

**SCOT DE L'ARRONDISSEMENT DE
SARREBOURG**
Rapport de présentation - Tome 1
Diagnostic socio-économique

Octobre 2015

Version projet arrêté – Avril 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. INTRODUCTION GENERALE	8
2. PRESENTATION GENERALE DU PAYS DE SARREBOURG.....	9
2.1 Une territoire sous influences	9
2.1.1 Un territoire aux influences multiples.....	9
2.1.2 Une situation régionale d'interface	10
2.1.3 Un pays qui s'inscrit dans l'histoire de l'Alsace Lorraine.....	11
2.1.4 Des différences culturelles à l'intérieur du territoire	13
2.2 Des coopérations et complémentarités entre territoires	13
2.2.1 Une aire urbaine principale.....	13
2.2.2 Cinq bassins de vie.....	15
2.2.1 Une structuration en inter-SCoT.....	16
2.2.2 Deux Parcs naturels régionaux.....	19
2.3 Une organisation intercommunale en évolution	20
2.3.1 Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays de Sarrebourg.....	20
2.3.2 Le découpage en cantons.....	20
2.3.3 EPCI sur le périmètre de SCoT.....	21
2.3.4 La réorganisation intercommunale à l'horizon 2017	22
2.3.5 Une partie du territoire classée en zone montagne.....	23
2.4 Synthèse	24
3. UNE POPULATION EN EVOLUTION.....	25
3.1 Une augmentation de la population	25
3.1.1 Un territoire rural organisé autour de principaux pôles.....	25
3.1.2 Une augmentation croissante de la population à l'échelle du pays.....	26
3.1.3 Un territoire attractif depuis 1999	27
3.1.4 Un territoire marqué par des disparités.....	27
3.1.5 Projection a 2030 : Ralentissement de la croissance démographique.....	34
3.2 Une structure démographique en mutation : vers des ménages plus âgés et plus petits	35

3.2.1	Des ménages plus nombreux et petits	35
3.2.2	Une population vieillissante	38
3.3	Catégories socio-professionnelles : une situation d'entre deux	41
3.3.1	Un territoire agricole et ouvrier	41
3.3.2	Des diplômés de l'enseignement supérieur sous représentés, mais en croissance	42
3.3.3	Des revenus homogènes sur le territoire	43
3.4	Synthèse	45
4.	UN PARC DE LOGEMENT PEU DIVERSIFIE	46
4.1	Un agrandissement du parc de logement.....	46
4.1.1	Un rythme de production qui se maintient.....	46
4.1.2	La répartition des logements entre communes.....	47
4.1.3	Des besoins en lien avec l'augmentation de la population et le desserement des ménages.....	48
4.1.4	Une part croissante des résidences secondaires	49
4.1.5	Projection des besoins en logements à l'horizon 2030.....	51
4.2	Une typologie de logements peu diversifiée	52
4.2.1	L'hégémonie de l'habitat individuel	52
4.2.2	Une offre peu renouvelée des appartements.....	53
4.2.3	De grands logements.....	54
4.2.4	Un marché de la construction neuve en ralentissement	58
4.3	Une qualité du bâti hétérogène	61
4.3.1	Un parc assez ancien	61
4.3.2	Une vacance importante pour certaines communes	61
4.3.3	Un bon niveau d'équipement global.....	64
4.3.4	Une amélioration de la performance énergétique des logements.....	65
4.3.1	Des copropriétés plus exposées à l'habitat indigne	69
4.3.2	Des politiques diversifiées d'amélioration de l'habitat.....	70
4.4	Une stabilité dans les statuts d'occupation.....	73
4.4.1	Une stabilité résidentielle des menages.....	73
4.4.2	Une majorité de propriétaires	74
4.5	Une offre restreinte en logements locatifs ou adaptés à des publics spécifiques	77
4.5.1	Une faible offre locative	77
4.5.2	Une insuffisance du parc locatif social.....	79
4.5.3	Une quasi absence d'offre en logements d'urgence et d'insertion	81



4.5.4	Les objectifs de production de logement pour les publics spécifiques	83
4.6	Synthèse	84
5.	UN DEVELOPPEMENT URBAIN MARQUE PAR LA RN 4 ET LES CENTRES VILLES	85
5.1	Un accroissement de la tache urbaine	85
5.1.1	Une consommation foncière importante depuis 2000.....	85
5.1.2	Les surfaces non bâties en grande partie responsable de cette consommation	87
5.1.3	Un étalement urbain plus marqué sur les communes en bordure de la RN4	87
5.1.4	une consommation d'espace accrue pour l'activité depuis 10 ans.....	91
5.1.5	Des densités faibles pour le logement individuel	91
5.2	Une typologie de bourg diversifiée.....	94
5.2.1	Un nombre important de communes	94
5.2.2	Une diversité de morphologies urbaines.....	96
5.2.1	Des urbanisations récentes extensives	106
5.2.1	Des projets d'urbanisme durable.....	109
5.3	Des procédures d'urbanisme réglementaires complémentaires	110
5.3.1	Un maillage de procédures ZAC et lotissements	110
5.3.2	Une couverture inachevée du territoire par les documents d'urbanisme	114
5.4	Un potentiel de densification et de renouvellement important	116
5.4.1	Un potentiel de renouvellement des tissus urbains peu denses	116
5.4.2	D'importantes friches d'activités.....	122
5.5	Synthèse	125
6.	DES DESEQUILIBRES DANS LE MAILLAGE TERRITORIAL DES EQUIPEMENTS ET SERVICES	126
6.1	Une offre globale en équipements permettant une certaine « indépendance » du territoire	126
6.1.1	Une gamme quasi complète d'équipements et services.....	126
6.1.2	Un maillage de pôles de proximité structurants.....	129
6.1.3	L'accessibilité aux équipements.....	130
6.1.4	Zoom sur les polarités du territoire.....	132
6.2	Une offre de formation essentiellement jusqu'au second degré	135
6.2.1	Des écoles maternelles et primaires en nombre mais avec une organisation peu optimisée	135

6.2.2	Des collèges et lycées essentiellement à Sarrebourg et phaslbourg	136
6.2.3	Un enseignement supérieur sous représenté	136
6.3	Une organisation inégale du secteur socio-médical.....	136
6.3.1	Une offre de santé polarisée sur Sarrebourg.....	136
6.3.2	Une offre plutôt faible en médecins généralistes et spécialistes	139
6.3.3	Des besoins croissants en hébergements médicalisés	142
6.3.4	Une faiblesse des équipements liés à la petite enfance	144
6.4	Une offre de loisirs diversifiée.....	145
6.4.1	Un territoire propice aux sports de pleine nature et au tourisme vert.....	145
6.4.2	Une vie culturelle présente mais limitée dans le territoire du SCoT	150
6.5	Le commerce : une prépondérance des hypermarchés	154
6.5.1	Une offre commerciale satisfaisante qui se traduit par une faible évasion commerciale	155
6.5.2	La structure de l'offre commerciale : Des hypermarchés dominants	156
6.5.3	L'armature commerciale du territoire	158
6.5.4	Une dévitalisation des centres-villes et centre bourgs	161
6.5.5	Une évolution dans les modes de consommation	164
6.6	Synthèse	166
7.	DES DYNAMIQUES ECONOMIQUES CONTRASTEES	167
7.1	Caractéristiques économiques du territoire.....	167
7.1.1	Les activités présentes au sein du Pays de Sarrebourg	167
7.1.2	Une population active croissante.....	169
7.2	Zoom sur des secteurs d'activités	173
7.2.1	Des exploitations agricoles en recule	173
7.2.2	L'exploitation du bois en perte d'activité	180
7.2.3	Une industrie en forte diminution mais encore présente.....	184
7.2.4	Une activité artisanale diffuse sur le territoire.....	186
7.2.5	L'armée et les services hospitaliers : les plus grands employeurs du Pays de Sarrebourg	187
7.2.6	Une économie touristique en développement	188
7.2.7	L'importance de l'économie résidentielle	195
7.2.8	Un potentiel d'activités à développer : la maitrise énergétique et les énergies renouvelables	196
7.3	Une vitalité hétérogène des zones d'activités économiques.....	196
7.3.1	Une attractivité des entreprises et de l'activité le long de l'axe RN4.....	196



7.3.2	La qualité d'aménagement des zones d'activités : un facteur d'attractivité des entreprises	197
7.3.3	Le potentiel d'accueil économique	198
7.3.4	Des locaux d'entreprise vacants	200
7.3.5	L'immobilier d'entreprise	200
7.3.6	Un manque de stratégie globale à l'échelle de l'arrondissement	201
7.4	Synthèse	202
8.	DES PROBLEMATIQUES DE MOBILITE CARACTERISTIQUES D'UN TERRITOIRE RURAL	203
8.1	Des infrastructures de transport lourdes sur le territoire	203
8.1.1	Un réseau routier et autoroutier inégalement structuré	203
8.1.2	Un réseau ferroviaire structurant	208
8.1.3	Un maillage hétérogène de l'offre de transports en commun routiers hors TER	213
8.1.4	Une structuration de l'offre de transports en commun dans l'agglomération de Sarrebourg	217
8.1.5	D'autres alternatives à la voiture individuelle limitées	218
8.1.6	Un potentiel de développement des modes doux	219
8.1.7	Un transport fluvial essentiellement touristique	224
8.2	Des dynamiques de déplacements s'appuyant sur l'utilisation de la voiture	226
8.2.1	Une mobilité principalement orientée vers l'est du territoire	226
8.2.2	Répartition modale des flux domicile-travail: une très forte propension à l'utilisation de l'automobile	228
8.2.3	Une augmentation du taux de motorisation des ménages entre 2007 et 2012	229
8.2.4	Des distances de déplacements facteurs d'accroissement de la précarité énergétique	231
8.3	Un développement des infrastructures numériques	235
8.3.1	Réseau Internet	235
8.3.2	Une couverture quasi intégrale pour la téléphonie mobile	239
8.4	Synthèse	241
9.	ANNEXES	242
9.1	Table des cartes	242
9.2	Table des graphiques	245
9.3	Table des tableaux	247
9.4	Table des photos	250
9.5	Table des figures	252

1. INTRODUCTION GENERALE

Créé par la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) remplace le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU). C'est un document d'urbanisme de planification intercommunale.

Son objectif est l'**organisation du développement et de l'aménagement du territoire** à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est d'une triple nature :

1. C'est un projet de territoire pour les 15-20 prochaines années ;
2. Un document d'urbanisme qui s'inscrit dans une hiérarchie ;
3. Un projet politique, document de références pour les politiques publiques.
- 4.

Le diagnostic socio-économique dresse un état des lieux des tendances démographiques, économiques et sociales. Il analyse la situation actuelle en matière d'équipements, de logements et de déplacements. Il met en évidence des enjeux auxquels le Schéma de Cohérence Territoriale devra répondre.

Le diagnostic doit permettre de bien comprendre les influences multiples, les complémentarités et/ou les phénomènes de concurrence territoriale pour établir une stratégie du territoire, coordonnée et cohérente. La temporalité de mise en œuvre des politiques et des dispositifs induit nécessairement une anticipation des propositions et des stratégies. Elle exige par ailleurs une concertation avec les acteurs concernés.

Le diagnostic a été réalisé à partir d'analyse de données statistiques, d'études portant sur le territoire ainsi que d'entretiens avec des élus et acteurs du territoire.

La démarche est portée par le PETR du Pays de Sarrebourg et porte sur le territoire de l'Arrondissement de Sarrebourg.

2. PRESENTATION GENERALE DU PAYS DE SARREBOURG

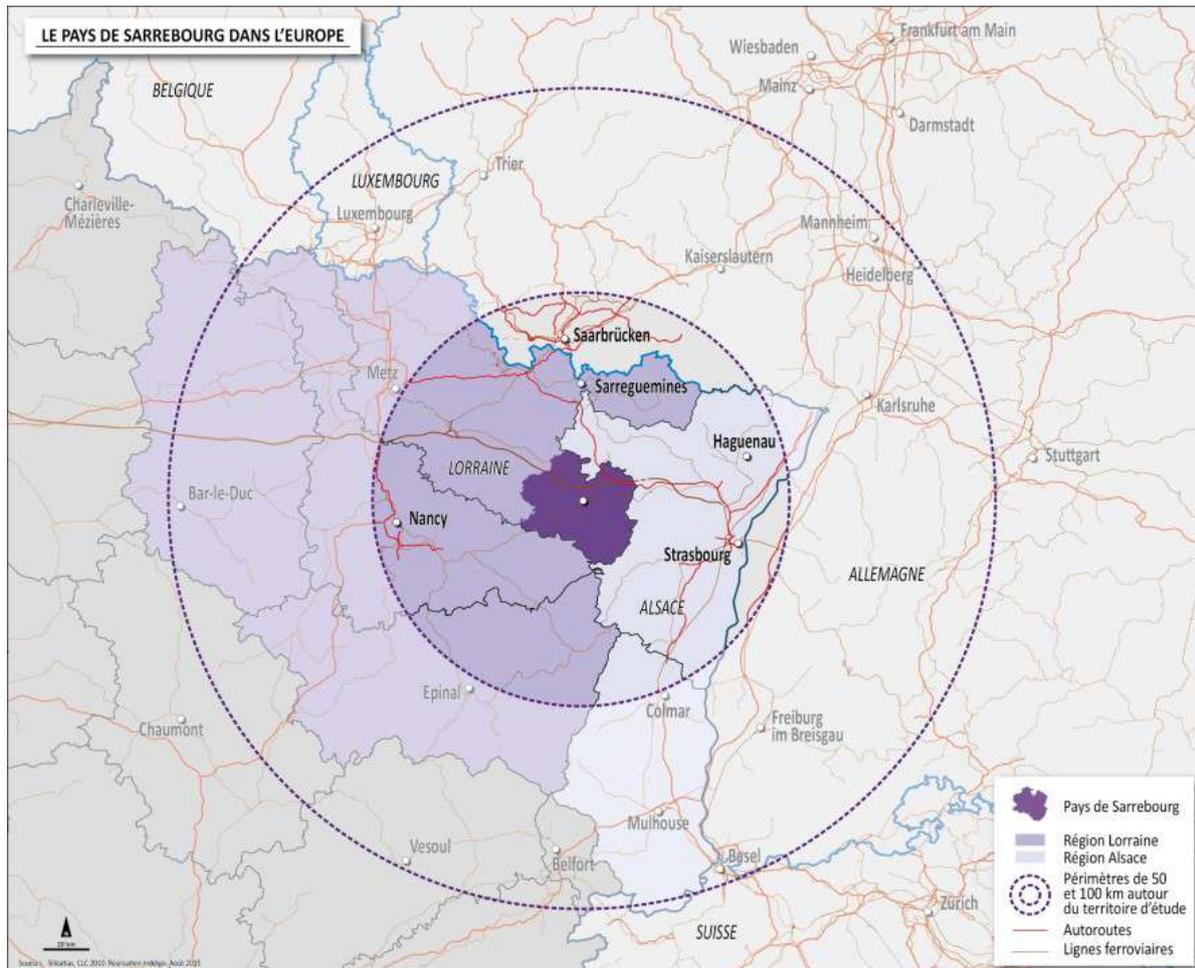
2.1 UNE TERRITOIRE SOUS INFLUENCES

2.1.1 UN TERRITOIRE AUX INFLUENCES MUTIPLIES

Le Pays de Sarrebourg est situé en périphérie nord-est de la France dans le département de la Moselle à environ 450 km de Paris.

Le Pays de Sarrebourg se situe **non loin de la frontière allemande** :

- Distance entre Sarrebourg et la frontière allemande (par Sarreguemines): 80 km (1h en voiture)
- Distance entre Sarrebourg et la frontière allemande (par Strasbourg): 88 km (1h18 minutes en voiture)



Carte 1 : Situation du Pays de Sarrebourg

Cette situation lui apporte des influences multiples aux niveaux économique et culturel.



Au-delà, les frontières luxembourgeoises, belges et suisses les plus proches sont un peu plus éloignées à environ 2 h de distance en voiture de Sarrebourg.

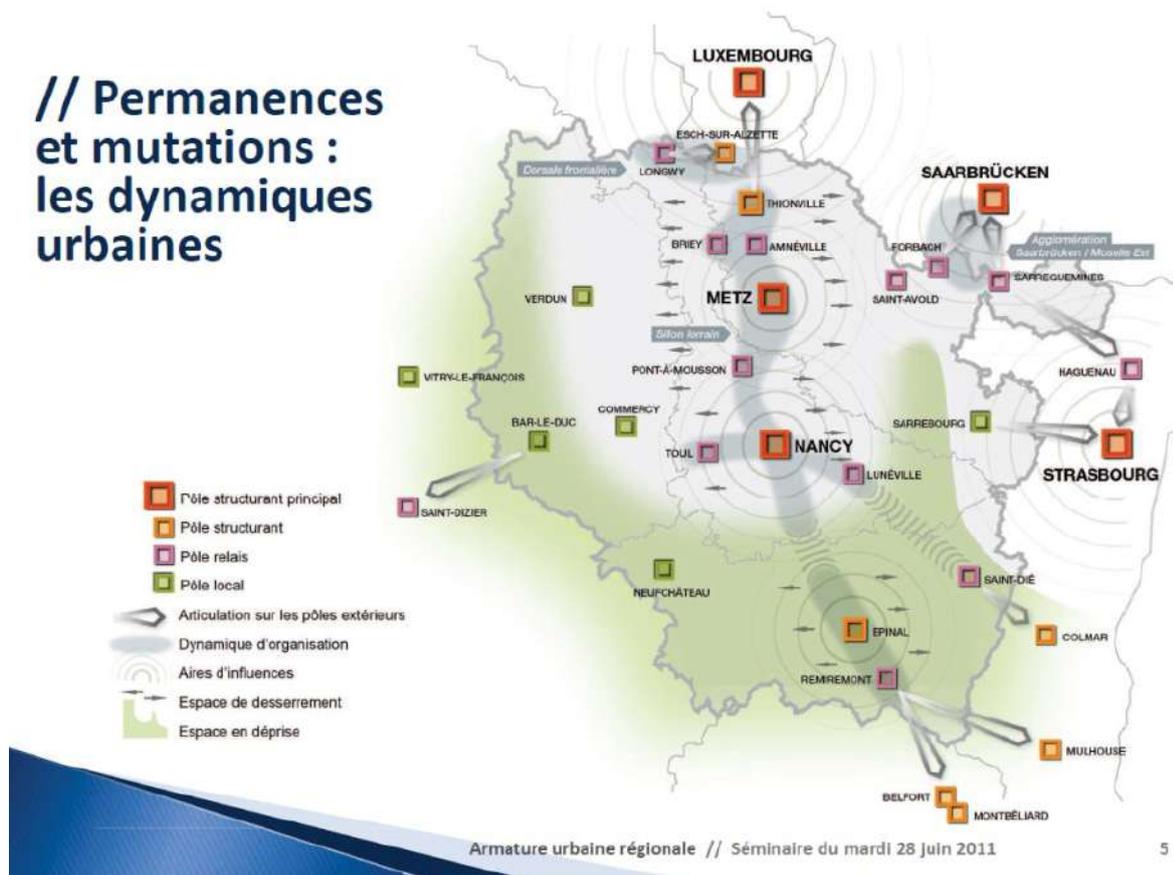
2.1.2 UNE SITUATION REGIONALE D'INTERFACE

Le territoire du SCoT se trouve à l'est de la région Lorraine, en limite de la région Alsace. Il se situe à l'écart des secteurs de développement stratégiques identifiés à l'échelle régionale :

- Le Sillon lorrain où se concentrent les fonctions métropolitaines qui relie du nord au sud Thionville, Metz, Nancy, Toul, Lunéville et Remiremont ;
- Le secteur Forbach, Sarreguemines et Saarbrücken.

La ville de Sarrebourg est classée en pôle local, le seul dans sa catégorie à l'est du territoire régional. Saint-Avold, Lunéville, Saint-Dié sont quant-à eux des pôles relais.

Le Pays de Sarrebourg est également concerné par le phénomène de déprise particulièrement présent dans le sud et l'ouest de la Lorraine.



Carte 2 : Armature urbaine de la région lorraine (2011) – DREAL LORRAINE

Bien que le Pays de Sarrebourg ne soit pas situé sur un axe de développement majeur, il bénéficie d'une position stratégique entre les 3 agglomérations régionales : Nancy, Metz et Strasbourg.

Les infrastructures actuelles permettent de relier facilement Sarrebourg et Strasbourg par l'autoroute A4 et la Nationale 4.

- Distance/temps par la route entre Sarrebourg et Strasbourg : 75 km, 55 minutes.

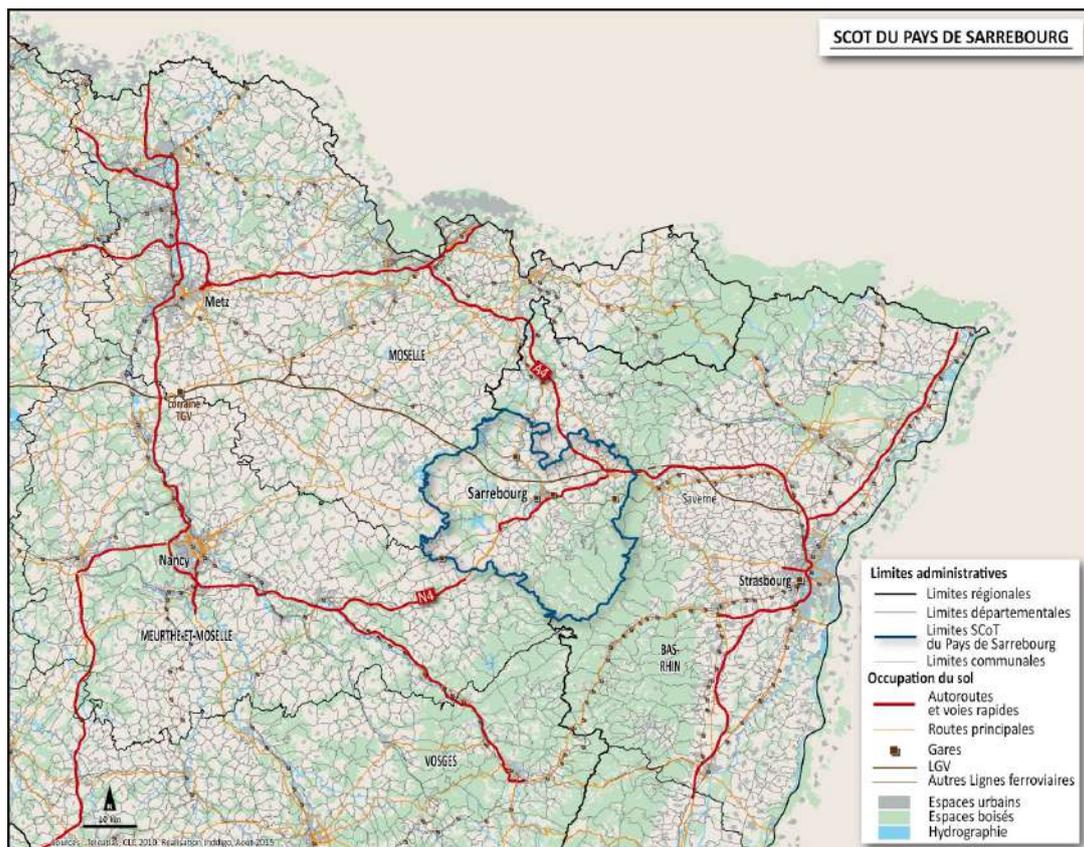
Les infrastructures en direction de Metz et Nancy sont moins structurantes. La nationale 4 en direction de Nancy présente des sections moins confortables à l'approche de Sarrebourg (passage en 1x1). L'itinéraire pour rejoindre Metz n'est pas direct en passant par l'Autoroute A4.

- Distance/temps par la route entre Sarrebourg et Nancy : 87 km/1h02 par la N4, 77 km/1h11 par la RD 955/674.
- Distance/temps par la route entre Sarrebourg et Metz : 124 km/1h18 par l'A4 et 98 km/1h18 par la RD955.

En train, les durées de déplacements sont équivalentes avec les 3 agglomérations :

- Entre 41 et 44 minutes entre Sarrebourg et Strasbourg (en direct) ;
- Entre 42 et 45 minutes entre Sarrebourg et Nancy (en direct) ;
- Entre 50 et 55 minutes entre Sarrebourg et Metz (en direct).

Le TGV Est dont le dernier tronçon sera ouvert en 2017 permettra d'améliorer l'accessibilité de Sarrebourg.



Carte 3 : Grande accessibilité de Sarrebourg

2.1.3 UN PAYS QUI S'INSCRIT DANS L'HISTOIRE DE L'ALSACE LORRAINE

Le territoire de Sarrebourg est au cœur de l'histoire qu'a connu l'Alsace Lorraine depuis le XIX^{ème} siècle.

A l'issue du conflit de la guerre franco-prussienne, l'Alsace Lorraine, en application du traité de Francfort le 10 mai 1871, est cédée à l'Allemagne. Le territoire cédé ne correspond pas à l'intégralité des territoires lorrains et alsaciens d'aujourd'hui. D'une superficie de 14 522 km², il concerne un quart de la Lorraine - trois quarts de la Moselle, un quart de la Meurthe et trois cantons des Vosges - et, hormis le Territoire de Belfort, la totalité de l'Alsace.

L'appellation Alsace-Moselle correspond davantage au périmètre que recouvrait cette partie annexée. Dans ce périmètre, Francophones et Germanophones se côtoient. Une vigoureuse politique de germanisation est conduite par les Allemands et une vague d'immigration arrive depuis l'Allemagne. C'est surtout en Lorraine allemande (c'est-à-dire la partie nord de la Lorraine annexée) que l'immigration est massive. La capitale était Strasbourg.



Annexion de 1871

La zone annexée comprend le périmètre de l'actuel Pays de Sarrebourg qui appartenait à l'époque au département de la Meurthe.

Investie par les troupes françaises dès la fin de la Première Guerre mondiale, l'Alsace-Lorraine est officiellement restituée en 1919 à la France par le traité de Versailles. Environ 200 000 Allemands résidant dans le territoire, repartent. A l'inverse des Alsaciens et des Lorrains, dont les familles avaient fui leurs régions natales lors de l'annexion de 1871, effectuent le mouvement inverse.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'ancien territoire d'Alsace-Lorraine est, comme le reste de la France, occupé par l'Allemagne nazie. Le territoire reste donc juridiquement français durant toute la durée de la guerre.

Il subit néanmoins, de la part du régime nazi, une annexion officielle au Reich allemand, entre 1940 et 1945. La question de ce territoire n'est pas abordée par l'armistice du 22 juin 1940 et reste donc français. Après la Seconde Guerre mondiale, le département de la Moselle reste attaché administrativement aux deux départements alsaciens. Ce n'est que dans les années 1960 qu'il forme la région Lorraine, avec les départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et celui des Vosges.

Aujourd'hui l'ex-Alsace-Lorraine (« l'Alsace Moselle » composé du Haut Rhin, Bas Rhin et de la Moselle) conserve encore des spécificités en matière de droit local, héritées de la période de l'annexion allemande.

2.1.4 DES DIFFERENCES CULTURELLES A L'INTERIEUR DU TERRITOIRE

L'histoire a marqué le territoire avec l'émergence d'identités et de cultures diversifiées. Le Pays de Sarrebourg, tout comme la Moselle, est aujourd'hui partagé entre deux « identités » : celle de Moselle dialectophone et celle de la Moselle francophone.



Carte 4 : la géographie de la Moselle francophone et dialectophone (source : internet)

2.2 DES COOPERATIONS ET COMPLEMENTARITES ENTRE TERRITOIRES

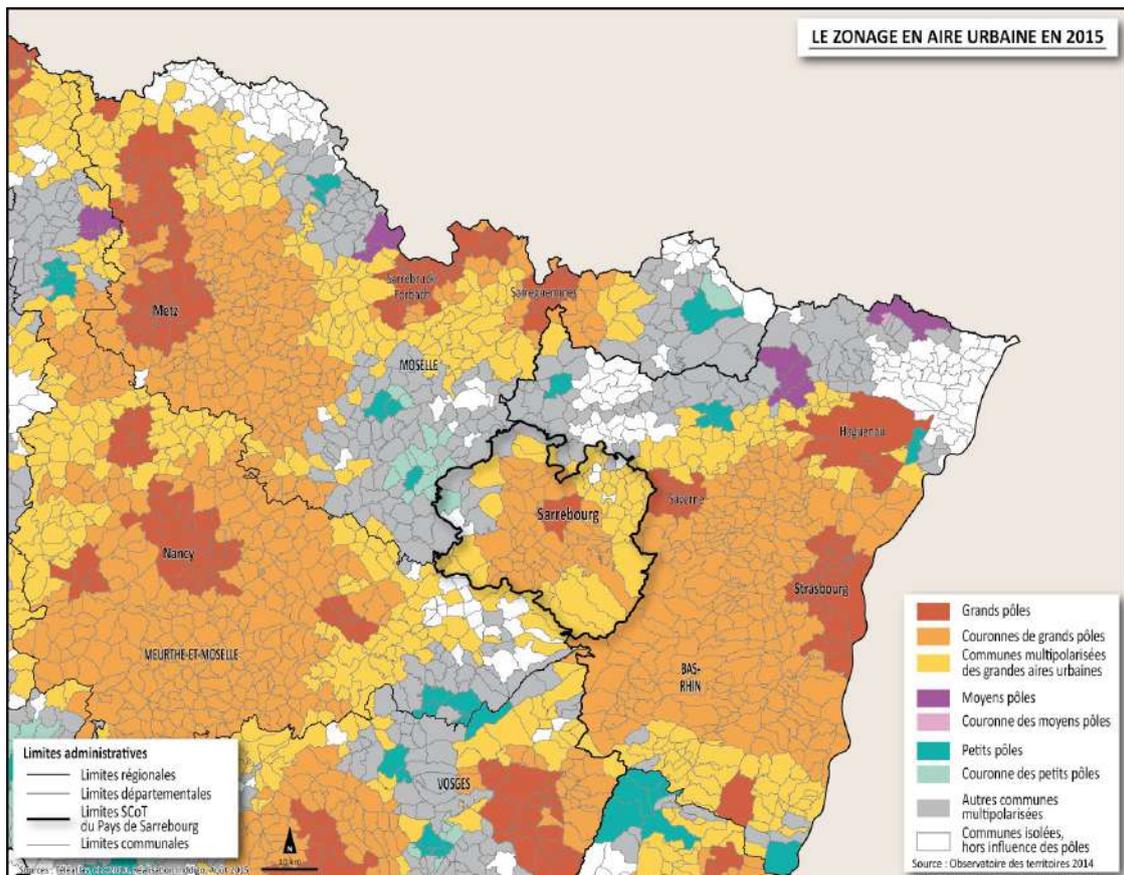
2.2.1 UNE AIRE URBAINE PRINCIPALE

Selon l'INSEE, une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Leur délimitation à l'échelle nationale date de 2010.



Carte 5 : Influence urbaine des communes, graphisme d'après INSEE (aires urbaines de 2010)



L'analyse des aires urbaines confirme le positionnement de pôle local de la ville de Sarrebourg à l'échelle régionale. Avec un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, il s'agit d'une grande aire urbaine. Son aire d'attractivité s'étend au-delà du périmètre du Pays notamment au sud et au nord. 38 613 habitants sont sous influence de la ville de Sarrebourg (situés dans le grand pôle et en couronne).

Certaines communes situées en périphérie du Pays sont des communes multipolarisées :

- Les communes situées à l'est avec une influence à la fois de Sarrebourg, Saverne et Strasbourg.
- Les communes à l'est avec l'influence de Sarrebourg, Dieuze, Lunéville.

2.2.2 CINQ BASSINS DE VIE

La notion de bassins de vie apparaît dans le rapport de l'Insee pour la Datar (Juillet 2003). Selon l'INSEE, le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers/ commerce/ enseignement/ santé/ sports, loisirs et culture/ transports. Le panier d'équipements choisi est celui de la gamme intermédiaire 2010. Celle-ci contient 31 équipements différents. Les bassins de vie comprennent un pôle. Pour être pôle, une commune doit posséder au moins 50 % des équipements de la gamme, soit 16 parmi les 31. Cela aboutit à 1 666 pôles de services (et donc bassins) à l'échelle de la France entière.

La révision du zonage en bassins de vie en 2012 fait suite à la révision d'autres zonages (unité urbaines, zones d'emploi 2010 et aires urbaines 2010). Une différence notable concernant les bassins de vie 2012 par rapport aux anciens bassins de vie est la disparition totale de toute notion d'emploi dans leur construction. Seule la notion d'accessibilité aux équipements est prise en compte.

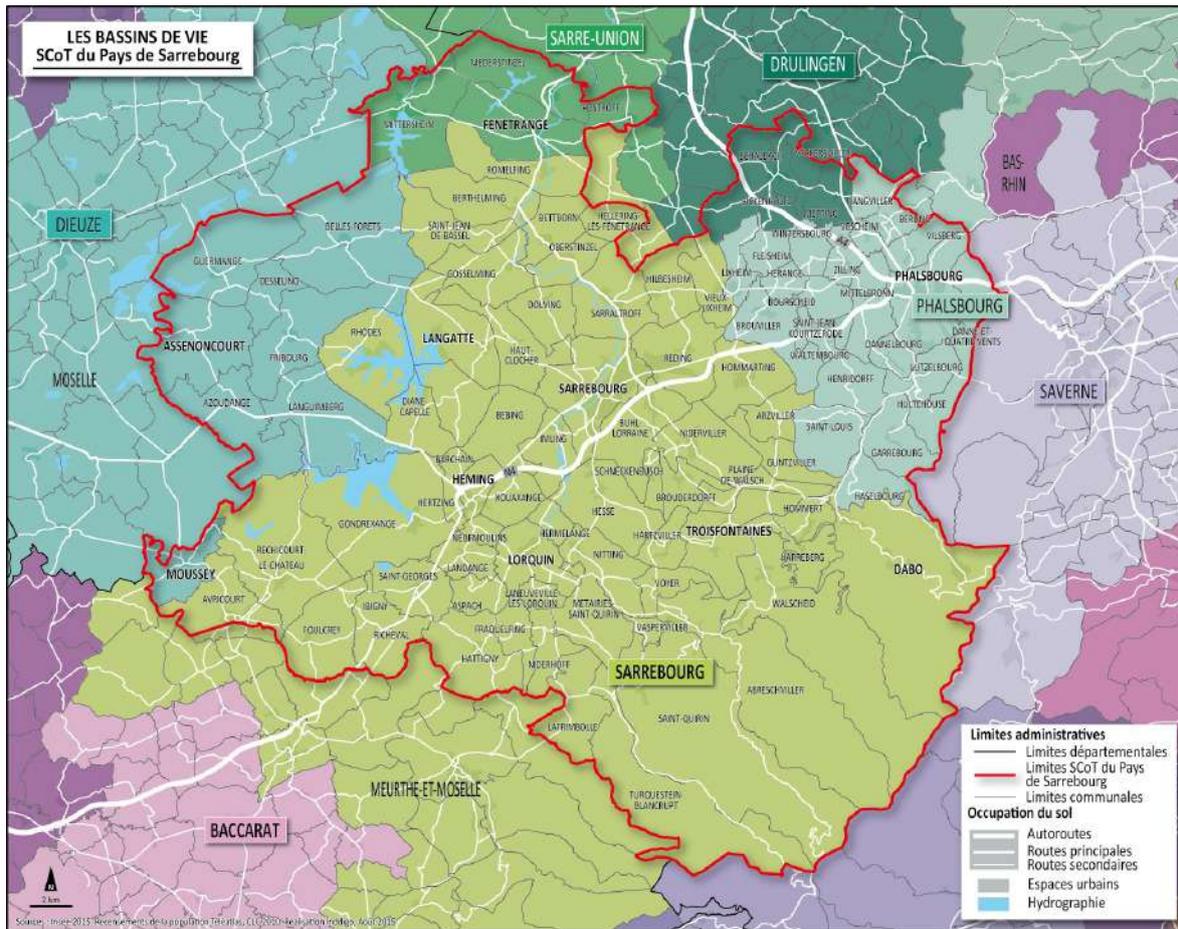
Le Pays de Sarrebourg est concerné par 5 bassins de vies différents. 2 de ces bassins de vie ont leur pôle au sein du Pays :

- Le bassin de vie de Sarrebourg est le plus étendu. Il recouvre 63 communes au sein du Pays, soit 45 845 habitants et 71 % de la population du Pays. Il s'étend au-delà des limites du Pays (notamment au sud en Meurthe et Moselle). Ce bassin de vie concerne au total 87 communes.
- Le bassin de vie de Phalsbourg est plus restreint. Il recouvre 23 communes du Pays, soit 13 855 habitants et 21 % de la population du Pays. Il s'étend au-delà des limites du Pays (notamment au nord en Bas-Rhin). Ce bassin de vie concerne au total 25 communes.

Les 3 autres bassins de vie sont :

- Le bassin de vie Dieuze recouvre 8 communes au sein du Pays, soit 1 499 habitants et 2,3 % de la population du Pays ;
- Le bassin de Drulingen recouvre 4 communes au sein du Pays, soit 1 380 habitants 2,2 % de la population du Pays ;
- Le bassin de Sarre-Union recouvre 4 communes au sein du Pays, soit 1 795 habitants et 2,8 % de la population du Pays.

Ce sont donc 86 communes sur 102 et 92,7 % des habitants du Pays qui sont couverts par l'offre d'équipements et de services proposés à l'intérieur du territoire en 2012.



Carte 6 : Bassins de vie (RGP INSEE 2012)

2.2.1 UNE STRUCTURATION EN INTER-SCoT

Les territoires voisins sont également dans des démarches de SCoT. Il s'agit notamment des territoires suivants (à la date de réalisation du diagnostic) :

	Nombre de communes/ habitants	EPCI	Ville centre	Avancement de la démarche Scot en sept 2015
SCoT de l'Alsace Bossue (67)	64 communes, 35 138 habitants en 2010 574 km ²	3 EPCI	Sarre-Union (3 072 habitants)	Elaboration commencée en 2014 Phase PADD
SCoT de la Région de Saverne (67)	66 communes 71 000 habitants 580 km ²	4 EPCI	Saverne (11 966 habitants en 2007)	Premier SCoT approuvé en 2011 Révision commencée en 2015 (grenellisation)
SCoT Sud 54 (54)	476 communes 580 000 habitants 4200 km ²	26 EPCI	Nancy (105 100 habitants en 2012)	SCoT approuvé en 2013
SCoT de la Bruche (67)	44 communes 60 000 habitants	2 EPCI	Molsheim (9 215 habitants en 2010)	Elaboration commencée en 2011 Phase DOO

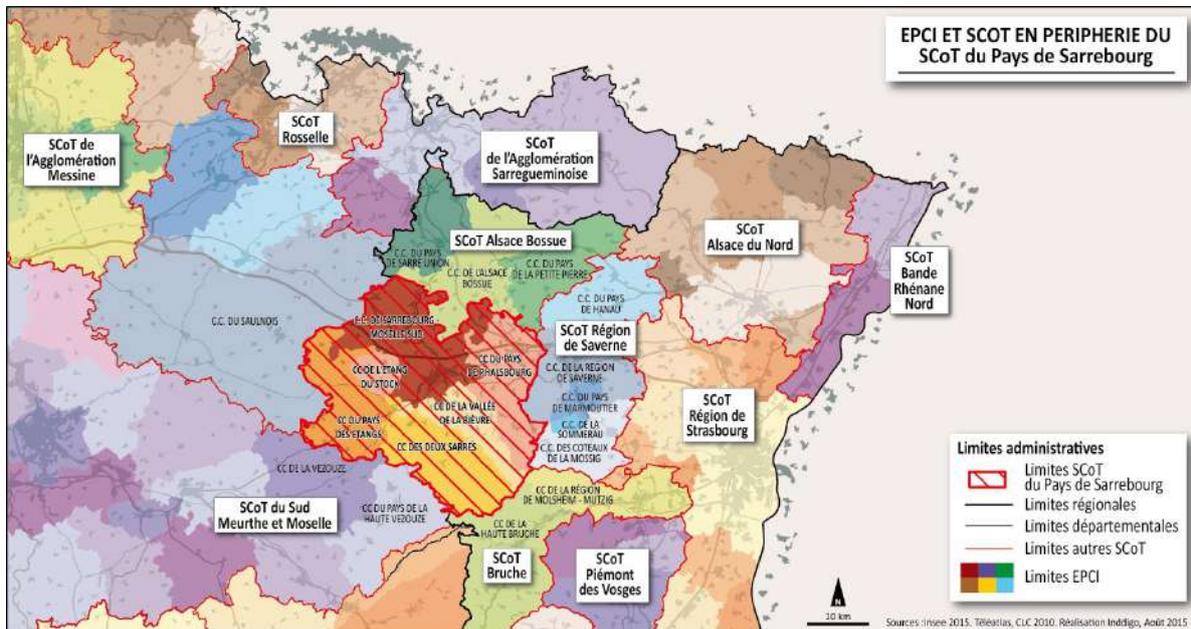


Tableau 1 et Carte 7 : Les démarches SCOT autour du Pays de Sarrebourg

En Lorraine, la démarche Inter-SCoT est née en 2009. Les élus ont soulevé le besoin de travailler de concert sur certaines problématiques. Une première rencontre a eu lieu en 2009 à Epinal et une deuxième s'est tenue en 2012 au siège du Syndicat Mixte du SCoT Sud54. Un « Club des SCoT Lorrains » s'est ainsi créé composé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT en Lorraine.

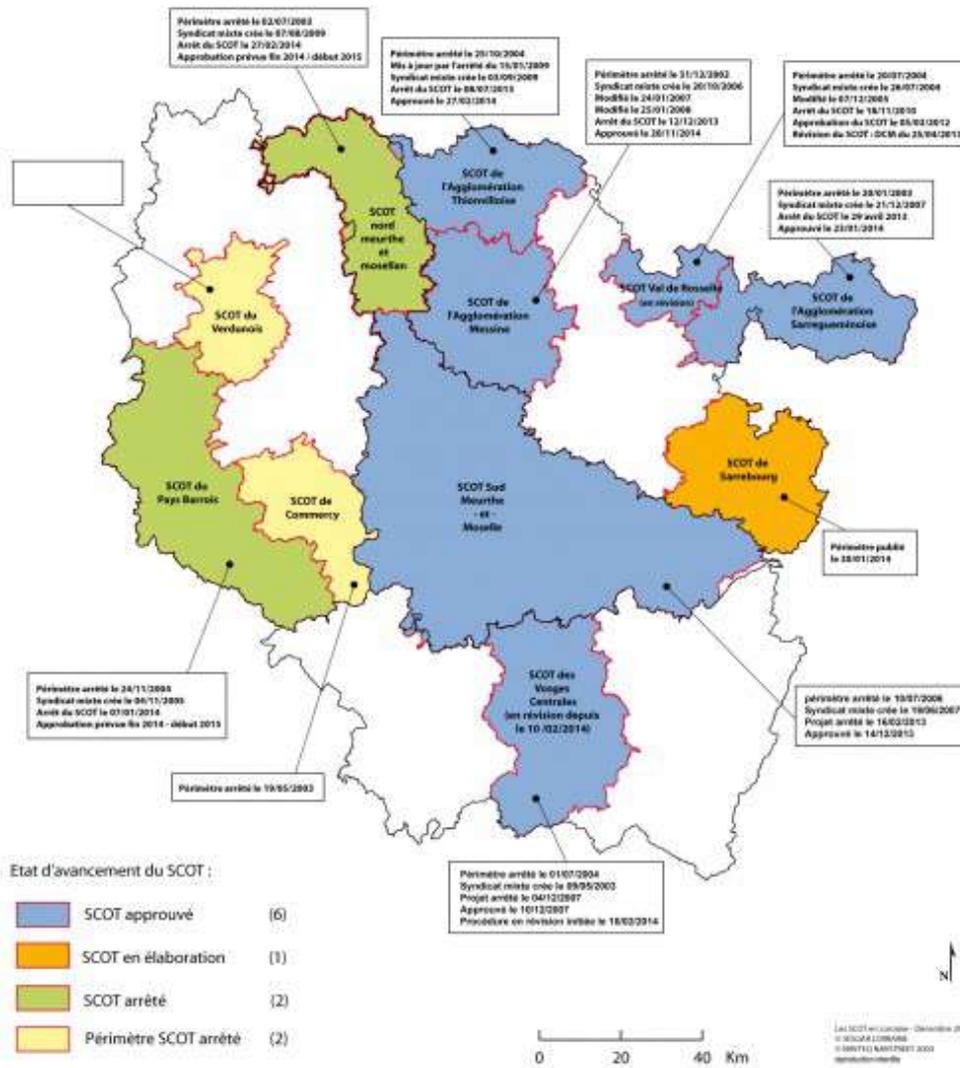
En 2012, a été engagée la même démarche à l'échelle du département de la Moselle. Un espace collaboratif a été créé pour mieux échanger entre les SCoT et les services du Conseil départemental de la Moselle. Cet inter-SCoT départemental se réunit régulièrement et associe les SCoT limitrophes (Alsace Bossue notamment).

En parallèle, il existe depuis 2008, une démarche InterSCoT sur l'ensemble des SCoTs bas-rhinois, approuvés ou en cours d'élaboration.



Les SCOT en Lorraine

(Décembre 2014)



Carte 8 : Les démarches SCOT en Lorraine (Source : DREAL Lorraine)



2.2.2 DEUX PARCS NATURELS REGIONAUX

Deux Parcs naturels régionaux (PNR) recouvrent une petite partie du territoire du Scot de Sarrebourg :



- Le Parc naturel régional des Vosges du Nord a été créé le 30 décembre 1975. Il s'étend sur 1 276 km² à cheval sur les deux régions Alsace et Lorraine, et les deux départements du Bas-Rhin et de la Moselle. Il recouvre 111 communes dont une seule située au sein du Pays de Sarrebourg. Il s'agit de Phalsbourg. La Charte, « Projet de territoire horizon 2025 », a été révisée en 2013.



- Le Parc naturel régional de Lorraine a été créé le 17 mai 1974. Il s'étend sur près de 2 200 km², et compte 188 communes pour 80 000 habitants. Le périmètre concerne deux zones distinctes éloignées d'environ 25 kilomètres et situées de part et d'autre du Sillon Lorrain. Il s'étend sur 3 départements : la Meuse, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle. Il recouvre 9 communes du Pays de Sarrebourg situées dans la Communauté de communes du pays des Etangs. Le PNR s'est doté récemment d'une charte « charte 2015-2027 ».



Carte 9 : Localisation des PNR Vosges du Nord et PNR Lorraine

2.3 UNE ORGANISATION INTERCOMMUNALE EN EVOLUTION

2.3.1 LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL DU PAYS DE SARREBOURG

Le Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg a été créé par arrêté préfectoral du 27 février 2008. Il est né de la volonté politique de créer une structure juridiquement confortée au niveau du « Pays », issu de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 (dite Loi Voynet-Chevènement) et porté antérieurement par le Conseil de développement, structure associative.

La loi relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a engendré la transformation du Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), à compter du 1^{er} janvier 2015, après un avis favorable des Communautés de communes de l'arrondissement de Sarrebourg membres du Syndicat mixte.

Concernant le SCoT, après l'entrée en vigueur de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, une première réflexion commune avait été initiée par l'ensemble des intercommunalités de l'arrondissement de Sarrebourg. Les Communautés de communes de l'Arrondissement de Sarrebourg ont décidé de relancer la démarche d'élaboration d'un SCoT à l'échelle de l'arrondissement, dans la continuité de ce qui avait déjà été réalisé en termes de réflexion, notamment lors de l'élaboration de la « Charte d'aménagement et de développement du Pays de Sarrebourg » en 2003.

Elles se sont appuyées sur l'outil juridique et territorial qu'était le Syndicat mixte du Pays de Sarrebourg, aujourd'hui PETR, dont les compétences ont été élargies à l'élaboration et au suivi du SCOT par arrêté préfectoral du 19 août 2013. Le PETR du Pays de Sarrebourg en est aujourd'hui la structure porteuse.

Ainsi, le périmètre du SCoT, défini par arrêté préfectoral du 30 janvier 2014, correspond au périmètre de l'arrondissement de Sarrebourg, également périmètre du Pays de Sarrebourg,

Outre l'élaboration et le suivi du SCoT, les champs d'intervention du PETR portent également sur l'élaboration et le suivi du projet de territoire, l'animation et la coordination d'acteurs locaux, des actions de communication et de promotion du Pays, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, la réalisation d'études diverses ou de contributions diverses auprès de ses membres.

2.3.2 LE DECOPAGE EN CANTONS

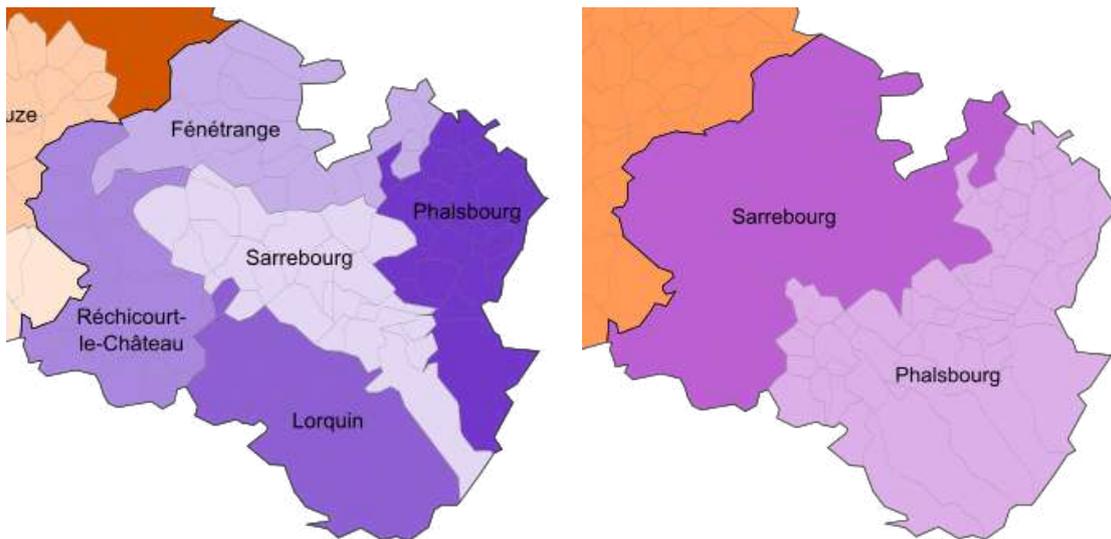
Dans la poursuite de la réforme territoriale engagée en 2010, un nouveau découpage territorial est défini par décret du 18 février 2014 pour le département de la Moselle. Les critères du remodelage cantonal sont les suivants :

- le territoire de chaque canton doit être défini sur des bases essentiellement démographiques,
- le territoire de chaque canton doit être continu,
- les communes de moins de 3 500 habitants sont entièrement comprises dans le même canton.

Il n'est fait référence, ni aux limites des arrondissements, ni à celles des circonscriptions législatives.

Ainsi le nombre de cantons sur le Pays de Sarrebourg s'est réduit en passant de 5 à 2.

Nouveau découpage cantonale en 2014	Population	Nombre de communes
Le canton de Sarrebourg	31 005	46
Le canton de Phalsbourg	33 412	56



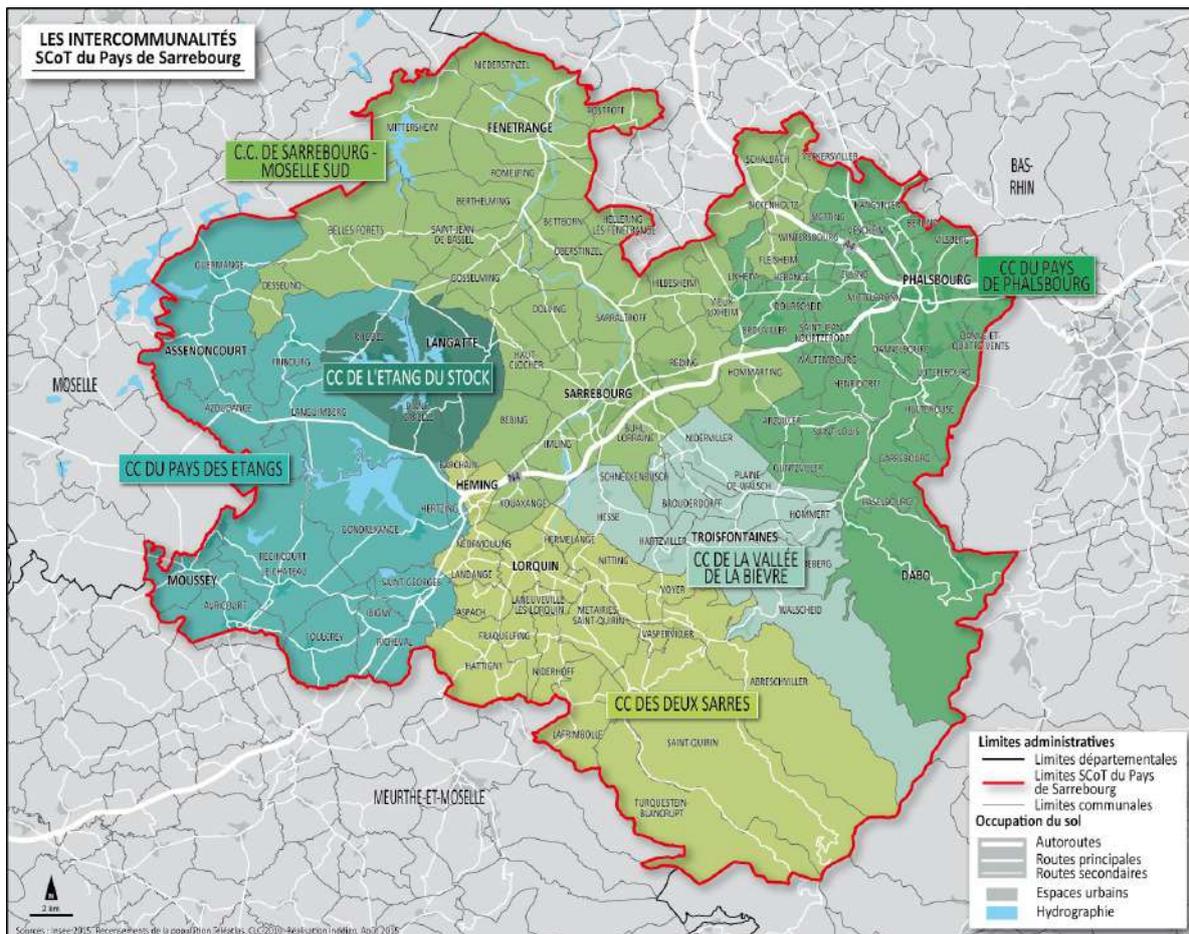
Carte 10 : Les cantons de Moselle avant et après le redécoupage de 2014

2.3.3 EPCI SUR LE PERIMETRE DE SCoT

Le Pays de Sarrebourg est composé en 2015 de six établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant connu certaines évolutions récentes. En 2014, la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud est née de la fusion de l'Agglomération de Sarrebourg et de la Communauté de communes du Pays de Fénétrange. La ville de Phalsbourg a réintégré récemment la Communauté de communes du Pays de Phalsbourg.

	Population 2012	Superficie en km ²	Nombre de communes
CC de Sarrebourg Moselle Sud	25874	271,60	28
CC du Pays de Phalsbourg	17703	183,31	26
CC de la Vallée de la Bièvre	8598	105,81	11
CC des Deux Sarres	7193	212,6	19
CC du Pays des Etangs	3951	182,76	14
CC de l'Etang du Stock	1055	36,88	4
Total SCOT	64 374	993	102

Tableau 2 : Chiffres-clés des six communautés de communes dans le SCoT (Source : INSEE RGP 2012)



Carte 11 : Les EPCI au sein du Pays de Sarrebourg

2.3.4 LA REORGANISATION INTERCOMMUNALE A L'HORIZON 2017

L'adoption de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) vise à renforcer les intercommunalités. Le jeudi 16 juillet 2015, le Sénat a définitivement adopté ce projet de loi.

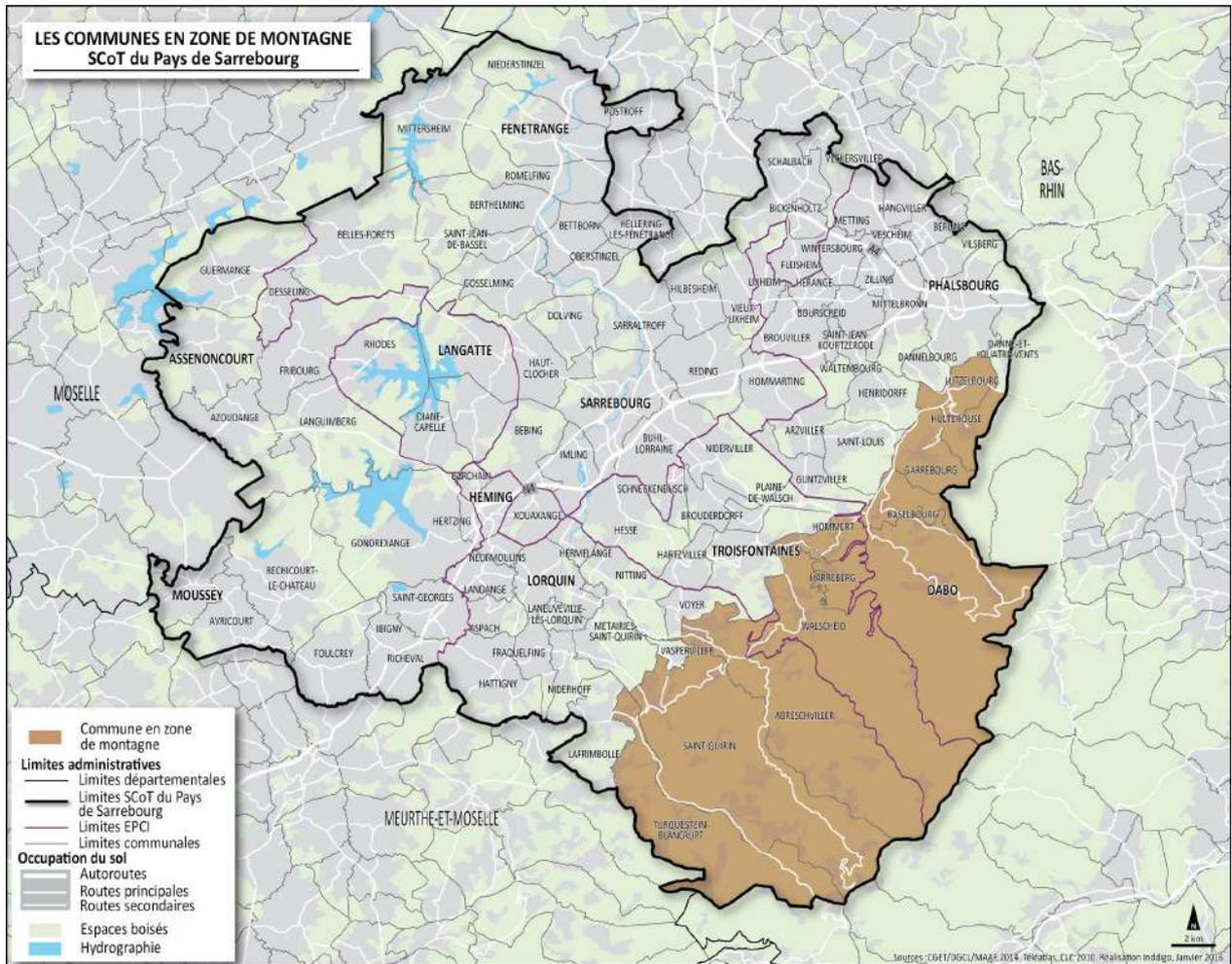
Les intercommunalités devront être plus grandes, 15 000 habitants au lieu de 5 000 actuellement. La constitution d'établissements publics de coopération intercommunale de plus de 15 000 habitants s'inscrit dans la perspective de créer deux grands niveaux d'intervention locale : le niveau intercommunal et le niveau régional.

Au 1er janvier 2017, les intercommunalités devront compter au moins 15 000 habitants et être organisées autour de bassins de vie.

Afin que ces opérations soient terminées au 31 décembre 2016, le projet de loi met en place une procédure dérogatoire au droit commun qui permet au Préfet de créer, modifier le périmètre ou fusionner tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le Pays de Sarrebourg devrait être concerné par ces évolutions.

2.3.5 UNE PARTIE DU TERRITOIRE CLASSEE EN ZONE MONTAGNE



Carte 12 : Les communes en zone de montagne (source : observatoire des territoires)

Une partie du Pays de Sarrebourg est classée en zone de montagne, en fonction de critères d’altitude, des conditions climatiques et de la déclivité des sols. Sont ainsi concernées 11 communes des contreforts du massif vosgiens.

Les dispositions particulières aux zones de montagne sont issues de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Elle instaure des modalités particulières d’aménagement et de protection des espaces, avec plusieurs principes fondateurs et procédures spécifiques précisés dans les articles L 145-1 et suivants du Code de l’urbanisme.

Il s’agit notamment de préserver les terres agricoles, pastorales et forestières, les espaces et paysages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, et de réaliser l’urbanisation en continuité de celle déjà existante. Des règles spécifiques régissent également le développement touristique.



2.4 SYNTHÈSE

**Éléments clés**

- 102 communes
- 64 374 habitants
- 993 km²
- 6 EPCI
- 5 bassins de vie
- 2 PNR

**Forces**

- Une proximité avec l'Allemagne,
- Une proximité et une influence forte de l'Alsace,
- Une situation stratégique entre 3 villes d'importance : Nancy, Metz et Strasbourg,
- Sarrebourg identifié comme pôle relais dans l'armature urbaine,
- Un bassin de vie et une aire urbaine d'importance autour de Sarrebourg,
- Une démarche interscot existante en Lorraine et en Moselle,

**Faiblesses**

- Un éloignement du sillon lorrain, secteur de développement majeur à l'échelle régionale,
- Des différences culturelles au sein du pays qui peuvent freiner l'émergence d'une identité commune,
- Des intercommunalités à la taille et au poids démographique très différentes à l'origine de déséquilibre au sein du Pays,

**Enjeux**

- Maintenir et renforcer un positionnement fort de Sarrebourg et tirer les bénéfices d'une situation entre deux régions « Lorraine et Alsace »
- Garantir les liens avec les grandes agglomérations que sont Nancy, Metz et Strasbourg
- Générer de l'unité et une identité commune au sein du Pays de Sarrebourg
- Profiter des futures évolutions intercommunales pour mettre en cohérence les politiques

3. UNE POPULATION EN EVOLUTION

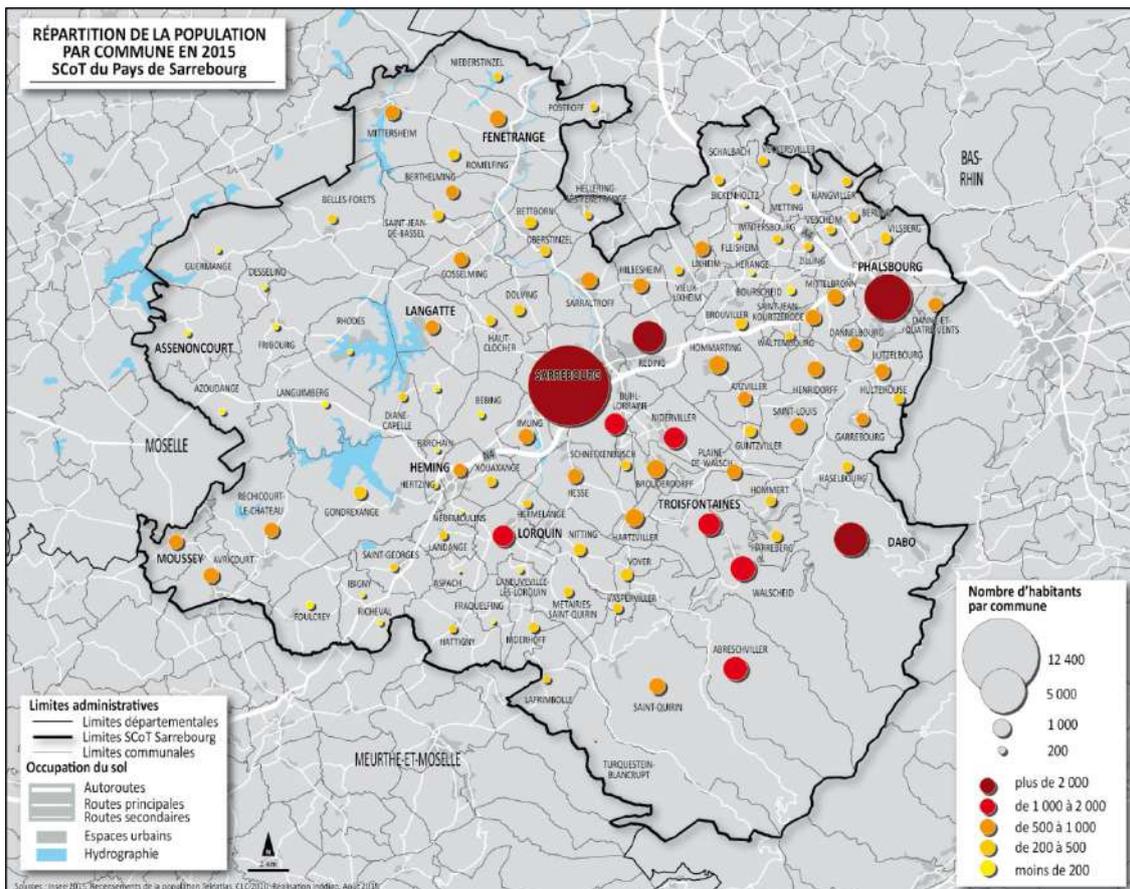
3.1 UNE AUGMENTATION DE LA POPULATION

3.1.1 UN TERRITOIRE RURAL ORGANISE AUTOUR DE PRINCIPAUX POLES

En 2012, le Pays de Sarrebourg compte 64 374 habitants répartis sur 102 communes, soit une superficie 993 km². La population se concentre principalement sur quelques communes du Pays, seulement quatre d'entre elles dénombrent plus de 2 000 habitants :

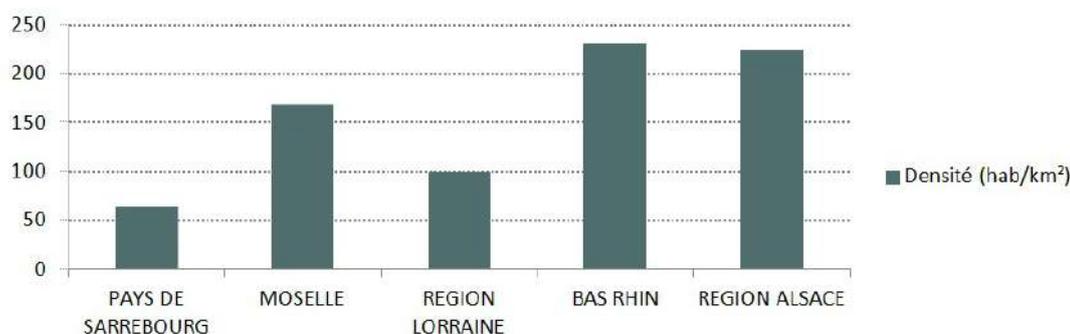
- Sarrebourg, principale centralité du territoire (12 386 hab.) ;
- Phalsbourg (4 789 hab.) ;
- Dabo (2 639 hab.) ;
- Réding (2 437 hab.).

Elles représentent 75 % de la population du territoire. Sur les 102 communes du Pays, 92 possèdent une population inférieure à 1 000 habitants dont 65 ayant moins de 500 habitants (Source : INSEE, RP 2012), caractéristique d'un territoire rural.



Carte 13 : répartition de la population sur le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE RP 2012)

La densité de population du Pays de Sarrebourg est de 65 hab/km². Elle est faible par rapport aux densités départementales et régionales, elle est 2,5 fois inférieure à la densité de la Moselle (168 hab/km²) et près de 3,5 fois inférieure à celle du Bas Rhin (230 hab/km²). Néanmoins, la densité n'est pas homogène sur le territoire.



Graphique 1 : Densité de la population en 2012 (Source : INSEE)

3.1.2 UNE AUGMENTATION CROISSANTE DE LA POPULATION A L'ECHELLE DU PAYS

De 1968 à 2012, la population a augmenté de 5 084 habitants soit une croissance annuelle de +0,19%. Le territoire connaît toutefois une période de dévitalisation dans les années 80. Mais il gagne à nouveau de la population par la suite. Cette croissance est constante et s'accélère au fur et à mesure des décennies pour atteindre +0,28% entre 1999 et 2009.

		1968	1975	1982	1990	1999	2012
Pays de Sarrebourg	Population	59 291	61 029	60 029	60 817	62 080	64 374
	Evolution annuelle		+0,41 %	-0,08 %	+0,02 %	+0,22 %	+0,28%
Moselle	Population	971 314	1 006 373	1 007 189	1 011 302	1 023 447	1 046 468
	Evolution annuelle		+0,50%	+0,01%	+0,05%	+0,13%	+0,17%
Lorraine	Population	2 274 000	2 330 822	2 319 905	2 306 000	2 311 655	2 349 816
	Evolution annuelle		+0,35%	-0,06%	-0,07%	+0,02%	+0,13%

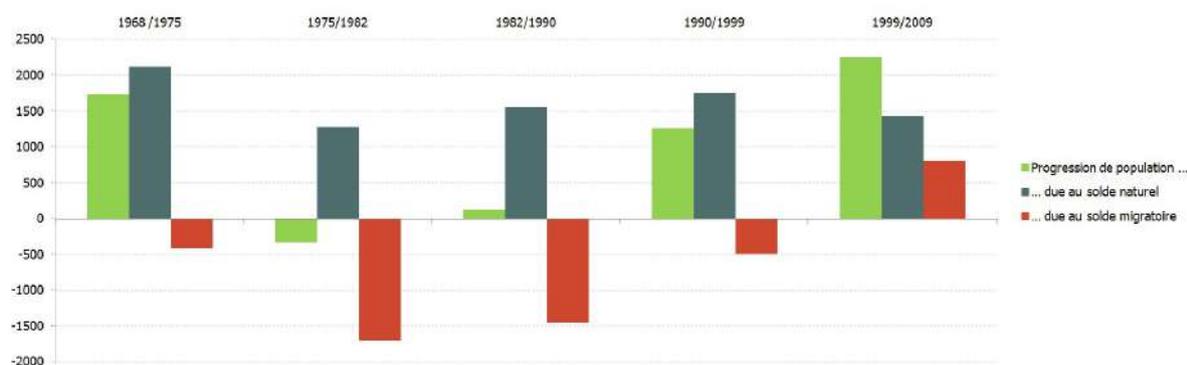
Tableau 3 : Evolution de la population depuis 1968 (Source : INSEE, RP 2012)

Cette croissance est bien supérieure à celle enregistrée en Moselle et en Lorraine. En effet, le taux d'évolution annuel de la population du Pays de Sarrebourg (+0,22 % entre 1990 et 1999 et +0,28 % entre 1999 et 2012) est supérieur à la Moselle et à la Lorraine, qui est respectivement de +0,13 %/+0,17 % et +0,02 %/+0,13 %.

Néanmoins, la croissance démographique du Pays de Sarrebourg est à comparer à celle du département limitrophe du Bas-Rhin, qui a connu une forte dynamique démographique avec un taux de croissance annuel trois fois supérieur (+0,62 %, source : INSEE) à celui du Pays de Sarrebourg entre 1982 et 2011.

3.1.3 UN TERRITOIRE ATTRACTIF DEPUIS 1999

Cette croissance démographique est portée par le solde naturel qui a toujours été positif depuis 1968. A l'inverse, le territoire a connu longtemps un solde migratoire négatif de 1968 jusqu'à 1999. Ce dernier devient positif à partir de 1999 et atteste d'une nouvelle attractivité auprès de la population extérieure. Les soldes naturel et migratoire, tout deux positifs sur la décennie 2000-2010, expliquent la forte progression démographique du Pays de Sarrebourg. Cette croissance est portée à la hauteur de 64 % par le solde naturel et 36 % par le solde migratoire.



Graphique 2 : Progression de la population et attractivité du Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, RP 2012)

Dans un contexte où la croissance démographique de la Moselle manque de dynamisme, le Pays de Sarrebourg appartient aux territoires qui sont parvenus à enclencher un mécanisme vertueux qui associe solde naturel et solde migratoire positifs, rompant avec des décennies de déficit migratoire.

3.1.4 UN TERRITOIRE MARQUE PAR DES DISPARITES

Malgré l'augmentation globale de la population depuis les années 1980, la croissance démographique n'a pas été homogène sur l'ensemble du territoire, et le Pays de Sarrebourg est marqué par des disparités.

3.1.4.1 Des communes en pertes d'habitants de 1990 à 1999

Sur la période 1990-1999, 45 communes du territoire ont perdu des habitants. Certaines communes ont connu une baisse importante.

- 8 communes connaissent une évolution de -20 à -10 % ;
- 7 communes connaissent une évolution de -10 à -5 % ;
- 30 communes connaissent une évolution de -5 à 0 %.

Ce sont majoritairement des communes situées en zone montagneuse, telles que :

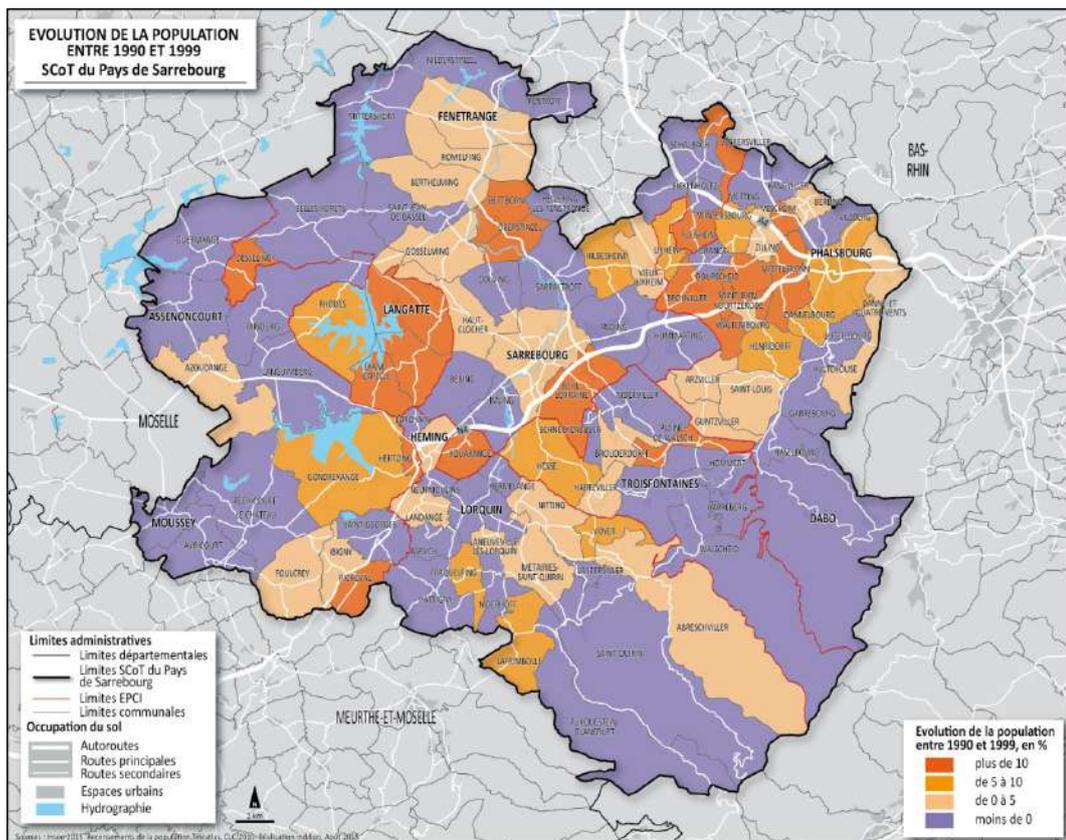
- Dabo (-0,32 %) ;
- Walscheid (-0,25 %) ;
- Saint-Quirin (-3,65 %) ;
- Turquestein-Blancrupt (-4,55 %).

La frange ouest du périmètre du SCoT connaît une dynamique similaire, sur les communes comme :

- Niederstinzel (-3,95 %) ;
- Mittersheim (-9,41 %) ;
- Belles-Forêts (-1,65 %) ;
- Guermange (-16,22 %).

A l'inverse, les communes le long de l'axe routier structurant (RN4) et en périphérie des pôles urbains de Sarrebourg et Phalsbourg connaissent une croissance de population, marquant un processus de périurbanisation sur le territoire.

- Saint-Jean-Kourtzerode (+134,95 %) ;
- Boursheid (+87,6 %) ;
- Desseling (+43,24 %) ;
- Xouaxange (+40,7 %) ;
- Hertzling (+32,88 %) ;
- Buhl-Lorraine (+26,93 %).



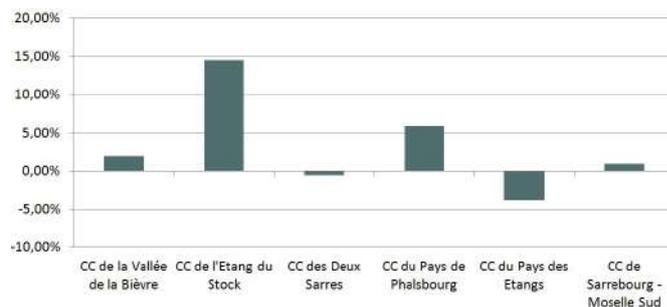
Carte 14 : Taux d'évolution de la population par communes entre 1990 et 1999 (Source : INSEE, RP1990 RP1999)

Même si une grande partie des communes connaît une baisse démographique entre 1990 et 1999, l'impact est atténué à l'échelle des Communautés de communes.

En effet, l'analyse par Communauté de communes démontre que 4 Communautés de communes sur 6 connaissent une augmentation de leur population.

La Communauté de communes de l'Etang du Stock composé de seulement 4 communes connaît une augmentation importante de 15 %.

A l'inverse, la Communauté de communes du Pays des Etangs connaît une baisse démographique de 4 % sur la période considérée.



Graphique 3 : Taux d'évolution de la population par Communautés de communes entre 1990 et 1999 (Source : INSEE, RP1990 RP1999)

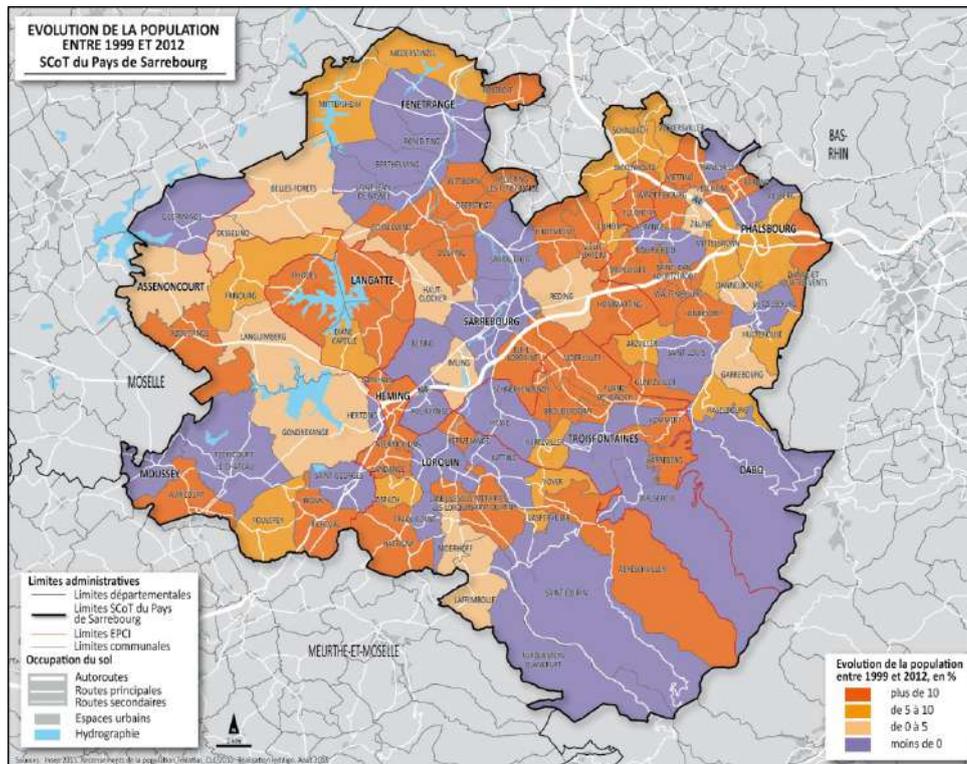
L'analyse de l'évolution démographique par communes et communautés de communes met en évidence que la croissance démographique positive à l'échelle du Pays est liée à une croissance forte de certaines communes à l'instar d'autres communes qui elles perdent des habitants.

3.1.4.2 Un regain démographique à partir de 2000 à l'échelle du territoire

A partir des années 2000, la croissance démographique se généralise et la population augmente sur la majorité du territoire. Le phénomène de périurbanisation s'accroît autour des principaux pôles urbains.

C'est le cas notamment des communes telles que Buhl-Lorraine, Hommarting, Henridorff et Danne-et-quatre-vents présentant une croissance démographique supérieure à 10 %.

Néanmoins, l'un des éléments marquants durant cette décennie est la perte de population de la commune de Sarrebourg. La principale centralité du territoire présente une évolution de -7 % et a perdu 938 habitants en une dizaine d'années.



Carte 15 : Taux d'évolution de la population entre 1999 et 2012 (Source : INSEE, RP1999 RP2012)

Bien que le nombre de communes en perte d'habitants ait diminué et que la majorité des communes en perte de population dans les années 1990 ait retrouvé une croissance démographique dans les années 2000, certaines d'entre elles connaissent une dynamique démographique négative depuis 20 ans (sur les deux périodes intercensitaires 1990/1999 et 1999/2012). 14 communes sont concernées.

Ces communes correspondent notamment aux zones montagneuses :

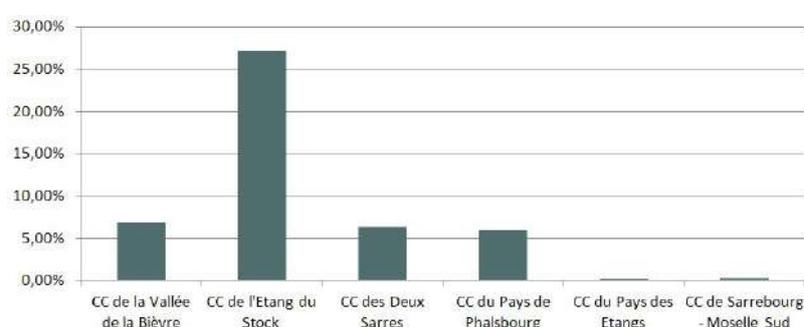
- Dabo (-0,32 %, -5,07 %) ;
- Saint Quirin (-3,65 %, -9,99 %) ;
- Turquestein-Blancrupt (-4,55 %, -14,28 %).

Mais d'autres communes sur le territoire du SCOT connaissent le phénomène telles que

- Troisfontaines (-2,01 %, -1,36 %) ;
- Réchicourt-le-Château (-12 %, -16,39 %) ;
- Sarraltroff (-0.50 %, -6,16 %) ;
- Saint Georges (-7,38 %, -3,24 %) ;
- Guermange (-3,48 %, -15,31 %).

A l'échelle des intercommunalités, toutes les communautés de communes connaissent une croissance positive de leur population :

- Une croissance très forte pour la Communauté de communes de l'Etang du Stock (27 % d'augmentation) dans la poursuite de l'augmentation de la population enregistrée sur la période précédente 1990-1999 ;
- Une croissance modérée sur les Communautés de communes de la Vallée de la Bièvre, des deux Sarres et du Pays de Phalsbourg ;
- Une croissance très faible pour les Communautés de communes du Pays des Etangs et de Sarrebourg Moselle Sud.



Graphique 4 : Taux d'évolution de la population entre 1999 et 2012 (Source : INSEE, RP1999 RP2012)

3.1.4.3 Un phénomène de périurbanisation au détriment des 2 principales villes centres

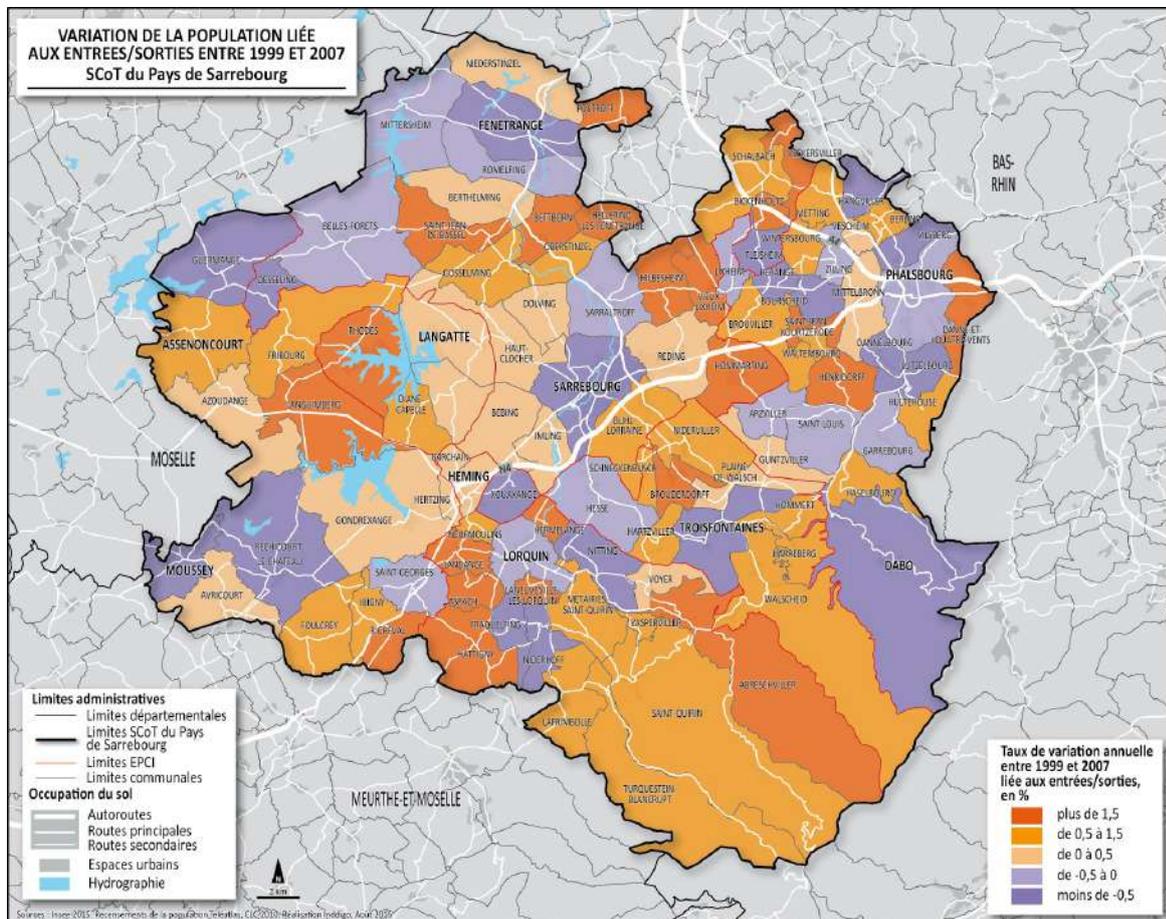
Le Pays de Sarrebourg enregistre depuis 1999 un solde migratoire positif, rompant ainsi avec un solde migratoire négatif qui perdurait depuis plusieurs décennies. Néanmoins l'attractivité du Pays est inégale en fonction des secteurs, avec des écarts importants entre eux.

Entre 1999 et 2007, l'un des éléments les plus marquants est l'attractivité des communes périphériques de la commune de Sarrebourg, correspondant à l'important phénomène de périurbanisation.

Les communes limitrophes telles que Réding, Buhl-Lorraine ou encore Haut-Clocher enregistrent un taux de variation annuelle liée au solde migratoire compris entre 0 % et +1,5 %.

Ce phénomène de périurbanisation est également observable en périphérie de la commune de Phalsbourg.

Les périphéries de ces deux principaux pôles urbains sont attractives, alors que leurs villes centres connaissent un solde migratoire négatif (Sarrebourg -1,09 % et Phalsbourg -0,18 %).

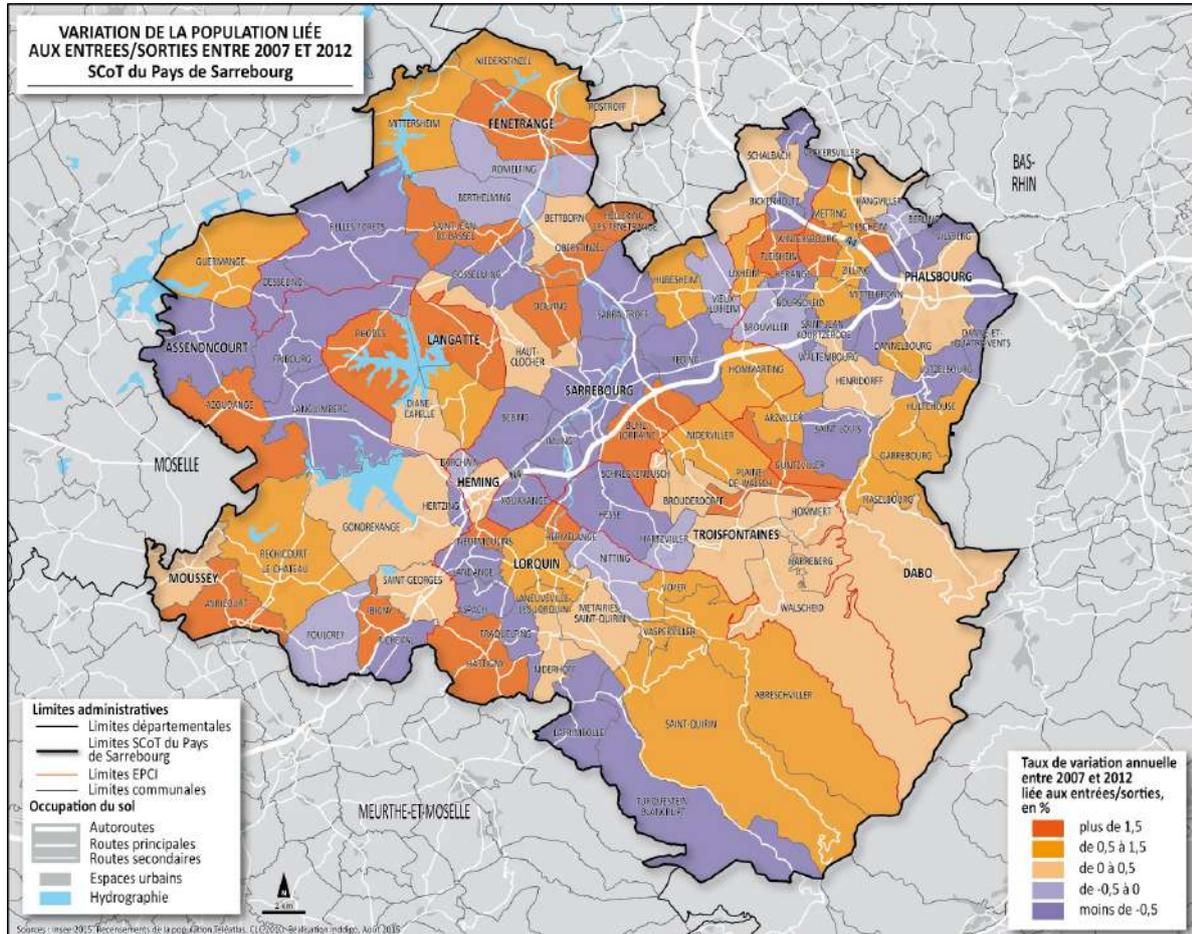


Carte 16 : Variation de la population liée aux entrées/sorties entre 1999/2007 (Source : INSEE)

Entre 2007 et 2012, alors que nombre de communes limitrophes des pôles urbains connaissent un solde migratoire positif, celles-ci ont connu un retournement avec un solde migratoire qui est devenu négatif.

Parallèlement, les communes de seconde couronne de Sarrebourg et de Phalsbourg voient leur solde migratoire devenir positif, ou s'accroître.

C'est le cas de communes telles que Metting, Vesheim, Zilling, Flesheim, Lixheim et Hangviller, en seconde couronne de Phalsbourg, qui ont enregistré une augmentation de leur solde migratoire (cf. carte ci-après).



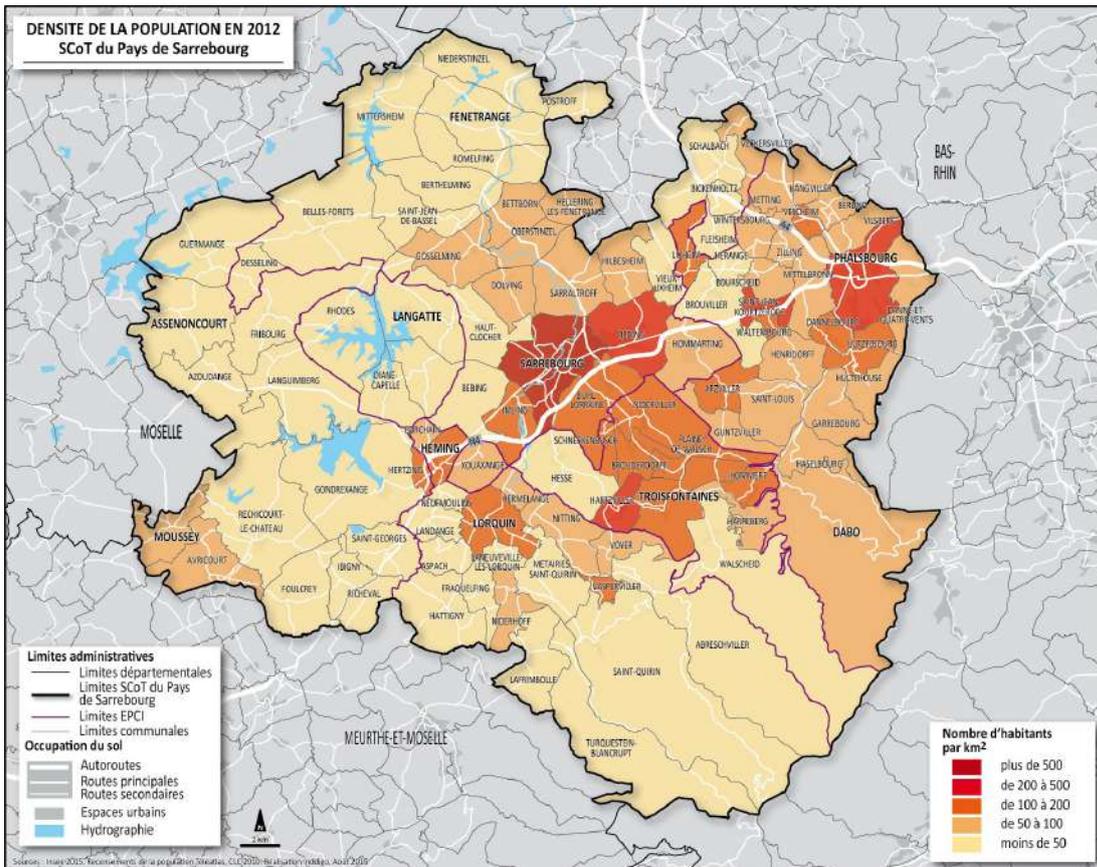
Carte 17 : Variation de la population liée aux entrées/sorties entre 2007/2012 (Source : INSEE)

3.1.4.4 Un contraste de densité entre l'Ouest et l'Est

Le territoire affiche des densités très différenciées. En effet, le nord-est du Pays est plutôt dense, se rapprochant de la moyenne départementale (autour de 150 hab/km²).

A l'inverse, les secteurs ouest et sud présentent des densités faibles (<50 hab/km²), particulièrement dans la Communauté de communes du Pays des Etangs où cinq communes présentent des densités de population inférieures à 10 hab/km². Ce contraste s'explique par plusieurs facteurs :

- La RN4 joue un rôle important dans le développement de l'arrondissement. Population et activité économique se concentrent autour de cette dernière. Ainsi, de Phalsbourg jusqu'à Héming, en passant par Sarrebourg, la densité est élevée sans pour autant former une conurbation.
- Les périmètres communaux ont également un impact sur la densité du Pays. Dans le nord-est de l'arrondissement, les communes se caractérisent par leur superficie limitée, ce qui forme un maillage relativement resserré de bourgs, créant ainsi une densité plus importante. A l'inverse, les communes de l'ouest et sud-est ont des périmètres beaucoup plus grands, isolant les bourgs dans un vaste territoire communal.
- Enfin, l'ouest et le sud possèdent un contexte naturel singulier. Les grandes forêts, les étangs et la montagne sont des éléments contraignants à l'urbanisation limitant ainsi la densité de population.

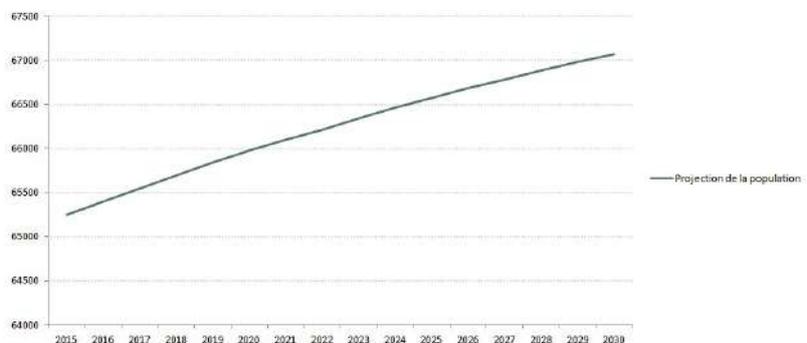


Carte 18 : Densité de population par commune (Source : INSEE, RP2012)

3.1.5 PROJECTION A 2030 : RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Selon les projections effectuées par l'INSEE, la croissance démographique du Pays de Sarrebourg va se poursuivre jusqu'en 2030. En effet, la population du territoire accueillerait 1 820 nouveaux habitants pour atteindre 67 066 habitants en 2030 (soit un accroissement de la population de +2,78 % sur l'ensemble de la période).

Graphique 5 : Projection de la croissance démographique de 2015 à 2030 sur le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, projections horizon 2030)



Néanmoins, cette croissance démographique tendrait à se ralentir. Entre 1999 et 2009, le Pays de Sarrebourg a enregistré un taux d'évolution annuel de +0,36 %. Selon les projections de l'INSEE, ce taux d'évolution annuel diminuerait au fur et à mesure des années, pour atteindre +0,14 % entre 2025 et 2030.

	2015	2020	2025	2030
Population projetée	65246	65978	66572	67066
Taux d'évolution annuel		+ 0,22 %	+ 0,17 %	+ 0,14 %

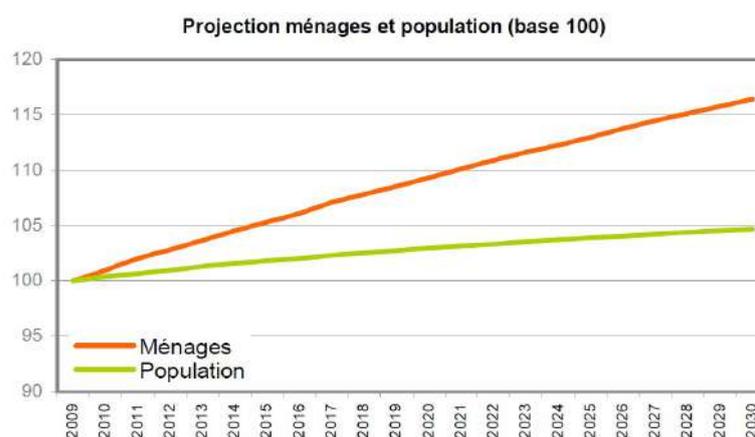
Tableau 4 : Taux d'évolution annuel projeté entre 2015 et 2030 sur le Pays de Sarrebourg
(Source : INSEE, projections – horizon 2030)

3.2 UNE STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE EN MUTATION : VERS DES MENAGES PLUS AGES ET PLUS PETITS

3.2.1 DES MENAGES PLUS NOMBREUX ET PETITS

Le Pays de Sarrebourg compte 26 653 ménages en 2012 (Source : INSEE RP 2012). Ils connaissent une forte augmentation de +13 % entre 1999 et 2012 tandis que la population n'a augmenté que de +3,7 %. Cette dynamique correspondant à celle de La Moselle (+14 % entre 1999 et 2012).

Cette dynamique tendrait à se poursuivre selon les projections de l'INSEE en atteignant 30 222 ménages, soit une augmentation de +13 % entre 2012 et 2030, alors que la population n'augmenterait que de +4,2 %.

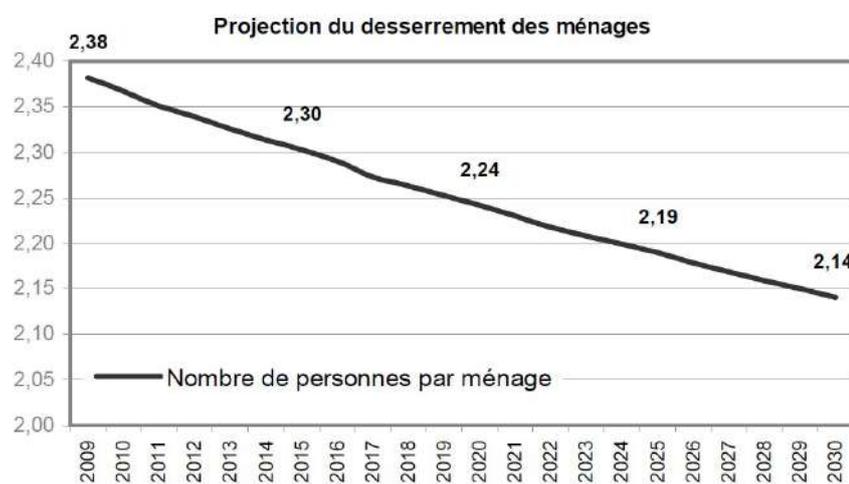


Graphique 6 : Projection de l'évolution des ménages et de la population dans le Pays de Sarrebourg sur une base 100
(Source : INSEE, projections - horizon 2030)

Cette tendance n'est pas propre au territoire du Pays de Sarrebourg. Elle suit celle de l'échelle départementale et régionale. En effet, la Moselle et la Lorraine pourraient connaître une évolution du nombre de ménage de +10 % entre 2012 et 2030 (source : INSEE, projections horizon 2030) alors que leur population s'accroîtrait respectivement de +1% et de +1,7 %.

Cette forte augmentation du nombre de ménages s'explique par le phénomène national de desserrement des familles, notamment par l'accroissement des petits ménages composés de 1 et 2 personnes. Dans le Pays de Sarrebourg, le nombre moyen de personnes par ménage tend en effet à baisser. En 1999, le territoire comptait en moyenne 2,56 personnes par ménage tandis qu'en 2009, il n'en compte désormais que 2,41.

Cette dynamique tendrait à se poursuivre selon l'INSEE pour atteindre 2,14 personnes par ménage en 2030. En comparaison, les ménages mosellans et lorrains se desserreraient, passant de 2,3 personnes par ménage à 2,1.



Graphique 7 : Projection du nombre de personne par ménage entre 2009 et 2030 sur le Pays de Sarrebourg
(Source : INSEE, projections - horizon 2030)

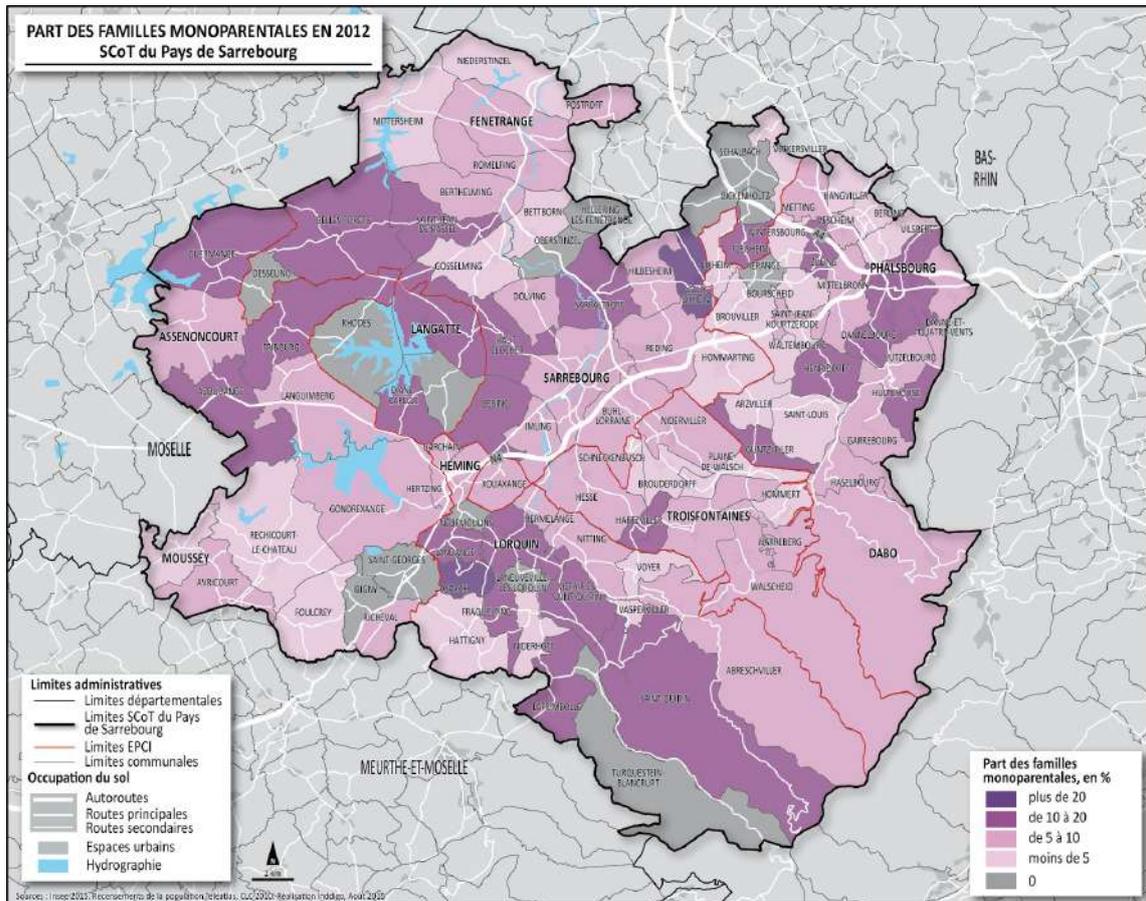
Ce phénomène s'explique par l'augmentation de la part des familles monoparentales, des couples sans enfants et des personnes seules. En 2012, le Pays de Sarrebourg dénombre :

- 2 100 familles monoparentales (soit +34 % entre 1999 et 2012) ;
- 7 999 couples sans enfants (soit +21 % entre 1999 et 2012) ;
- et 7 865 personnes seules (soit +33 % entre 1999 et 2012).

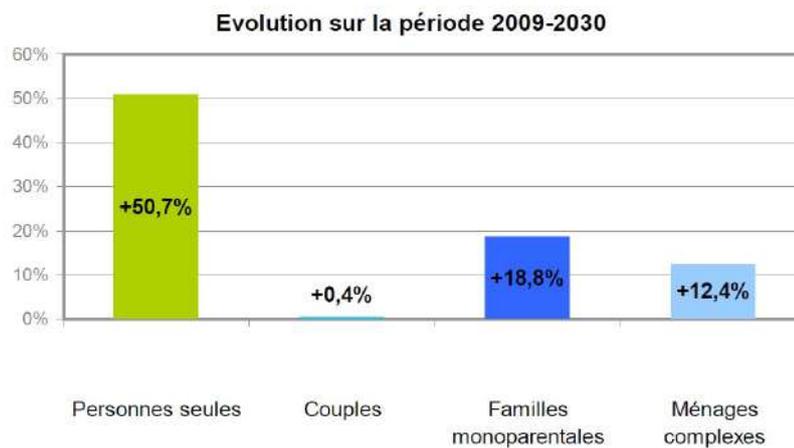
A l'inverse, les couples avec enfant(s) diminuent sur le territoire, passant de 9 204 en 1999 à 8 150 couples en 2012, soit une diminution de -11 %.

Selon les projections de l'INSEE à l'horizon 2030, ces dynamiques continueraient. Les familles monoparentales augmenteraient de +18,8 % et le nombre de personnes seules connaîtrait une très forte augmentation de +3 399 personnes seules supplémentaires en 15 ans, soit +43 % entre 2012 et 2030.

L'augmentation des couples sans enfants et des personnes seules s'explique particulièrement par le phénomène de vieillissement de la population.



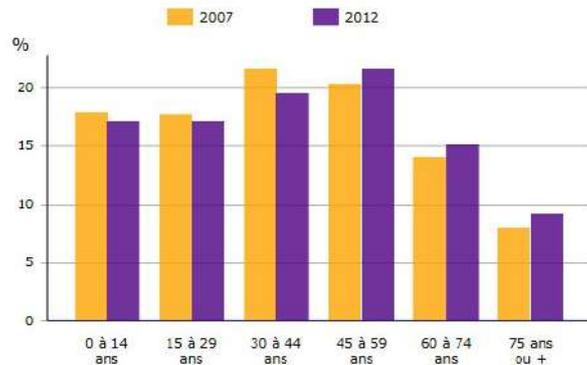
Carte 19 : Part des familles monoparentales en 2012 (Source : INSEE, RP2012)



Graphique 8 : Projection de l'évolution de la structure familiale entre 2009 et 2030 sur le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, projections - horizon 2030)

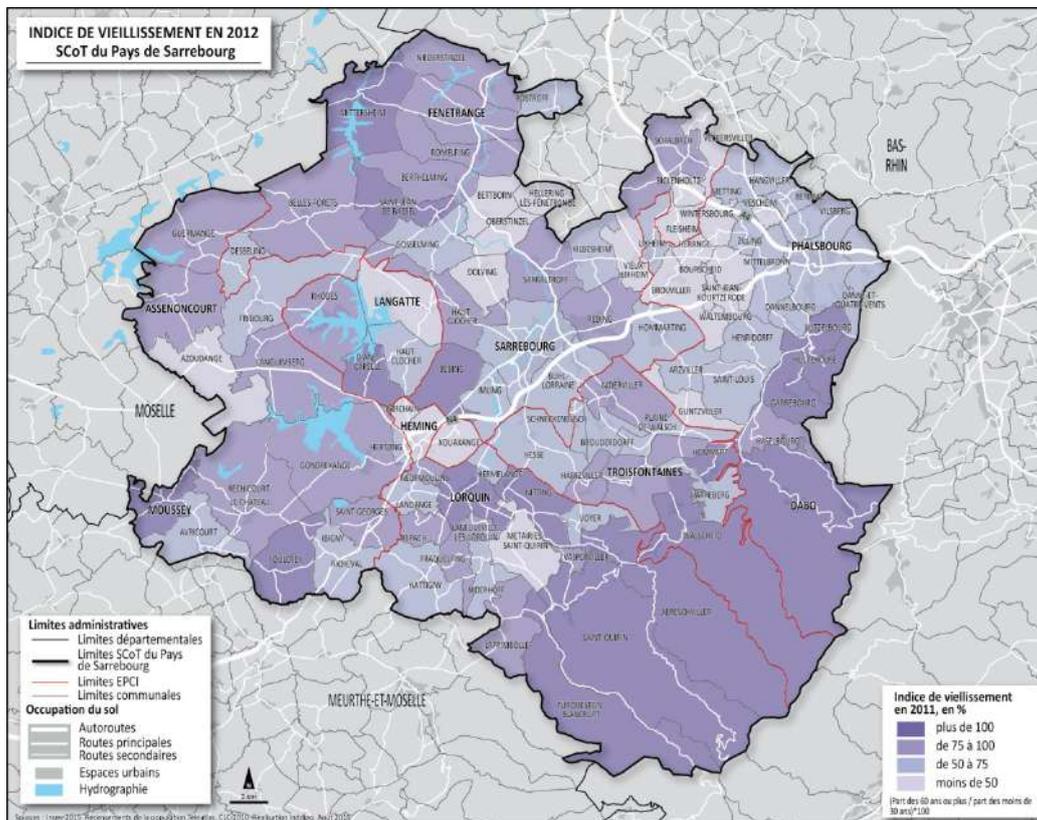
3.2.2 UNE POPULATION VIEILLISSANTE

Le Pays de Sarrebourg compte 15 308 personnes de plus de 60 ans en 2012, soit 23 % de sa population totale. Ce pourcentage correspond à la moyenne départementale de La Moselle et du Bas-Rhin.



Graphique 9 : Population par tranche d'âge dans le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, RP2007 & RP2012)

Entre 2007 et 2012, le SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg a connu un vieillissement de sa population. En effet, l'ensemble des tranches d'âge inférieures à 44 ans a diminué tandis que la part des habitants de plus de 45 ans a augmenté.



Carte 20 : Indice de vieillissement par commune en 2012 (Source : INSEE, RP2012)

L'indice de vieillissement met en rapport la population des 60 ans et plus, avec celle de moins de 30 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 30 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes.

Plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

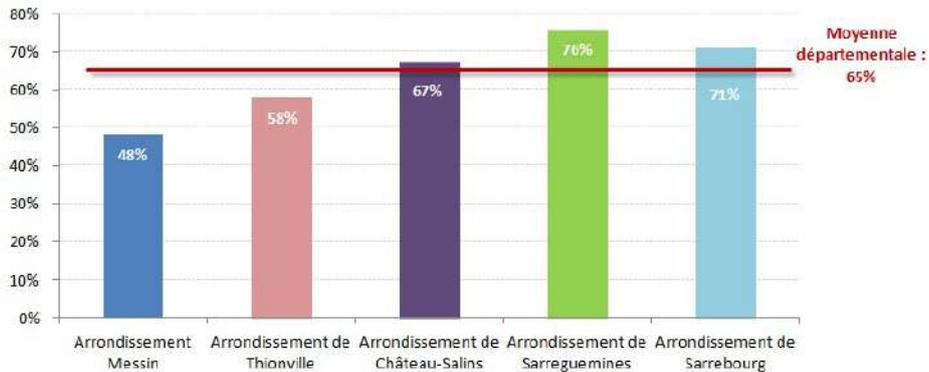
L'indice de vieillissement dépasse 100 pour une dizaine de communes.

Ce sont majoritairement les communes en zone de montagne, telles que Walscheid, Turquestein-Blancrupt et Saint-Quirin. D'autres communes du SCoT, telles que Bébing, Saint-Jean-de-Bassel et Mittersheim connaissent également cette dynamique.

A l'échelle du département, l'arrondissement de Sarrebourg est l'un des territoires possédant l'indice de vieillissement le plus élevé (71 %).

De manière générale, l'est du département possède un indice fort, aux alentours de 70 %, tandis que l'ouest se caractérise par un indice plus faible, tel que 48 % pour l'arrondissement messin.

A l'échelle du département, l'indice de vieillissement est de 65 %, soit 6 points de moins que le Pays de Sarrebourg.

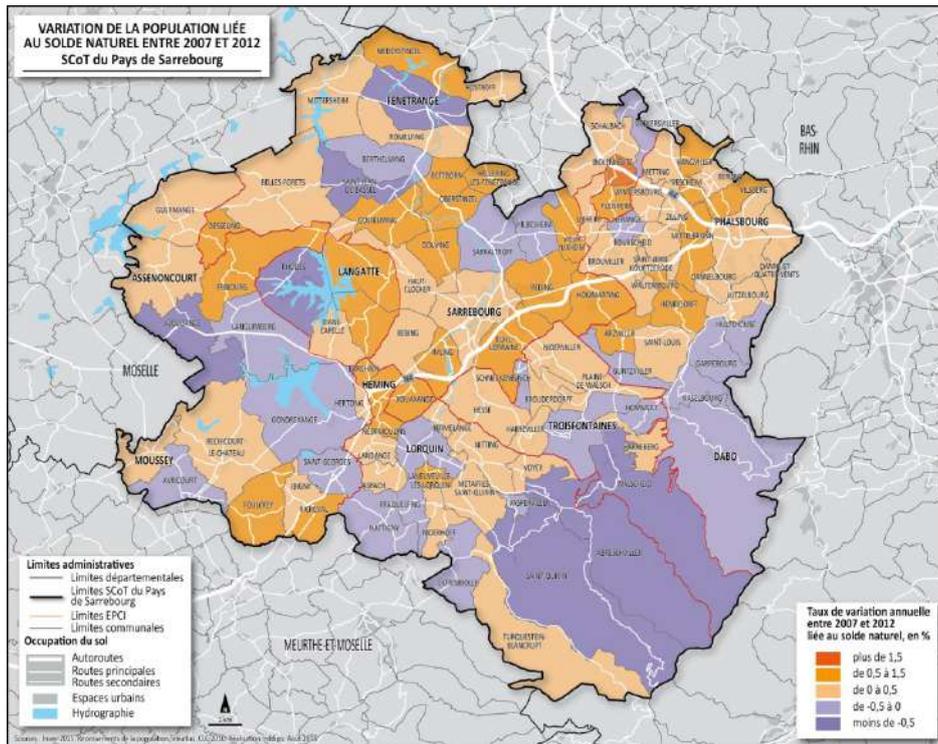


Graphique 10 : Indice de vieillissement en Moselle (Source : INSEE, RP 2012)

L'analyse du solde naturel permet également d'interpréter le vieillissement de la population.

En effet, un solde négatif est représentatif de territoire connaissant un vieillissement de sa population.

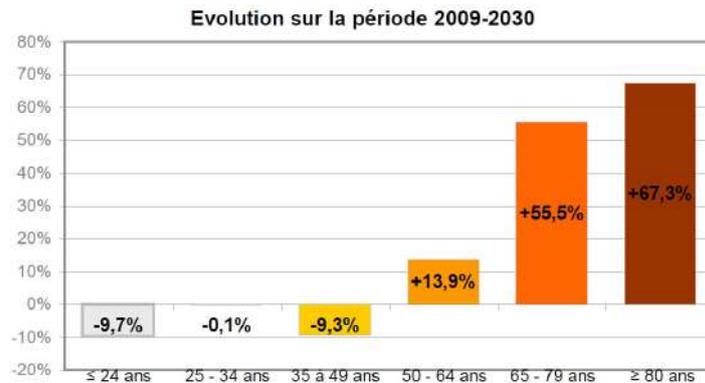
L'analyse de ces deux indicateurs (indice de vieillissement et solde naturel) permet d'identifier les communes particulièrement sujettes au vieillissement de leur population.



Carte 21 : Variation de la population liée au solde naturel par commune entre 2007 et 2012 (Source : INSEE, RP2012)

Néanmoins, certaines communes du territoire connaissent un solde naturel positif. Ces communes se localisent principalement le long de l'axe RN4 et correspondent aux communes ayant connu un solde migratoire positifs entre 1999 et 2007. En effet, ce solde migratoire positif s'explique notamment par le phénomène de périurbanisation autour des pôles urbains principaux et de la RN4. De nouveaux ménages se sont installés entre 1999 et 2007 qui ont permis un solde naturel positif entre 2007 et 2012.

Le vieillissement de la population tendrait à s'accroître ces 20 prochaines années à l'échelle du Pays. Selon les projections à l'horizon 2030 de l'INSEE, la part des moins de 49 ans continuerait de diminuer tandis que les 50 ans et plus augmenteraient, avec une très forte croissance de +67,3 % de plus de 80 ans.



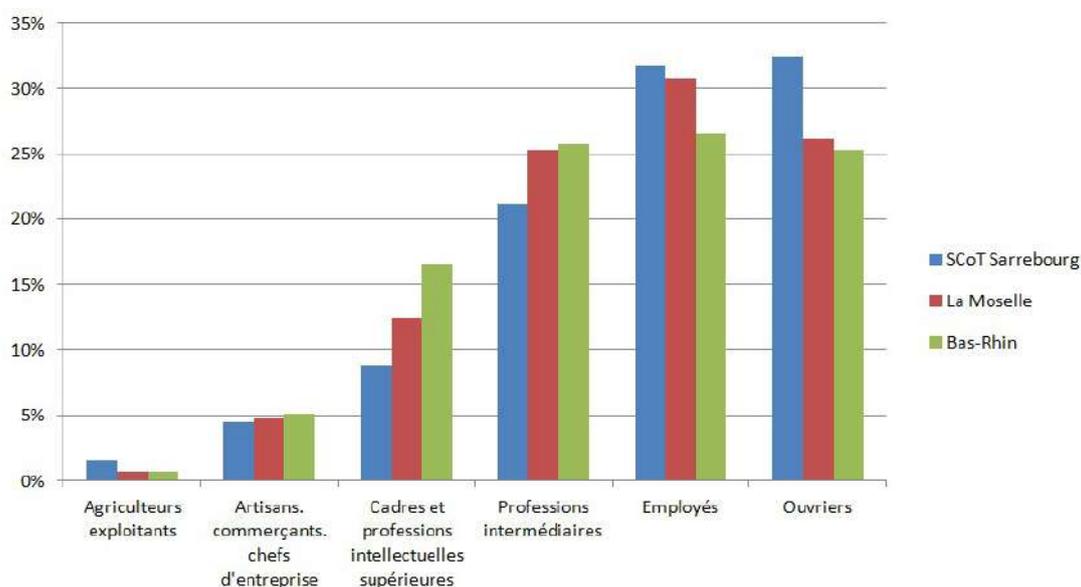
Graphique 11 : Evolution des tranches d'âge sur le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, projections horizon 2030)

3.3 CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES : UNE SITUATION D'ENTRE DEUX

3.3.1 UN TERRITOIRE AGRICOLE ET OUVRIER

Le Pays de Sarrebourg se caractérise par une prépondérance d'actifs ouvriers et d'agriculteurs exploitants. En effet, la part d'ouvriers sur le périmètre du SCoT est de 32 %. Elle est plus importante que la moyenne départementale de la Moselle (26 %) et du Bas-Rhin (25 %). La présence d'ouvriers s'explique notamment par le caractère industriel du territoire.

Les agriculteurs exploitants sont également plus représentés dans le Pays de Sarrebourg qu'à l'échelle départementale. Bien qu'en valeur absolue le nombre agriculteurs représente peu d'actifs (2 %), ils sont deux fois plus représentés à l'échelle du SCoT qu'en Moselle et dans le Bas-Rhin, où ils ne représentent que 1 % des actifs.

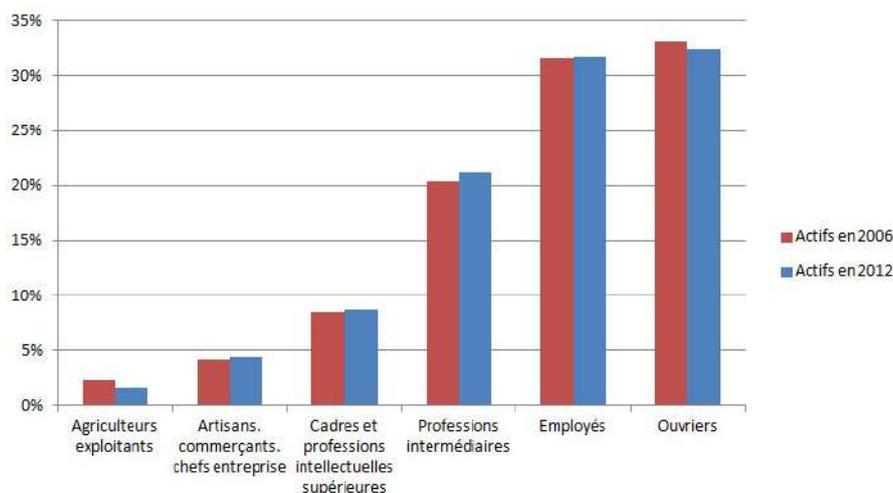


Graphique 12 : Structuration de la population active par catégorie socioprofessionnelle en 2012
(Source : INSEE, RP2012)

Néanmoins, la part de ces deux catégories socioprofessionnelles diminue sensiblement depuis 2006, notamment lié au contexte économique difficile pour l'industrie et l'agriculture. Le Pays de Sarrebourg comptait :

- 9 076 ouvriers en 2006 pour 9 035 en 2012 ;
- 611 agriculteurs exploitants en 2006 pour 424 en 2012.

Depuis 2006, le territoire du SCoT de Sarrebourg voit le nombre de professions intermédiaires et intellectuelles supérieures légèrement augmenter.



Graphique 13 : Répartition des actifs par CSP (Source : INSEE, RP2012)

Les cadres et professions intellectuelles supérieures ont augmenté de +106 actifs et les professions intermédiaires ont augmenté de +333 actifs en 5 ans.

Malgré cette évolution, les emplois de professions intermédiaires et de cadres et professions intellectuelles supérieures sont moins représentés sur le Pays de Sarrebourg (20 % et 9 %) qu'au niveau du département de la Moselle.

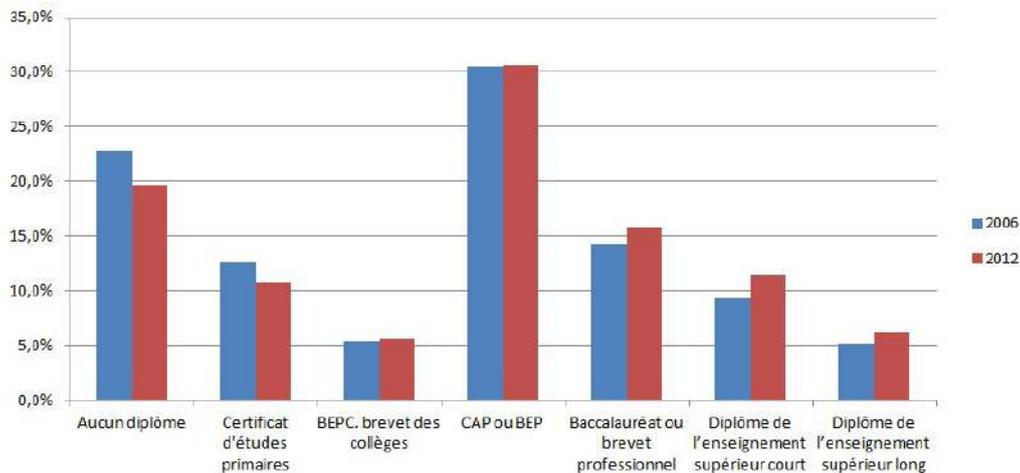
3.3.2 DES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOUS REPRESENTES, MAIS EN CROISSANCE

La structure socioprofessionnelle de la population peut être mise en rapport avec son niveau de diplôme. Ainsi, le Pays de Sarrebourg se caractérise par des taux de diplôme de l'enseignement supérieur court et long (respectivement 10,9 % et 6 %) inférieurs à la moyenne départementale (11,6 % et 9,4 %).

Parallèlement, la part des individus possédant un CAP ou BEP est plus élevée dans le Pays de Sarrebourg qu'en Moselle. Ce phénomène est étroitement lié à la part d'ouvriers et d'agriculteurs exploitants plus élevée que dans le département.

Néanmoins, la part des diplômés de l'enseignement supérieur augmente depuis 2006. En effet, les diplômés de l'enseignement supérieur court sont passés de 9,3 % à 11,5 % et les diplômés long sont passés de 5,2 % à 6,2 %.

Cette croissance suit la dynamique départementale, où les diplômés de l'enseignement supérieur court et long ont gagné respectivement +2,1 % et +1,9 %.

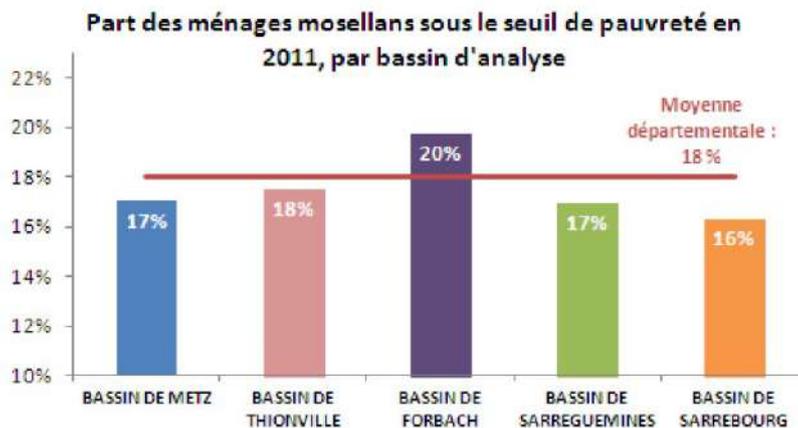


Graphique 14 : Niveau de formation dans le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, RP2012)

3.3.3 DES REVENUS HOMOGENES SUR LE TERRITOIRE

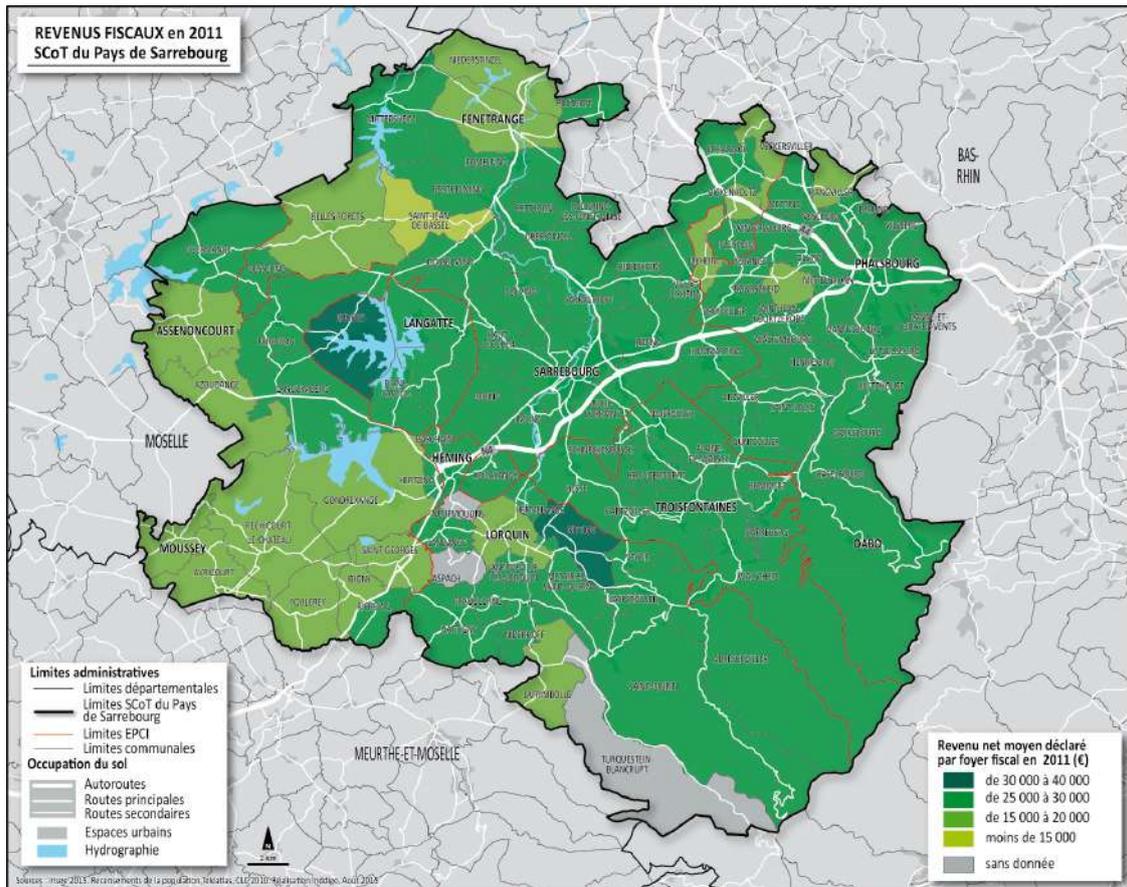
En 2012, le territoire du SCoT comptait environ 25 672 foyers fiscaux dont 16 096 imposables (62,7 % - Source : INSEE 2012). Cette situation est légèrement supérieure à celle du département, qui est de 58,1 %. Néanmoins, elle contraste avec celle du département du Bas-Rhin et de l'Alsace, dans lesquels 67,5 % des foyers fiscaux sont imposables.

Bien que le nombre de ménages sous le seuil de pauvreté augmente sur le territoire mosellan, le Pays de Sarrebourg fait parti des territoires les moins touché par cette hausse. En effet, 16 % des ménages du Pays sont sous le seuil de pauvreté en 2011, soit 4 points inférieurs à la moyenne départementale.



Graphique 15 : Part des ménages sous le seuil de pauvreté (Source : DDT - FILOCOM, 2011)

Le revenu médian se situe autour de 19 539 € (2012), soit légèrement supérieur à celui de la Moselle (19 494 €), mais significativement inférieur au département voisin du Bas-Rhin (21 182 €).



Carte 22 : Revenus fiscaux en 2011 (Source : INSEE, 2012)



3.4 SYNTHÈSE



Éléments clés

- 64 374 habitants
- 102 communes
- 65 habitants/km²
- 4 communes de plus de 2 000 habitants
- 65 communes de moins de 500 habitants
- 0,28 % de croissance démographique annuelle entre 1999 et 2012
- 26 653 ménages
- 2,41 habitants par ménage
- 32 % d'ouvriers
- 2 % d'agriculteurs
- 16,9 % de diplômés de l'enseignement supérieur
- 19 539 € de revenu médian



Forces

- Un regain d'attractivité pour les populations
- Une croissance démographique supérieure aux moyennes départementale et régionale
- Une croissance démographique pour toutes les Communautés de communes depuis 2000
- Le rôle structurant de la RN4
- Une poursuite de la croissance démographique projetée jusqu'en 2030
- Une augmentation de l'espérance de vie
- Une augmentation du taux de diplômés de l'enseignement supérieur
- Un maintien des actifs agricoles et ouvriers
- Des revenus médians supérieurs à la moyenne départementale, mais inférieure à la moyenne du Bas-Rhin



Faiblesses

- Une croissance démographique bien inférieure à la moyenne du Bas-Rhin
- De fortes disparités dans les dynamiques démographiques et l'attractivité des communes
- Une difficulté de maintien d'une population de jeunes diplômés
- Une perte de population des 2 principales villes centres
- Un phénomène de périurbanisation
- Une diminution de la taille des ménages
- Une population vieillissante
- Une sous-représentation des diplômés de l'enseignement supérieur
- Une sous-représentation des professions intermédiaires et supérieures
- Une augmentation du nombre de ménages sous le seuil de pauvreté



Enjeux

- Le maintien voire le développement de l'attractivité du territoire
- La maîtrise des disparités territoriales en matière de dynamiques démographiques
- L'adaptation aux évolutions de la population
- Le renforcement de la mixité sociale aussi bien dans les espaces urbains que ruraux
- La maîtrise des phénomènes de périurbanisation
- Le maintien de la vitalité des deux communes centres
- La préservation de la mixité sociale

4. UN PARC DE LOGEMENT PEU DIVERSIFIE

L'habitat est au cœur de nombreux grands enjeux de l'aménagement du territoire, à l'interface avec les mobilités, l'offre d'emploi, la diminution des consommations énergétiques, etc. Il repose également sur des enjeux sociaux puisqu'il détermine les conditions et le cadre de vie des ménages. A ce titre, il est la dépense la plus importante : 18 % du budget (d'après l'Insee).

Il est un levier de développement de l'économie locale en dynamisant le secteur du BTP, de la construction, des énergies renouvelables, etc. L'habitat est donc au cœur des problématiques d'un territoire auquel le SCOT se doit de répondre, conformément à l'article L. 121-1 du code de l'urbanisme.

4.1 UN AGRANDISSEMENT DU PARC DE LOGEMENT

4.1.1 UN RYTHME DE PRODUCTION QUI SE MAINTIENT

Le Pays de Sarrebourg possède un parc de 33 534 logements au total en 2012, comprenant résidences principales, résidences secondaires et logements vacants (Source : INSEE, RP2012).

Ce parc n'a cessé d'augmenter en passant de 18 679 logements à 33 534 logements entre 1968 et 2012, soit un taux de croissance du parc de 79,5 % sur la période considérée et une augmentation moyenne annuelle d'environ 337 logements.

Parc de logement	Pays de Sarrebourg	
1968	18679	
1975	21215	+13,5 %
1982	23493	+10,7 %
1990	25753	+9,6 %
1999	28 032	+8,5 %
2006	30 694	+9,5 %
2012	33 534	+9,2 %

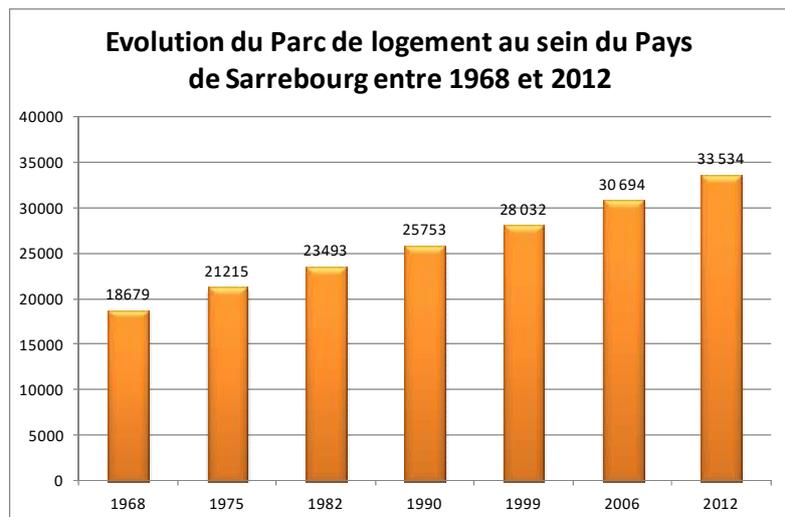


Tableau 5 : Le parc de logement de 1968 à 2012 (Source : RGP INSEE 2012)

	Pays de Sarrebourg	Département Moselle	Département du Bas Rhin	Région Lorraine	Région Alsace
Taux de croissance du parc entre 1968 et 2012	+79,5 %	+70,1 %	+95,7 %	+57,4 %	+90,4 %

Tableau 6 : Evolution du parc de logement de 1968 à 2012 au sein du Pays de Sarrebourg et les territoires élargis (Source : RGP INSEE 2012)

Cette croissance du parc de logement (+79,5 %) est importante par rapport à celle du département de la Moselle (+70,1 %) et de la Région Lorraine (+57,4 %) mais reste inférieure aux taux enregistrés dans le département du Bas-Rhin (+95,7 %) et de la Région Alsace (90,4 %).

A l'image des tendances départementales et régionales, le rythme de production de logement a été plus important dans les années 1970 à 1980 pour se ralentir ensuite.

Sur les 2 périodes 1999/2006 et 2006/2012, le parc de logements sur le Pays de Sarrebourg continue toutefois d'augmenter à un rythme assez important avec des taux de 9,5 % et 9,2 %, soit de manière plus importante qu'à l'échelle des départements de la Moselle et du Bas-Rhin et des régions Lorraine et Alsace.

	Pays de Sarrebourg		Département Moselle		Département du Bas Rhin		Région Lorraine		Région Alsace	
1968	18679		289979		265962		736330		462520	
1975	21215	+13.5%	325070	+12.1%	308526	+16%	817103	+11%	537574	+16.2%
1982	23493	+10.7%	361164	+11.1%	349836	+13.4%	894906	+9.5%	601518	+11.9%
1990	25753	+9.6%	389035	+7.7%	389866	+10.2%	951226	+6.3%	663549	+10,3%
1999	28 032	+8.5%	422 029	+8.5%	445 870	+14.4%	1 013 160	+6.5%	750 194	+12.9%
2006	30 694	+9.5%	460336	+9.1%	485 399	+8.9%	1 089 795	+7.6%	820 005	+9.3%
2012	33 534	9.2%	493 278	+7.2%	520 432	+7.2%	1159503	+6.4%	880 629	+7.4%

Tableau 7 : Evolution du parc de logement de 1968 à 2012 par période intercensitaires au sein du Pays de Sarrebourg et les territoires élargis (Source : RGP INSEE 2012)

4.1.2 LA REPARTITION DES LOGEMENTS ENTRE COMMUNES

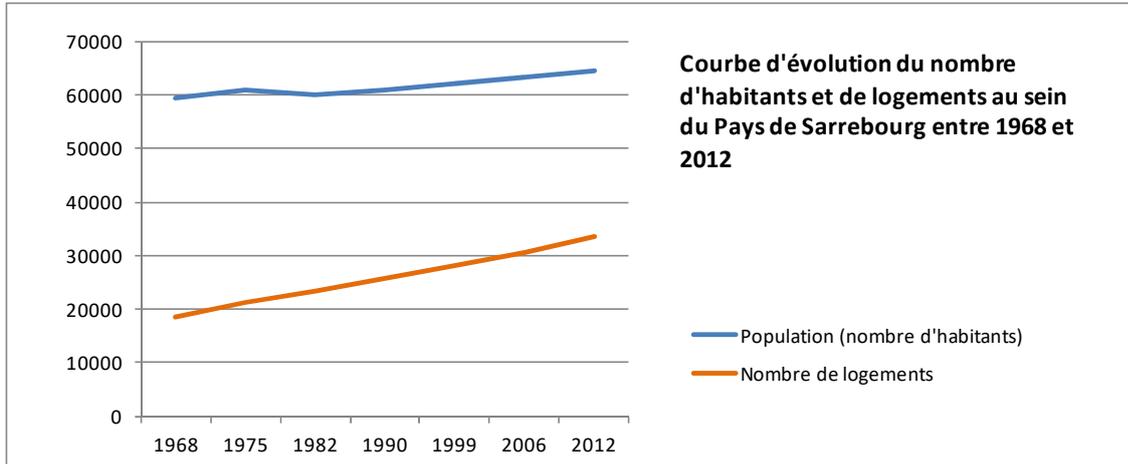
A l'intérieur du territoire, la répartition des logements entre communes est le corollaire de la répartition de la population avec une concentration sur les pôles principaux. 68,6 % du parc de logements se situent sur ces principales communes qui possèdent plus de 300 logements chacune :

Communes	Nombre de logements	% du parc total	Communes	Nombre de logements	% du parc total
Sarrebourg	6622	19.7%	Rhodes	453	1.3%
Phalsbourg	2222	6.6%	Hartzviller	418	1.2%
Dabo	1578	4.7%	Saint-Quirin	395	1.2%
Reding	1071	3.2%	Daine Capelle	386	1.2%
Mittersheim	949	2.8%	Brouderdorff	385	1.1%
Walscheid	825	2.4%	Fénétrange	372	1.1%
Abreschviller	752	2.2%	Moussey	358	1%
Troisfontaines	664	2.0%	Avricourt	357	1%
Langatte	642	1.9%	Lutzembourg	351	1%
Hattigny	641	1.9%	Sarraltroff	348	1%
Buhl-Lorraine	547	1.6%	Imling	334	1%
Lorquin	529	1.6%	Réhicourt le Château	332	1%
Niderviller	522	1.5%	Saint-Louis	301	0.9%

Tableau 8 : Parc de logements sur les principales communes du Pays de Sarrebourg (Source : RGP INSEE 2012)

4.1.3 DES BESOINS EN LIEN AVEC L'AUGMENTATION DE LA POPULATION ET LE DESSEREMENT DES MENAGES

La croissance du nombre de logements accompagne l'augmentation de la population à l'échelle du Pays et l'évolution des modes de vie. En effet, l'augmentation du nombre de logements n'est pas proportionnelle à celle du nombre d'habitants. Cette croissance plus rapide traduit très largement le desserement des ménages, phénomène à l'œuvre à l'échelle de notre société actuelle.



Graphique 16 : Evolution comparée du nombre de logements et des ménages (Source : RGP INSEE 2012)

Le nombre de personnes par résidences principales est passé de 3,55 à 2,41 entre 1968 et 2012.

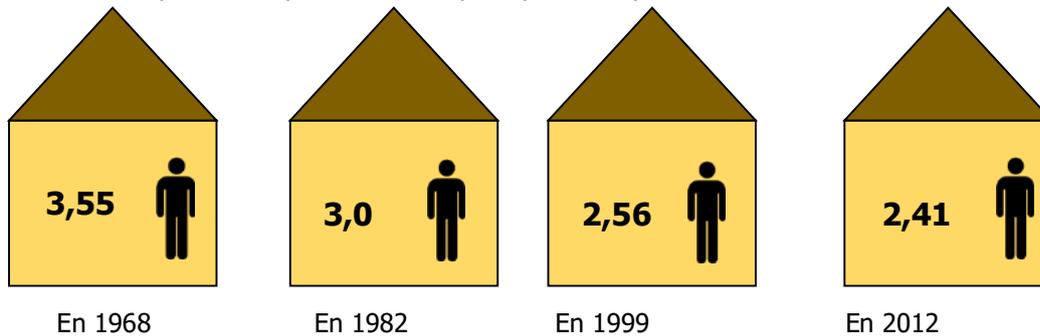


Figure 1 : Nombre de personnes moyen par logements (source : RGP INSEE)

Habitants par logement	Pays de Sarrebourg	
	Totalité du parc	Résidence principale
1968	3.17	3.55
1975	2.88	3.33
1982	2.55	3.0
1990	2.36	2.81
1999	2.21	2.56
2006	2.06	2.5
2012	1.92	2.41

Tableau 9 : Nombre de personnes moyen par logements (source : RGP INSEE)

4.1.4 UNE PART CROISSANTE DES RESIDENCES SECONDAIRES

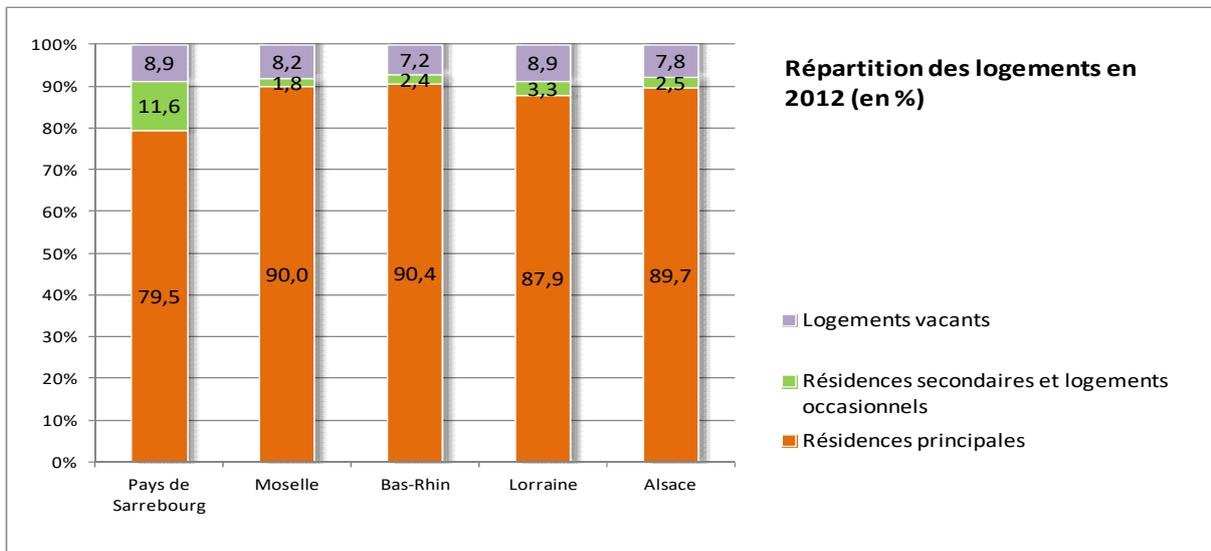
Sur un parc de 33 534 logements en 2012, le Pays de Sarrebourg compte 26 669 résidences principales soit 79,5 % du parc.

La part de résidences principales est plus faible qu'à l'échelle du département de la Moselle, du Bas-Rhin et des régions Moselle et Alsace.

En effet, le Pays de Sarrebourg compte une part importante de résidences secondaires (3 890 résidences secondaires au total en 2012 soit 11,6 % du parc).

	Pays de Sarrebourg
Totalité du parc	33 534
Résidences principales	26 669
Résidences secondaires et logements occasionnels	3 890
Logements vacants	2 975

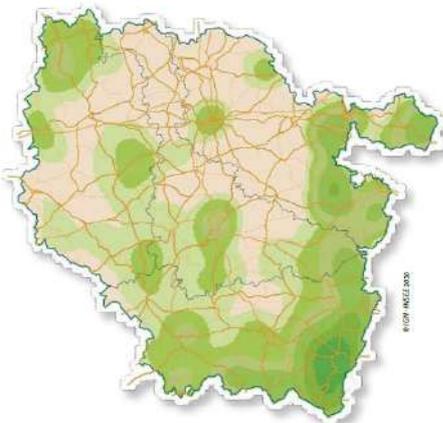
Tableau 10 : Répartition des logements au sein du Pays de Sarrebourg (source : RGP INSEE 2012)



Graphique 17 : Répartition des logements au sein du Pays de Sarrebourg et des territoires élargis (source : RGP INSEE 2012)

Les résidences secondaires sont particulièrement présentes sur les franges est du territoire régional.

NOMBRE DE RÉSIDENCES SECONDAIRES



En région Lorraine, environ 10 % des résidences secondaires sont la propriété d'un ressortissant allemand (contre 7 à 8 % à l'échelle nationale). Viennent ensuite comme pays d'origine: les Pays-Bas, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg. Le Pays de Sarrebourg est notamment là où la part des résidences secondaires étrangères est la plus importante dans la région.

Source : Observatoire de la Lorraine – Comité régional de Tourisme (RGP INSEE 2010)

Sur le Pays de Sarrebourg, la part des résidences secondaires a augmenté très nettement en passant de 3 % à 11,6 % du parc entre 1968 et 2012.



Graphique 18 : Evolution de la répartition des logements au sein du Pays de Sarrebourg entre 1968 et 2012
(Source : RGP INSEE 2012)

La part de résidences secondaires est variable selon les communes et révèle ainsi le caractère touristique de ces dernières. Pour certaines communes, la part des résidences secondaires dépassent 80 %.

Les résidences secondaires sont prédominantes sur des communes touristiques à proximité des étangs et en zone de piémonts vosgiens. La présence de Center Parc sur la commune d'Hattigny explique aussi l'importance des résidences secondaires.

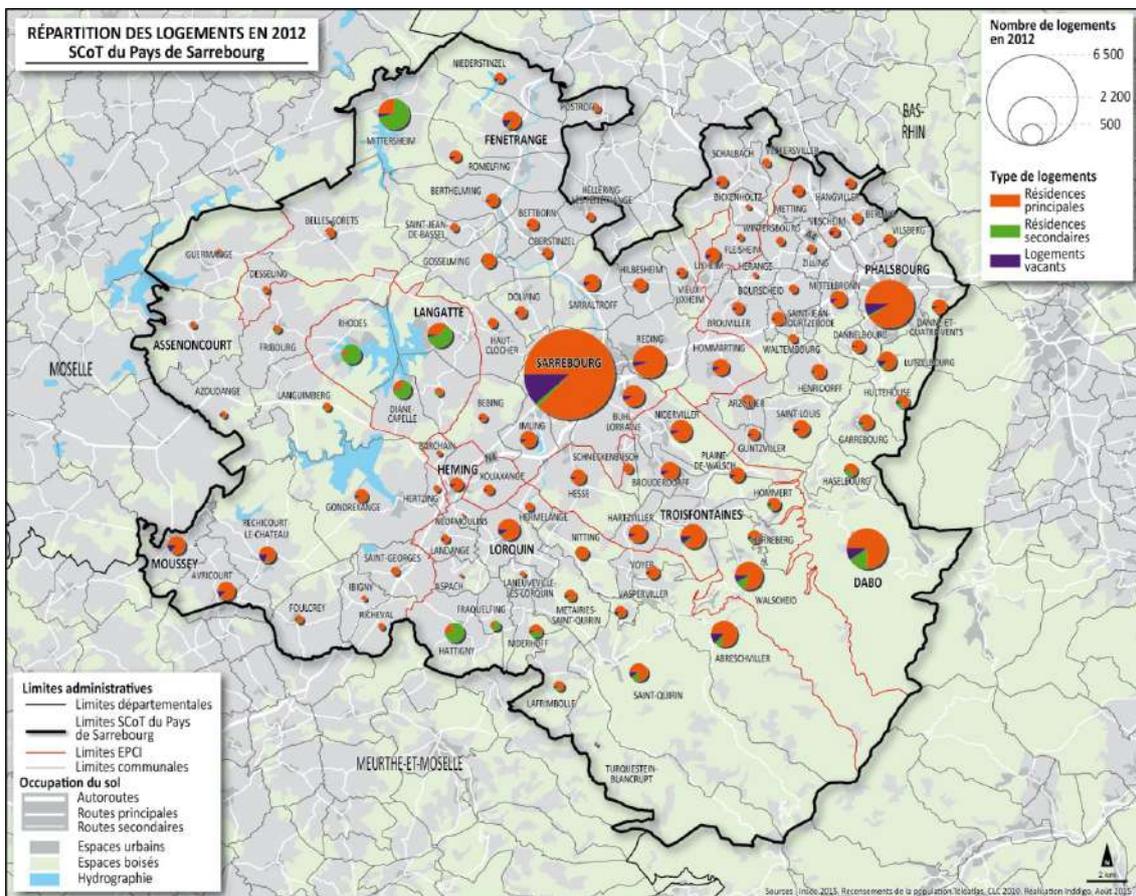
Communes	Nombre de résidences secondaires	% du nombre total des résidences secondaires au sein du Pays	% du parc communal
Mittersheim	655	16.8%	69.1%
Hattigny	552	14.2%	86.1%
Rhodes	399	10.3%	88.1%
Langatte	397	10.2%	61.8%
Diane Capelle	277	7.1%	71.8%
Dabo	245	6.3%	15.5%
Fraquelfing	212	5.4%	83.2%
Sarrebourg	130	3.3%	1.8%

Tableau 11 : Les résidences secondaires au sein du Pays de Sarrebourg en 2012
(Source : RGP INSEE 2012)

A l'échelle du territoire,

- 12 communes ont une part de résidences secondaires supérieures entre 10 et 20 % ;
- 5 communes ont une part de résidences secondaires supérieures entre 20 et 50 % ;
- 6 communes ont une part de résidences secondaires supérieures à 50%.

Si le développement touristique contribue au dynamisme du territoire, l'importance de l'offre d'hébergement touristique sur certaines communes peut engendrer des déséquilibres importants au cours de l'année. Les villages sont essentiellement animés les week-ends et lors des périodes de vacances scolaires.



Carte 23 : Répartition du parc de logements (Source : RGP INSEE 2012)

L'accueil de populations à revenus exogènes, résidant de façon permanente ou temporaire, représente une opportunité non négligeable de développement local.

4.1.5 PROJECTION DES BESOINS EN LOGEMENTS A L'HORIZON 2030

En 2012, le Pays de Sarrebourg propose 33 534 logements pour 28 336 ménages. A l'horizon 2030, il est estimé une augmentation du nombre de ménages à 31 578 (source : projection INSEE 2030).

A répartition constante entre résidences principales, secondaires et logements vacants, le nombre total de logements serait en 2030 de 37 370.

4.2 UNE TYPOLOGIE DE LOGEMENTS PEU DIVERSIFIEE

4.2.1 L'HEGEMONIE DE L'HABITAT INDIVIDUEL

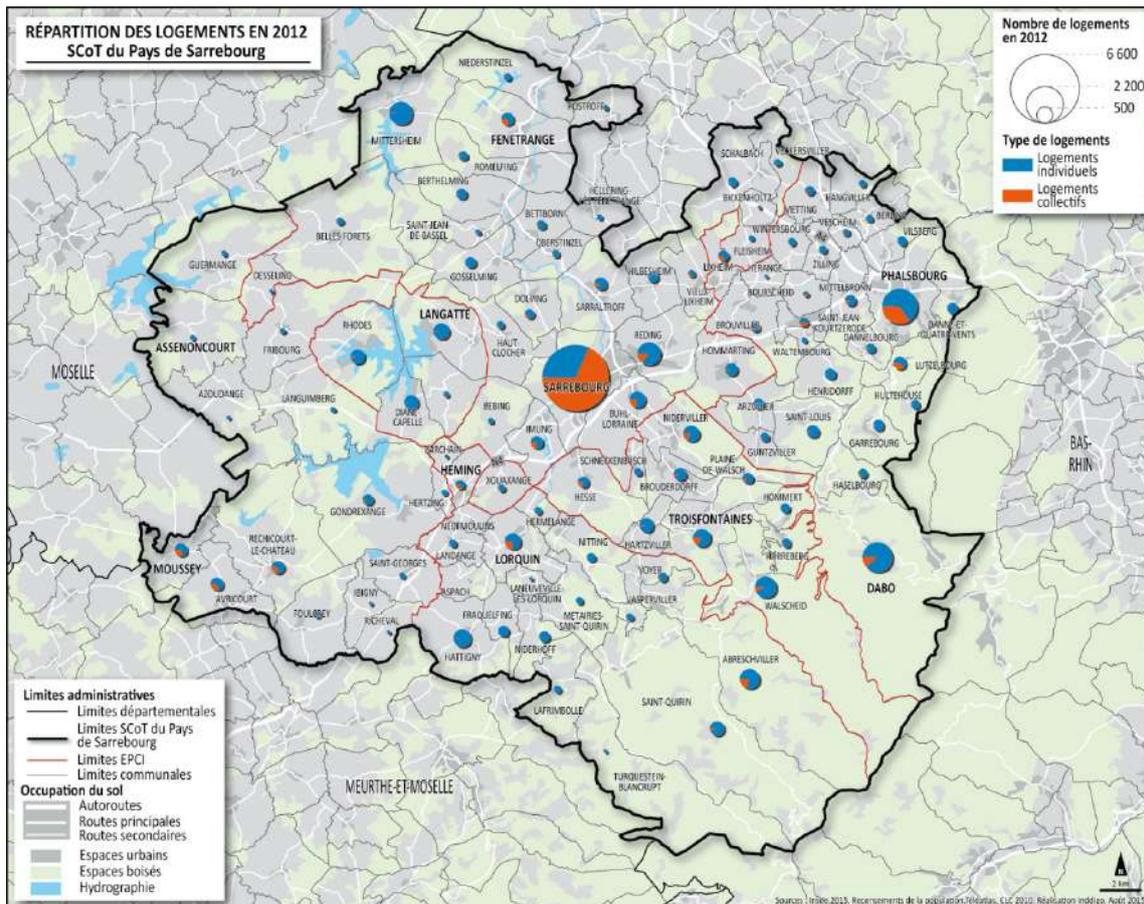
Les logements individuels sont prédominants sur le territoire. Le parc résidentiel est composé à 74,3 % de maisons et de 24,9 % d'appartements.

La part des logements individuels sur le Pays est bien plus importante qu'à l'échelle départementale et régionale.

	Pays de Sarrebourg	Département Moselle	Département du Bas Rhin	Région Lorraine	Région Alsace
Maisons	74.3 %	55.2%	47.4%	58.2%	49.3%
Appartements	24.9 %	44.2%	51.9%	41,0%	50.1%

Tableau 12 : Les différents types d'habitat sur le territoire du SCOT (Source : RGP INSEE 2012)

Cette répartition est différente selon les communes du Pays.



Carte 24 : Répartition des logements individuels et collectifs par commune (Source : RGP INSEE 2012)

A l'échelle du territoire :

- 24 communes ont une part de maisons individuelles >95 % ;
- 50 communes ont une part de maisons individuelles entre 85 et 95 % ;
- 14 communes ont une part de maisons individuelles entre 75 et 85 % ;
- 10 communes ont une part de maisons individuelles entre 65 et 75 % ;
- 4 communes ont une part de maisons individuelles <65 %.

La part des maisons individuelles dépassent 85 % du parc sur 74 communes. Il s'agit pour la plupart de petites communes et de communes touristiques. Sur les grands pôles urbains, la part des logements individuels est nettement moins importante.

Communes	Part de logements individuels dans le parc communal	Communes	Part de logements individuels dans le parc communal
Sarrebourg	31.5%	Rhodes	93.3%
Phalsbourg	61%	Hartzviller	93.5%
Dabo	88.2%	Saint-Quirin	92.4%
Réding	84.6%	Moussesey	70%
Mittersheim	98.0%	Diane Capelle	97.9%
Walscheid	92.3%	Brouderdorff	92.1%
Abreschviller	79.2%	Fénétrange	73.7%
Troisfontaines	82.3%	Avricourt	70.3%
Langatte	96.9%	Lutzelbourg	62.5%
Hattigny	97.9%	Sarraltroff	85.8%
Buhl-Lorraine	77.7%	Réchicourt le Château	72.9%
Lorquin	74.6%	Imling	77.2%
Niderviller	83.0%	Saint-Louis	92.4%

Tableau 13 : La part des logements individuels sur certaines communes (Source : RGP INSEE 2012)

La ville de Sarrebourg est la seule commune du Pays à avoir une majorité d'appartements au sein de son parc communal. En effet, la part des logements individuels ne s'élève qu'à 31,5 %.

4.2.2 UNE OFFRE PEU RENOUVELLEE DES APPARTEMENTS

En plus d'être réduite, l'offre en appartement n'est pas très récente. Seulement 17,5 % des appartements sont construits après 1991. Sur la ville de Sarrebourg, les appartements sont encore plus anciens avec 12,1 % construits après 1991.

Date de construction des appartements	Pays de Sarrebourg	Ville de Sarrebourg	Ville de Phasbourg
Avant 1946	37.2%	18.5%	41.9%
De 1946 à 1990	45.3%	53.4%	38.0%
De 1991 à 2009	17.5%	12.1%	20.1%

Tableau 14 : Ancienneté des appartements (Source : RGP INSEE 2012)

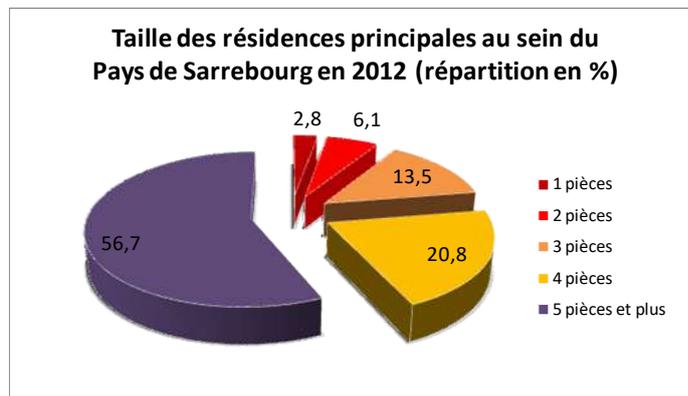


Photos 1 : Logements collectifs à Sarrebourg

4.2.3 DE GRANDS LOGEMENTS

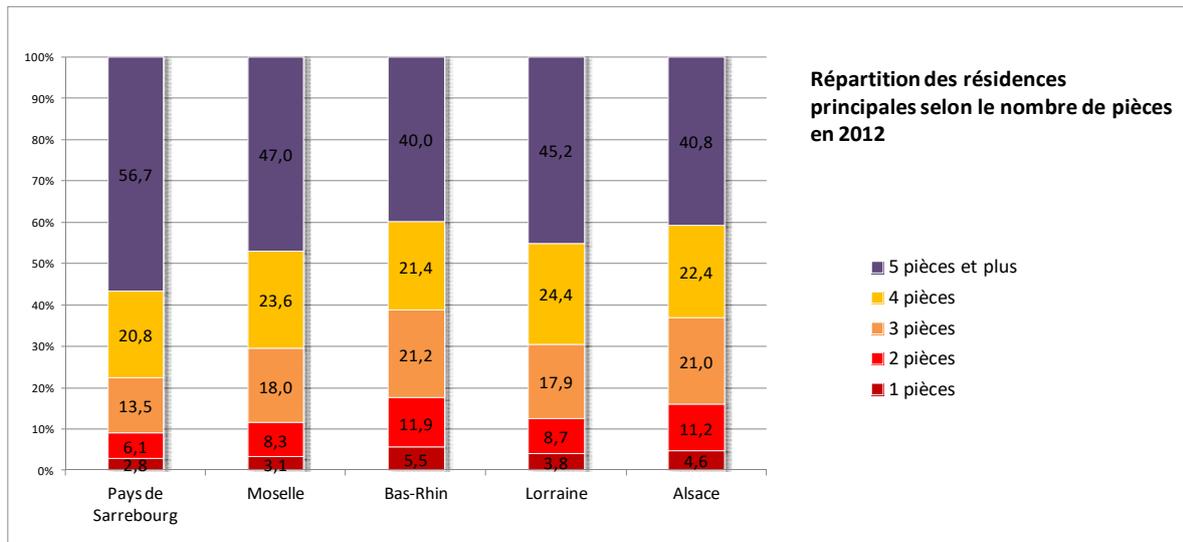
L'importance des maisons individuelles sur le territoire explique la part des grands logements. La majorité des logements (56,7%) sont des logements de 5 pièces et +. En 2012, une résidence principale au sein du Pays de Sarrebourg comprend 4,7 pièces en moyenne (5,3 pièces pour une maison et 3,2 pièces pour un appartement).

A l'inverse la part des petits logements de moins de 2 pièces est inférieure à 10 %.



Graphique 19 : Taille des résidences principales à l'échelle du Pays de Sarrebourg
(Source : RGP INSEE 2012)

La part des grands logements est importante en comparaison avec les départements de la Moselle et du Bas-Rhin et des Régions Lorraine et Alsace. En effet, la part des grands logements (5 pièces et +) se situe entre 40 et 47 % dans ces territoires contre 56.7% sur le Pays de Sarrebourg.



Graphique 20 : Taille des résidences principales à l'échelle du Pays de Sarrebourg et autres territoires (Source : RGP INSEE 2012)

La taille des logements est en grande partie liée à la maison traditionnelle de Lorraine. En effet, la maison lorraine est de grandes dimensions sur plusieurs niveaux. Elle est profonde, souvent jointive avec ses voisines, donc sombre faute de fenêtres latérales. La cuisine au centre de la maison est éclairée par le conduit de la cheminée ou de la flamande. Le logement présente un grand volume intérieur qui permettait d'abriter sous le même toit hommes, bêtes, récoltes et matériel agricole. La maison possède des portes cochères, rondes ou carrées, entre les fenêtres et des petites portes. La pente des toits très douce est imposée par les tuiles creuses. Dans beaucoup de cas, devant la maison, se trouve un espace appelé « usoir », caractéristique du village lorrain.



Photos 2 : Maisons à Brouderdorff et à Saint Quirin





Photos 3 : Maisons à Fénétrange et Fleisheim



Photos 4 : Maison à St Quirin et Lorquin

Le « gabarit » des logements s'est peu à peu réduit au fil des années. De nouvelles formes architecturales sont apparues.



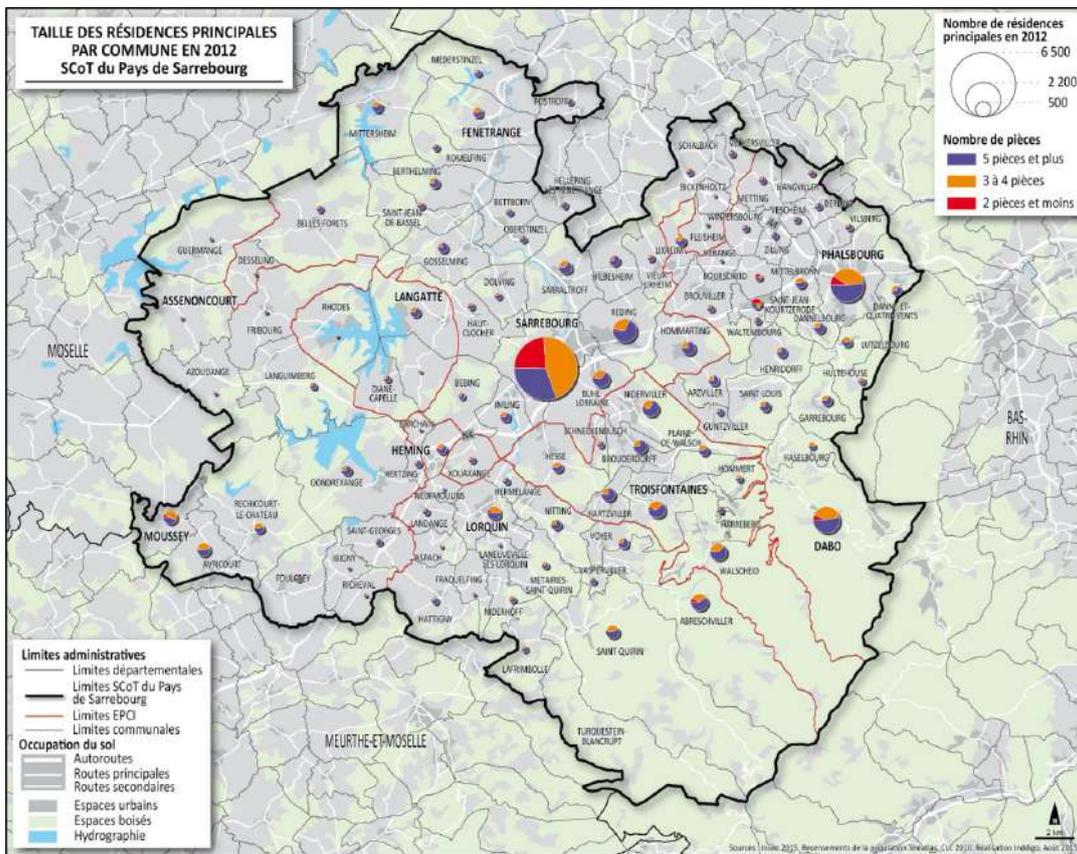
Photos 5 : Pavillons –années 80/90 -



Selon les communes du territoire, la taille des logements n'est pas la même :

Communes (nombre total de logements)	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +
Sarrebourg (7350)	8.6%	15.6%	23.4%	21.9%	30.5%
Phalsbourg (2361)	2.2%	7.4%	17%	22.2%	51.2%
Dabo (1577)	0.7%	5.6%	16.8%	2.3%	53,6%
Réding (1071)	0.9%	2.4%	7.9%	20.8%	68%
Mittersheim (950)	0.8%	5.8%	13.6%	17.4%	62.4%
Walscheid (825)	0%	2.8%	12.6%	22,0%	62.6%
Abreschviller (770)	1.4%	7.6%	12.4%	18,6%	60.1%
Troisfontaines (664)	0.5%	4.8%	12.2%	20.7%	61,8%
Langatte (642)	0.5%	2.3%	6.4%	21.6%	59.3%
Hattigny (641)	0.0%	9.6%	9.6%	8.4%	72.3%
Buhl-Lorraine (548)	1.2%	2.8%	10.8%	20.8%	64.5%
Lorquin (530)	2.9%	7.1%	13.8%	26.9%	51.1%
Niderviller (522)	0.2%	3.4%	10.1%	17.2%	69,2%

Tableau 15 : Répartition des logements par commune selon le nombre de pièces (Source : RGP INSEE 2012)



Carte 25 : Répartition des logements par commune selon le nombre de pièces (Source : RGP INSEE 2012)

Sur certaines communes, le parc est très peu diversifié avec une très grande majorité de grands logements. Mais il s'agit de petites communes.

Communes	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +
Hertzling (71)	0.0%	0.0%	5.6%	11.3%	83.1%
Zilling (113)	0.0%	0.9%	2.8%	13.2%	83%
Guermange (57)	0.0%	0.0%	5.0%	12.5%	82.5%
Waltembourg (93)	0.0%	1.1%	4.4%	12.1%	82.4%
Neufmoulins (17)	0.0%	0.0%	0.0%	17.6%	82.4%
Veckersviller (106)	0.0%	2.0%	5.1%	12.2%	80.6%

Tableau 16 : Communes avec une grande part de grands logements au sein du Pays de Sarrebourg
(Source : RGP INSEE 2012)

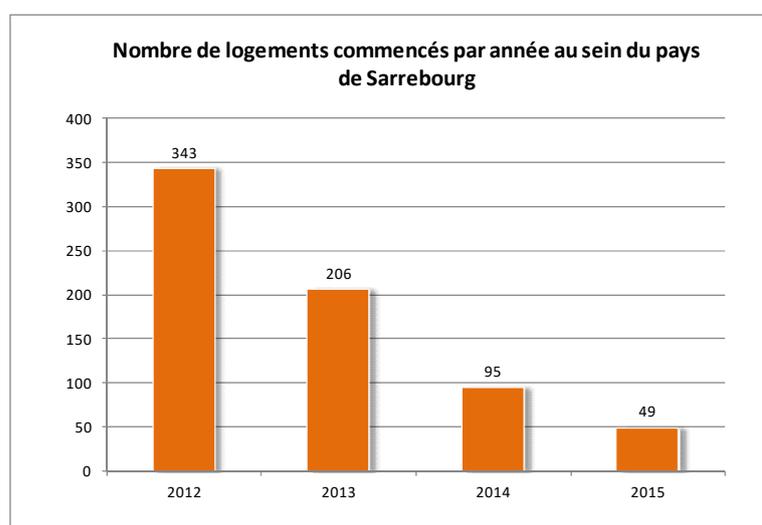
La prédominance de logements individuels et de grands logements sur le Pays de Sarrebourg est de nature à entraîner des blocages dans les parcours résidentiels au regard notamment de l'augmentation des petits ménages (vieillesse des ménages, augmentation des familles monoparentales). L'offre de logement n'est pas tout à fait en adéquation avec les attentes des jeunes ménages, des personnes seules et des personnes âgées qui n'ont pas forcément les besoins et les moyens de vivre dans un grand logement. La maison individuelle constitue un investissement important que de nombreuses familles et jeunes actifs ne sont pas en mesure de réaliser. Ce type d'habitat est fortement plébiscité dans les espaces périurbains et ruraux. Il concilie des attentes sociales contemporaines : l'accès à la propriété, la proximité de la nature tout en étant proche en temps des agglomérations et des services qu'elles offrent. Mais, ce type d'habitat n'est pas sans conséquences sur le territoire, puisque très consommateur d'espace. De plus, le mode de vie qui y est associé est fortement émetteur de gaz à effet de serre (GES) : les déplacements quotidiens domicile-travail s'effectuant dans la grande majorité des cas en voiture.

4.2.4 UN MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION NEUVE EN RALENTISSEMENT

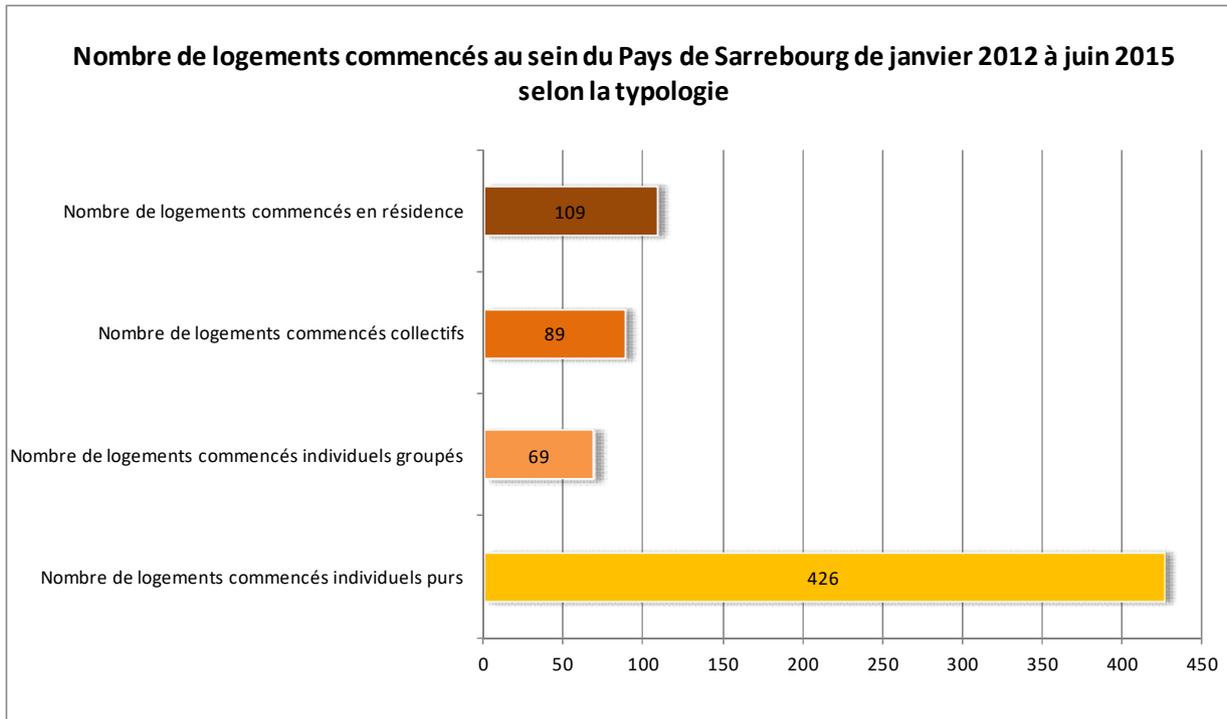
De janvier 2012 à juin 2015, 693 constructions de logements ont commencé.

La production de nouveaux logements s'est nettement ralentie entre 2012 et 2015 en passant de plus de 300 logements par an à moins de 100 en 2014. Cette tendance semble se poursuivre pour 2015 où à la moitié de l'année seulement 49 chantiers de logements neufs ont démarré.

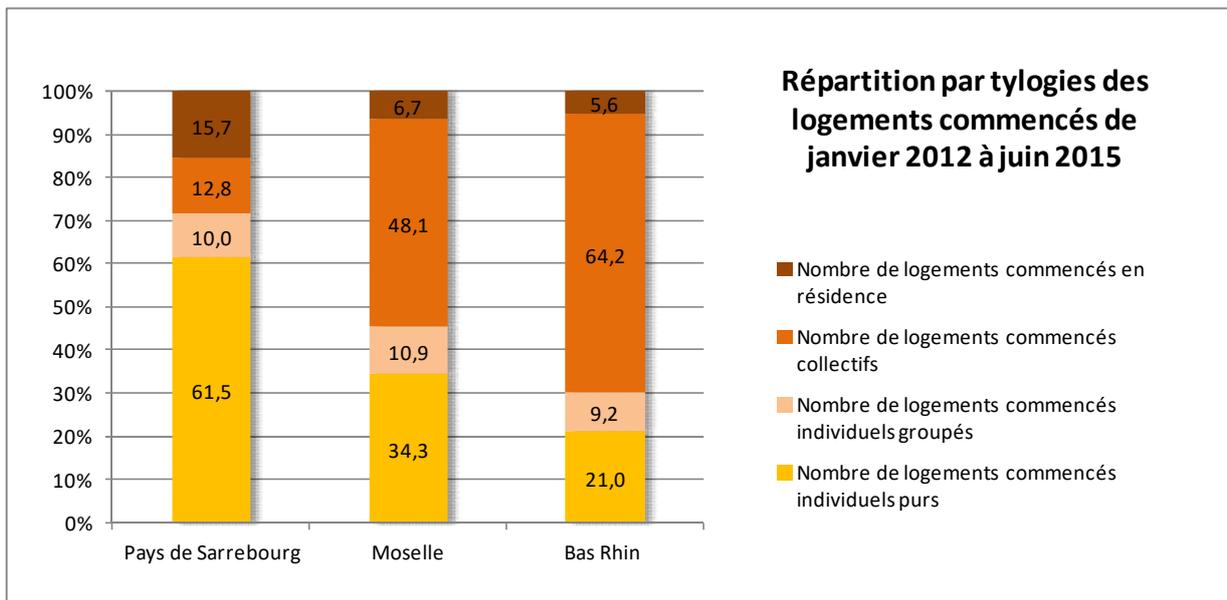
La part de logements individuels purs est dominante avec 61 % des constructions.



Graphique 21 : Nombre de logements commencés sur le Pays de Sarrebourg par années (Source : SITADEL)



Graphique 22 : Nombre de logements commencés sur le Pays de Sarrebourg selon la typologie (Source : SITADEL)



Graphique 23 : Répartition en % par typologie des logements commencés de janvier 2012 à juin 2015 selon la typologie (Source : SITADEL)

Entre janvier 2012 et juin 2015, les logements commencés correspondent à une surface totale de 87 836 m². Selon la typologie, les tailles de logements varient. Les surfaces sont nettement plus importantes pour de l'individuel pur, mais restent dans la moyenne par rapport aux tailles de logements commencés en Moselle et dans le Bas-Rhin.

	Pays de Sarrebourg		Département de la Moselle	Département du Bas Rhin
	Nombre	Surface totale en m ²	Surface moyenne par logement en m ²	Surface moyenne par logement en m ²
Logements commencés individuels purs	426	64208	150,7	148.4
Logements commencés individuels groupés	69	7068	102,4	106.9
Logements commencés collectifs	89	6902	77.55	70.3
Logements commencés en résidence	109	9658	88.6	59.2

Tableau 17 : Surface moyenne par logement commencés de janvier 2012 à juin 2015 selon la typologie (Source : Données SITADEL)

La production neuve de logements est essentiellement portée par la production de logements individuels et surtout sur les Communautés de communes de Sarrebourg Moselle-Sud et du Pays de Phalsbourg.

L'origine des acquéreurs évolue au fil des années :

	Période 1995-2004		Période 2004-2013	
	Nombre acquéreurs d'origine mosellane	Nombre d'acquéreurs d'origine alsacienne	Nombre acquéreurs d'origine mosellane	Nombre d'acquéreurs d'origine alsacienne
Arrondissement de Sarrebourg	2536	537	2588	441
Cc Pays de Phalsbourg	1094	264		252
CC Sarrebourg Moselle Sud	695	168	635	101
CC Etang du Stock	54	46	66	14

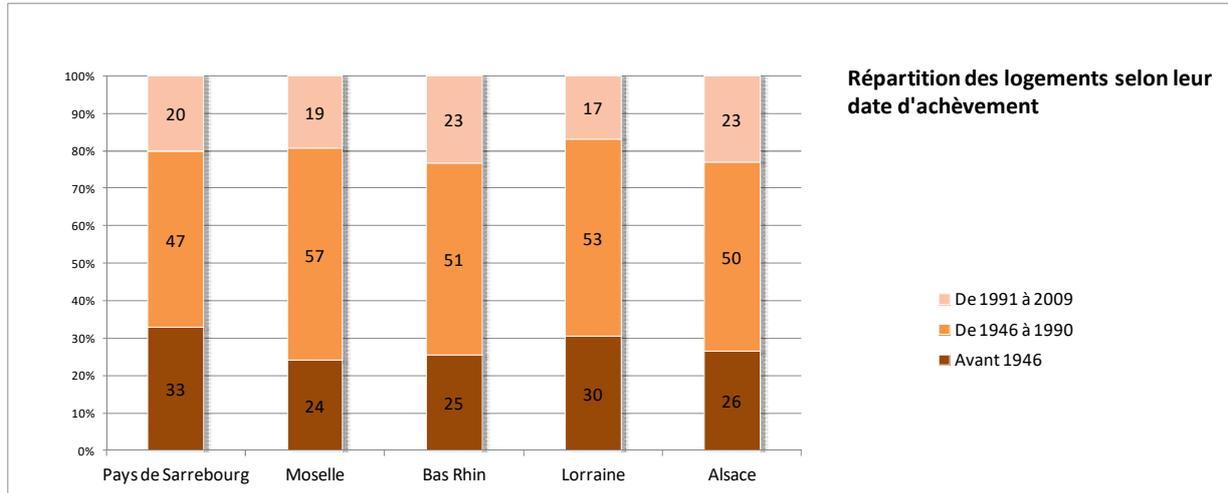
Tableau 18 : Origine des acquéreurs sur le territoire (Source : Données SITADEL)



4.3 UNE QUALITE DU BATI HETEROGENE

4.3.1 UN PARC ASSEZ ANCIEN

Le parc de logements du Pays de Sarrebourg est relativement ancien avec environ 33 % des logements construits avant 1946. En Moselle, les logements construits avant 1946 correspondent seulement à 24 % du parc.



Graphique 24 : Répartition en % des logements selon la date d'achèvement (Source : RGP INSEE 2012)

4.3.2 UNE VACANCE IMPORTANTE POUR CERTAINES COMMUNES

Définition d'un logement vacant :

INSEE : Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

FILOCOM : Un logement vacant est défini comme un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1er janvier et de ce fait non assujéti à la taxe d'habitation.

Selon la définition de l'INSEE, la vacance sur le Pays de Sarrebourg s'élève à 8,9 %. Elle a augmenté progressivement au fil des années.

Taux de vacance	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Pays de Sarrebourg	7.0%	7.1%	7.0%	5.9%	5.9%	7.9%	8.9%

Tableau 19 : Evolution de la vacance sur le Pays de Sarrebourg entre 1968 et 2012 (Source : RGP INSEE 2012)

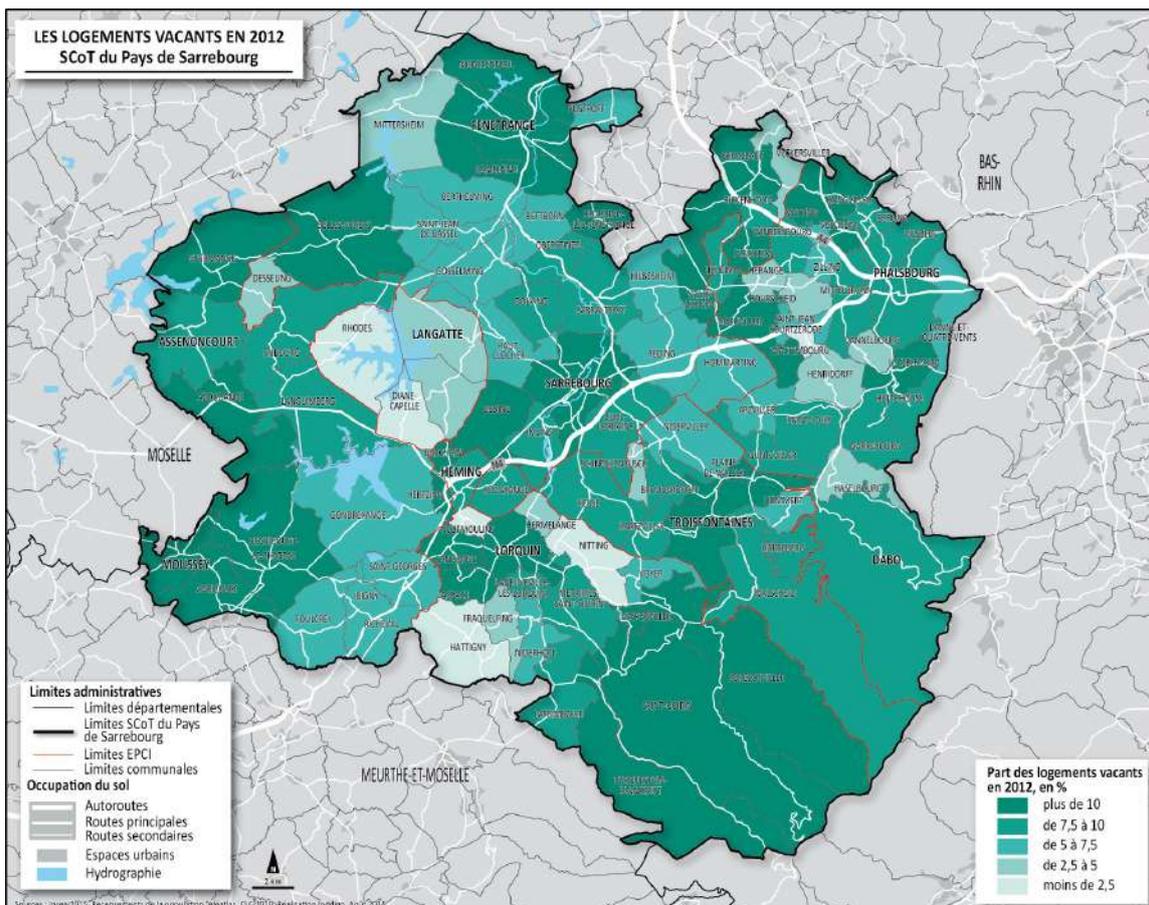
Ce taux de vacance est supérieur aux taux de vacances à l'échelle des territoires élargis. Au sein de la Moselle, les arrondissements de Sarreguemines, Forbach et Thionville ont des taux de vacance légèrement inférieurs, autour de 8 %, alors l'arrondissement de Metz présente un taux de 11,8 %.

Tableau 20 : Taux de vacance en 2012 sur le Pays de Sarrebourg et territoires élargis (Source : RGP INSEE 2012)

Taux de vacance en 2012	%
Pays de Sarrebourg	8.9 %
Département de la Moselle	8.2 %
Département du Bas Rhin	7.2 %
Région Lorraine	8.9 %
Région Alsace	7.8 %

Plusieurs raisons peuvent être à l'origine d'un logement vacant. Les logements sont soit en vente, soit en attente d'un locataire. Ils sont dans un état vétuste. Les situations de démarches de successions qui peuvent être assez complexes peuvent aussi expliquer certaines vacances.

Pour autant, ces logements représentent un vivier immobilier et un levier d'actions des politiques de l'habitat. En effet, leur occupation peut permettre de limiter l'étalement urbain et redynamiser les centres-bourgs. La **connaissance du taux de vacance d'un territoire** est primordiale, celui-ci est **révélateur des tensions du marché immobilier**. Un taux de vacance trop élevé signifie que l'offre est supérieure à la demande ou mal adaptée.



Carte 26 : Part des logements vacants dans le parc communal (Source : RGP INSEE 2012)



Selon les communes du pays de Sarrebourg, le taux de vacance est variable :

- 1 commune avec un taux de vacance > 20 % ;
- 29 communes avec un taux de vacance entre 10 et 20 % ;
- 31 communes avec un taux de vacance entre 7.5 et 10 % ;
- 23 communes avec un taux de vacance entre 5 et 7,5 % ;
- 12 communes avec un taux de vacance entre 2,5 et 5 % ;
- 6 communes avec un taux de vacance < 2.5 %.

Communes (nombre total de logements)	Nombre de logements vacants	Part des logements vacants dans le parc communal
Sarrebourg (7350)	789	10.7%
Phalsbourg (2361)	192	8.1%
Dabo (1577)	154	9.8%
Réding (1071)	65	6.0%
Mittershein (950)	34	3.6%
Walscheid (825)	71	8.5%
Abreschviller (770)	96	12.5%
Troisfontaines (664)	67	10.1%
Langatte (642)	22	3.4%
Hattigny (641)	6	0.9%
Buhl-Lorraine (548)	41	7.5%
Lorquin (530)	56	10%
Niderviller (522)	33	6.2%

Tableau 21 : Taux de vacance sur les principales communes du Pays de Sarrebourg (Source : RGP INSEE 2012)



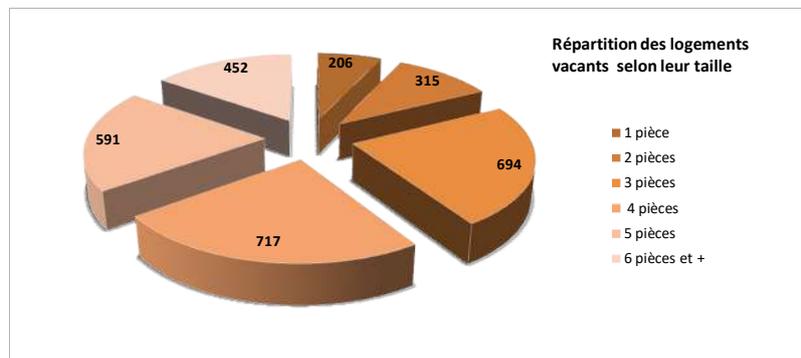
Photos 6 : Logements vacants à Fénétrange





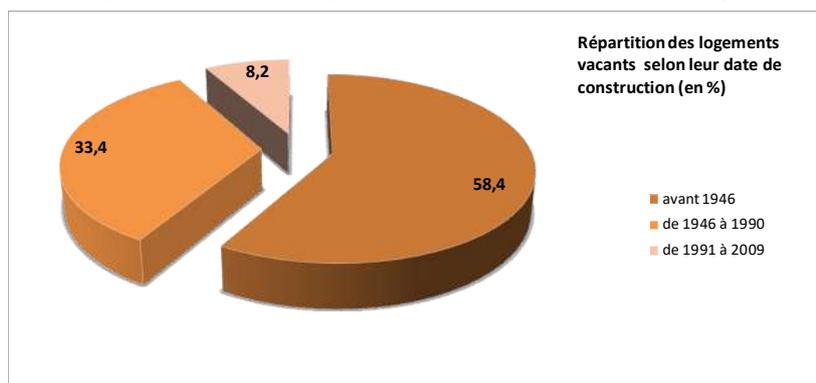
Photos 7 : Immeubles vacants à Phalsbourg

La vacance concerne des petits et des grands logements. 59 % des logements vacants possèdent plus de 4 pièces. Ces logements vacants sont particulièrement localisés dans les centre-villes et centre-bourgs.



Graphique 25 : Répartition des logements vacants selon le nombre de pièce au sein du Pays de Sarrebourg (Source : RGP INSEE 2012)

La vacance concerne plus particulièrement le parc ancien construit avant 1946 (58,4 % du parc).

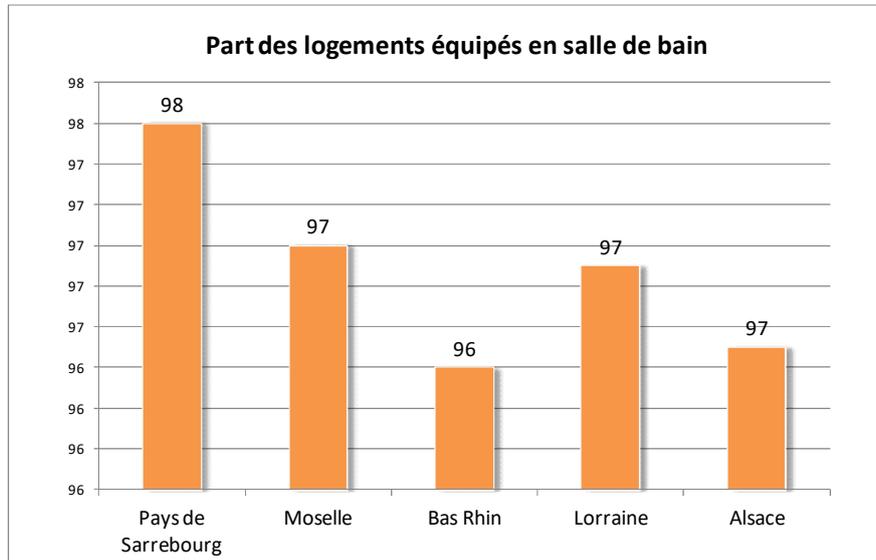


Graphique 26 : Répartition des logements vacants selon la date de construction au sein du Pays de Sarrebourg (Source : RGP INSEE 2012)

4.3.3 UN BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENT GLOBAL

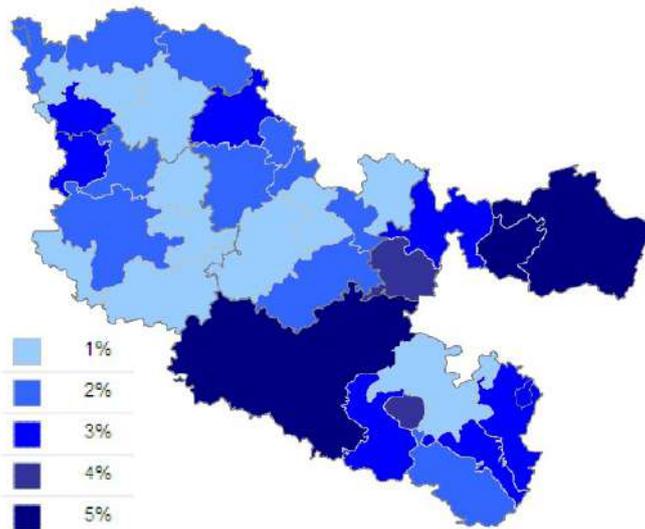
98 % des logements sur le Pays de Sarrebourg sont équipés de salle de bains.

Les logements du Pays de Sarrebourg ont un taux d'équipement de salles de bain supérieur à la Moselle, au Bas-Rhin, à la Lorraine et à l'Alsace.



Graphique 27 : Part des logements avec salle de bain (douche ou baignoire) (Source : INSEE 2010)

Part des logements sans confort en Moselle par EPCI (FILOCOM, 2011)



D'après l'observatoire de l'habitat de la Moselle, on constate la présence de logements sans confort. Ils correspondent à 1 à 3 % du parc selon les communes.

DEFINITION FILOCOM : LOGEMENT SANS CONFORT

Un logement est considéré sans confort s'il ne comporte ni baignoire, ni douche, ni WC affecté au logement ou sur la parcelle de construction du logement.

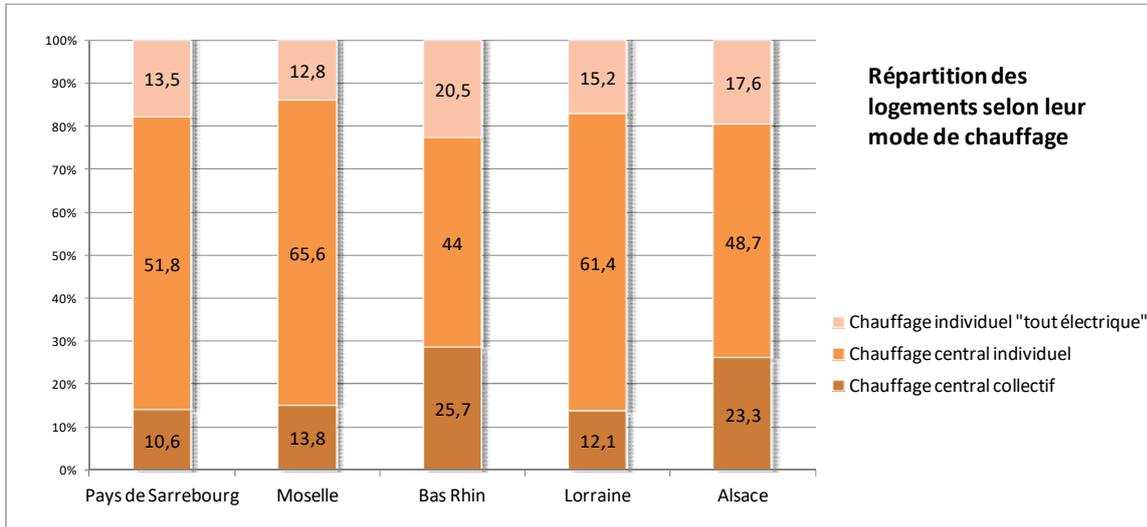
Carte 27 : Part des logements sans confort en Moselle (Source : Extrait de l'Observatoire Départemental de l'Habitat – données FILOCOM 2011)

4.3.4 UNE AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

En raison de la prépondérance de maisons individuelles sur le Pays de Sarrebourg (74 % du parc), le chauffage central individuel est majoritaire. En effet, 65.3 % des logements disposent d'un chauffage

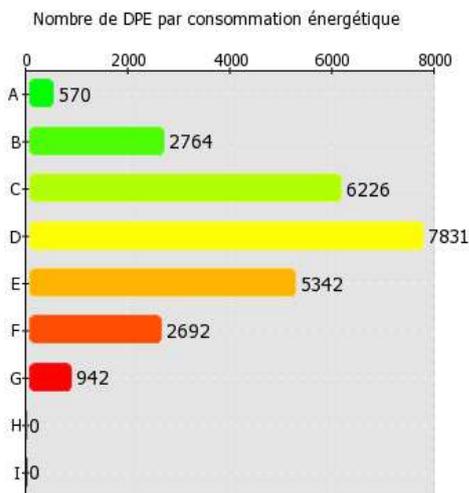
central individuel. Cette différence met en évidence l'existence de réseaux de chaleur desservant des maisons individuelles.

La part des systèmes de chauffage individuel est moins importante qu'en Moselle et en Lorraine. Mais elle est supérieure en comparaison avec le Bas-Rhin et l'Alsace. Le chauffage central collectif concerne 10,6 % des logements. C'est peu répandu en comparaison avec les territoires élargis.



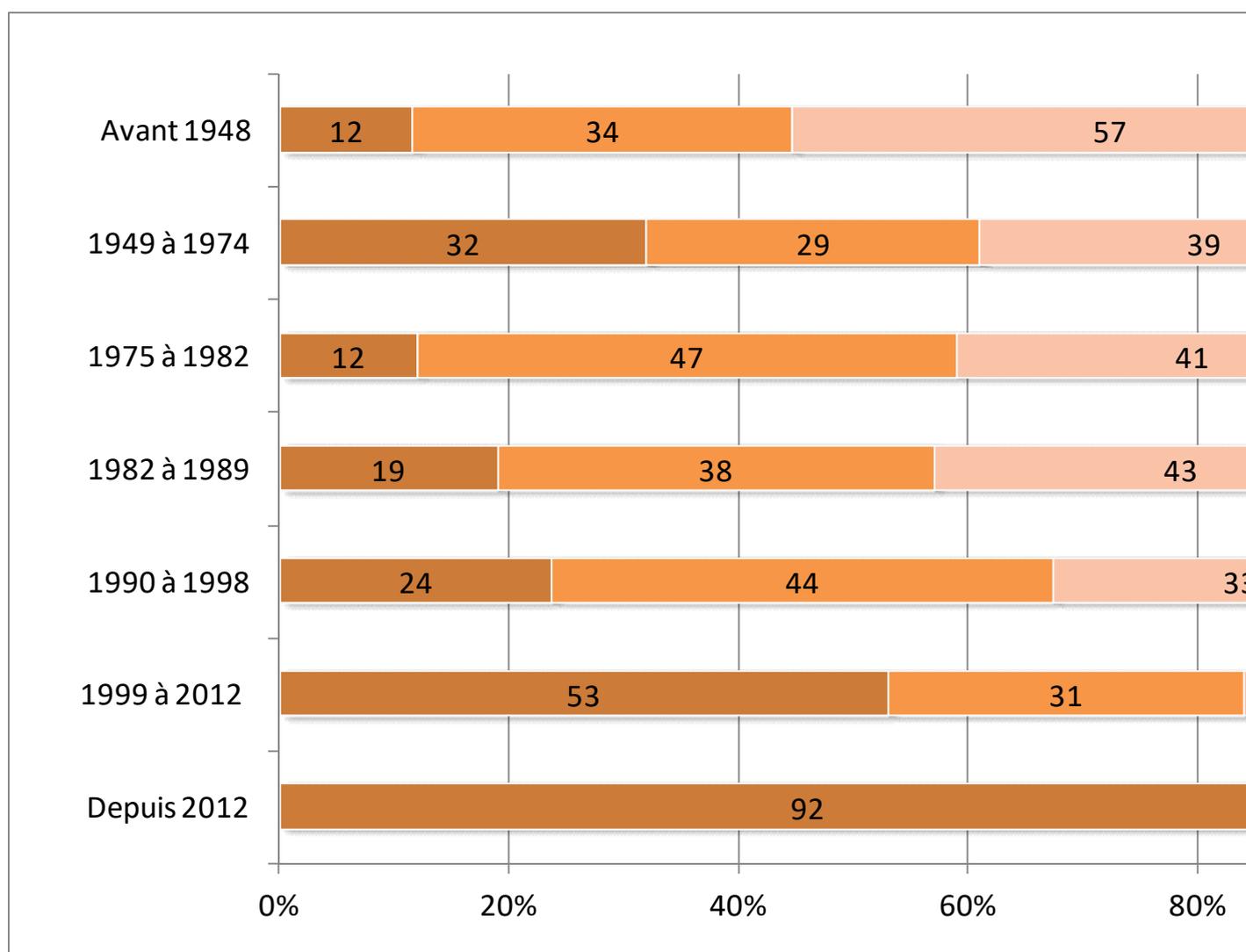
Graphique 28 : Mode de chauffage des logements (Source : RGP INSEE 2012)

L'article 1er de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement a introduit l'obligation de transmettre à l'ADEME les diagnostics de performance énergétique (DPE), réalisés à l'occasion de la vente ou de la location d'un bâtiment ou d'un logement. En Moselle, 26 367 DPE ont été déposés en date d'août 2015 correspondant à environ 5 % du parc de logement.



Graphique 29 : Répartition des logements selon l'étiquette énergétique en Moselle (Source DPE ADEME 2014)

Étiquette	Répartition du Parc de la Moselle	Répartition du Parc En France Métropolitaine
A (<50 KWhep/m ² /an)	2.2%	7%
B (51 à 90 KWhep /m ² /an)	10.5%	10%
C (91 à 150 KWhep /m ² /an)	23.6%	14%
D (151 à 230 KWhep /m ² /an)	29.75%	30%
E (231 à 330 KWhep /m ² /an)	20.3%	24%
F (331 à 450 KWhep /m ² /an)	10.2%	15%
G (>450 KWhep /m ² /an)	3.6%	



Graphique 30 : Répartition des logements selon l'étiquette énergétique et la date de construction
(Source : DPE ADEME 2014)

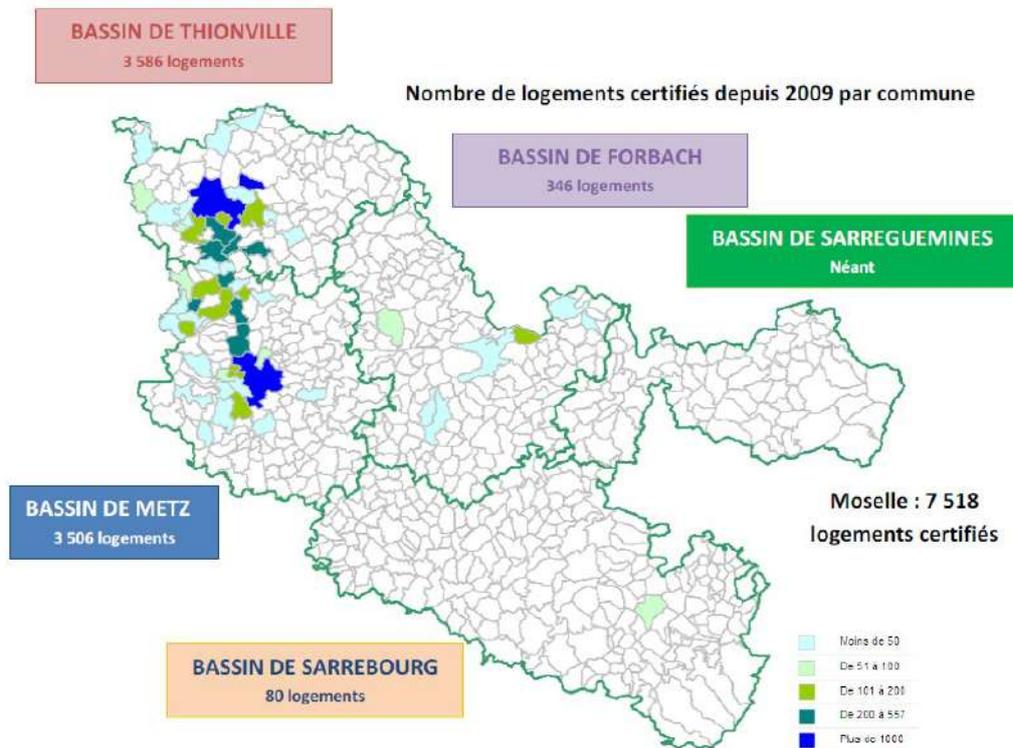
L'analyse des DPE en fonction de la date de construction du logement apporte des informations complémentaires intéressantes :

- Le bâti ancien construit avant 1948 est celui qui présente les moins bonnes performances énergétiques avec une majorité de logements classés en E et +.
- Les logements construits entre 1949 et 1974 présente une meilleure performance avec plus de 60 % des logements avec une étiquette A B C.
- De 1975 à 1998, les logements sont peu performants avec une faible part des étiquettes A, B, C.
- A partir des années 2000, les constructions présentent de meilleures performances.
- Depuis 2012, date de mise en vigueur de la RT 2012, les logements construits sont quasiment tous d'étiquettes A, B et C.

La consommation moyenne d'un logement est bien plus élevée en Moselle qu'en France Métropolitaine, ce qui sa localisation géographique dans le nord-est de la France explique notamment.

Consommation moyenne par logement en Lorraine :	Consommation moyenne par logement en France :
318 KWhep/m ² /an	240 KWhep/m ² /an

Il existe un certain nombre de labels accordés selon le niveau de performance énergétique et la réglementation en vigueur (RT 2005, RT 2012). Ses labels concernent aussi bien la construction neuve que le bâti ancien. Le Pays de Sarrebourg a très peu de logements labellisés sur son territoire. Les 80 projets concernés sont uniquement localisés sur Sarrebourg.



Carte 28 : Répartition des logements labellisés en Moselle- Observatoire départemental de l'Habitat (Source : ADEME 2014).

Une très grande majorité de labels sont accordés pour des projets réalisés le long du Sillon Mosellan. Metz Métropole, la Communauté d'agglomération de Thionville ou du Val de Fensch sont les territoires les plus dynamiques.

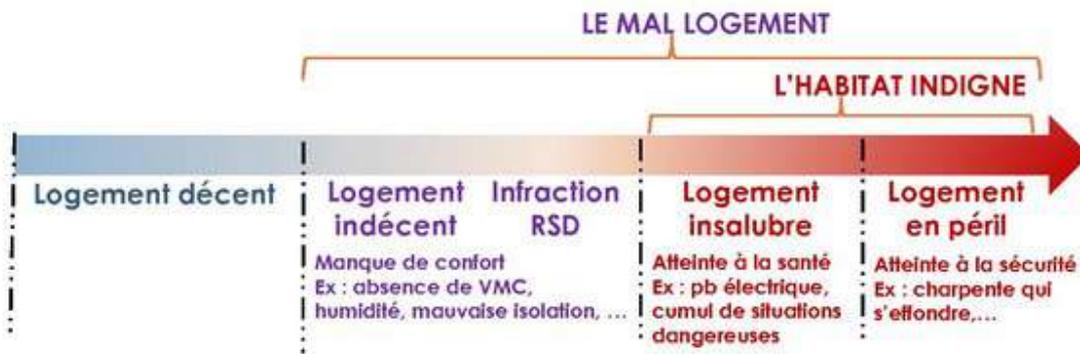


4.3.1 DES COPROPRIETES PLUS EXPOSEES A L'HABITAT INDIGNE

On appelle *habitat indigne* :

- les locaux et installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage,
- et les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé» (article 84 Loi Molle/Besson).

L'habitat indigne regroupe ainsi plusieurs notions qui correspondent aux différents désordres qui peuvent s'observer dans un logement. Il comprend ainsi les logements indécents, les logements menaçant ruine, les logements dégradés, les hôtels meublés dangereux, les logements insalubres ainsi que les logements présentant un risque d'exposition au plomb.



La connaissance du nombre de logements indignes est difficile à acquérir puisqu'elle nécessite de faire des diagnostics et d'engager des démarches particulières par les collectivités locales. Beaucoup d'entre elles méconnaissent les différents outils et procédures pour déclarer les situations d'habitat indigne.

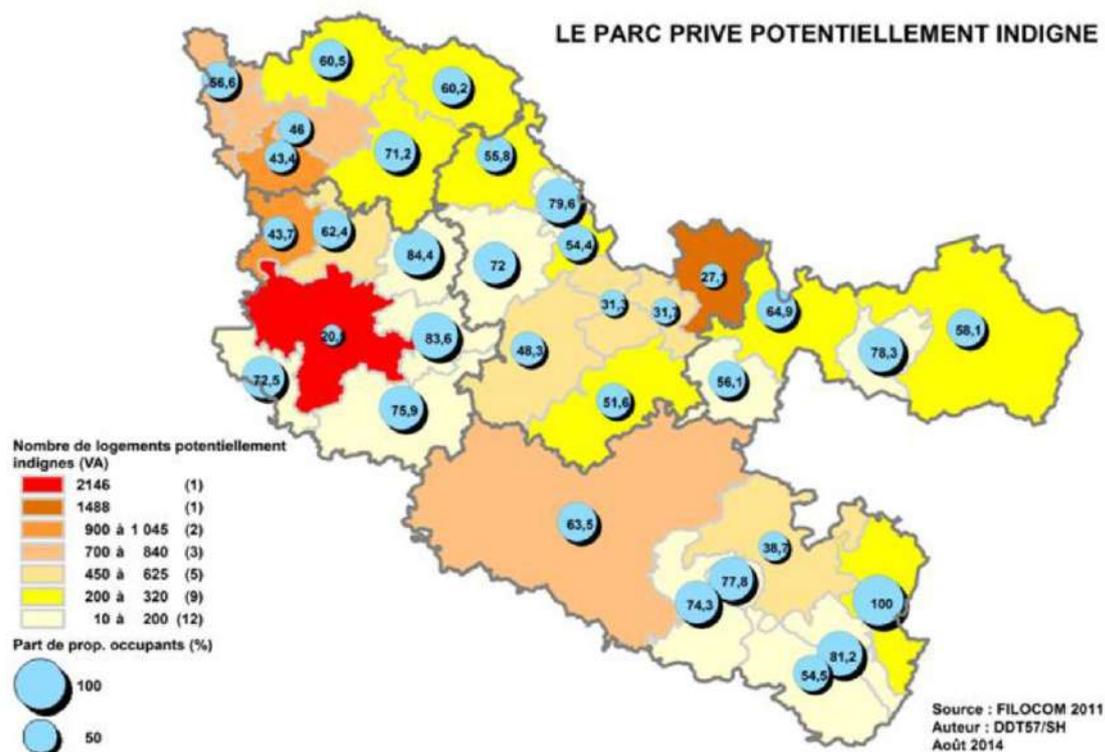
En 2013, 57 signalements ont été enregistrés et 11 arrêtés sont entrés en vigueur à l'échelle du bassin de Sarrebourg (Pays de Sarrebourg + CC du Saulnois).

A l'échelle du département, le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) s'élève à 13 503 logements en 2014, dont 42,9 % sont occupés par leurs propriétaires. On note une baisse de 2,3 % par rapport à 2009.

A l'échelle du Pays de Sarrebourg, le Parc Potentiellement Indigne est composé de 1 071 logements.

Répartition géographique des 197 signalements de l'année 2013 (source : ARS-DT 57)





Carte 29 : Répartition des logements potentiellement indignes- Observatoire départemental de l'Habitat
(Source : FILOCOM 2011).

A l'échelle de l'arrondissement de Sarrebourg, les Communautés de communes de Sarrebourg-Moselle Sud et de Phalsbourg sont plus particulièrement concernées par la présence d'habitat indigne. 4,2 % du parc privé est potentiellement indigne sur le Pays de Sarrebourg contre 3,5 % à l'échelle du département. Cette problématique concerne plus spécifiquement les copropriétés et majoritairement (71 %, source DDT) les propriétaires occupants.

Une étude plus approfondie sur le périmètre de l'ancienne agglomération de Sarrebourg a permis de caractériser 190 copropriétés (Etude CETE juin 2013) :

- 53 % potentiellement fragiles ;
- 17 % fragiles ;
- 30 % très fragiles.

Une grande partie des propriétaires vit en dessous des plafonds HLM et ne peut financer des travaux de rénovation.

4.3.2 DES POLITIQUES DIVERSIFIEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Différentes politiques sont menées par les collectivités locales pour engager une amélioration de la qualité du bâti :

- **Politique Départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non-Décent (PDLHIND)**
Le PDLHIND s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui relève d'une responsabilité partagée entre l'Etat et le Conseil Départemental.

- **Politique de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)**

Un seul quartier est concerné sur le territoire. Il s'agit de la Cité Lorraine à Sarrebourg. Construite dans les années 60, elle se compose d'un ensemble d'habitats collectifs sur une surface de 4,5 hectares (8 immeubles pour 231 logements). Le programme de renouvellement urbain a été engagé en 2002. Une réhabilitation complète de 120 logements a été engagée (bailleurs : Moselis, SEM du logis sarrebourgeois). Les travaux engagés ont concernés des travaux de mises aux normes électriques, de sécurité, d'embellissement, et d'équipements.

- **Politique de résorption de l'habitat dégradé**

Aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) accordées en priorité dans les secteurs couverts par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Programme d'Intérêt Général (PIG).

- **Le programme « habiter Mieux » en Moselle.**

- Aide/subvention aux propriétaires occupants pour la réalisation de travaux de rénovation thermique visant à réduire d'au moins 25 % les dépenses énergétiques, à condition de réaliser un gain énergétique de 35 % par logement. Ce dispositif intègre les aides de l'ANAH (subvention de l'ANAH à hauteur de 35 % ou 50 % du coût des travaux, plafonnés à 20 000 € HT).

- L'Aide de Solidarité Energétique (ASE).

Aide/subvention aux Propriétaires-Bailleurs (PB). Le propriétaire-bailleur doit alors accepter de conventionner son logement avec l'ANAH pour une durée de 9 ans. L'intervention de l'ANAH est de 25 % du coût HT des travaux (plafonnés à 750 €/m²), ainsi qu'un complément ASE de 2 000 € par logement.

Aides ANAH réhabilitation-résorption de l'habitat dégradé	2012	2013
Bassin de Sarrebourg (Pays de Sarrebourg+ CC du Saulnois)	45	51
Moselle	496	538
Aides Programme HABITER MIEUX	2012	2013
Bassin de Sarrebourg (Pays de Sarrebourg+ CC du Saulnois)	11	33
Moselle	210	329

Tableau 22 : Logements bénéficiaires des aides en 2012/2013
(Source : Observatoire départemental de l'habitat)

Le programme Habiter mieux concerne :

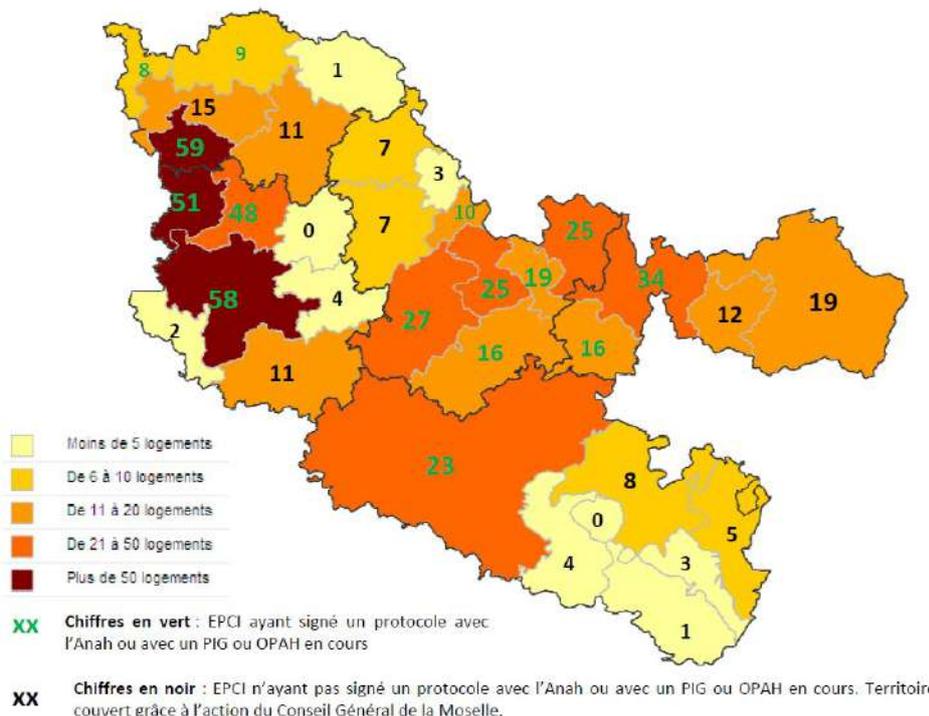
- les travaux liés aux économies d'énergie, au confort thermique et au développement durable ;
- les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées ;
- les travaux de mise en sécurité et de sortie d'insalubrité.



En 2013 à l'échelle du département de la Moselle, le dispositif habiter mieux a concerné des logements construits avant 1975 à hauteur de 85 %. Les bénéficiaires de ce dispositif sont pour 88 % des propriétaires occupants.

A l'échelle de la Moselle, les gains énergétiques après travaux ont été les suivants :

- de 25 à 35 % pour 50 % des logements ;
- de 36 à 50 % pour 31 % des logements ;
- supérieurs à 50 % pour 19 % des logements.



Carte 30 : Répartition des projets ayant bénéficié des aides « Habiter Mieux » en 2012 et 2013 - Observatoire départemental de l'Habitat (Source : ANAH 2012 et 2013).

La carte ci-dessus montre la répartition des projets ayant bénéficié en 2012 et 2013 du dispositif Habiter mieux.

Deux communautés de communes à l'échelle du Pays de Sarrebourg ont signé à nouveau le protocole Habiter Mieux en 2015 :

- Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud en 2015: l'ANAH a identifié 3 000 ménages éligibles. Objectifs de rénovation de 120 logements individuels de 2015 à 2017.
- Communauté de communes du Pays de Phalsbourg avec un objectif de rénovation de 100 logements de 2015 à 2017.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud a été retenue dans l'appel à candidature national « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte » en 2015. Ainsi la Communauté de Communes s'engage notamment à renforcer l'efficacité énergétique du territoire :

- Construire un bâtiment basse consommation avec chaufferie bois ;
- Poursuivre le programme territorial « Habiter Mieux » pour lutter contre la précarité énergétique ;
- Développer les compétences des entreprises locales du bâtiment dans le domaine de la rénovation énergétique, ...

De manière générale, les communautés de communes n'ont pas la compétence habitat/logement. Aucune OPAH n'a été engagée à l'échelle du Pays de Sarrebourg. Certaines aides ont été accordées mais elles consistent davantage à de l'embellissement du bâti qu'à de la réhabilitation profonde (exemple de subvention au ravalement de façade pour la Communauté de Communes des Deux Sarres et de la Communauté de Communes du Pays des Etangs).

4.4 UNE STABILITE DANS LES STATUTS D'OCCUPATION

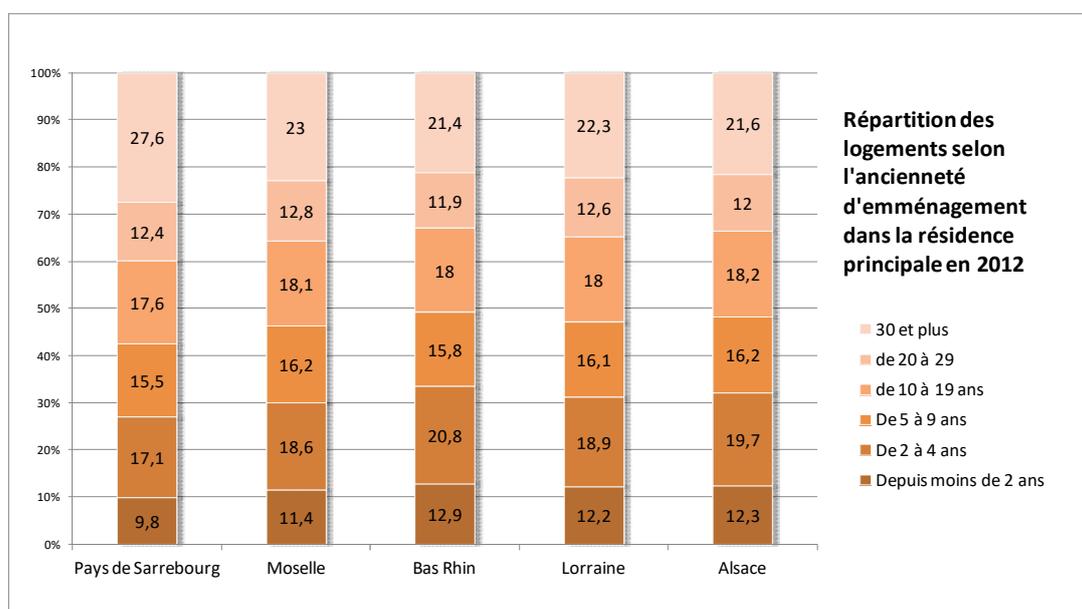
4.4.1 UNE STABILITE RESIDENTIELLE DES MENAGES

57,6 % des ménages ayant leur résidence principale sur le Pays de Sarrebourg sont emménagés depuis plus de 10 ans et 27,6 % depuis plus de 30 ans. 9,8 % des ménages sont emménagés depuis moins de 2 ans.

Cela révèle une certaine stabilité des ménages dans leur habitation. En effet, la part des ménages installés depuis longtemps est plus importante sur le Pays de Sarrebourg qu'ailleurs.

A l'inverse, la part des ménages emménagés plus récemment est inférieure.





Graphique 31 : Ancienneté d'emménagement des ménages (Source : RGP 2012)

L'ancienneté d'emménagement moyenne sur le Pays de Sarrebourg est de 19,9 années soit bien plus qu'au sein des territoires élargis. Selon le statut d'occupation, l'ancienneté d'emménagement varie également. Les propriétaires vivent dans leur logement depuis 24,8 années contre 6,9 années pour les locataires.

	Pays de Sarrebourg	Département Moselle	Département du Bas Rhin	Région Lorraine	Région Alsace
Ensemble	19.9	17.3	16.7	16.8	16.8
Propriétaires	24.8	22.3	22.9	22.1	22.6
Locataires	6.9	8.2	8.1	8.3	8.2

Tableau 23 : Ancienneté d'emménagement moyennes des ménages selon le statut d'occupation (Source : RGP 2012)

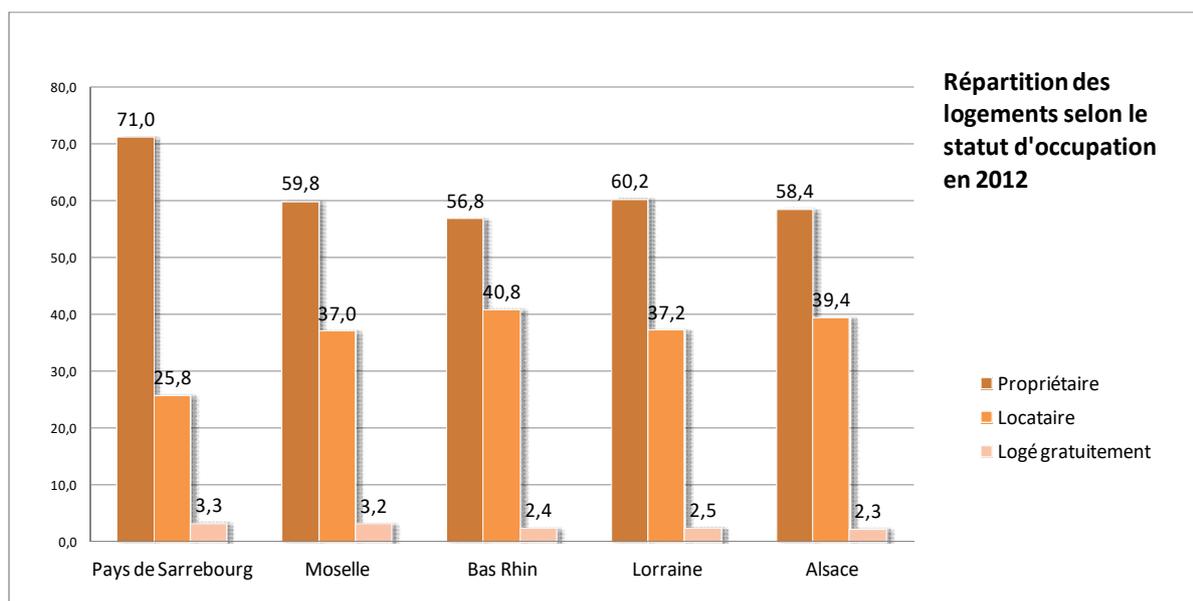
4.4.2 UNE MAJORITE DE PROPRIETAIRES

Parmi les 26 669 résidences principales, 18 926 sont occupées par leurs propriétaires et 6 875 sont en location.

Les logements occupés par leurs propriétaires sont très nettement majoritaires. Ils correspondent à 71 % du parc soit bien plus qu'en Moselle où ils ne représentent que 59,8 %.

Statut d'occupation	Pays de Sarrebourg
Ensemble	26 669
Résidences principales occupées par les propriétaires	18 926
Résidences principales en location	6 875
Logé gratuitement	989

Tableau 24 : Statut d'occupation des résidences principales (Source : RGP 2012)



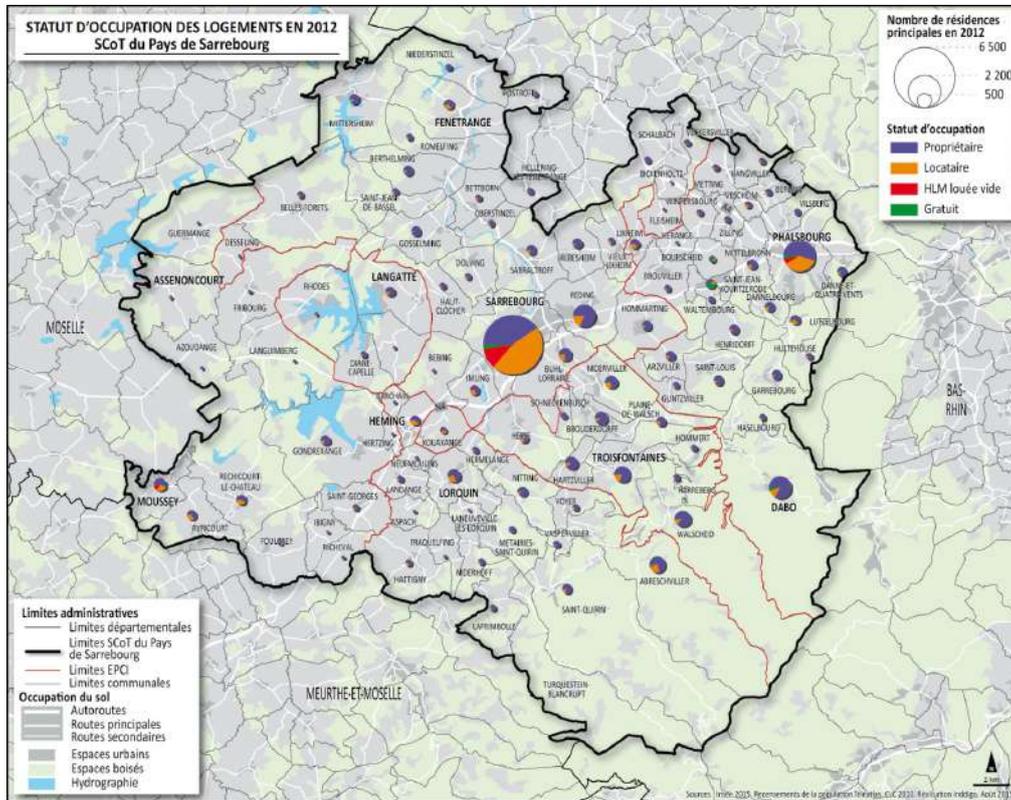
Graphique 32 : Statut d'occupation des résidences principales (Source : RGP 2012)

La part importante des propriétaires s'explique par des prix du foncier et de l'immobilier plutôt attractifs :

	Pays de Sarrebourg	Département Moselle	Département du Bas-Rhin	Région Lorraine	Région Alsace
Terrain à bâtir (de 900 à 1500m ²)	35 600 €	52 300 €	115 000 €	45 000 €	100 000 €
Prix m ² maison ancienne (5 pièces)	115 200 €	159 500 €	205 000 €	148 000 €	196 000 €
Prix appartement ancien	1 200 €/m ²	1 560 €/m ²	2 120 €/m ²	1 510 €/m ²	1 920 €/m ²

Tableau 25 : Prix de vente terrains à bâtir et logements, prix correspondant aux transactions réelles enregistrées du 01/05/2014 au 30/04/2015 (Source : Notaires de France)

Selon les communes du Pays de Sarrebourg, la part des propriétaires occupants au sein des résidences principales est variable :



Carte 31 : Statuts d'occupation des logements en 2012 (Source : RGP INSEE 2012)

Communes	Part des propriétaires occupants
Sarrebourg	45%
Phalsbourg	59%
Dabo	82%
Réding	80%
Mittersheim	86%
Walscheid	88%
Abreschviller	73%
Troisfontaines	80%
Langatte	83%
Hattigny	73%
Buhl-Lorraine	75%
Lorquin	74%
Niderviller	71%

Communes	Part des propriétaires occupants
Rhodes	72%
Hartzviller	89%
Saint-Quirin	82%
Moussey	84%
Diane Capelle	88.2%
Brouderdorff	65.8%
Fénétrange	65.6%
Avricourt	65.8%
Hommarting	87.5%
Lutzelbourg	63.9%
Sarraltroff	80.4%
Imling	70.5%
Réchicourt-le-Château	60.7%

Tableau 26 : Part des propriétaires occupants sur les principales communes du Pays de Sarrebourg (Source : RGP INSEE 2012)

La majorité des communes ont une part de propriétaires qui dépassent 80 % :

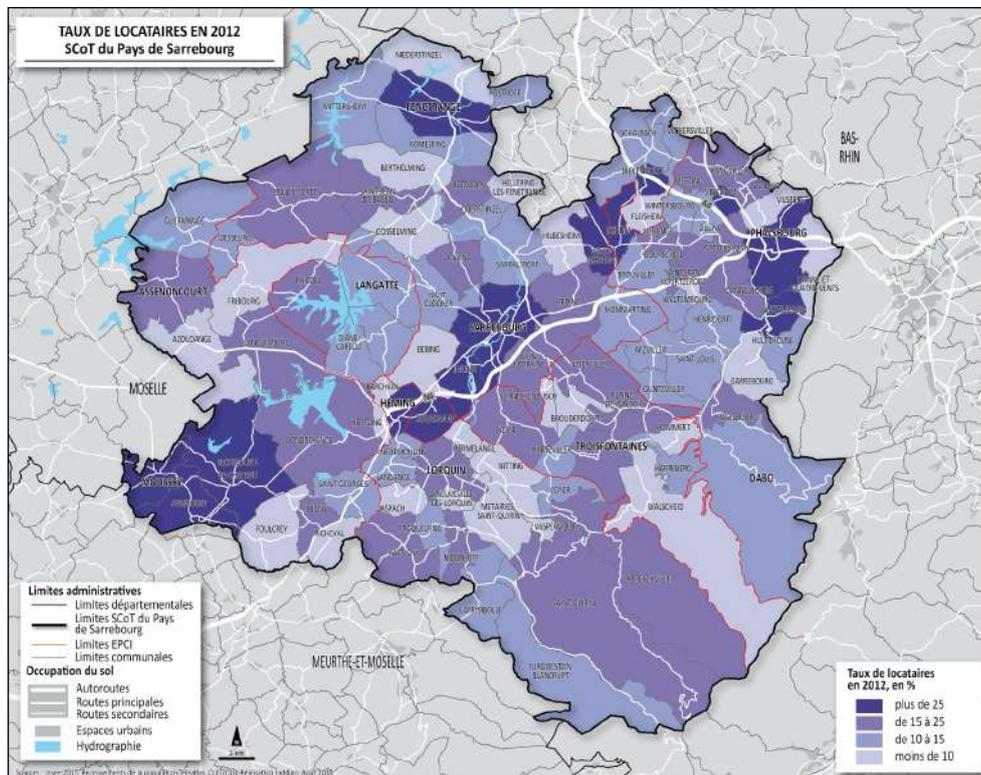
- 12 communes ont une part de propriétaires occupants >90 % ;
- 30 communes ont une part de propriétaires occupants entre 85 et 90 % ;
- 24 communes ont une part de propriétaires occupants entre 80 et 85 % ;
- 20 communes ont une part de propriétaires occupants entre 70 et 80 % ;
- 9 communes ont une part de propriétaires occupants entre 60 et 70 % ;
- 4 communes ont une part de propriétaires occupants <60 % (dont la ville de Sarrebourg).

4.5 UNE OFFRE RESTREINTE EN LOGEMENTS LOCATIFS OU ADAPTES A DES PUBLICS SPECIFIQUES

4.5.1 UNE FAIBLE OFFRE LOCATIVE

25,7 % des résidences principales sont occupés par des locataires alors que ce taux atteint 37 % en Moselle et 40 % dans le Bas-Rhin.

Le taux de locataires est le corollaire de la part des propriétaires occupants. Les principaux pôles de Sarrebourg et de Phalsbourg sont ceux où les taux de locataires sont les plus importants. Ce sont notamment dans ces communes que se trouvent le plus de petits logements.

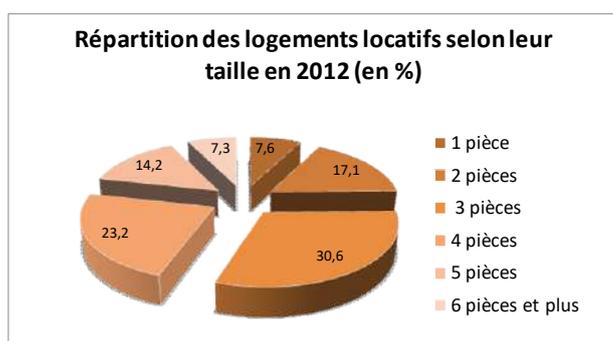


Carte 32 : Taux de locataire par commune (Source : RGP INSEE 2012)

Les activités économiques en place peuvent expliquer une part de locataires importantes :

- Moussey : commune qui accueille Bataville avec la présence d'un parc social qui subsiste autour de l'ancienne activité.
- L'activité militaire importante sur Phalsbourg « 1er régiment d'hélicoptères de combat » peut expliquer aussi le besoin en logements locatifs sur le territoire.

La majorité des logements locatifs sont des logements comprenant 3 à 4 pièces. Les petits et grands logements sont moins nombreux dans le parc locatif.



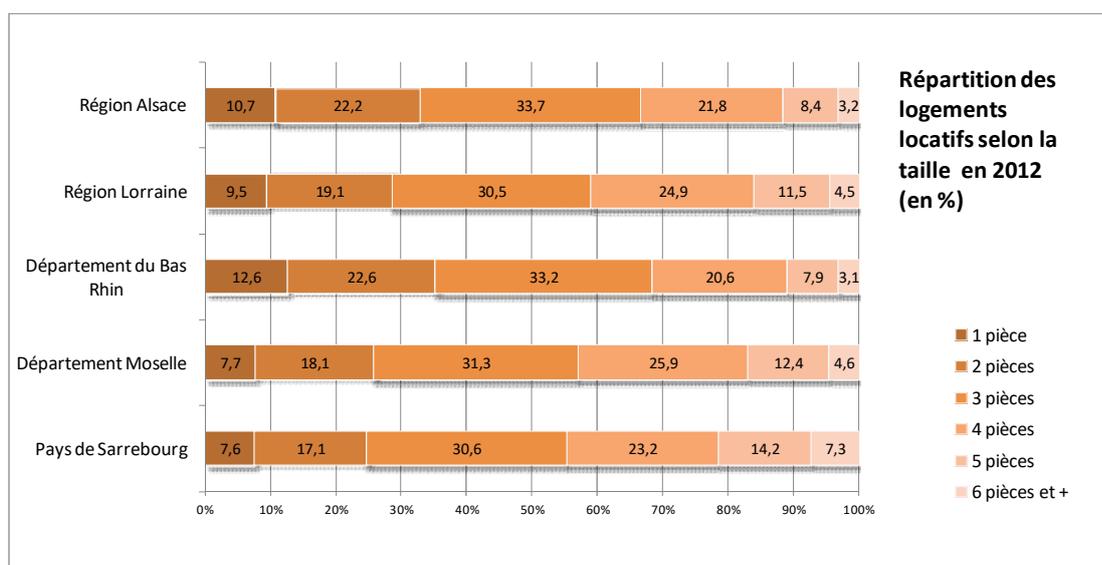
Nombre de logements locatifs	Pays de Sarrebourg
1 pièce	517
2 pièces	1 170
3 pièces	2 092
4 pièces	1 637
5 pièces	963
6 pièces	496

Tableau 27 : Répartition des logements locatifs selon leur taille (Source : RGP INSEE 2012)

La part des petits logements locatifs (1 pièce et 2 pièces est faible) en comparaison à l'offre sur le Bas-Rhin et en Alsace. A l'inverse, les grands logements locatifs (5 pièces et 6 pièces et plus) sont bien plus nombreux.

	Pays de Sarrebourg	Département Moselle	Département du Bas Rhin	Région Lorraine	Région Alsace
1 pièce	7.6%	7.7%	12.6%	9.5%	10.7%
2 pièces	17.1%	18.1%	22.6%	19.1%	22.2%
3 pièces	30.6%	31.3%	33.2%	30.5%	33.7%
4 pièces	23.2%	25.9%	20.6%	24.9%	21.8%
5 pièces	14.2%	12.4%	7.9%	11.5%	8.4%
6 pièces	7.3%	4.6%	3.1%	4.5%	3.2%

Tableau 28 : Répartition des logements locatifs selon leur taille (Source : RGP INSEE 2012)



Graphique 33 : Répartition des logements locatifs selon leur taille (Source : RGP 2012)

4.5.2 UNE INSUFFISANCE DU PARC LOCATIF SOCIAL

En 2012, le Pays de Sarrebourg possède 989 logements sociaux soit 3,7 % du parc de logement (hors résidences secondaires et occasionnels et vacants). Le nombre de logement social a augmenté entre 2007 et 2012 en passant de 2,8 % à 3,7 %. Pour autant, l'offre reste faible au regard de l'offre au niveau départemental et régional.

	En 2007	En 2012
Nombre de logement social	725	989
Part de logement social dans le parc total de logement	2,8%	3,7%

Tableau 29 : Evolution du nombre de logement social entre 2007 et 2012 et part dans le parc total (hors résidences secondaires et logements vacants) (Source : RGP 2012)

	Pays de Sarrebourg	Département Moselle	Département du Bas Rhin	Région Lorraine	Région Alsace
Part de logement social dans le parc total de logement	3.7%	12.7%	11.2%	13.1%	12.1%

Tableau 30 : Part de logement social dans le parc de logement (hors résidences secondaires et logements vacants) (Source : RGP 2012)

L'offre de logement social est répartie sur seulement quelques communes du territoire avec une forte concentration sur Sarrebourg. 73,6 % des logements sociaux sur le Pays de Sarrebourg sont localisés à Sarrebourg.

Communes	Nombre de logement social	Part de logement social dans le parc communal
Sarrebourg	728	13.1%
Phalsbourg	140	7.2%
Moussey	49	16.7%
Xouaxange	21	15.6%
Abreschviller	18	3.2%
Saint-Quirin	13	4.4%
Réchicourt-le-Château	9	3.7%
Fénétrange	2	0.7%
Dolving	1	0.7%
Lorquin	1	0.5%
Heming	1	0.2%
Buhl Lorraine	1	0.2%
Lutzelbourg	1	0.4%
Saint-Jean Kourtzerode	1	0.9%
Niderhoff	1	0.8%
Fleisheim	1	1.9%
Veschem	1	0.9%

Tableau 31 : Le logement social au sein des principales communes du Pays de Sarrebourg (Source : RGP 2012)



Photos 8 : Logements sociaux à Sarrebourg

Les opérateurs et bailleurs sociaux sur le territoire sont :

Le Logis Sarrebourgeois et La Sarrebourgeoise ont un parc immobilier se composant de plus de 200 logements du F2 au F5 répartis sur l'ensemble de la ville.



Moselis- Office Public de l'Habitat de la Moselle, construit, gère et entretient sur l'ensemble du département de la Moselle un patrimoine de logements locatifs sociaux, de résidences sociales, de Foyers pour Personnes Agées, de brigades de gendarmerie, de chambres d'étudiants, de commerces, de garages...



ICF Habitat Novedis



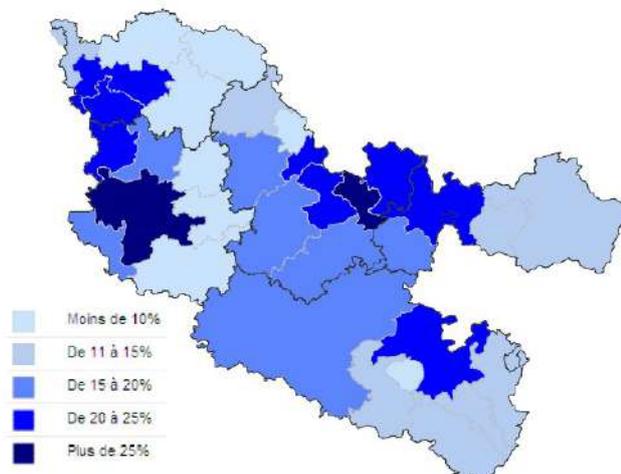
L'offre en logement locatif social est faible alors que 61 % des ménages sont éligibles au logement social PLUS et environ 26 % (6 757) des ménages dits « modestes » sont éligibles à un logement très social (PLAI) (source : données Filocom 2013).

Environ 42 % des demandeurs de logement sociaux sont logés dans le parc privé, contre 23 % à l'échelle régionale. Ce constat met en avant le fait que le parc privé joue actuellement le rôle du parc locatif social. Ceci s'explique par l'analyse du marché local. En effet, dans un territoire plutôt rural, comme celui de l'arrondissement de Sarrebourg, on observe une absence de tension sur le marché de l'habitat. Ainsi, il est plus facile d'avoir une équivalence entre les loyers du parc public et ceux du parc privé.

La vacance concerne aussi des logements locatifs sociaux bien qu'il y ait de la demande. Cela atteste que le parc social répond mal aux besoins des ménages (taille, localisation, qualité...).

La part des ménages bénéficiant d'une aide au logement est plus ou moins élevée selon les communes. A l'échelle du Pays de Sarrebourg, les communes de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud ont une population qui bénéficie davantage de ces aides (20 à 25 % de la population).

Part des ménages percevant des aides au logement par EPCI en 2013 (Caf et Msa Lorraine, 2013)



Carte 33 : Part des ménages percevant des aides au logement (Source : Observatoire départemental de l'Habitat)

4.5.3 UNE QUASI ABSENCE D'OFFRE EN LOGEMENTS D'URGENCE ET D'INSERTION

A l'échelle du département de la Moselle, sont recensées les demandes en logements d'urgence, en logements d'insertion et logements accompagnés. Ces demandes sont centralisées auprès du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO 57) lancé en 2011.

Tout territoire doit être en mesure de proposer une offre de logement évolutive permettant à des personnes en difficultés (migrants, SDF, personne en grande précarité, personnes isolées...) de retrouver progressivement un logement autonome.

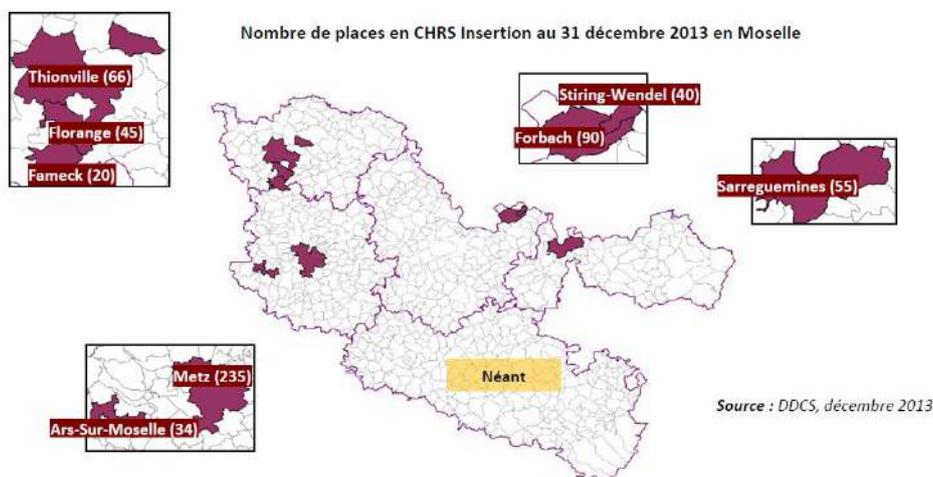


A l'échelle du département de la Moselle, en 2013, il existe 7 641 lits répartis de la manière suivante :

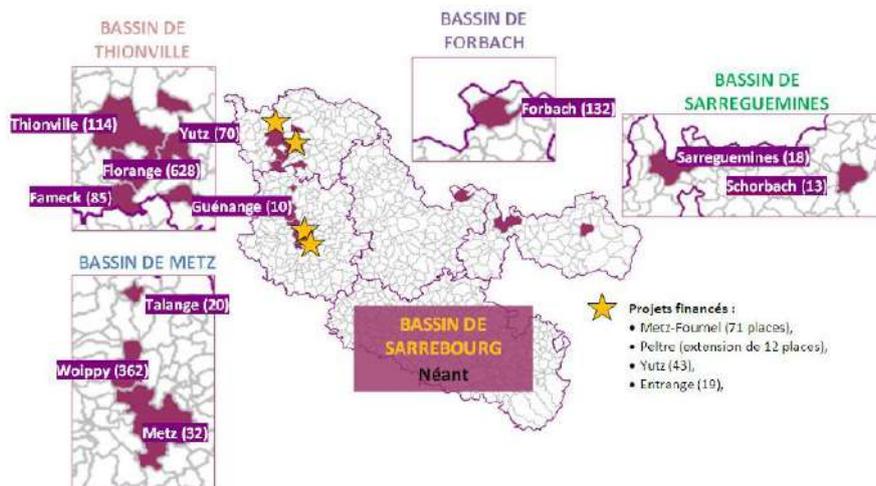
- 1 830 places en hébergements d'urgence (CHU, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) urgence, Hôtels) ;
- 1 079 places en logements d'insertion (Hébergement de stabilisation, CHRS insertion CADA) ;
- 4 732 places en logements accompagnés (Foyer du travailleur migrant, Foyer de jeunes travailleurs, Résidences sociales, Pensions de Famille, sous location, Solibail, gestion locative adaptée...).

A l'échelle de la Moselle, les demandes sont concentrées sur le bassin de Metz.

L'ensemble des bassins mosellans proposent une offre dans ce type de logements hormis sur le bassin de Sarrebourg (Pays de Sarrebourg et CC du Saulnois) où l'offre n'est pas connue.



Carte 34 : Offre en CHRS Insertion en Moselle par bassin (décembre 2013)
(Source : Observatoire départemental de l'Habitat, données DDCCS, 2013)



Carte 35 : Offre en résidences sociales en Moselle par bassin (décembre 2013)
(Source : Observatoire départemental de l'Habitat, données DDCCS, 2013)

Il existe seulement une pension de familles sur Sarrebourg géré par ADOMA et qui propose une vingtaine de places (catégories logement accompagné). Il existe également une offre de logements en locatif adapté sur la commune de Lixheim. **La Gestion Locative Adaptée (GLA)** est un dispositif permettant l'accompagnement d'un locataire par un opérateur (généralement une association ou une AIVS – Agence Immobilière à Vocation Sociale).

Plusieurs dispositifs d'accompagnement social des ménages existent en Moselle. Leur objectif commun est de permettre l'accès et le maintien des ménages fragiles dans une structure d'hébergement ou dans un logement. Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées de Moselle (PDALPD 2014 - 2018) distingue principalement deux dispositifs d'accompagnement :

- L'AVDL – Accompagnement Vers et Dans le Logement, piloté par la DDCS de la Moselle ;
- L'ASLL – Accompagnement Social Lié au Logement, piloté par le Conseil départemental de la Moselle.

Ces dispositifs ont très peu été utilisés à l'échelle du bassin de Sarrebourg (seulement 2 % des demandes à l'échelle de la Moselle).

4.5.4 LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENT POUR LES PUBLICS SPECIFIQUES

Le Plan Départemental de l'Habitat est établi sur la période 2012/2017. Il fixe plusieurs objectifs pour le bassin Sud Mosellan (qui comprend le Pays de Sarrebourg et la Communauté de Communes du Saulnois):

<p>Développer une offre de logements destinés aux jeunes et aux seniors</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tendre vers le développement d'une offre de logements en accession abordable dans les opérations neuves. Les collectivités locales peuvent monter des partenariats avec les promoteurs et agir sur le prix du foncier afin de permettre la sortie de quelques logements à des prix inférieurs à ceux du marché. • Développer l'offre de logements adaptables ou adaptés en lien avec les projets des bailleurs sociaux et des constructeurs privés. Un groupe de travail au niveau départemental sur le thème du vieillissement pourra être mis en place.
<p>Renforcer l'offre locative sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre sociale adaptée aux ménages : PLAI familiaux notamment, de façon plus diffuse sur le bassin. • Viser une production globale adaptée aux besoins. • Viser un tiers de production de logements sociaux en PLAI familiaux



4.6 SYNTHÈSE



Éléments clés

- 33 534 logements
- 2,41 habitants par logement
- 79,5 % de résidences principales
- 11,6 % de résidences secondaires
- 74,3 % de maisons
- 24,9 % d'appartements
- 61 % de logements individuels purs dans la construction neuve depuis 2012
- 1/3 des logements construits avant 1946
- Un taux de vacance de 8,9 %
- 4,2 % du parc privé de logement potentiellement indigne
- 71 % des résidences principales occupés par leurs propriétaires
- 25,7 % des résidences principales occupés par des locataires
- 3,7 % de logements sociaux



Forces

- Une dynamique de la construction de logements, mais souvent hors des centres-villes
- De nombreux habitants propriétaires de leur logement
- Une faible tension sur le marché du logement
- Une performance énergétique des logements en progrès dans le neuf
- Des politiques de l'habitat diversifiées



Faiblesses

- Un parc de résidences secondaires très déséquilibré dans certaines communes
- Une faible diversité de l'offre en logement : grande taille, peu de locatif...
- Une offre peu renouvelée des appartements
- Une offre restreinte en logements locatifs ou adaptés à des publics spécifiques : jeunes, seniors, urgence...
- L'importance du parc vacant
- Des obstacles aux parcours résidentiels du fait de la typologie du parc de logement
- Des copropriétés plus exposées à l'habitat indigne



Enjeux

- L'adaptation des logements aux besoins de la population (vieillesse, jeunes, population éligible au parc social, publics spécifiques...)
- La diversification du parc au regard des besoins de la population, afin de permettre les parcours résidentiels
- L'équilibre entre les habitats collectifs et individuels
- La réhabilitation des logements en centre ville et centre bourg
- La mobilisation des logements vacants
- L'équilibre entre le parc principal et secondaire
- L'accompagnement des acteurs dans la lutte contre l'habitat indigne
- L'amélioration de la performance énergétique des logements
- La poursuite des politiques coordonnées en faveur de l'habitat

5. UN DEVELOPPEMENT URBAIN MARQUE PAR LA RN 4 ET LES CENTRES VILLES

Le phénomène d'étalement urbain ces 50 dernières années a conduit à l'échelle nationale à l'expansion non maîtrisée des zones urbaines, au mitage des espaces agricoles et naturels, à la dispersion de l'habitat et à l'augmentation des déplacements. Tous ces phénomènes ont fortement contribué à accroître la consommation en énergie et les émissions de Gaz à effet de Serre.

Un chiffre éloquent : la « ville » grignote en France une superficie de 6 000 km² tous les 10 ans, soit à peu près la taille d'un département. Et le phénomène s'accélère puisque qu'on en serait à un département « artificialisé » tous les sept ans.

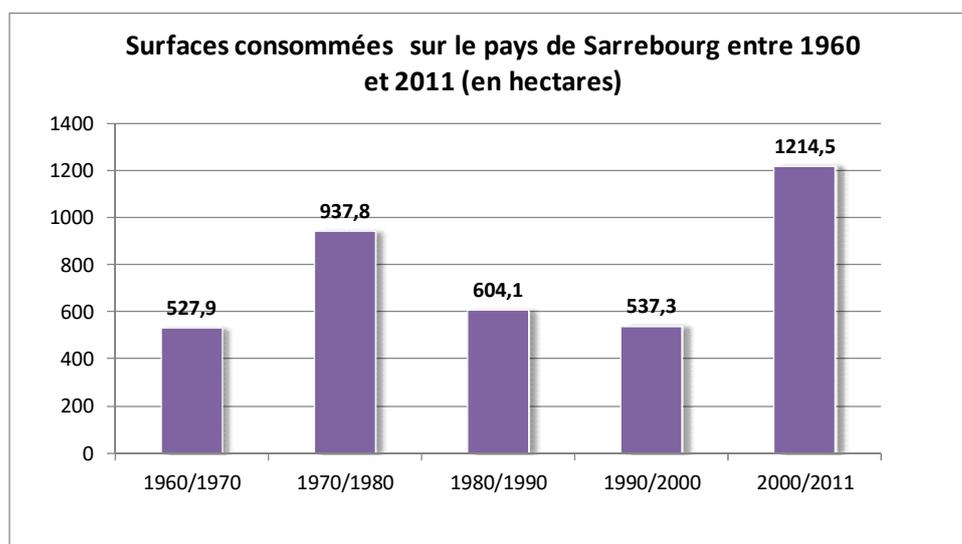
Ainsi la maîtrise du développement urbain est devenu un véritable enjeu dans les politiques urbaines notamment depuis les lois Solidarité Renouvellement Urbain (2000) et Grenelles (2008 et 2010).

5.1 UN ACCROISSEMENT DE LA TACHE URBAINE

5.1.1 UNE CONSOMMATION FONCIERE IMPORTANTE DEPUIS 2000

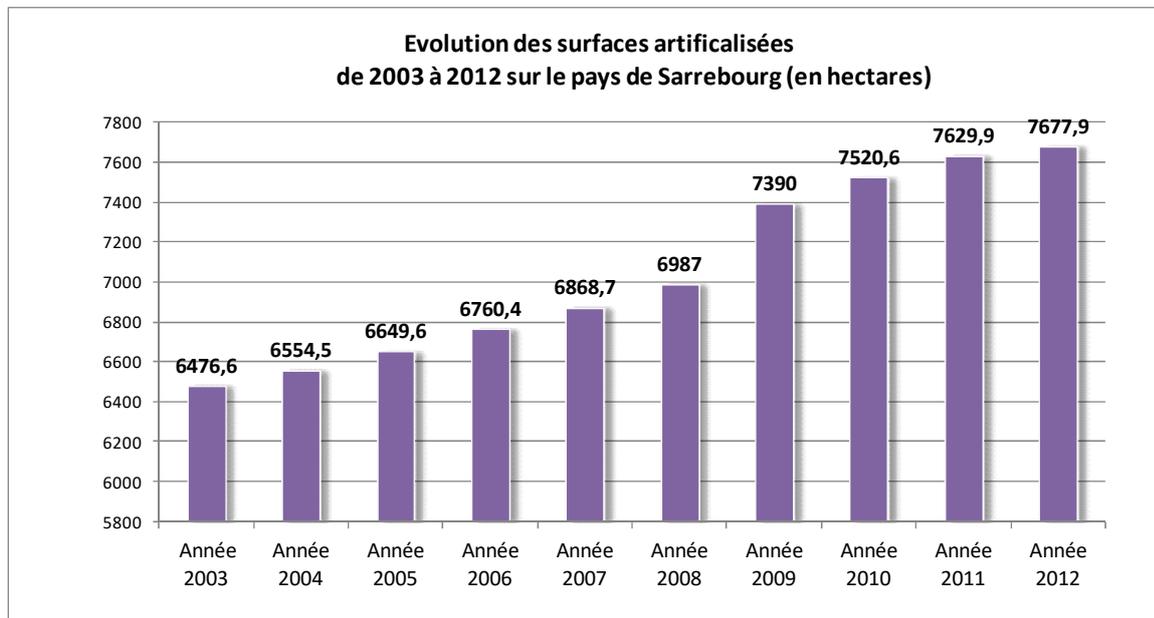
Depuis 1960 sur le territoire du Pays de Sarrebourg, ce sont 3 822 hectares qui ont été consommés par l'urbanisation. Cette consommation n'a pas été constante.

Les périodes 1970/1980 et 2000/2011 ont connu une consommation plus importante que les autres décennies.



Graphique 34 : Consommation foncière de 1960 à 2011 au sein du Pays de Sarrebourg
(Source : Observatoire des Territoires et Perspectives- DDT 57)

En 2012, le territoire couvre une surface totale de 99 200 hectares environ, dont 7 678 hectares, soit 7,7 %, sont artificialisés. Ces surfaces artificialisées connaissent une augmentation importante (+1 201 hectares entre 2003 et 2012).



Graphique 35 : Evolution des surfaces artificialisées sur le Pays de Sarrebourg
(Source : données Majic DGFIP janvier 2013)

De 2003 à 2012, les surfaces artificialisées ont augmenté de 1 201 hectares, soit 120 hectares en moyenne par an. Cette évolution n'est pas constante (entre 77,9 et 403 hectares par année).

La consommation d'espace a été la plus forte entre 2006 et 2011 avec un pic en 2009. Elle s'est ensuite nettement ralentie en 2012 avec 48 hectares consommés.

	Surfaces artificialisées en plus (en hectares)
2003	
2004	+77.9
2005	+95.1
2006	+110.8
2007	+108.3
2008	+118.3
2009	+403
2010	+130.6
2011	+109.3
2012	+48

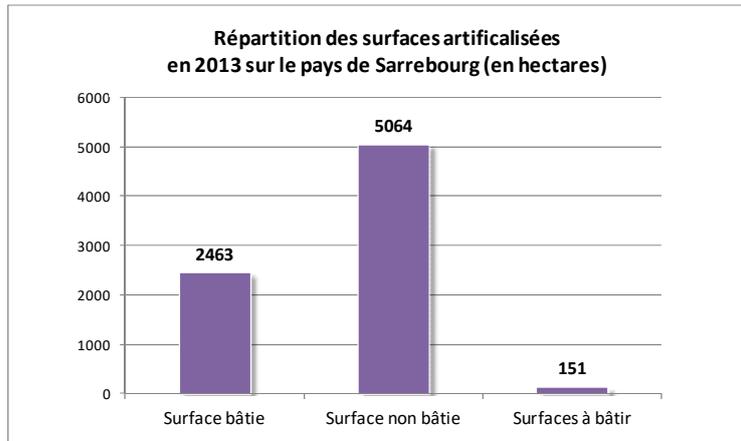
Tableau 32 : Evolution des surfaces artificialisées sur le Pays de Sarrebourg
(Source : données Majic DGFIP janvier 2013)

5.1.2 LES SURFACES NON BATIES EN GRANDE PARTIE RESPONSABLE DE CETTE CONSOMMATION

La majeure partie des surfaces artificialisées concerne des surfaces non bâties.

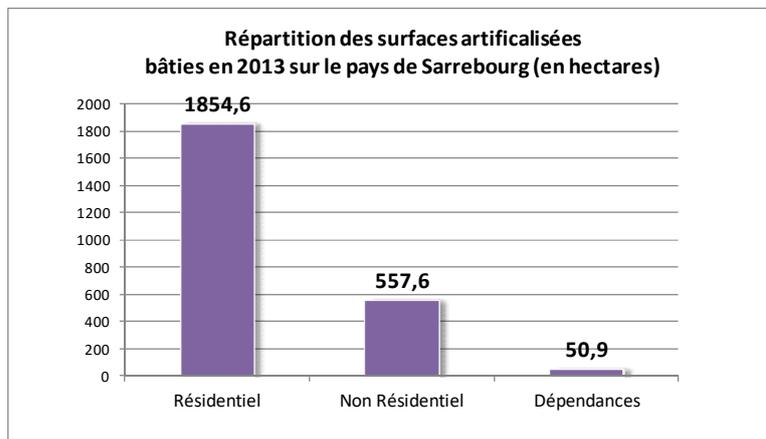
L'espace consommé par le non bâti correspond à 68 % des espaces consommés. Ces espaces correspondent aux infrastructures de transport et la voirie.

Ces dernières années, le projet de la Ligne à Grande Vitesse qui traverse le territoire peut expliquer cette forte consommation foncière.



Graphique 36 : les surfaces artificialisées au sein du Pays de Sarrebourg (Source : données Majic DGFIP janvier 2013)

Les surfaces bâties correspondent à 32 % des surfaces artificialisées. Elles sont en grande partie à vocation résidentielle (75 %). Les secteurs voués à l'activité, aux équipements (non résidentiel) correspondent à environ 23 % des surfaces artificialisées bâties.

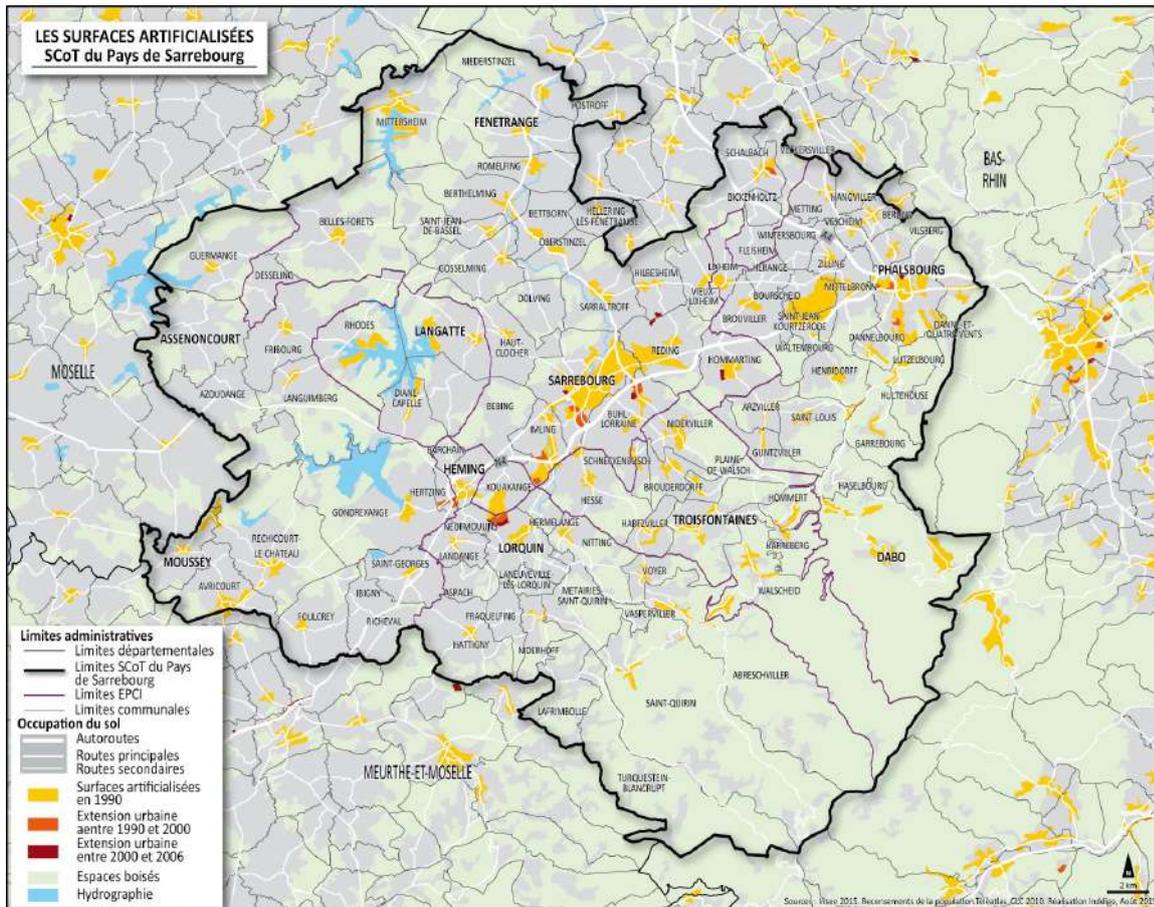


Graphique 37 : les surfaces artificialisées bâties au sein du Pays de Sarrebourg (Source : données Majic DGFIP janvier 2013)

5.1.3 UN ETALEMENT URBAIN PLUS MARQUE SUR LES COMMUNES EN BORDURE DE LA RN4

Les surfaces artificialisées sur le territoire sont les plus importantes au sein des pôles urbains tels que Sarrebourg et Phalsbourg.

La commune de Saint-Jean de Kourtzerode présente une surface artificialisée importante alors qu'elle ne compte que 700 habitants environ. Cette surface correspond en réalité à la base militaire du 1^{er} Régiment d'Hélicoptères de Combat et du 6^e Régiment de Matériel.



Carte 36 : Surfaces artificialisées et évolution de 1990 à 2006 (Source : Corinlandcover)

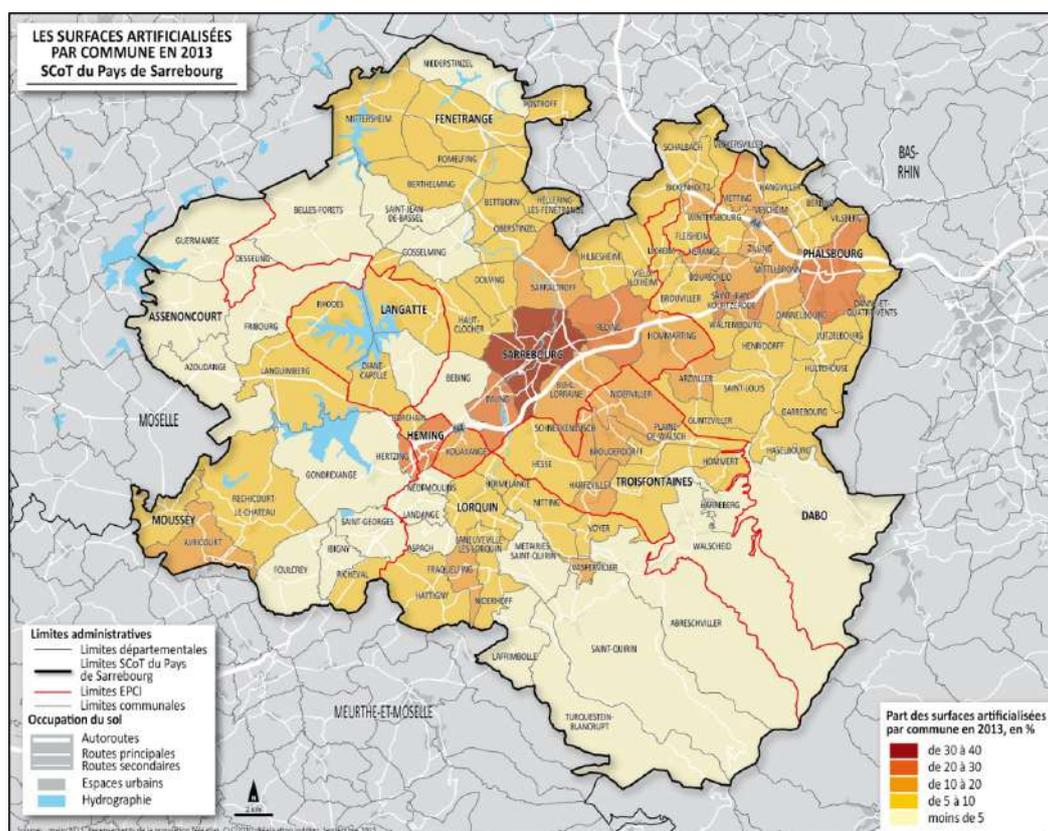
Les extensions les plus récentes de 1990 à 2000 et de 2000 à 2006 se localisent principalement au sein des communes en bordure de la RN4 (Phalsbourg, Dannelbourg, Hommaring, Buhl-Lorraine, Sarrebourg, Imling, Xouaxange, Hertzling).

Certaines communes ont leurs tâches urbaines qui se rapprochent et créent des continuités (Sarrebourg/Réding, Phalsbourg/Dannelbourg).



Communes ayant plus de 130 hectares de surfaces artificialisées	Surfaces artificialisées en 2012	% des surfaces artificialisées	% du territoire communal
Sarrebourg	642.11	8.4	38.5
Phalsbourg	322.28	4.2	24.4
Réding	246.88	3.2	21.0
Dabo	203.54	2.7	4.2
Buhl-Lorraine	198.08	2.6	17.1
Mittersheim	142.67	1.9	7.9
Sarraltroff	139.25	1.8	5.4
Réchicourt-le-Château	138.17	1.8	5.4
Imling	136.96	1.8	21.1
Rhodes	135.61	1.8	8.8
Hattigny	133.66	1.7	10.0
Abreschviller	131.17	1.7	3.2

Tableau 33 : Communes ayant plus de 130 hectares de surfaces artificialisées
(Source : données Majic DGFIP janvier 2013)

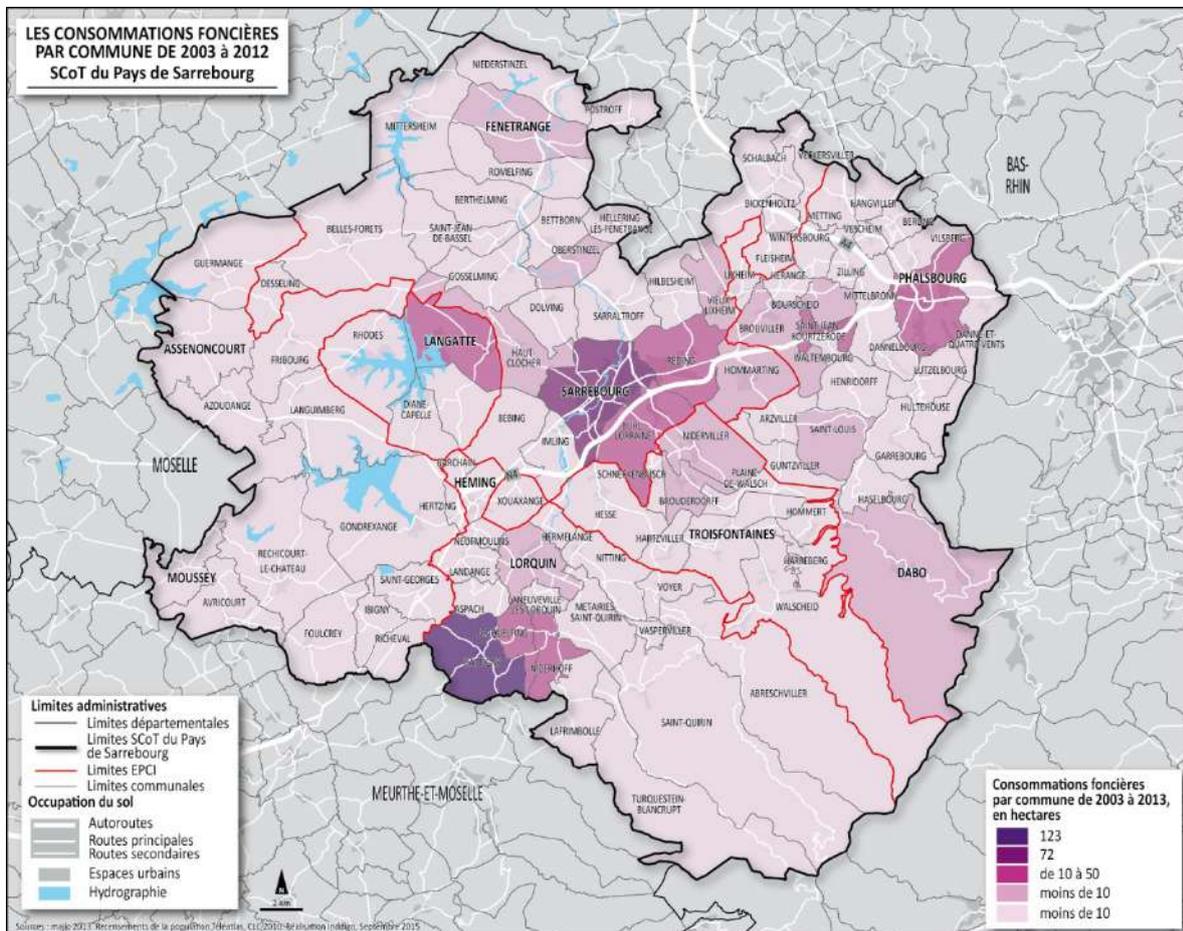


Carte 37 : Part des surfaces artificialisées par territoire communal
(Source : données Majic DGFIP janvier 2013)

Les communes qui ont consommé le plus d'espace ces dernières années ne sont pas précisément les pôles urbains les plus importants. La commune d'Hattigny est celle qui a consommé le plus d'espace (lié à l'installation du Center Parc en 2010). Des petites communes qui connaissent un développement touristique important ont elles-aussi consommé beaucoup d'espaces. C'est le cas de Langatte, Hattigny, Fraquelving et Niderhoff (le site de Center Parcs s'étendant sur les 3 dernières).

Communes ayant le plus consommé d'espaces entre 2003 et 2012	Surfaces artificialisées en + entre 2003 et 2012
Hattigny	122.46
Sarrebourg	71.9
Fraquelving	44.6
Langatte	40.3
Buhl Lorraine	36.8
Phalsbourg	30.8
Saint-Jean-Kourtzerode	30.3
Niderhoff	25.9
Reding	25.0

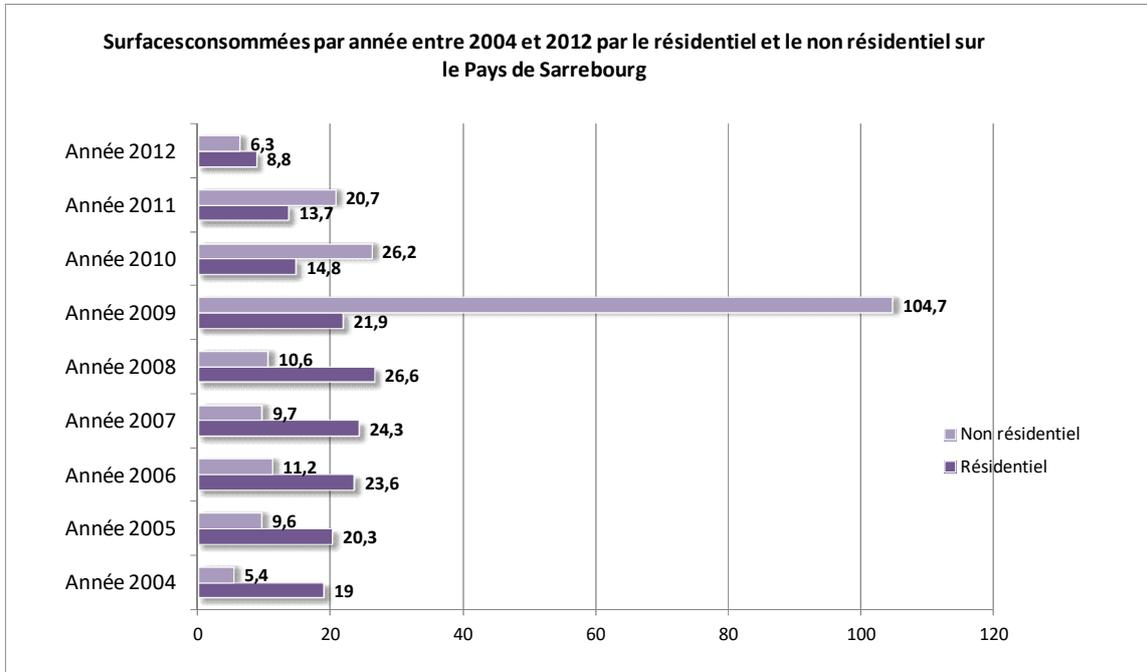
Tableau 34 : Communes ayant le plus consommé d'espace entre 2003 et 2012
(Source : données Majic DGFIP janvier 2013)



Carte 38 : Les surfaces artificialisées de 2003 à 2012 par commune
(Source : données Majic DGFIP janvier 2013)

5.1.4 UNE CONSOMMATION D'ESPACE ACCRUE POUR L'ACTIVITE DEPUIS 10 ANS

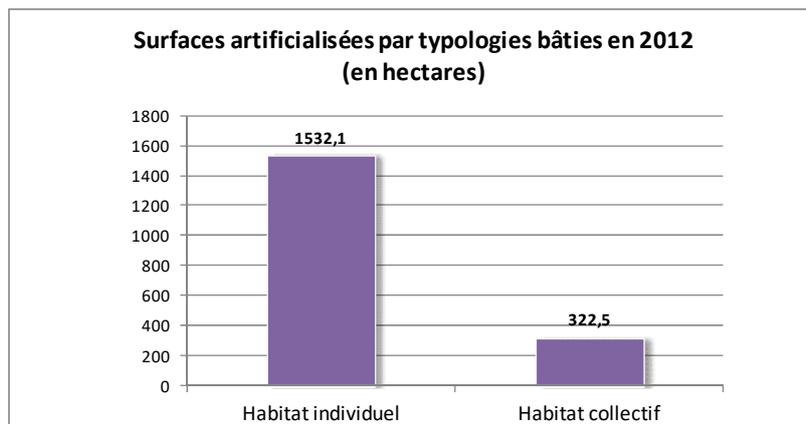
Entre 2003 et 2012, 204,4 hectares ont été consommés par le non résidentiel (activités/équipements) contre 173 hectares pour le résidentiel. Depuis 2009, les surfaces consommées pour le non résidentiel sont très importantes notamment en 2009 avec 104,7 hectares. Elles correspondent probablement à l'aménagement de la zone des Terrasses de la Sarre sur la ville de Sarrebourg.



Graphique 38 : Surfaces consommées par années entre 2004 et 2012 par type de logement (Source : données Majic DGFIP janvier 2013)

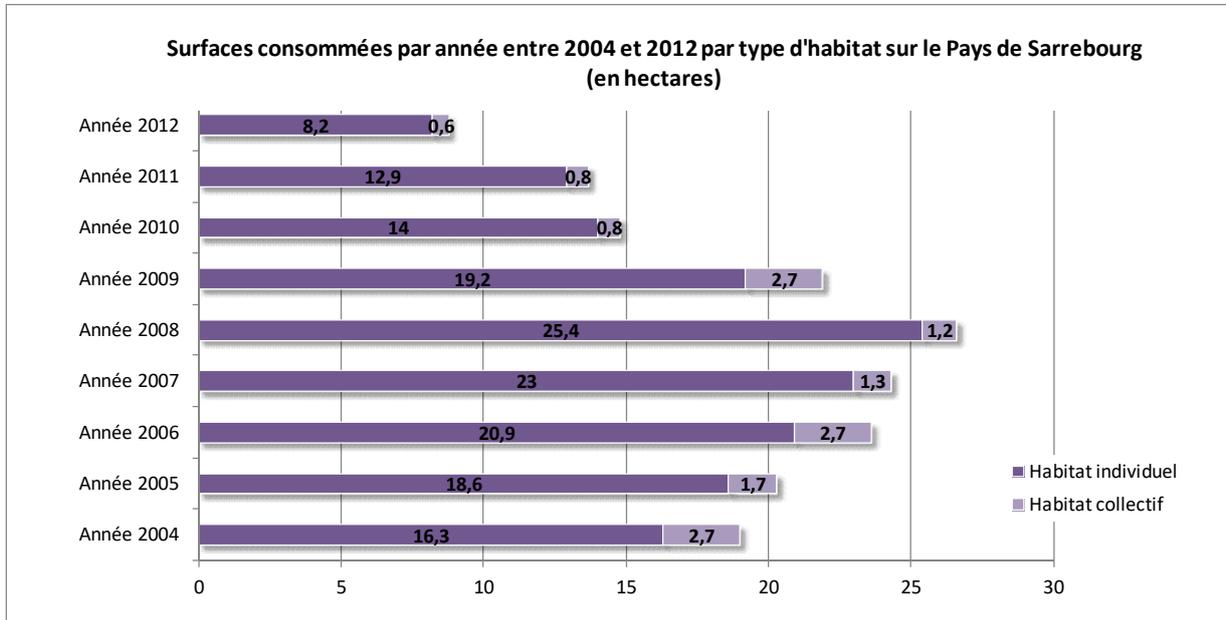
5.1.5 DES DENSITES FAIBLES POUR LE LOGEMENT INDIVIDUEL

A l'échelle du Pays, les surfaces bâties à vocation résidentielle recouvrent une surface de 1 854,6 hectares dont 1 532 hectares destinés à l'habitat individuel et 322,5 hectares à l'habitat collectif.



Graphique 39 : Surfaces artificialisées bâties destinées à l'habitat (Source : données Majic DGFIP janvier 2013)

L'habitat collectif consomme très peu de foncier par rapport au logement individuel qui en consomme plus de 10 fois plus. Ce constat se vérifie au fil des années.



Graphique 40 : Surfaces consommées par années entre 2004 et 2012 par type de logement (Source : données Majic DGFIP janvier 2013)

La densité résidentielle nette est pour l'ensemble du territoire de 18.1 logements à l'hectare. Elle est bien plus faible pour l'habitat individuel.

	Surfaces artificialisées en 2012	Nombre de logements en 2012	Densité résidentielle nette (logements/hectare)
Total (bâti, non bâti)	7677.9		
Total habitat	1854.6	33534	18.1
Habitat individuel	1532.1	24914	16.3
Habitat collectif	322.5	8350	25.9

Tableau 35 : Surfaces artificialisées bâties destinées à l'habitat (Source : données Majic DGFIP janvier 2013)

Densité résidentielle nette :

Nombre de logements à l'hectare

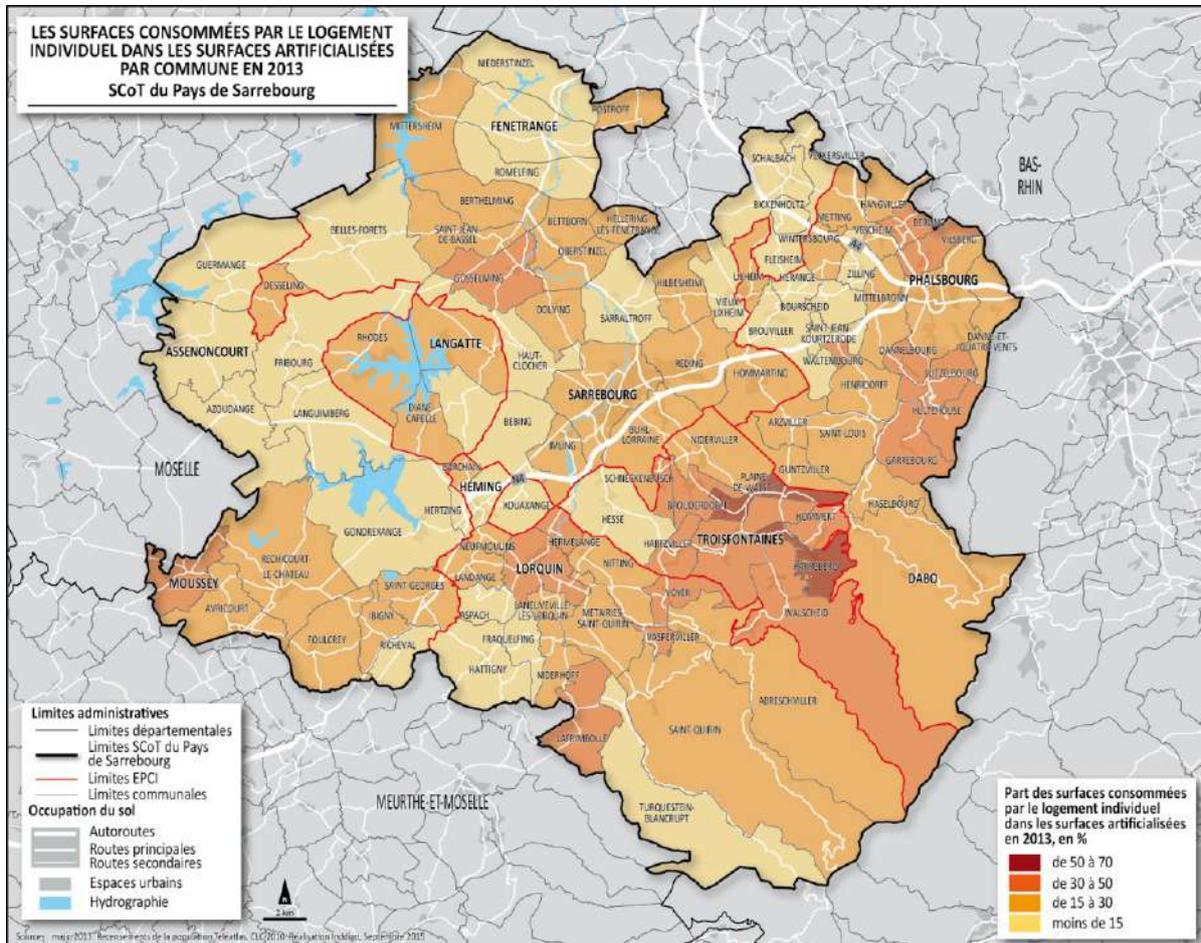
Elle est mesurée à l'échelle de l'îlot. Les espaces publics sont écartés de ce calcul

Densité résidentielle brute :

Nombre de logements à l'hectare

Elle prend en compte la surface utilisée par les espaces et équipements publics

A l'échelle du pays, les surfaces artificialisées destinées au logement individuel correspondent à environ 20 % des surfaces artificialisées. Sur certaines communes, elles sont plus importantes et dépassent 50 %.



Carte 39 : Part des surfaces artificialisées par le logement individuel dans les surfaces artificialisées en 2012 par type de logement (Source : données Majic DGFIP janvier 2013)

5.2 UNE TYPOLOGIE DE BOURG DIVERSIFIEE

5.2.1 UN NOMBRE IMPORTANT DE COMMUNES

Le territoire se compose de 102 communes et recouvre une surface totale de 993 km², soit une superficie moyenne par commune de 9,7 km². Cette superficie moyenne équivaut aux moyennes départementales et régionales mais reste bien inférieure à celle des communes de France dont la superficie moyenne est de 18,5 km².

	Pays de Sarrebourg	Département Moselle	Département du Bas Rhin	Région Lorraine	Région Alsace	France
Nombre de communes	102	730	527	2337	904	36529
Superficie totale en km ²	993	6216	4755	23547	8280	67 500
Superficie moyenne des communes en km ²	9.7	8.5	9.0	10.1	9.2	18.5

Tableau 36 : Superficie moyenne des communes dans le Pays de Sarrebourg (Source : Téléalas)

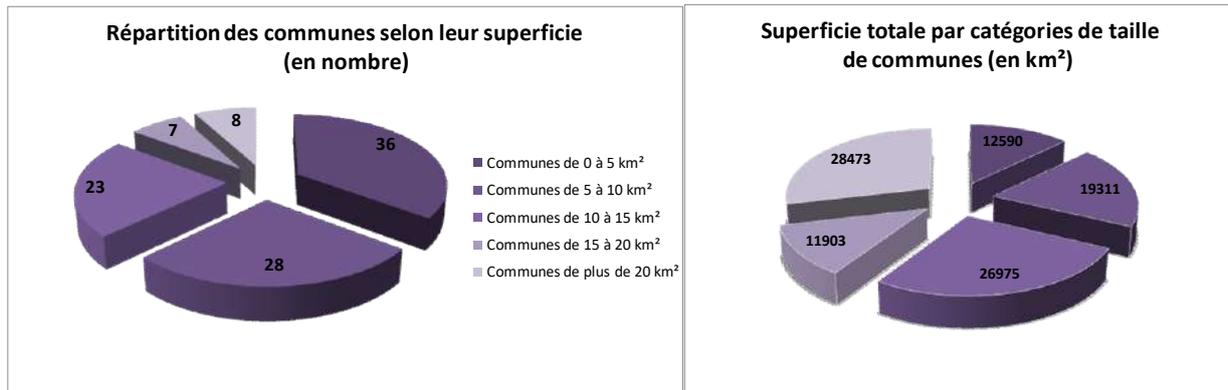
Le nombre important de communes au regard de la superficie totale du Pays a pour conséquence une multiplication des bourgs et traduit une urbanisation assez délitée sur le territoire. Selon les secteurs du territoire, les communes occupent une surface plus ou moins importante :

Communes de plus de 20 km ²	Superficie communale en km ²	Communes de moins de 2 km ²	Superficie communale en km ²
Saint Quirin	53,34	Waltembourg	1.4
Dabo	48,12	Hertzing	1.54
Abreschviller	41,29	Vasperviller	1.54
Walscheid	38,35	Saint-Jean Kourtzerode	1.58
Turquestein-Blancrupt	30,04	Barchain	1.7
Belles-Forêts	26,57	Vesheim	1.81
Réchicourt-le-Château	24,14	Neufmoulins	1.90
Gondrexange	22,88		

Tableau 37 : Communes de plus grandes et plus petites superficie (Source : Téléalas)

Il y a de grandes disparités entre les communes sur le territoire en termes de superficie. Le rapport entre la petite et la plus grande commune sur le territoire est de 50.

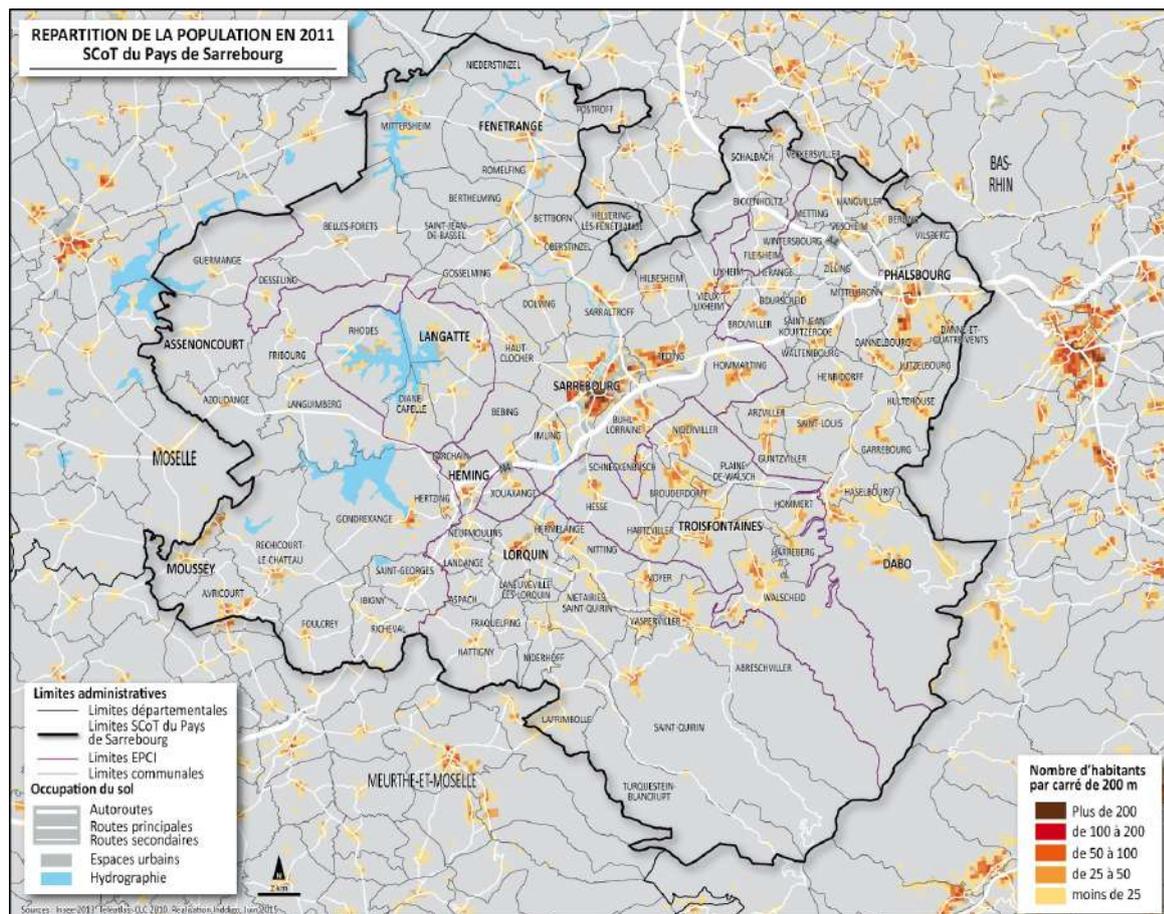
Il existe de nombreuses petites communes sur le territoire qui recouvrent une superficie inférieure à 5 km² (36 sur 102). Plus de la moitié des communes occupent une surface de moins de 10 km² alors qu'elles ne recouvrent au total seulement que 1/3 du territoire.



Graphique 41 : Répartition des communes selon leur superficie (Source : Télétatlas)

Les communes disposant d'une grande superficie sont situées soit à l'ouest (zone des étangs), soit au sud est (zone montagneuse, pied des Vosges).

Les communes de plus faible superficie se répartissent selon une diagonale NE-SO de part et d'autres la RN4. Dans ce secteur, les bourgs sont très proches les uns des autres.



Carte 40 : Répartition de la population (Source : RGP INSEE 2012)

5.2.2 UNE DIVERSITE DE MORPHOLOGIES URBAINES

5.2.2.1 Le village lorrain

Le village lorrain présente certaines particularités qui se retrouvent notamment au sein du territoire du Pays de Sarrebourg.

Le village lorrain s'organise autour d'une rue centrale. Cette rue centrale est assez large autour de laquelle se répartissent les habitations mitoyennes, formant ainsi des village-rues.

La rue centrale comprend une chaussée et des « usoirs » (sols réservés à l'usage de chaque foyer pour placer devant la façade son bois, ses outils... ou des fleurs).

Les habitations sont formées de 3 travées et d'une porte cochère. Elles sont de grandes dimensions. Elles sont prolongées par l'arrière par des jardins aussi étroits. Ces derniers forment une couronne (les meix) de verdure et d'enclos qui est l'écrin du village (*Source : Association pour la sauvegarde et la restauration des villages Lorrains*).

Sur les versants de la montagne vosgienne, les maisons s'isolent, la pente du toit s'accroît.



Photo 9 : Rue à Saint Quirin (source : INDDIGO)



Photo 10 : Village-rue de Henridorff (Source : internet- carte France info)



5.2.2.2 Les villages de fonds de vallées

Sur le Pays de Sarrebourg, là où la topographie est contrainte, les villages se sont implantés soit en fond de vallées le long des cours d'eau, soit sur des promontoires. Le relief a contraint bien souvent leur développement. Ainsi les bourgs s'étirent.

Dans les vallées, l'urbanisation est quasi continue (exemple dans la vallée de la Bièvre).



Photos 11 : Exemples de villages en fonde de vallée (Walscheid, Lutzelbourg) (Source : Googlemap)



Photos 12 : Village de Saint-Quirin (Source : INDDIGO)



Photos 13 : Lutzelbourg et Walscheid (Sources : Internet site du Pays de Sarrebourg et MapFrance)



5.2.2.3 Les villages sur « des plateaux » ou en promontoires

Les villages implantés sur des crêtes profitaient d'une position stratégique envers les éventuels attaquants. Le village d'Haselbourg a à ce titre la particularité d'être construit sur un ancien oppidum.

Les extensions sont limitées par la pente et la couverture forestière. L'urbanisation est discontinue et dispersée en étoile ou en plusieurs grands hameaux.



Photos 14 : Vue aérienne de Dabo (Sources : Googlemap et INDDIGO)



Photos 15 : Village Schaefferhof Dabo (hameau de Dabo) (Source : Internet Moselle Tourisme)



Photos 16 : Village de Haselbourg (Sources : Googlemap et internet cartefrance)





Photos 17 : Vues aériennes de Fénétrange et de Hattigny (Sources : Googlemap)



Photo 18 : Village de Fénétrange (Sources : Internet Moselle Tourisme)



Photo 19 : Commune de Harreberg (Source : INDDIGO)



5.2.2.4 Les villages tas

Là où la topographie est moins contraignante, l'urbanisation s'est faite également en formant des **villages-tas**. Ces derniers se caractérisent par une disposition très compacte du bâti, souvent autour d'une centralité comme une église ou une place. En fonction de la taille du vieux centre, la structure des rues et ruelles peut être assez complexe avec de nombreuses cours intérieures, des passages etc, ... La trame viaire et urbaine peut-être perpendiculaire (plan en damier) (exemple de Lixheim, commune de type renaissant).



Photos 20 : exemple de villages tas (Gondrexange et Réchicourt-le-Château) (Source : Googlemap)

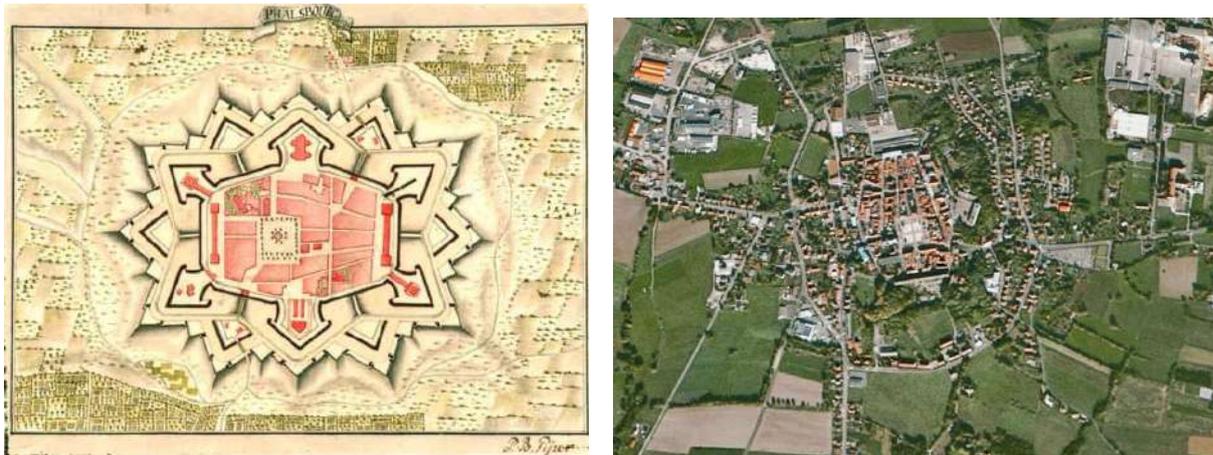


Photos 21 : Exemple de villages tas (Lixheim) (Source : Googlemap)



5.2.2.5 Les villes « garnisons »

Certaines communes ont leur histoire propre. La commune de Phalsbourg avec la Cité Vauban garde les traces de ce riche passé. Cette cité Vauban a été construite sous Louis XIV pour défendre la France face aux attaques allemandes.



Photos 22 : Vue aérienne ville de Phalsbourg (Sources : internet site Pinterest- Googlemap)

La ville « place forte » ou ville « citadelle » est la forme de ville de garnison la plus ancienne. Dans cet urbanisme, l'élément déterminant a été la définition du périmètre urbain. Ce dernier est réduit puisque la ville citadelle est enserrée au cœur d'une importante enceinte fortifiée, cernée de glacis et de fossés. Des ouvrages détachés protègent les abords de la place forte. Les faubourgs ont été détruits pour permettre la construction des vastes défenses.



Photos 23 : Ville de Phalsbourg (Source ; INDDIGO)

A Phalsbourg, les hameaux des ouvriers de la forteresse ont été repoussés loin, au-delà du périmètre défensif, produisant une ville éclatée. Remparts, glacis et portes monumentales ont fermé la ville, limitant les accès à celle-ci.

Cette ville repliée sur elle-même, compactée par les impératifs de défense, a repoussé loin autour d'elle les faubourgs et les villages d'ouvriers.

À Phalsbourg, il s'agit des villages-hameaux périphériques de Trois Maisons, Bois de Chênes, ...



Photo 24 : Ville de Phalsbourg (Source : Internet Moselle Tourisme)

Tout comme Phalsbourg, la ville de Sarrebourg doit son développement au déploiement des forces militaires.

A l'inverse de Phalsbourg qui est une véritable ville fortifiée, Sarrebourg s'est développé par l'adjonction de vastes quartiers militaires. Ces derniers forment des entités particulières au sein de la ville. Spatialement, ces vastes quartiers militaires doublent, voire quadruplent la surface urbaine. Le noyau urbain est paradoxalement moins marqué par la militarisation que dans le cadre de la ville fortifiée. La présence militaire est spatialement considérable, parce que les quartiers militaires ont été accolés à la ville. Les logements d'officiers, les états-majors, les hôpitaux... ont occupé de vastes espaces aux dépens de l'espace rural.

La réalisation de ces grands quartiers militaires a mis en place de vastes îlots fermés créant des obstacles à toute autre forme d'urbanisation. Ces « îlots » militarisés, territoires urbains fermés à la ville forment autant d'éléments de rupture. Ils ont permis la mise en place d'une trame viaire importante. Les quartiers militaires bordent les grandes artères facilitant à l'époque les mouvements des troupes.

Ces vastes artères nées d'un urbanisme militaro-urbain ont souvent permis à ces villes de sortir de leur structure compacte héritée du Moyen Âge.



Photos 25 : Vue aérienne et caserne de Sarrebourg (Sources : Googlemap, INDDIGO)

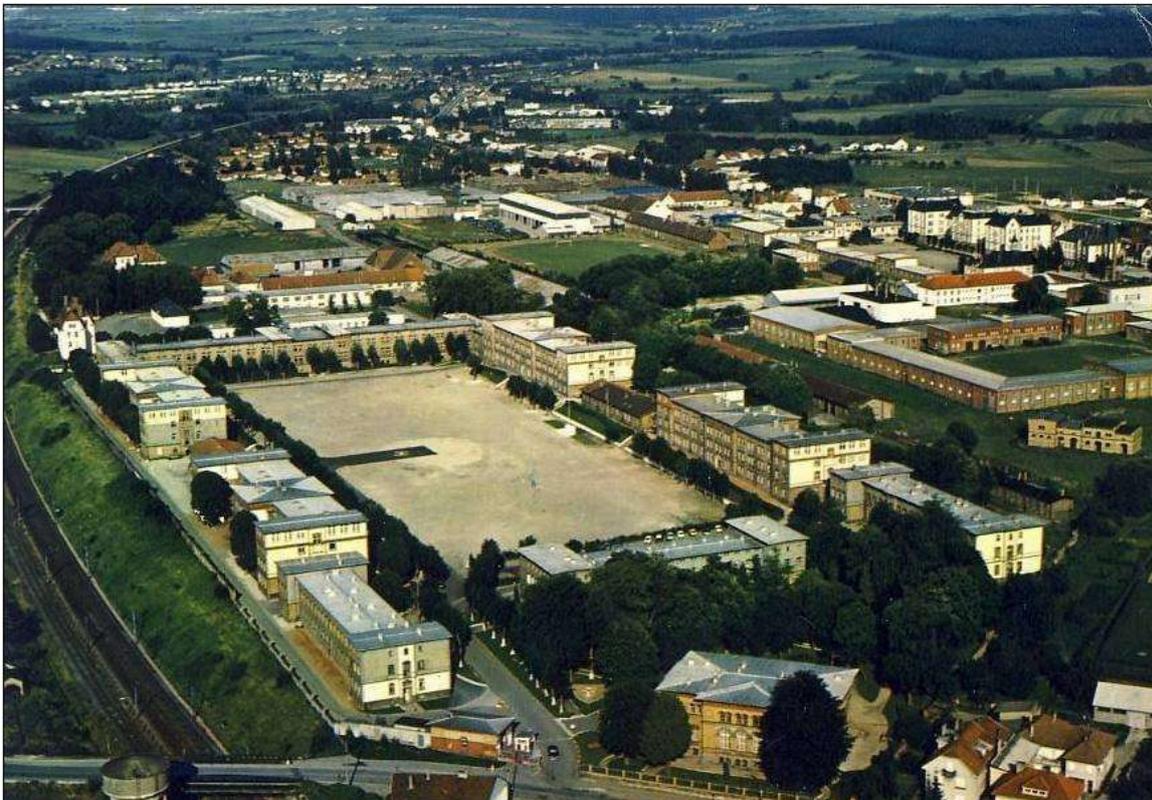


Photo 26 : Ville de Sarrebourg - casernes militaires (Source : internet site delcampe.net)



5.2.2.6 Les cités jardins

Certains bourgs se sont développés très récemment en rapport à une activité économique. Moussey accueille ainsi une cité jardin construite avec l'activité Bata. Pour loger ses ouvriers, la société a construit un nouveau village avec ses services et ses équipements. Ce village a été construit selon le modèle de la cité jardin au cours du XXème siècle.



Photos 27: Vue aérienne Moussey- Cité jardin Bataville
(Sources : François caillat « Bienvenue à Bataville » et Googlemap)

5.2.2.7 Les stations touristiques

D'autres communes ont connu un développement rapide lié à l'essor de l'activité touristique et la construction de résidences secondaires et de complexes touristiques.

C'est le cas des communes de Mittersheim, Langatte, Rhodes et Diane Capelle. Ces urbanisations se sont faites en continuité des bourgs existants ou de manière éparse et déconnectée au plus près des sites naturels comme les étangs. Leur intégration paysagère n'est pas toujours évidente.



Photo 28 : Rhodes (Source : Internet Moselle Tourisme)





Photo 29 : Mittersheim (Source :: internet- site hausboot-vermietung.com)



Photo 30 : Langatte (Source : Internet Moselle Tourisme)



5.2.1 DES URBANISATIONS RECENTES EXTENSIVES

Le développement urbain s'est fait d'abord le long des axes de circulation de manière continue avec des habitations mitoyennes de plus petits gabarits. Le retrait à l'alignement a permis progressivement le stationnement automobile au devant des habitations.



Photos 31 : Bourg de Brouviller et Niderviller (Source : INDDIGO)

L'habitat mitoyen est devenu progressivement du bâti isolé en retrait par rapport à la rue.



Photo 32 : Commune de Hesse (Source : INDDIGO)



Photo 33 : Urbanisation sur les coteaux à Troisfontaines (Source : INDDIGO)



Le territoire dénombre aussi des opérations d'aménagement de type lotissements aménagés selon un modèle spatial particulièrement gourmand en espace. Ils constituent de nouveaux secteurs urbains en prolongement des tissus urbains existants.

Ces extensions urbaines sont soit à vocation résidentielle, soit à vocation économique.

Ces nouveaux secteurs urbains présentent quelques caractéristiques communes :

- les dessertes routières sont plutôt larges et desservent en impasse ces nouveaux quartiers,
- le bâti qu'il s'agisse de logements ou de locaux d'activités est positionné au centre des parcelles avec des espaces généreux alentours. Le bâti n'est pas mitoyen,
- de larges espaces de stationnement sont prévus sur la parcelle.



Photos 34 : extensions urbaines (lotissement à Trois Fontaines et Zones d'activités des Terrasses à Sarrebourg)
(Source : INDDIGO)

Les lotissements pavillonnaires offrent de larges parcelles et présentent en conséquence de faibles densités de logements à l'hectare (densité résidentielle nette < 10 logements/hectare). Les tailles de parcelle sont variées allant de 650 à 3 000 m² selon les opérations.



Photo 35 : Lotissement Les Terrasses de la Bièvre à Troisfontaines (Source : INDDIGO)





Photo 36 : Lotissement à Nitting (Source : INDDIGO)

Lorsque le site est peu contraint, ces nouveaux morceaux de ville s'inscrivent dans la continuité directe du tissu urbain existant. Mais dans le cas de bourgs en fond de vallée, ces nouveaux morceaux de ville s'étendent sur les versants et sur les hauteurs, générant ainsi des coûts onéreux en termes de desserte en réseaux. Ces extensions urbaines ont des impacts paysagers non négligeables.

Les zones d'activités économiques sont aussi très gourmandes en espace avec de larges voiries et de vastes espaces voués au stationnement.



Photos 37 : Les Terrasses de la Sarre à Sarrebourg (Source : INDDIGO)

Durant les cinquante dernières années, l'urbanisation s'est construite en France dans une logique d'étalement, dû à une forte croissance démographique et économique, à l'évolution rapide des modes de transports mais également à une demande sociale de vivre à la campagne.

Le choix de créer de nouvelles zones pavillonnaires ou de grandes zones d'activités à l'extérieur des tissus urbains existants entraîne aujourd'hui un fort étalement, voire un mitage du territoire, qui engendre une



banalisation des paysages et une atteinte à l'environnement. L'enjeu actuel est de promouvoir une ville raisonnablement dense, mixte, agréable à vivre. Le renouvellement de la ville sur elle-même est devenu un enjeu fondamental pour lutter contre l'étalement urbain et éviter la désertification des centres villes et centre-bourgs. La loi Grenelle 2 se saisit de ces différents problèmes et vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment en imposant aux collectivités de chiffrer leurs objectifs en matière de consommation de l'espace, en favorisant la densification de l'habitat et en développant les transports alternatifs à la voiture.

Le territoire du pays de Sarrebourg devra relever le défi de la maîtrise de l'étalement urbain et se fixer des objectifs en la matière.

5.2.1 DES PROJETS D'URBANISME DURABLE

La ville de Sarrebourg s'est engagée dans des projets intégrant les exigences d'un urbanisme durable.

En renouvellement urbain



Le quartier Gérardôme est un ancien site militaire qui recouvre une surface de 12 hectares

Objectifs :

Travailler la continuité avec le tissu urbain et jouer le rôle d'articulation entre les quartiers
Proposer une urbanisation durable du quartier (densité importante, valorisation de la place des modes doux, gestion alternative des eaux pluviales...)

Source : internet - ville de Sarrebourg

En extension urbaine



La ZAC de Winkelhof s'étend sur 27 hectares. Elle vise à accueillir une programmation mixte dont 250 logements.

Objectifs :

Proposer une diversité de logements (logements collectifs, intermédiaires, maison de ville et logement individuel).

Source : internet - ville de Sarrebourg

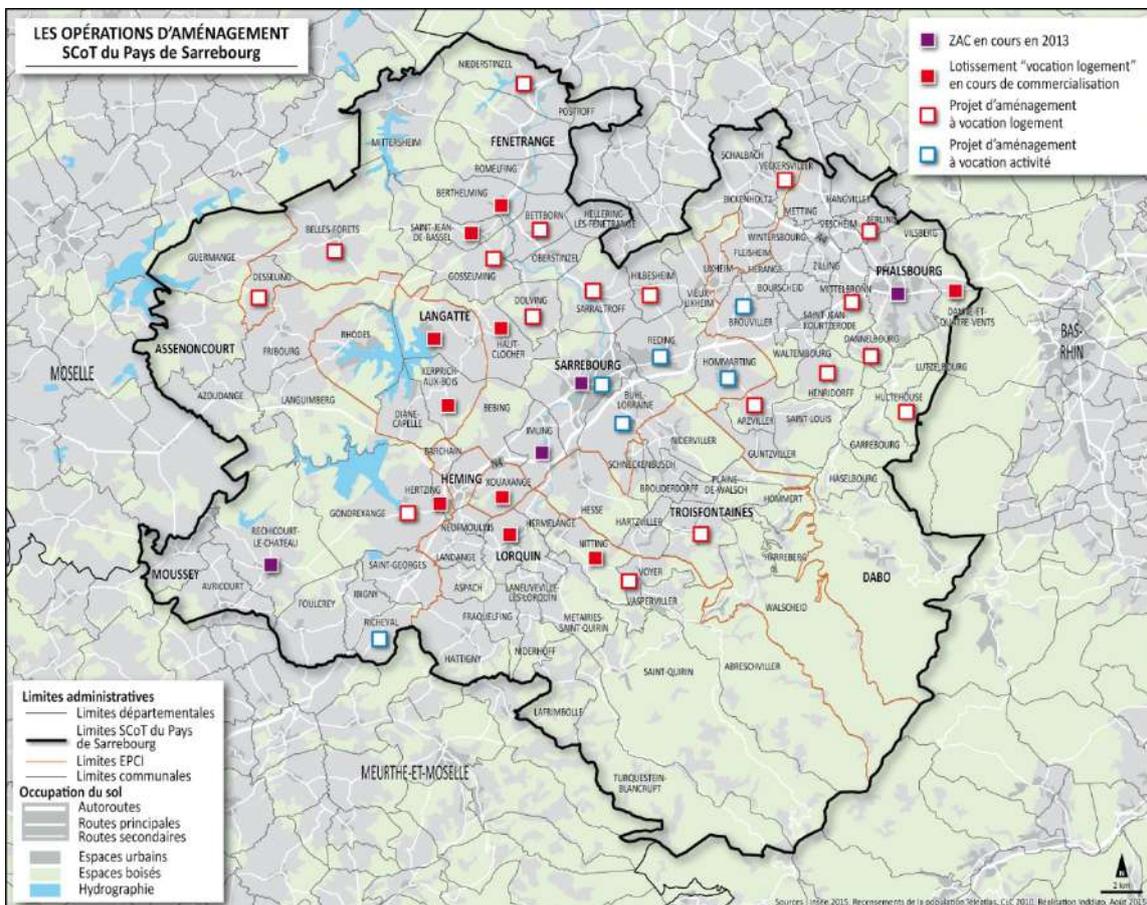
Les enjeux de réduction de la consommation foncière sont bien intégrés dans ces projets. En renouvellement, il s'agit de densifier le tissu urbain existant en réhabilitant aussi le bâti existant. En extension urbaine, il s'agit de proposer une offre diversifiée de typologie d'habitats (du collectif à l'individuel), afin d'offrir un autre modèle urbain que celui du lotissement.

5.3 DES PROCEDURES D'URBANISME REGLEMENTAIRES COMPLEMENTAIRES

5.3.1 UN MAILLAGE DE PROCEDURES ZAC ET LOTISSEMENTS

Une grande partie de l'urbanisation se réalise de manière diffuse par la vente de terrains isolés. Ce mode d'urbanisation au coup par coup permet difficilement d'avoir un urbanisme maîtrisé (sauf si le document d'urbanisme impose des règles restrictives en matière d'implantation et de taille de parcelle). Les opérations d'aménagement sont un moyen par lequel l'urbanisation peut être davantage cadrée.

Sur le Pays de Sarrebourg, 8 ZAC ont été créées et sont en cours d'aménagement. 4 d'entre elles sont situées sur la ville de Sarrebourg. Les ZAC correspondent à des projets d'aménagements d'envergure ou complexe dans leur montage.



Carte 41 : Localisation des opérations d'aménagement sur le territoire en 2015
(Source : Observatoire DDT ZAC et lotissements+ enquêtes communes)

	Nom de l'opération	Fonctions	Date de création	Surface	Aménageur
Imling	ZAC D'IMLING	Artisanat/commerce	30/04/1990	13ha	
Phalsbourg	ZAC VAUBAN	Artisanat/commerce/service	31/10/2005	38,6ha	SESA
	ZAC "LOUVOIS"	Commerce/habitat	31/10/2005	6,8ha	SESA
Réchicourt le Château	ZAC DU PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS	Habitat/Loisirs/services	06/04/1988	180 ha	S.C.I. RECHICOURT-LECHÂTEAU
Sarrebourog	ZAC LES TERRASSES DE LA SARRE	Commerces Industries loisirs	28/05/1993	46,7ha	SEBL
	ZAC "ILOT DE LA PAIX	Habitat/service	10/12/1993	0,8 ha	COMMUNE DE SARREBOURG
	ZAC DU QUARTIER GEROME	Habitat/commerce	21/01/2011	10,1ha	SOLOREM
	ZAC DU WINKELHOF	Habitat/Loisirs	09/05/2008	26,9ha	SOLOREM

Tableau 38 : Les ZAC (Source : Observatoire des ZAC en Moselle, 2013)

En 2014, il existe sur le territoire 10 lotissements en cours d'urbanisation d'une capacité totale de 195 parcelles. En 2014, 90 d'entre elles sont encore disponibles.

	Nom de l'opération	Portage	Parcelles créées	Parcelles disponibles	Surface moyenne en m ²	Prix moyen d'une parcelle
Berthelming	Les Jardins	public	15	8	850	35700
Danne –et- Quatre Vents	Les Vergers (2 ^{ème} phase)	public	11	2	800	56000
Haut-Clocher	Des Prés	public	15	4	800	36080
Hertzing	Les Hauts de Hertzing	public	10	2	700	20300
Kerprich-aux-Bois	Le Haut du Stock (tranche 2)	privé	40	30	700	31500
Langatte	Les Oiseaux	public	30	12	900	31500
Lorquin	Les Côteaux de la Sarre	public	32	12	850	41650
Nitting	Le Clos du Château	public	26	5	700	32900
Saint-Jean de Basel	Les Maronniers (1 ^{ère} tranche)	public	8	6	1000	36500
Xouaxange	-	public	8	6	900	39150

Tableau 39 : Les lotissements (Source : Observatoire DDT Moselle la commercialisation des parcelles en lotissements)

Selon une enquête adressée aux communes en juillet 2015, 18 communes (18 communes sur 85 ayant répondu) ont actuellement des projets d'aménagement avec un début de commercialisation prévue de 2015 à 2018. Sur ces 18 communes, les futures opérations à vocation logement recouvrent une surface de plus de 23 ha répartie en 425 lots.

Communes	Opération		Année du début de commercialisation	Surface en hectares	Nombre de lots	Taille minimale des lots	Taille maximale des lots
BELLES-FORÊTS		Logement	2017	1			
DESSELING	Lotissement	Logement	2018		4	1000	1000
SARRALTROFF	Lotissement	Logement		1	10	800	1000
TROISFONTAINES	Autre	Mixte	2015				
VECKERSVILLER	Lotissement	Logement	2017	2			
ARZVILLER	Autre	Logement	2016	1.5	12	1200	3000
BERLING	Lotissement	Logement		3	30		
BETTBORN	Lotissement	Logement	2017	1			
COMMUNE DE VOYER	Lotissement	Logement	2017	1	10	800	1200
DOLVING	Lotissement	Logement	2017	1	10	600	800
GOSELMING	Lotissement	Logement		0.9	10	500	650
HILBESHEIM	Lotissement	Logement	2015	1	12	450	940
HULTEHOUSE	Autre	Logement	2016	4	20	800	2000
		Logement	2016	4	150	800	1600
		Logement	2015	1.3	6		1600
HENRIDORFF		Logement	2016	0.5	7	750	950
DANNELBOURG	Lotissement	Logement	2016	1	8	800	1000
NIEDERSTINZEL	Lotissement	Logement		1	121	550	800
GONDREXANGE	Lotissement	Logement	2016	1	5	700	840
MITTELBRONN	Lotissement	Logement		1	10	600	1300
TOTAL				23.5	424		

Tableau 40 : Les futures opérations d'aménagement à vocation logement avec un début de commercialisation prévu de 2015 à 2018 (Source : enquêtes communes- taux de réponse des communes 85/102).

D'après l'enquête adressée aux communes, les futures opérations à vocation d'activités recouvrent une surface de 110 hectares environ.

Communes	Opération		Année du début de commercialisation	Surface en hectares	Nombre de lots	Taille minimale des lots	Taille maximale des lots
RICHEVAL	Autre	Aire de service RN 4	2020	6			
BUHL-LORRAINE	Extension de la zone d'activités communale Ariane	Activités	2016	14	20		
SARREBOURG BUHL LORRAINE	Extension "Sud" de la ZAC des Terrasses de la Sarre	Activités	2019	15 dont 7,7 cessible	9	14000	5000
	Extension "Est" de la ZAC des Terrasses de la Sarre	Activités	2018	19 dont 12,5 cessible	9	16300	7100
REDING-HOMMARTING-BROUVILLER	Zone d'Activités Intercommunautaire des Grand Horizons	Activités	2020	56 dont 40 cessible	17	70000	5000
TOTAL				110			

Tableau 41 : Les futures opérations d'aménagement à vocation activités avec un début de commercialisation prévu de 2016 à 2020 (Source : enquêtes communes- taux de réponse des communes 85/102).

A cette liste s'ajoute l'aménagement en cours de la zone artisanale de la Bièvre, dans le cadre d'un projet global s'étendant en plusieurs tranches sur 29 ha, à l'Est de la commune de Sarrebourg.

Les projets à venir traduisent une forte consommation foncière liée aux nouvelles zones d'activités économiques sur le territoire. En effet, est prévue une consommation de 110 hectares pour l'activité (hors projet en cours de la zone de la Bièvre) contre 23,5 hectares pour le logement. Les projets de nouveaux lotissements à vocation logement restent de petite taille, pour la plupart ne recouvrant guère plus de 1 hectare chacun.

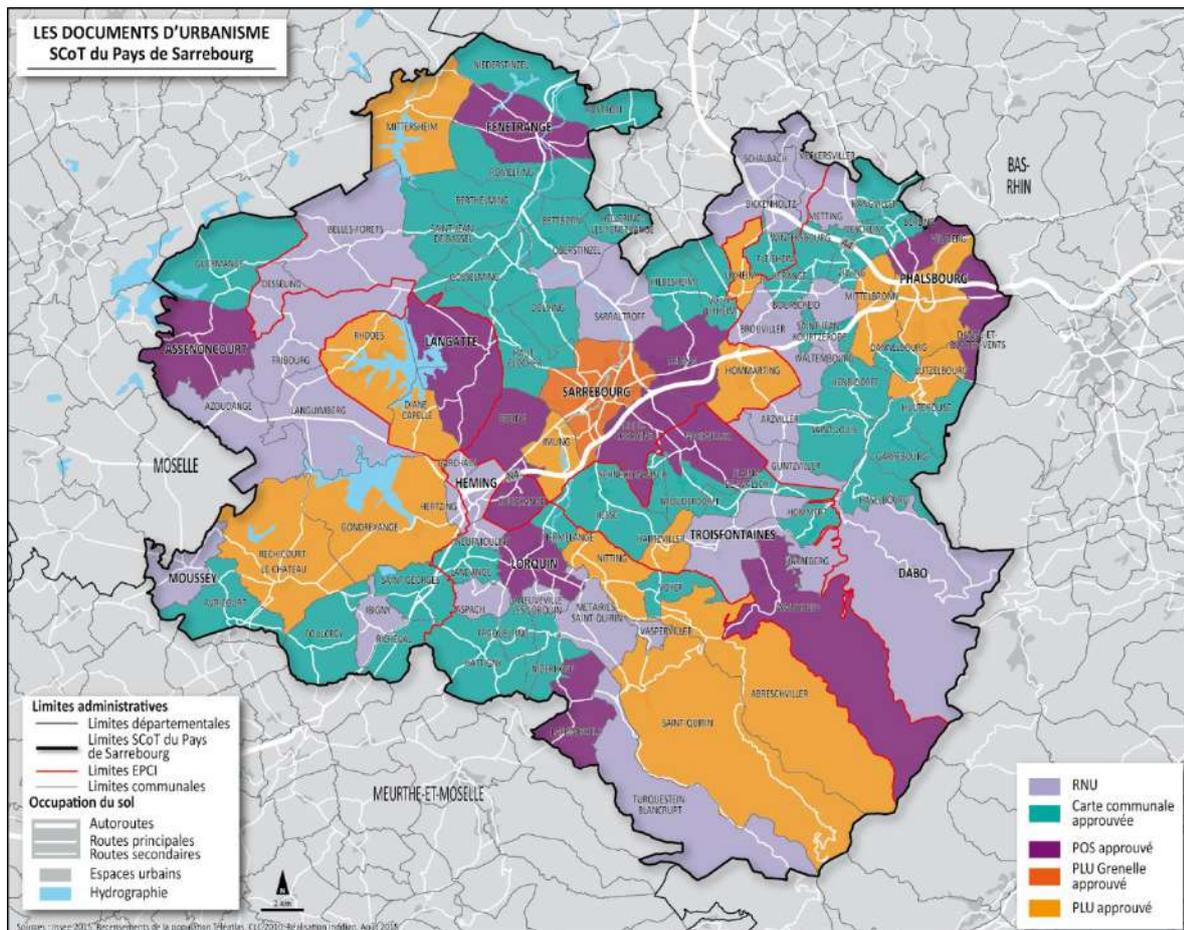


5.3.2 UNE COUVERTURE INACHEVEE DU TERRITOIRE PAR LES DOCUMENTS D'URBANISME

En juin 2015, 72 sur 102 communes du territoire disposent d'un document d'urbanisme approuvé. 53 140 habitants du territoire résident dans une commune dotée d'un document d'urbanisme soit 83 % de la population totale.

	Nombre de communes concernées	Nombre d'habitants concernés
Pas de document d'urbanisme (RNU)	30	11234
Carte communale approuvée	42	16563
POS approuvé	14	10940
PLU approuvé	16	25637

Tableau 42 : Les documents d'urbanisme en vigueur en juin 2015
(Source : DDT Moselle)



Carte 42 : Les documents d'urbanisme en vigueur en juin 2015
(Source : DDT Moselle)

L'analyse des documents d'urbanisme en vigueur démontre quelques faiblesses :

- Des communes positionnées stratégiquement à proximité de Sarrebourg et la RN4 ne disposent d'aucun document d'urbanisme (exemple de Sarraltroff) ou n'ont que des POS approuvés il y a longtemps (Buhl Lorraine et Niderviller). La commune de Reding a engagé la révision de son POS en PLU avec une approbation prévue en 2016 et Niderviller est en cours d'élaboration de son PLU ;
- Des communes de taille importante telles que Troisfontaines (1 308 habitants), Dabo (2 644 habitants) ou Walscheid (1 623 habitants ne disposent pas de document d'urbanisme (en cours d'élaboration pour Dabo et Walscheid cependant) ;
- Certaines communes ont engagé l'élaboration de PLU mais la démarche s'est stoppée (exemple du PLU de la commune de Moussey qui a prescrit l'élaboration en 2011 et qui n'a jamais été approuvé).
- Des communes dont le document d'urbanisme en vigueur a été élaboré il y a de nombreuses années (années 80 et 90).

Aujourd'hui, nombreuses sont les communes à ne plus disposer de zones à urbaniser. Certaines se sont engagées dans la révision de leur document d'urbanisme.

Aucune démarche de PLU intercommunal (PLUi) n'a été engagée à ce jour.

Les enjeux qui se posent aujourd'hui dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme est de limiter autant que possible l'étalement urbain. Avant de réfléchir à l'ouverture à l'urbanisation de zones périphériques, il faut étudier et évaluer les capacités de densification et de renouvellement de la ville sur elle-même.

La ville de Sarrebourg l'a bien compris. Elle est la seule à disposer d'un PLU Grenelle. Elle s'est fixé un objectif fort de réduction de l'étalement urbain :

Objectifs	Objectifs détaillés
Limiter l'étalement urbain et la consommation des terres agricoles et naturelles	Densifier la zone urbaine Supprimer une partie des zones à urbaniser au PLU. Ainsi 82 ha de zones d'urbanisation future dans l'ancien PLU ont été reclassés en zone agricole et naturelle.

Tableau 43 : PADD du PLU de la ville de Sarrebourg
(Source : internet- ville de Sarrebourg)

La réalisation d'un SCoT est l'occasion d'une réflexion d'ensemble sur le devenir de ce territoire.

Cette démarche permettra de mieux partager les enjeux d'urbanisme durable en intégrant notamment les objectifs en matière de réduction de consommation foncière.



5.4 UN POTENTIEL DE DENSIFICATION ET DE RENOUVELLEMENT IMPORTANT

Limiter l'étalement urbain ne signifie pas seulement limiter les capacités d'urbanisation en périphérie, c'est aussi penser aux moyens de « reconstruire la ville sur la ville ». Il s'agit donc de définir pour le territoire le potentiel de développement déjà présent en centre urbain.

5.4.1 UN POTENTIEL DE RENOUVELLEMENT DES TISSUS URBAINS PEU DENSES

Le renouvellement des tissus urbains peu denses est une manière de mobiliser du foncier au sein des tissus urbains existants pour construire de nouveaux logements sans générer de l'étalement urbain.

Sur le territoire du Pays de Sarrebourg, un échantillon de 32 communes a été étudié permettant d'évaluer ce potentiel de densification du tissu urbain actuel.

Commune	Nombre d'habitants	Surface parcelles non bâties (en m ²)	Surface parcelles bâties avec un COS <0,10
ABRESCHVILLER	1527	313 296	456 899
AVRICOURT	720	82 246	136 258
BERLING	289	68 378	65 928
BERTHELMING	507	101 177	190 261
BROUDERDORFF	939	173 082	325 378
BROUVILLER	431	108 012	110 244
BUHL-LORRAINE	1239	138 218	403 853
DABO	2639	650 204	1 162 537
DANNE-ET-QUATRE-VENTS	593	141 721	284 433
DIANE-CAPELLE	233	85 315	616 788
FENETRANGE	722	122 533	205 901
HARREBERG	396	88 570	1 680 534
HARTZVILLER	918	225 081	439 231
HOMMARTING	875	161 216	222 125
LAFRIMBOLLE	205	75 903	144 572
LANGATTE	572	179 189	220 258

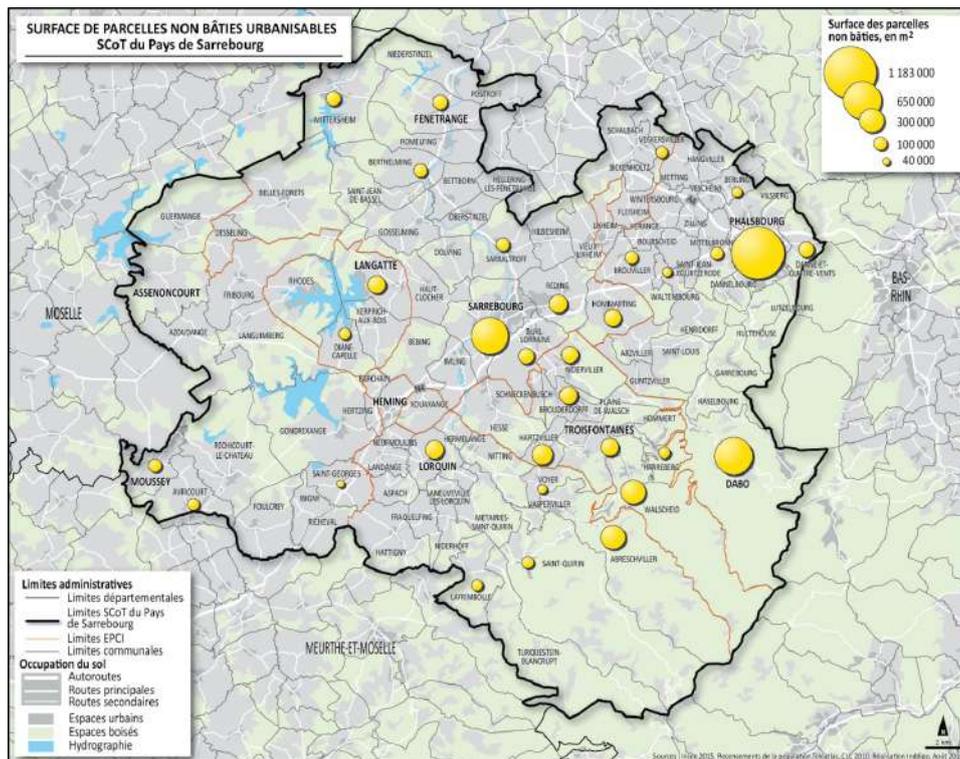
LORQUIN	1257	192 292	58 861
MITTELBRONN	671	99 952	268 244
MITTERSHEIM	598	127 896	316 167
MOUSSEY	632	110 328	186 887
NIDERVILLER	1214	162 847	539 750
PHALSBOURG	4789	1 182 657	1 396 949
REDING	2437	184 444	242 152
SAINT-GEORGES	209	40 649	98 336
SAINT-JEAN-KOURTZERODE	719	56 118	104 451
SAINT-QUIRIN	784	90 694	171 835
SARRALTROFF	746	109 041	98 560
SARREBOURG	12386	644 618	820 777
TROISFONTAINES	1287	175 334	263 172
VECKERSVILLER	271	84 574	64 449
VOYER	439	53 240	161 083
WALSCHIED	1609	308 696	470 900
Total	42853	6 337 521	11 927 773

Tableau 44 : foncier mobilisable sur 32 communes du Pays de Sarrebourg (Source : Conseil départemental 57)

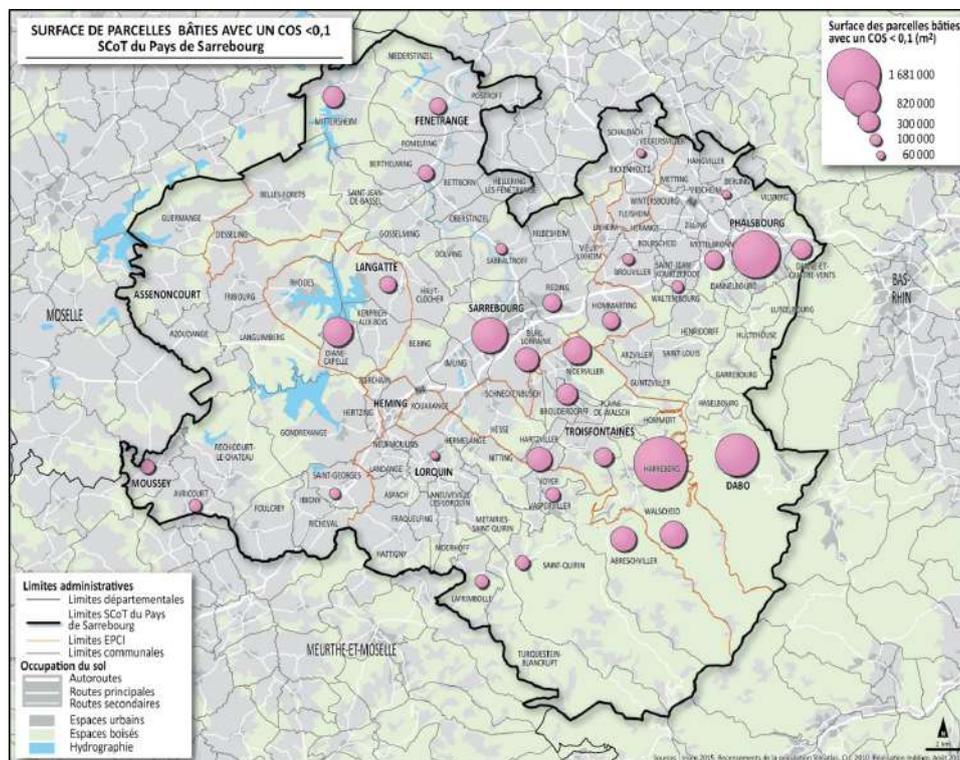
Sur ces 32 communes, on recense :

- 634 hectares de surfaces de parcelles non bâties, formant des dents creuses au sein de la trame urbaine ;
- 1 200 hectares de surface de parcelles bâties ayant un COS<0,1, pouvant potentiellement faire l'objet de « démarche BIMBY », « Build in my backyard¹ ».

¹ Une démarche BIMBY vise à mobiliser le foncier des tissus pavillonnaires existants pour le renouvellement et la densification progressive de ces quartiers



Carte 43 : Potentialités urbaine au sein de l'enveloppe bâtie (Source : Conseil départemental 57)



Carte 44 : Surfaces de parcelles bâties avec un Cos<0.1 (Source : Conseil départemental 57)



Par extrapolation, il est possible d'évaluer le potentiel de foncier mutable/densifiable à l'échelle du Pays de Sarrebourg :

Surface parcelles non bâties (en m²)/habitant (=6 337 521/42 853)	Surface parcelles non bâties (en m²) à l'échelle du Pays (64374 habitants)
148	9 527 352 m ² soit 952 hectares
Surface parcelles bâties avec un COS <0,10/habitant (=11 927 773/ 42 853)	Surface parcelles bâties avec un COS <0,10 à l'échelle du pays (64374 habitants)
278	17 895 972 m ² soit 1 789 hectares

Tableau 45 : Calculs du foncier mobilisable à l'échelle du pays (par extrapolation)

Ainsi sur les 102 communes du territoire, il y aurait 952 hectares de parcelles non bâties et 1789 hectares de parcelles ayant un COS inférieur à 0.1. Ces chiffres démontrent l'existence d'un potentiel de foncier théorique important sur le territoire.

La constructibilité sur ces secteurs est loin d'être négligeable. Sur les parcelles non bâties, la capacité d'accueil serait la suivante :

Surface parcelles non bâties : 952 hectares			
Hypothèse d'affectation : 60% dédié au logement	Constructibilité avec densité résidentielle brute de 20 logements/hectare	Hypothèse d'affectation : 40% dédié à l'activité	Capacité d'accueil avec parcelle moyenne de 0.5 hectares
571 hectares	11 420 logements	381 hectares	762 activités

Tableau 46 : Estimation des constructibilités et capacité d'accueil sur les parcelles non bâties

Sur les parcelles à faible COS (COS<0.1), la capacité d'accueil serait la suivante :

Surface parcelles avec un COS<0.1 : 1789 hectares Surfaces mobilisables= 895 hectares (1789/2)			
Hypothèse d'affectation : 60% dédié au logement	Constructibilité avec densité résidentielle brute de 20 logements/hectare	Hypothèse d'affectation : 40% dédié à l'activité	Capacité d'accueil avec parcelle moyenne de 0.5 hectares
537	10 740 logements	358	716 activités

Tableau 47 : Estimation des constructibilités et capacité d'accueil sur les parcelles à faible COS

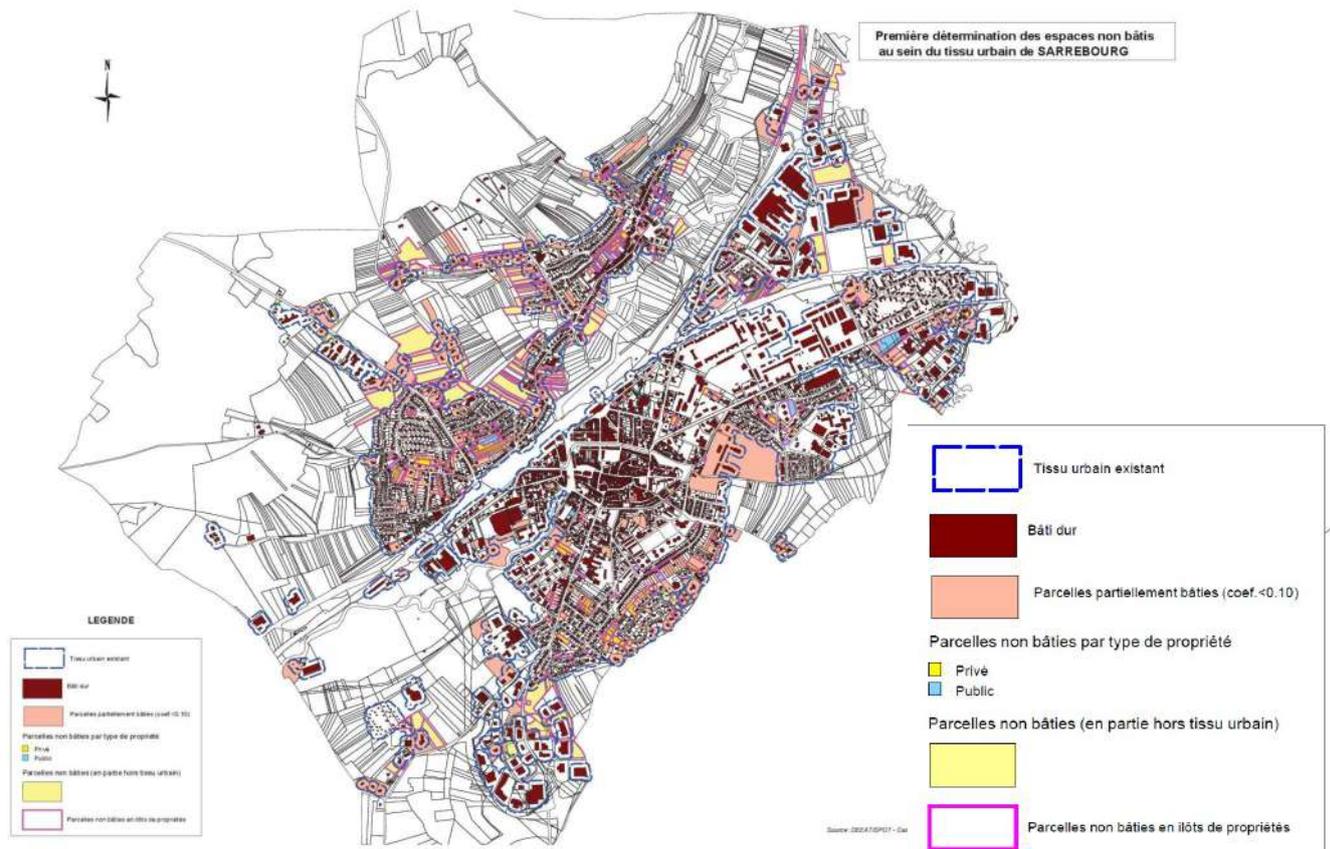
Au total, on peut estimer une capacité d'accueil de plus de 22 000 logements et de 1500 activités sur ce foncier mobilisable.

L'enjeu en matière d'urbanisme est de développer les outils et les politiques pour parvenir à faire évoluer ce foncier mobilisable. La localisation précise de ce foncier sur les villes de Sarrebourg et de Phalsbourg démontre qu'il s'agit d'un véritable travail de finesse.

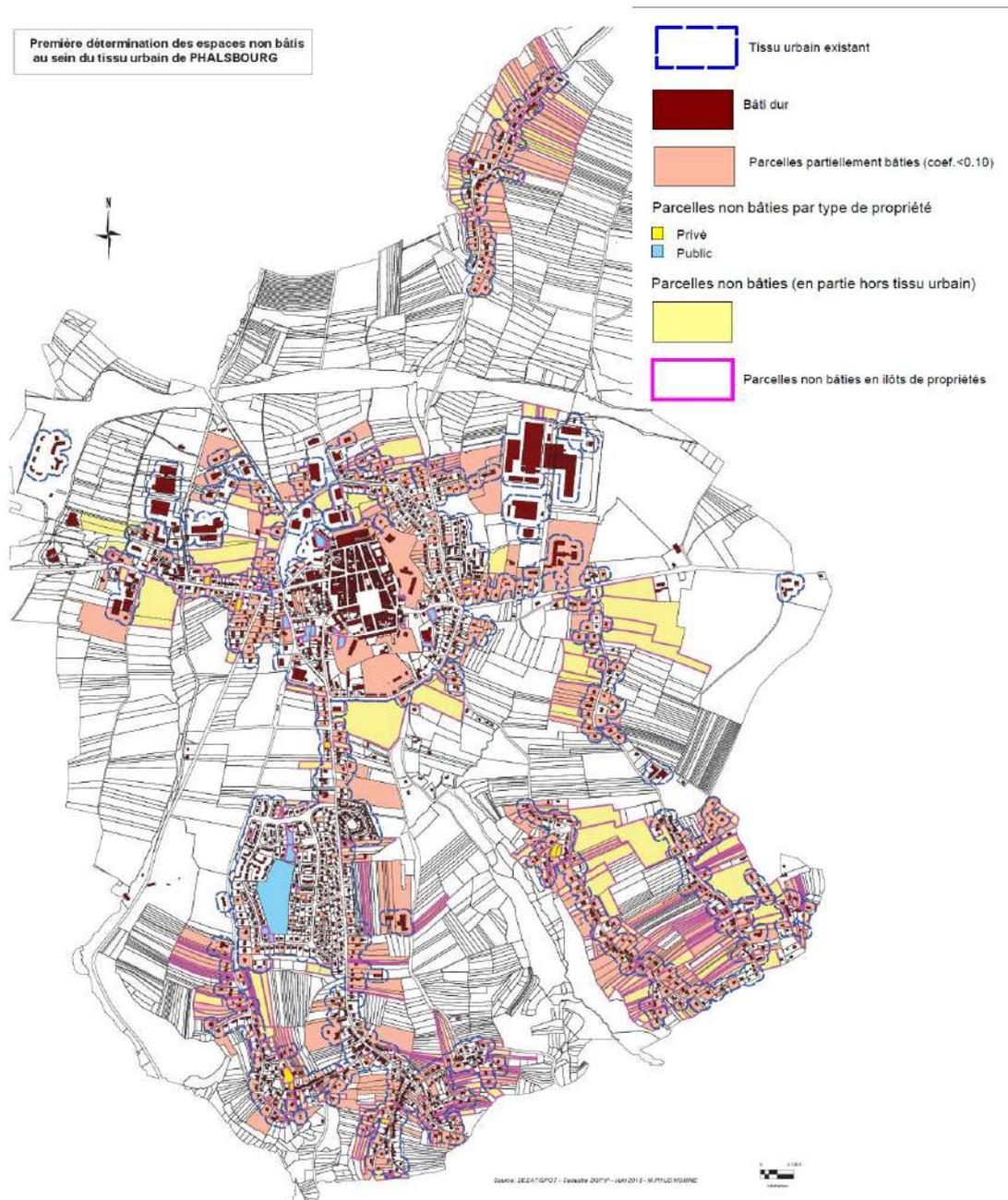


Sur certains secteurs, l'étendue et la proximité des parcelles concernées peuvent faire l'objet de projet d'aménagement d'ensemble avec un portage du projet par la collectivité (acquisition de terrain et mise en place de procédure d'aménagement d'ensemble).

Sur d'autres secteurs où le foncier mobilisable est plus épars et de moins grande envergure, il s'agit pour la collectivité d'accompagner les particuliers à céder une partie de leur terrain ou à engager eux-mêmes des projets de construction. Le règlement d'urbanisme doit être adapté pour permettre ce genre de projet.



Carte 45 : Localisation du foncier potentiellement mobilisable sur la ville de Sarrebourg en 2015
(Réalisation : CD 57/DEAT/SPOT – source : Cadastre DGFIP)



Carte 46 : Localisation du foncier potentiellement mobilisable sur la ville de Phalsbourg en 2015
 (Réalisation : CD 57/DEAT/SPOT – source : Cadastre DGFIP)



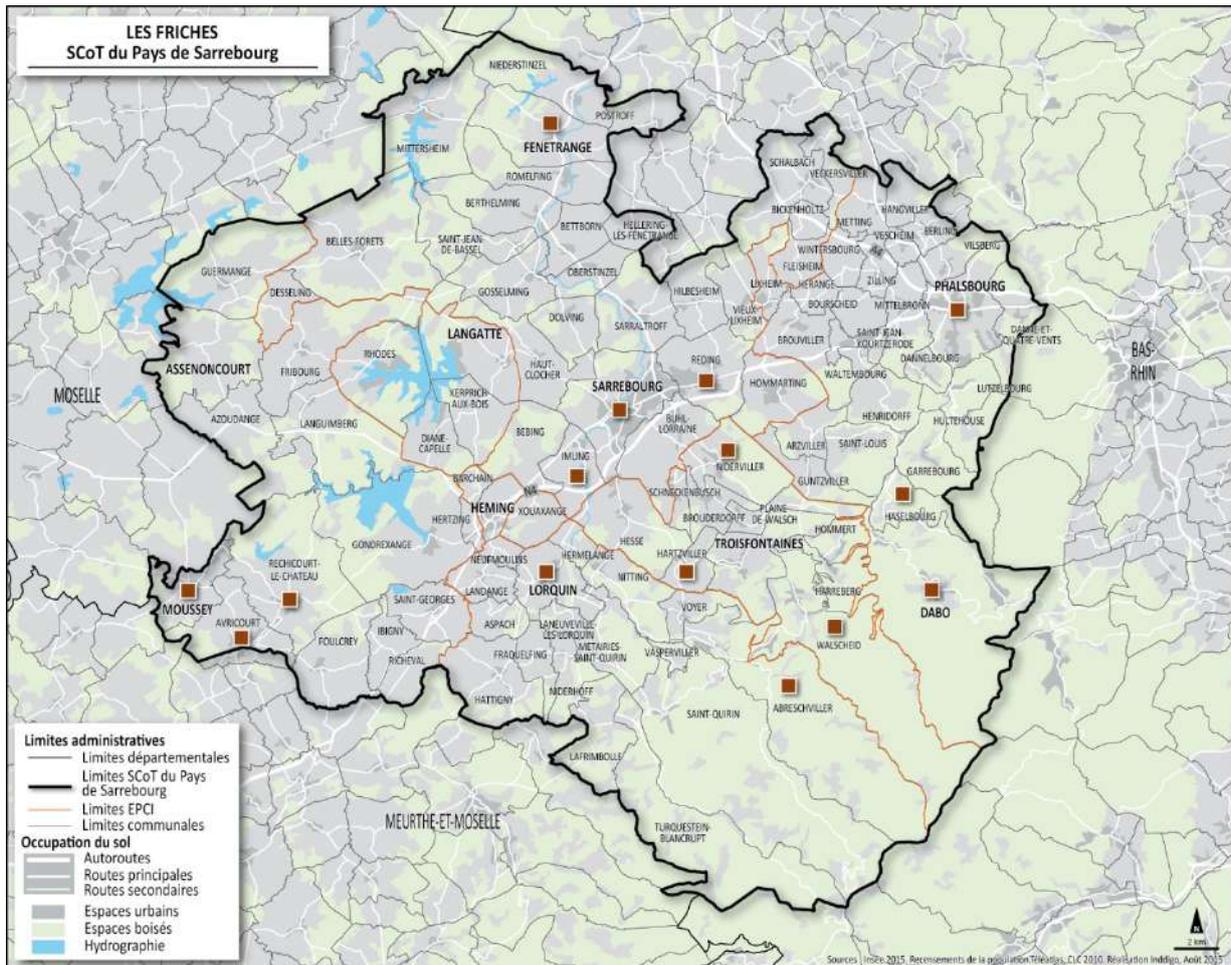
5.4.2 D'IMPORTANTES FRICHES D'ACTIVITES

La reconversion des friches d'activités permet de réduire la pression sur les sols agricoles, d'économiser des ressources foncières et de valoriser ces espaces. Ces espaces en déshérence offrent de larges opportunités de renouvellement urbain. Ils sont souvent idéalement situés à proximité des centre-bourgs.

Le Pays de Sarrebourg recense un nombre de friches assez important liées notamment à la fermeture de certaines activités. 17 friches ont été identifiées sur le territoire, selon le Conseil départemental de la Moselle pour un total de plus de 125 hectares.

Nom	Localisation	Superficie terrain (m ²)
Cristallerie	Hartzviller	2,5ha
Site industriel des anciennes faïenceries	Niderviller	3,02 ha
Zone Gasser	Abreschviller/Nitting/Vasperviller	30 ha
Friche militaire la Forge	Imling	4,07 ha
Scierie SCHENESSE	Haselbourg	4 ha
Friche ferroviaire	Reding	9,57 ha
Friche militaire (ancien dépôt annexe matériel)	Reding/Brouviller/Vieux-Lixheim	13,48 ha
Site LACTALIS (anciennement NICOLAIT)	Sarrebourg	8,85 ha
Site industriel Hellocourt (terrains)	Réchicourt le Château	7,3 ha
Site industriel Hellocourt (zone d'activité Bata)	Réchicourt le Château/Moussey	7.7 ha
Centre Hospitalier	Lorquin	11,9 ha
Ancien pensionnat	Fénétrange	3 ha
Tricotage	Walscheid	0,9 ha
Friche d'activité «Les Scieries réunies »	Abreschviller	19 ha
Ancienne gare	Avricourt	
Friche Depallor	Phaslbourg	
Friche « Home St Léon »	Dabo	

Tableau 48 : Friches sur le territoire du Pays de Sarrebourg
(Sources : CD 57, et enquête adressée aux communautés de communes en juillet 2015)



Carte 47 : Localisation des friches sur le territoire du Pays de Sarrebourg
 (Sources : CD 57 et enquête adressée aux communautés de communes en juillet 2015)

L'EPF de Lorraine est un partenaire privilégié pour les collectivités du territoire. Il accompagne les porteurs de projet et réalise des recensements, des études de faisabilité pour la requalification de ces friches identifiées.

Les Communautés de communes de Sarrebourg Moselle Sud et du Pays de Phalsbourg ont notamment engagé une étude de recensement de l'ensemble des friches.



Certaines friches font l'objet de projets de requalification. Pour d'autres, des études sont engagées :



Cristallerie de Hartzviller

Année de création : 1715

Année de fermeture : 2010

5 455 m² de surface de plancher/habitat dégradé

- Démolition totale pour un projet d'activités tertiaires, artisanales
- Projet porté par la Communauté de communes de la Vallée de la Bièvre avec l'aide de l'EPFL



Zone de l'ancienne Scierie Gasser sur Abreschviller/ Nitting/Vasperviller

Année de création : 1883

Année de fermeture : 1977

30 hectares, situés sur 3 communes, propriété de la Communauté de communes des 2 Sarres

- Des bâtiments démolis dont cheminée en brique
- Une vocation touristique souhaitée, un espace écologique ouvert pour les loisirs et l'initiation au respect et à la découverte de la nature
- Proximité de l'OT communautaire
- Proximité avec le train d'Abreschviller (environ 3 km)



Site industriel Hellocourt dit Site Bata (zone d'activité) à Moussey

Année de création : 1950

Année de fermeture : 2005

Ensemble de 50 000 m² de surface de plancher. 7 hectares de terrain sain et 7 hectares de terrain pollué.

9 entreprises aujourd'hui implantées, soit 80 emplois (activités d'archivage - logistique- production – imprimerie - beaucoup d'espaces peu chers). Environ 50 % des locaux occupés.

2 bâtiments sont classés au patrimoine XX^{ème} siècle depuis avril 2014

- Etude de stratégie et de programmation économique en cours par la Communauté de communes du Pays des Etangs.

5.5 SYNTHÈSE



Éléments clés

- Surface de l'arrondissement de Sarrebourg : 992 km²
- 7 678 ha artificialisés
- Dont 3 822 ha artificialisés depuis 1960
- 120 ha/an artificialisés en moyenne de 2003 à 2012
- 68 % des espaces artificialisés sont consommés par le non-bâti (infrastructures de transport et voirie)
- 75 % des surfaces bâties vouées au résidentiel, 23 % aux activités et équipements
- Une densité nette de 18,1 logements/ha
- 83 % de la population résidant dans une commune couverte par un document d'urbanisme
- 125 ha de friches d'activités



Forces

- La majorité de la population (83 %) résidant dans une commune couverte par un document d'urbanisme
- Quelques opérations d'aménagement permettant une urbanisation mieux cadrée : ZAC et lotissements
- Des projets d'urbanisme durable à Sarrebourg
- Un potentiel de densification et de renouvellement urbain important



Faiblesses

- Un étalement urbain, plus marqué le long de la RN 4
- La prédominance de l'habitat individuel, fortement consommateur de foncier et une urbanisation récente extensive
- Une banalisation des paysages urbains
- La présence d'importantes friches d'activités



Enjeux

- La réduction de l'étalement urbain et de la consommation foncière
- L'optimisation du potentiel de densification et de renouvellement urbain
- La valorisation des friches d'activités, notamment dans le cadre d'expérimentations
- L'intégration paysagère du bâti

6. DES DESEQUILIBRES DANS LE MAILLAGE TERRITORIAL DES EQUIPEMENTS ET SERVICES

La localisation et l'accès aux équipements, commerces et services à la population constituent l'un des enjeux des SCoTs, à travers un maillage du territoire et une organisation des pôles de services. En zone rurale, cette prérogative de l'aménagement du territoire est primordiale pour maintenir l'attractivité et contribuer à réduire les déplacements (réduire la dépendance des communes rurales ou moins équipées).

6.1 UNE OFFRE GLOBALE EN EQUIPEMENTS PERMETTANT UNE CERTAINE « INDEPENDANCE » DU TERRITOIRE

6.1.1 UNE GAMME QUASI COMPLETE D'EQUIPEMENTS ET SERVICES

L'INSEE propose une classification des équipements et services en **trois gammes** :

- La **gamme de proximité** réunit les équipements les plus courants : école élémentaire, boulangerie, médecin généraliste..., c'est-à-dire, un ensemble de **services « clés »** ;
- La **gamme intermédiaire** dispose d'équipements moins fréquents : collège, supermarché, laboratoire d'analyses médicales... ;
- La **gamme supérieure** correspond à des pôles urbains bien équipés : lycée, hypermarché, hôpital, ...

Les communes, en fonction du nombre d'équipements et services des différentes gammes qu'elles comptent, peuvent à leur tour être classées en niveaux de pôles. L'INSEE distingue trois niveaux de pôles :

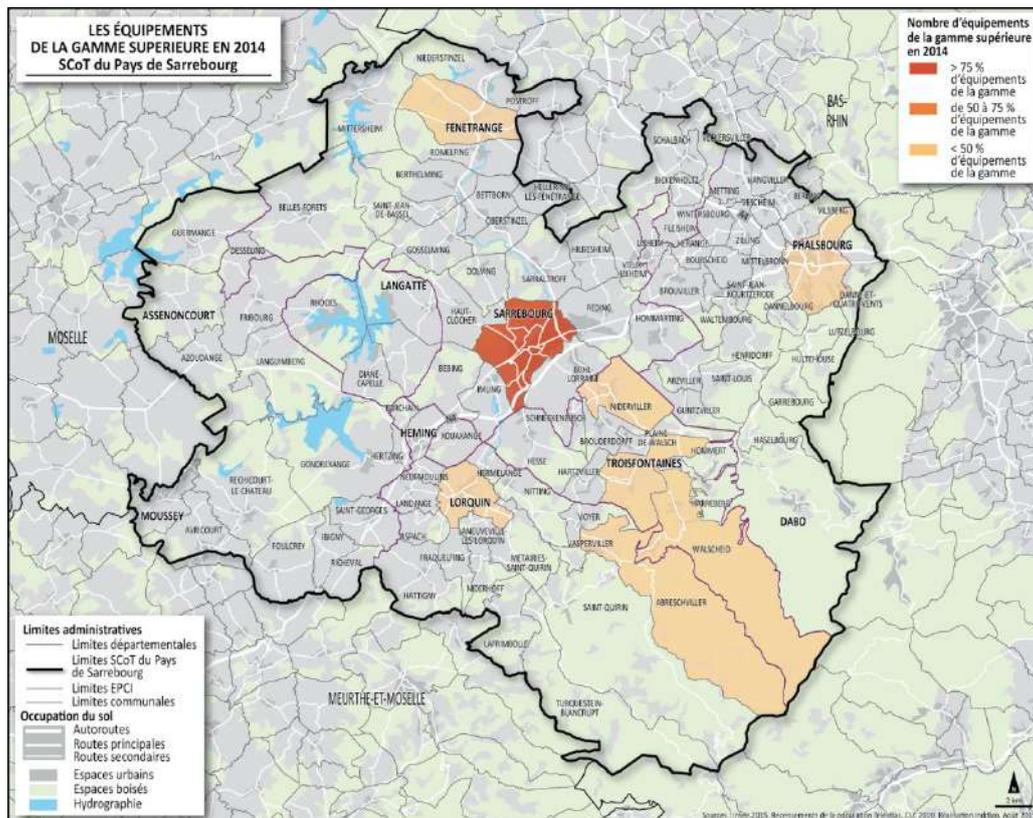
- **Pôles supérieurs** : communes qui disposent plus de 50 % des équipements et services de la gamme supérieure ;
- **Pôles intermédiaires** : communes qui disposent plus de 50 % des équipements et services de la gamme intermédiaire ;
- **Pôles de proximité** : communes qui disposent plus de 50 % des équipements et services de la gamme de proximité.



Composition des gammes d'équipements définies par l'INSEE (version 2011)		
Gamme de proximité	Gamme intermédiaire	Gamme supérieure
Services aux particuliers Banque, caisse d'épargne Particuliers Bureau de poste, relais, poste, agence postale Réparation automobile et de matériel agricole Macrot Plâtrier, peintre Menuisier, charpentier, serrurier Plombier, coiffeur, chauffagiste Electricien Entreprise générale du bâtiment Coiffeur Restaurant Agence immobilière Soins de beauté Commerces Épicerie, supérette Boulangerie Boucherie, charcuterie Pâtisserie Enseignement Ecole maternelle Ecole élémentaire Santé Médecin généraliste Chirurgien-dentiste Infirmerie Masso-kinésithérapeute Pharmacie Transports et déplacements Taxi Sports, loisirs et culture Boule-drome Tennis Salle ou terrain multi-sports Terrain de grands jeux	Services aux particuliers Police, gendarmerie Tréfilerie Pompes funèbres Centre de technique automobile Ecole de conduite Vétérinaire Blanchisserie, teinturerie Commerces Supérmarché Librairie, papeterie Magasin de vêtements Magasin d'équipements du foyer Magasin de chaussures Magasin d'électronique Magasin de modes Magasin d'articles de sports et de loisirs Droguerie, quincaillerie, bricolage Parfumerie Horlogerie, bijouterie Magasin d'optique Enseignement Collège Santé Orthophoniste Pédiatre, podologue Laboratoire d'analyses médicales Ambulancier Personnes âgées : hébergement Personnes âgées : service d'aide Gardes enfants, église paroissiale Sports, loisirs et culture Bassin de natation Amphithéâtre Salle extérieures de sport spécialisée Roller, skate, vélo bicross ou freestyle	Services aux particuliers Pôle emploi Location d'automobiles et d'utilitaires légers Agence de travail temporaire Commerces Hypermarché Produits surgelés Pâtisseries Enseignement Lycée d'enseignement général et/ou technologique Lycée d'enseignement professionnel Santé Etablissement de santé de court séjour Etablissement de santé de moyen séjour Etablissement de santé de long séjour Etablissement psychiatrique Urgences Maternité Centre de santé Structures paramédicales en ambulatoire Spécialiste en cardiologie Spécialiste en dermatologie et vénérérologie Spécialiste en gynécologie-obstétrique Spécialiste en gastro-entérologie, hépatologie Spécialiste en psychiatrie Spécialiste en ophtalmologie Spécialiste en oto-rhino-laryngologie Spécialiste en pédiatrie Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale Imagerie médicale Sages-femmes Orthoptiste Personnes âgées : soins à domicile Enfants handicapés : hébergement Enfants handicapés : soins à domicile Adultes handicapés : hébergement Adultes handicapés : services Travail protégé Sports, loisirs et culture Cinéma

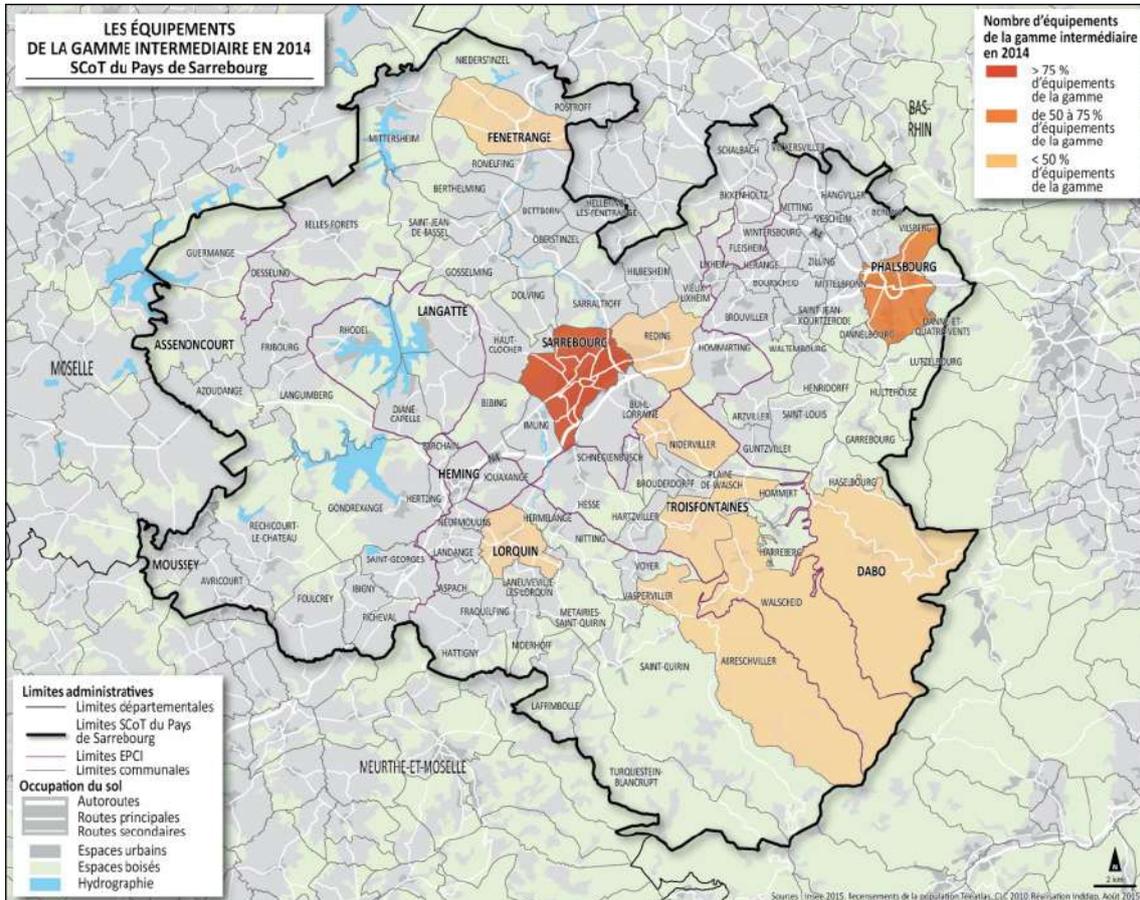
Tableau 49 : composition des gammes d'équipements (Source : INSEE)

Ainsi, au sens de l'INSEE, seule la ville de **Sarrebourg** peut s'entendre comme **pôle supérieur**, car comptant plus de 50 % des équipements de la gamme supérieure. Seules **sept autres communes** disposent d'équipements ou de services de cette même gamme supérieure, mais comptent moins de 50 % de ces services : Phalsbourg, Fénétrange, Troisfontaines, Walscheid, Niderviller, Abreschviller et Lorquin).



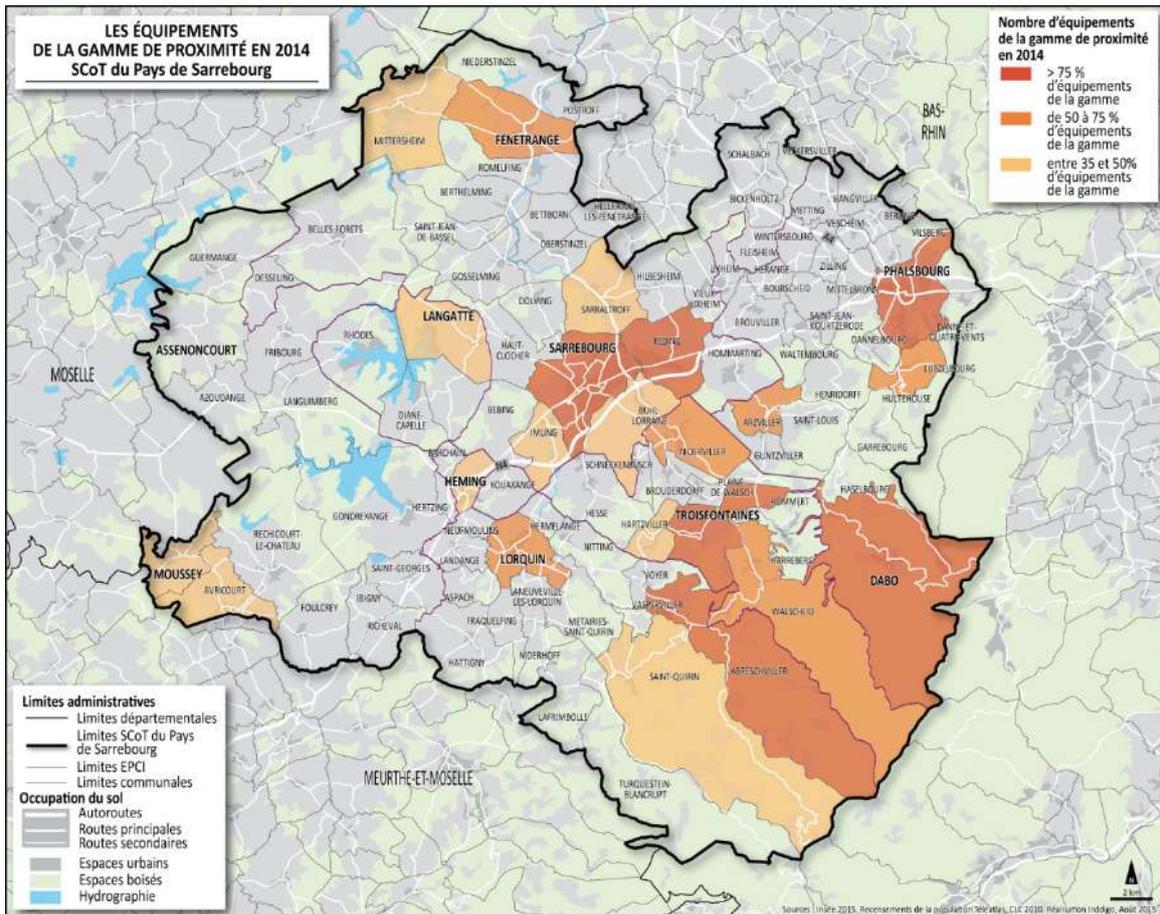
Carte 48 : Répartition des communes par nombre d'équipements et services de la gamme supérieure

En ce qui concerne les équipements de la **gamme intermédiaire**, et toujours selon la définition de l'INSEE, les communes de Sarrebourg et de Phalsbourg présentent **plus de 50 %** des équipements de la gamme. Par conséquent, **seule Phalsbourg** peut s'entendre comme exclusivement « **pôle intermédiaire** ». Par ailleurs, **8 autres communes** disposent de services et équipements de cette gamme, mais à un taux inférieur à 50% : Fénétrange, Troisfontaines, Walscheid, Niderviller, Abreschviller, Lorquin, Dabo et Réding.



Carte 49 : Répartition des communes par nombre d'équipements et services de la gamme **intermédiaires**

Enfin, en ce qui concerne les **pôles de proximité**, **10 communes** (hors Sarrebourg et Phalsbourg) présentent un taux d'équipements et de services de cette gamme supérieur à 50% : Réding, Dabo, Troisfontaines, Abreschviller, Fénétrange, Lorquin, Arzviller, Niderviller, Walscheid ou encore Lutzelbourg. Il est également intéressant de constater que seules Sarrebourg et Phalsbourg regroupent la totalité de la gamme de services et équipements de proximité (100 %).



Carte 50 : Répartition des communes par nombre d'équipements et services de la gamme de **proximité**

6.1.2 UN MAILLAGE DE POLES DE PROXIMITE STRUCTURANTS

Le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg est ainsi organisé, selon la typologie de l'INSEE, en **trois niveaux de pôles** (supérieurs, intermédiaires et de proximité) structurés autour de :

- Une **centralité, pôle supérieur : Sarrebourg**, le pôle local structurant à l'échelle du SCoT, mais ne présentant néanmoins par l'exhaustivité de la gamme de services et équipements d'un pôle supérieur au sens de l'INSEE (89 % de la gamme supérieure, 94 % de la gamme de proximité).
- Une **polarité intermédiaire : Phalsbourg**, qui regroupe 14 % des équipements et services de la gamme supérieure et surtout 71 % de la gamme intermédiaire, peut être considérée comme un pôle intermédiaire.
- **Dix pôles de proximité** : Reding, Dabo, Troisfontaines, Abreschviller, Fenetrance, Lorquin, Arzviller, Niderviller, Walscheid et Lutzelbourg, communes qui présentent une gamme intermédiaire incomplète, mais plus de la moitié de la gamme d'équipements de **proximité**.

Cette classification, selon les critères de l'INSEE, permet d'identifier un premier socle d'armature territoriale, hiérarchisé selon des niveaux d'équipements et services.

Nous pouvons compléter cette analyse issue de la typologie de l'INSEE, en distinguant un ensemble de ce que nous pourrions nommés des « **polarités rurales** », fonctionnant comme des relais complémentaires, telles que :

- **Sarraltroff, Saint-Quirin, Avricourt, Mittersheim, Mousse, Buhl-Lorraine, Héming, Imling, Hartzviller, Langatte**, relais de services nécessaires, mais avec un niveau d'équipement insuffisant pour constituer véritablement des pôles de proximité (communes disposant de 35 % à 50 % des équipements et services de la gamme de proximité).

L'offre en équipements sur le territoire est plutôt bonne. Sont manquants toutefois certains équipements de la gamme supérieure tels des services ou équipements « métropolitains » : enseignement supérieur, programmation culturelle régulière... ou la dépendance aux métropoles voisines (Metz, Strasbourg...) est clairement identifiable.

A ce titre, le territoire du Pays de Sarrebourg est donc relativement « indépendant » des territoires voisins. **Sarrebourg constitue une centralité** capable de **rayonner** sur l'ensemble de son territoire. **Phalsbourg** la seconde comme **pôle intermédiaire**. Les **pôles de proximité** et « ruraux » offrent un maillage plus fin de services complémentaires.

Le quart nord-ouest du territoire est toutefois globalement dépourvu de ces pôles structurants.

6.1.3 L'ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS

L'accessibilité aux équipements de proximité peut être mesurée par commune. A l'échelle du Pays de Sarrebourg, l'ensemble des communes ne disposent pas d'une accessibilité équivalente. Les temps de parcours sont en effet variables, allant de 25 minutes à moins de 2 minutes.

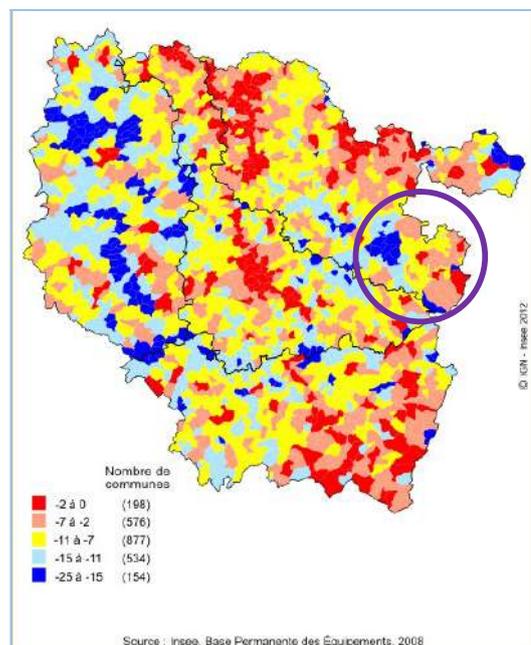
Les communes à l'ouest et au sud du territoire ont notamment des temps de parcours bien supérieurs. Mais sachant que ce sont des secteurs moins peuplés, avec un faible nombre d'habitants, le constat de cet éloignement est relatif.

Considérant le périmètre du SCoT dans sa globalité, l'offre en équipements et services est relativement bonne avec **plus de 59 % de la population habitant une commune jouant le rôle de pôle de d'équipements et services**, à minima « polarité rurale ».

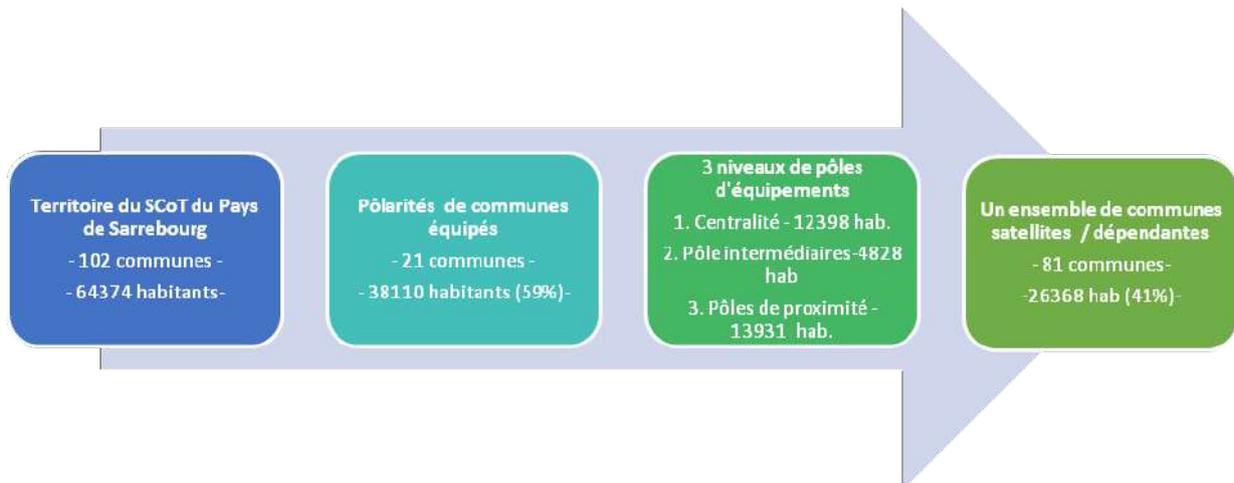
La répartition de la population entre les 3 niveaux de polarités au sens de l'INSEE (pôle supérieur, pôles intermédiaires et pôles de proximité) est relativement équilibrée :

- **12 398** habitants pour le **pôle supérieur** : Sarrebourg ;
- **4 828** habitants pour le **pôle intermédiaire** : Phalsbourg ;
- **13 931** habitants pour les communes identifiées comme **pôles de proximité** : Réding, Dabo, Troisfontaines, Abreschviller, Fénétrange, Lorquin, Arzviller, Niderviller, Walscheid et Lutzelbourg

En complément de ces 3 niveaux de polarités, **7415** habitants appartiennent au quatrième niveau de ce que nous avons appelé les « **polarités rurales** » : Sarraltroff, Saint-Quirin, Avricourt, Mittersheim, Mousse, Buhl-Lorraine, Héming, Imling, Hartzviller, Langatte.



Carte 51 : Degré d'accessibilité spatiales aux équipements de proximité (Source : INSEE)



Cette distribution met en évidence l'équilibre territorial relatif en termes d'équipements et de services, et l'ancrage territorial des pôles relais, en considérant qu'environ 5 communes rurales n'ayant pas ou très peu d'équipements sont « dépendantes » d'une polarité.

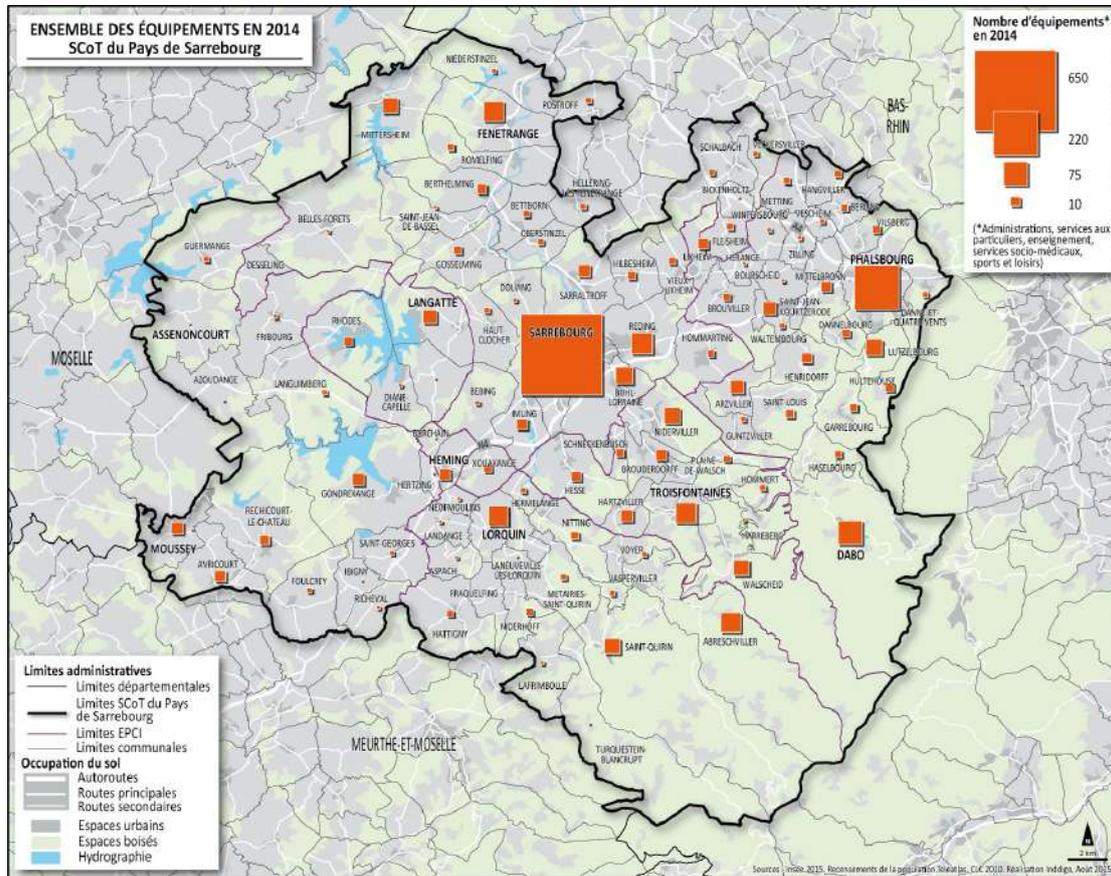
Le contexte territorial nuance néanmoins cette distribution quantitative, en considérant **l'absence de polarité ne serait-ce que relais dans toute la moitié ouest**, et les problématiques d'enclavement propres au sud du territoire.

Les conséquences peuvent dès lors se traduire en termes de « **dépendance** » et de « **vulnérabilité** » : dépendance à la voiture pour certains services primaires, dépendance des territoires ruraux aux équipements médicaux, scolaire, etc.

De la même manière, **les gammes intermédiaires et supérieures** de services et d'équipements, ainsi que la distribution commerciale va fortement influencer l'organisation des pôles les uns par rapport aux autres, générant des temps de trajet importants vers les services de grande proximité pour les habitants des communes les plus rurales et une forte dépendance pour les personnes non mobiles (en particulier les personnes âgées et les plus jeunes).

De la même manière, l'écart entre la polarité supérieure et la seule polarité intermédiaire est assez conséquent en termes d'organisation territoriale. En matière d'organisation et d'armature, le territoire semble d'évidence manquer de polarités intermédiaires sur les espaces ouest et sud. Il semble en effet délicat de faire fonctionner les bassins de vie du territoire du SCoT sur une seule articulation à un pôle intermédiaire. En ce qui concerne les pôles de proximité, le constat est bien moins « alarmant » dans la mesure où la répartition demeure relativement équilibrée, malgré la problématique récurrente de polarisation sur la partie ouest et nord-ouest du territoire.

6.1.4 ZOOM SUR LES POLARITES DU TERRITOIRE



Carte 52 : Répartition des équipements par communes (Source : INSEE - BPE)

6.1.4.1 Le pôle supérieur de Sarrebourg

Sarrebourg constitue le pôle le plus équipé du territoire, avec près de 647 services et équipements (source : BPE 2014), essentiellement tournés vers les **services aux particuliers** (38 %), les **services de santé** (22 %) et les **commerces, principalement de vêtements et alimentaires** (24 %).

Cette centralité dispose en effet de l'ensemble de la gamme des services et équipements de proximité, et de **la quasi-totalité de la gamme intermédiaire et supérieure** : deux hypermarchés et six supermarchés, un ensemble varié de commerces, des lycées et collèges en ce qui concerne les équipements d'enseignement, un ensemble relativement varié d'équipements sportifs mais également culturels (le seul cinéma du territoire), des équipements liés à l'administration et notamment le seul réseau de proximité Pôle Emploi et huit agences d'emploi temporaire, et surtout, un ensemble très variés de services socio-médicaux, avec un nombre important et diversifié de spécialistes de santé (ophtalmologiste, radio et imagerie médicale, sage-femme, soins à domicile pour les personnes âgées).

Le pôle ne dispose néanmoins pas de l'exhaustivité de la gamme d'équipements et de services supérieurs, mais peut bien évidemment s'entendre comme tel.

Commune	Nombre d'équipements								Classification par gamme d'équipements		
	Administration	Services aux particuliers	Commerces	Enseignement	Equipements/services socio-médicaux	Sport et loisirs	Mobilités	Total	% de la gamme pôle supérieur	% de la gamme pôle intermédiaire	% de la gamme pôle de proximité
SARREBOURG	7	243	152	25	156	52	12	647	89%	94%	100%
PHALSBOURG	2	98	40	10	46	22	6	224	14%	71%	100%
TROISFONTAINES	0	19	6	2	21	8	0	56	3%	13%	76%
ABRESCHVILLER	0	15	7	2	10	14	5	53	6%	19%	76%
FENETRANGE	2	16	4	1	22	6	2	53	6%	19%	72%
LORQUIN	2	17	3	3	18	9	1	53	11%	19%	69%
NIDERVILLER	0	18	5	1	3	9	1	37	6%	13%	55%
WALSCHIED	0	23	2	1	2	5	2	35	6%	6%	52%
DABO	1	37	11	4	9	9	4	75	0%	10%	79%

Tableau 50 : Equipements selon le domaine et pourcentage des équipements présents des trois gammes
(Source : INSEE 2014, BPE)

6.1.4.2 Le pôle de Phalsbourg, le seul « pôle intermédiaire » du territoire

Phalsbourg constitue une entité réellement « intermédiaire », dans le sens où la ville est la seule avec Sarrebourg à proposer la totalité de la gamme d'équipements de proximité d'une part, et plus des deux-tiers des équipements de la gamme intermédiaire, pour un nombre total d'équipements avoisinant les 225. La ville dispose notamment d'un ensemble varié de services aux particuliers et d'une proportion d'équipements commerciaux importante, avec supermarchés et deux grandes surfaces de bricolage.

La localisation d'établissements d'enseignement supérieur (lycée) constitue également un facteur structurant, comme la diversité des services socio-médicaux proposés. Les équipements socioculturels y sont néanmoins limités, Phalsbourg étant encore relativement loin de pouvoir proposer des équipements supérieurs suffisamment diversifiés.

6.1.4.3 Les pôles de proximité : des relais essentiels en zone rurale

Les communes de Troisfontaines, Abreschviller et Fénétrange, constituent des pôles de proximité, mais s'approchent davantage des pôles intermédiaires sans en être. Elles disposent de gammes de services de proximité et intermédiaires assez semblables. Cependant, aucune de ces communes ne disposent d'équipements scolaires supérieurs ni de collège, contrairement à **Lorquin**, moins équipée globalement, mais plus structurée et diversifiée dans son ensemble. Les communes de **Troisfontaines** et **Fénétrange** disposent néanmoins d'un niveau d'équipements et de service socio-médicaux plus importants, avec aussi davantage de services aux particuliers qu'**Abreschviller** par exemple, qui elle demeure plus commerciale, toute proportion gardée. Ces pôles garantissent ainsi une relativement bonne accessibilité aux équipements et services de proximité, mais présentent des carences en ce qui concerne la gamme intermédiaire (enseignement, administration et commerces principalement). Ces communes disposent par ailleurs toutes d'au moins un équipement de niveau supérieur (spécialistes médicaux le plus souvent). Les autres pôles de proximité, **Réding, Niderviller, Walscheid, Lutzelbourg, Arzviller et**

Dabo présentent le plus faible taux d'équipements mais proposent tout de même plus de la moitié des services et équipements de la gamme de proximité, et constituent à ce titre des polarités rurales relais ou complémentaires.

	Commerces	Services aux particuliers	Enseignement	Administration	Sport et Loisirs	Mobilités	Services Socio-médicaux	Total
SARREBOURG	152	243	25	7	52	12	156	647
PHALSBourg	40	98	10	2	22	6	46	224
TROISFONTAINES	6	19	2	0	8	0	21	56
ABRESCHVILLER	7	15	2	0	14	5	10	53
FENETRANGE	4	16	1	2	6	2	22	53
LORQUIN	3	17	3	2	9	1	18	53
NIDERVILLER	5	18	1	0	9	1	3	37
WALSCHIED	2	23	1	0	5	2	2	35
DABO	11	37	4	1	9	4	9	75
REDING	6	30	3	0	8	1	12	60
BUHL-LORRAINE	4	27	2	0	5	1	2	41
MITTERSHEIM	3	13	3	0	11	3	2	35
SAINT-QUIRIN	2	13	1	0	13	3	3	35
HARTZVILLER	1	11	2	0	8	0	1	23
MOUSSEY	2	6	3	1	6	0	4	23
SARRALTROFF	2	12	2	0	3	1	1	21
AVRICOURT	1	8	1	0	4	0	6	20
IMLING	33	10	2	0	5	0	0	20
HEMING	1	8	1	0	5	1	3	19
HENRIDORFF	2	5	2	0	5	1	1	16
RECHICOURT-LE-CHÂTEAU	0	5	1	0	5	0	3	14

Tableau 51 : Répartition des équipements par catégorie (Source : INSEE 2014, BPE)

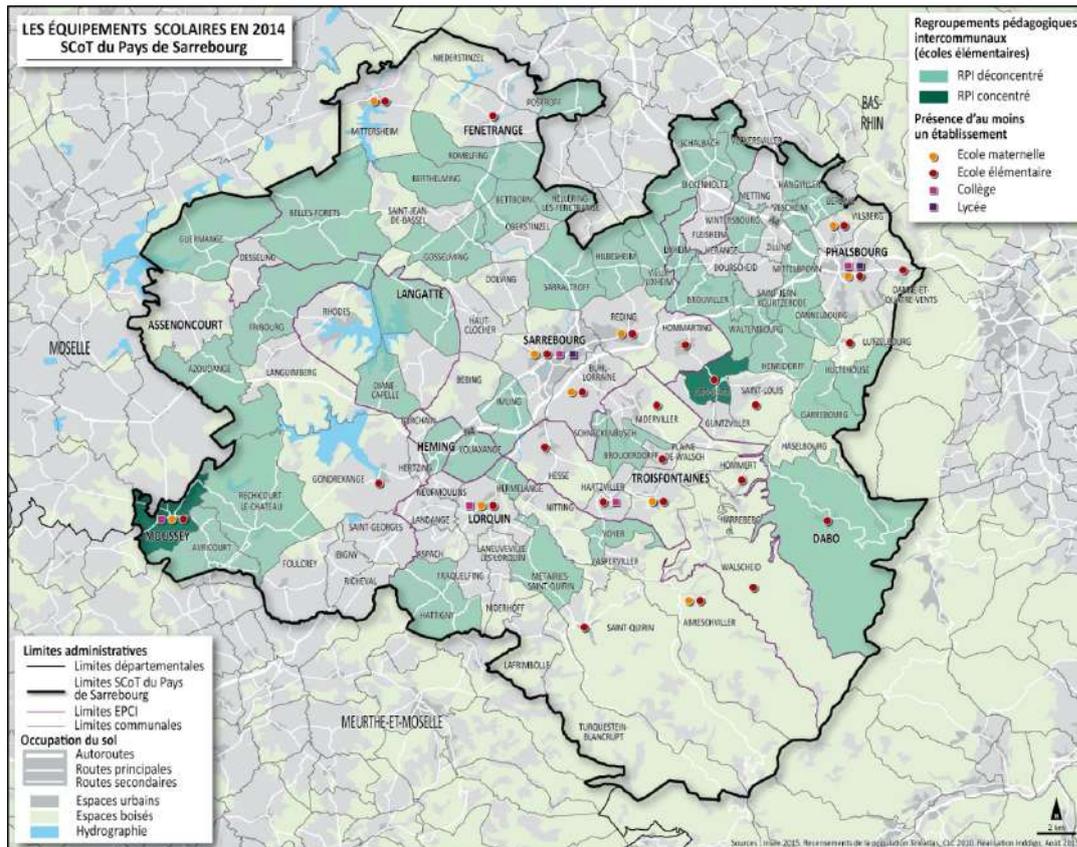
6.1.4.4 Les « **polarités rurales** » : des entités d'entre deux

Sarraltroff, Saint-Quirin, Avricourt, Mittersheim, Mousse, Buhl-Lorraine, Héming, Imling, Hartzviller, Langatte constituent quant à elles des entités d'« entre deux ». Leur taux d'équipements peut être relativement élevé, mais cela reste essentiellement lié à une offre de commerces et/ou de services d'ultra proximité. Ces communes ne présentent aucun niveau de services supérieurs. Leur gamme intermédiaire est aussi bien trop peu diversifiée.

6.2 UNE OFFRE DE FORMATION ESSENTIELLEMENT JUSQU'AU SECOND DEGRE

6.2.1 DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES EN NOMBRE MAIS AVEC UNE ORGANISATION PEU OPTIMISEE

Les écoles maternelles et primaires ne sont globalement pas organisées sous la forme de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) concentrés (seulement 1 école maternelle et 2 écoles primaires sont organisées sous cette forme).



Carte 53 : Enseignement et regroupements scolaires

Il existe par contre un ensemble de classes maternelles (14) et élémentaires (43) organisées sous la forme de RPI dispersé/déconcentré relativement important et qui maille l'ensemble du territoire : 24,5 % des communes disposent d'une école maternelle ou de classes en RPI, et 67 communes disposent d'une école ou de classes élémentaires en RPI. 24 communes ne disposent d'aucune structure scolaire. **Globalement, la proportion de RPI concentré est faible par rapport à la structure même du territoire.**

- 14 écoles maternelles, dont 1 en RPI concentré (à Moussey), et 14 classes de maternelle en RPI dispersé ;
- 33 écoles élémentaires, dont 2 en RPI concentré (Moussey et Arzviller) et 33 classes élémentaires en RPI dispersé.

6.2.2 DES COLLEGES ET LYCEES ESSENTIELLEMENT A SARREBOURG ET PHALSBOURG

L'offre de formation initiale jusqu'au lycée est ainsi répartie de manière satisfaisante sur le territoire. Les établissements secondaires se trouvent à **Sarrebourg** (collèges et lycées d'enseignement général et professionnel), **Phalsbourg** (lycées professionnel et technologique), **Lorquin** (collège), **Hartzviller** (collège), et **Mousseley** (collège), soit **8 collèges au total, et 5 lycées**. Cette organisation montre un déséquilibre dans le maillage des équipements du secondaire, absents du tiers nord et ouest du territoire. A noter cependant, que le nombre de collégiens décroît cependant moins rapidement qu'à l'échelle mosellane.



Photos 38 : Etablissements scolaires supérieurs à Phalsbourg

6.2.3 UN ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOUS REPRESENTÉ

Le secteur de l'enseignement supérieur est lui quasi absent du territoire, même s'il a le mérite d'être présent à Sarrebourg, les offres en formation supérieure étant exclusivement concentrées sur cette commune : section Technicien Supérieur, Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles, une formation Santé (IFSI – institut de formation en soins infirmiers), un centre de formation (hors agriculture) et deux autres structures de formation continue.

Les autres formations les plus proches sont basées à Sarreguemines (DUT Gestion administrative et commerciale, DUT Gestion logistique et transport, Faculté de droit, IFSI, GRETA), à Saverne (BTS comptabilité et gestion, plasturgie, microtechnique).

La question de l'accès à la formation supérieure se pose donc pour les jeunes du territoire (freins psychologiques et financiers à aller étudier plus ou moins loin). Les jeunes, motivés à poursuivre leur cursus de formation sont ainsi généralement contraints de quitter le territoire le plus souvent pour Strasbourg, ainsi que Metz et Nancy, et ne reviennent que rarement occuper des postes dans le Pays de Sarrebourg, alors même que les entreprises du territoire sont en recherche de personnel diplômé.

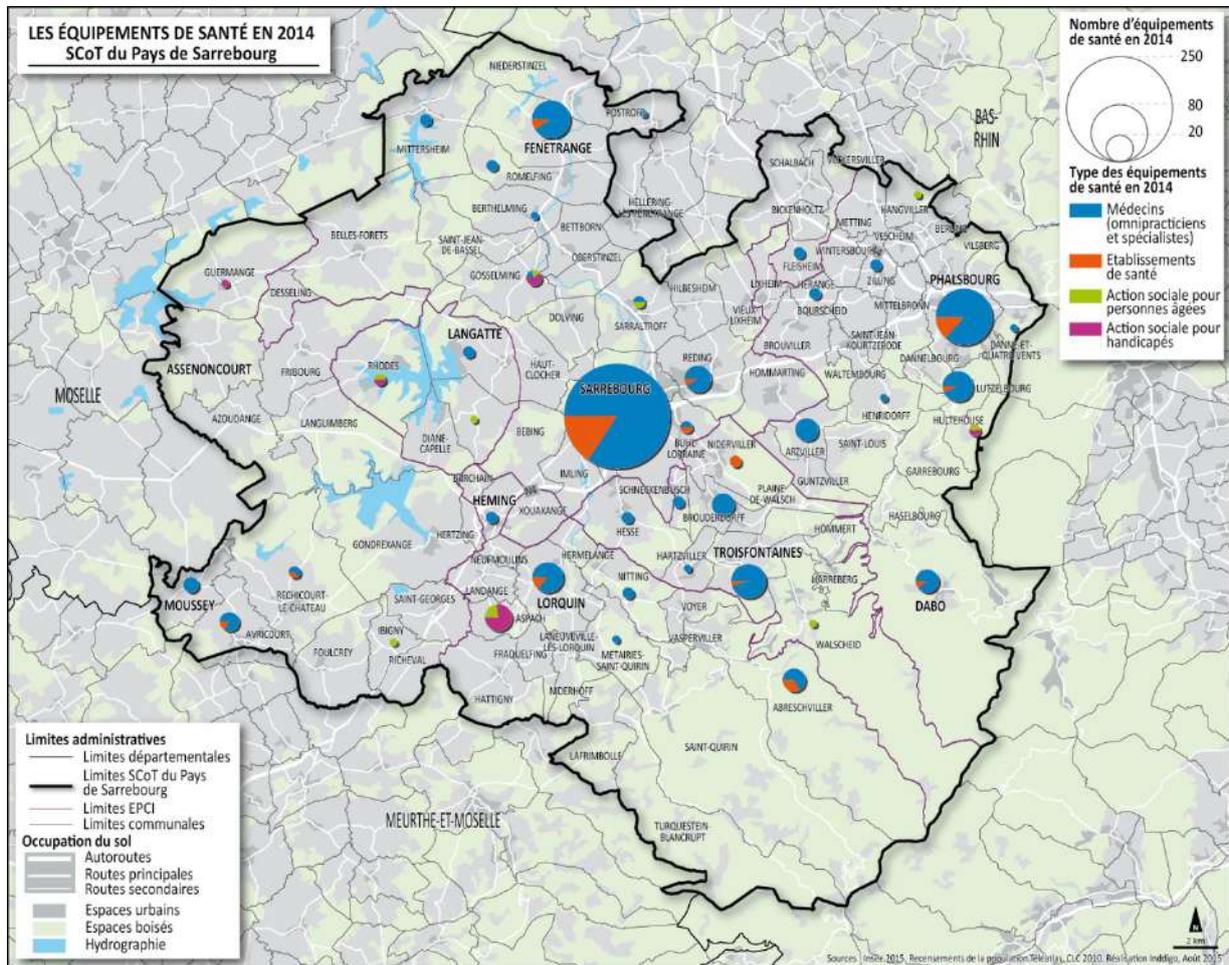
Les formations en alternance proposées sur le territoire sont une bonne opportunité d'insérer les jeunes dans le monde professionnel.

6.3 UNE ORGANISATION INEGALE DU SECTEUR SOCIO-MEDICAL

6.3.1 UNE OFFRE DE SANTE POLARISEE SUR SARREBOURG

L'offre de santé est essentiellement polarisée autour de **Sarrebourg, Phalsbourg**, et dans une moindre mesure Troisfontaines, Fénétrange, Lorquin, Abreschviller, Arzviller, Lutzelbourg, Réding et Dabo.

Toutefois, les disparités est-ouest et nord-sud demeurent importantes.



Carte 54 : Distribution des équipements de santé et des praticiens (Source : INSEE / BPE 2014)

Près de **la moitié des établissements de santé** est concentrée sur **Sarrebourg**, ainsi que **plus de 40% des médecins** (généralistes et spécialistes).

Les établissements de santé du territoire présentent **une gamme de soins presque complète**. Le territoire compte ainsi 2 établissements de court séjour, 2 établissements en moyen séjour et un établissement en long séjour, ainsi qu'un centre de santé, plusieurs établissements psychiatriques et une unité de dialyse. Le territoire du Pays de Sarrebourg n'est ainsi dépendant de l'extérieur que pour les centres de lutte contre le cancer, les centres de médecine préventive, les établissements de transfusion sanguine et dans une moindre mesure, des établissements thermaux.

L'offre est très fortement polarisée. Les centres de soins plus équipés sont donc localisés dans les pôles les plus importants en termes de populations, c'est-à-dire Sarrebourg et Phalsbourg.



Photo 39 : Centre hospitalier de Sarrebourg

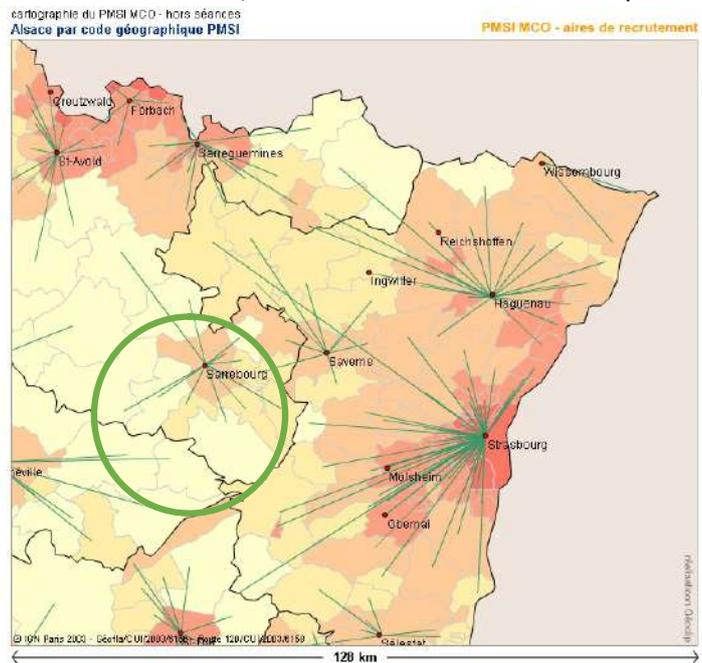
- **Sarrebourg** : centre hospitalier, urgence-maternité, centre d'autodialyse, USLD Les Jardins, établissements psychiatriques, établissement de santé de court et de long séjour, laboratoires d'analyse, établissements pour personnes âgées et personnes handicapées (enfants et adultes), etc. ;
- **Phalsbourg** : maison de santé pour maladies mentales adolescents, laboratoire d'analyse, une structure d'hébergement pour les personnes âgées, spécialistes ;
- **Niderviller** : établissement de santé – moyen séjour ;
- **Abreschviller** : établissement de santé – moyen séjour ;
- **Réchicourt-le-Château** : centre de santé ;
- **Lorquin** : établissement psychiatrique.

Les services ambulanciers restent quant à eux relativement faibles, avec seulement 5 ambulances pour l'ensemble du territoire.

Certains secteurs du territoire sont relativement éloignés des centres de santé notamment au sud et à l'est.

Les communes du secteur de Phalsbourg se dirigent davantage à Saverne dont l'hôpital se trouve à 10 minutes seulement.

Carte 55 : Accessibilité des bassins de vie aux équipements de santé, en minutes
(Source : ARS Alsace 2009)



6.3.2 UNE OFFRE PLUTOT FAIBLE EN MEDECINS GENERALISTES ET SPECIALISTES

En 2009, le nombre de médecins généralistes s'élève à 93,4 pour 100 000 habitants. Ce taux est relativement faible par rapport aux taux départementaux, régionaux et nationaux.

	Médecins généralistes	
	Nombre	Densité
Pays de Sarrebourg	59	93,4
Meurthe-et-Moselle	884	121,9
Meuse	168	86,7
Moselle	1063	102,5
Vosges	375	98,7
Lorraine	2 490	106,6
France métropolitaine	68 339	111,3

Tableau 52 : Nombre et densité de médecins libéraux pour 100 000 habitants
(Source : INSEE ; BPE 2014 ; Observatoire du territoire de la Moselle – CD 57 2013 ; c@rtosanté (ARS) 2013)

Les données plus récentes démontrent un affaiblissement du nombre de médecins puisque le territoire compte en 2014, **80 médecins généralistes pour 100 000 habitants** (Source : Observatoire Régional de la Santé, ORSAS 2011 et 2013).

Le territoire du Pays de Sarrebourg continue de présenter une densité médicale plus faible par rapport aux moyennes de densité française et de la Région Lorraine.

Au sein du Pays de Sarrebourg, ce taux varie.

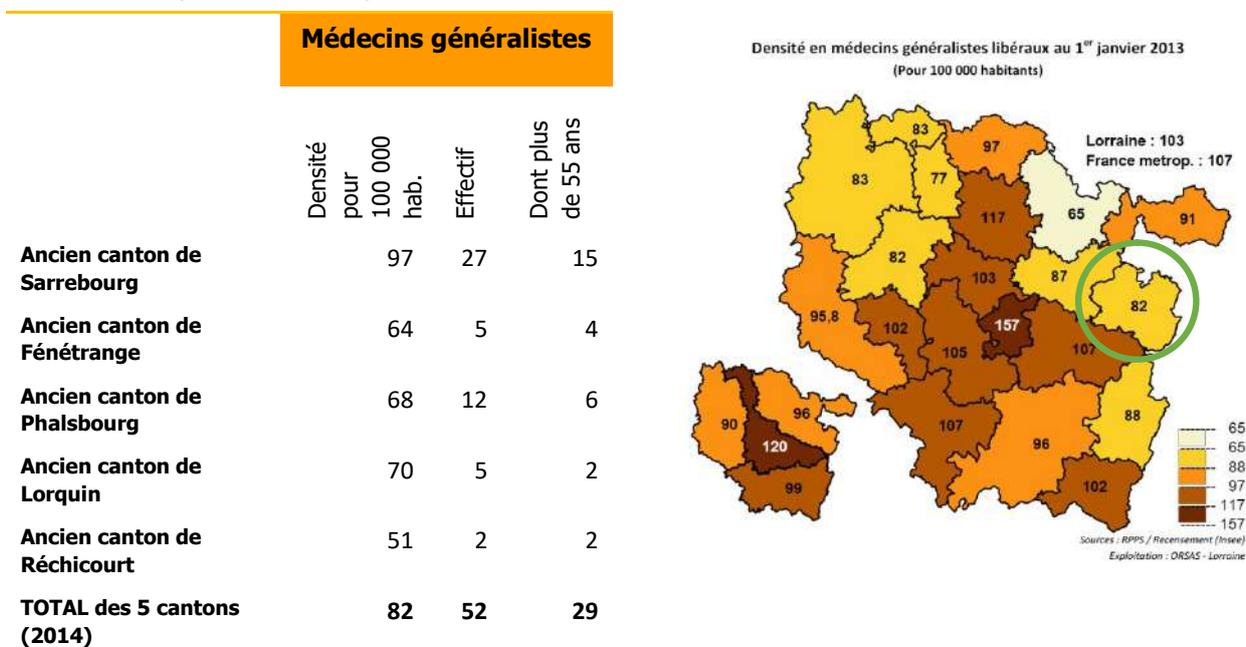
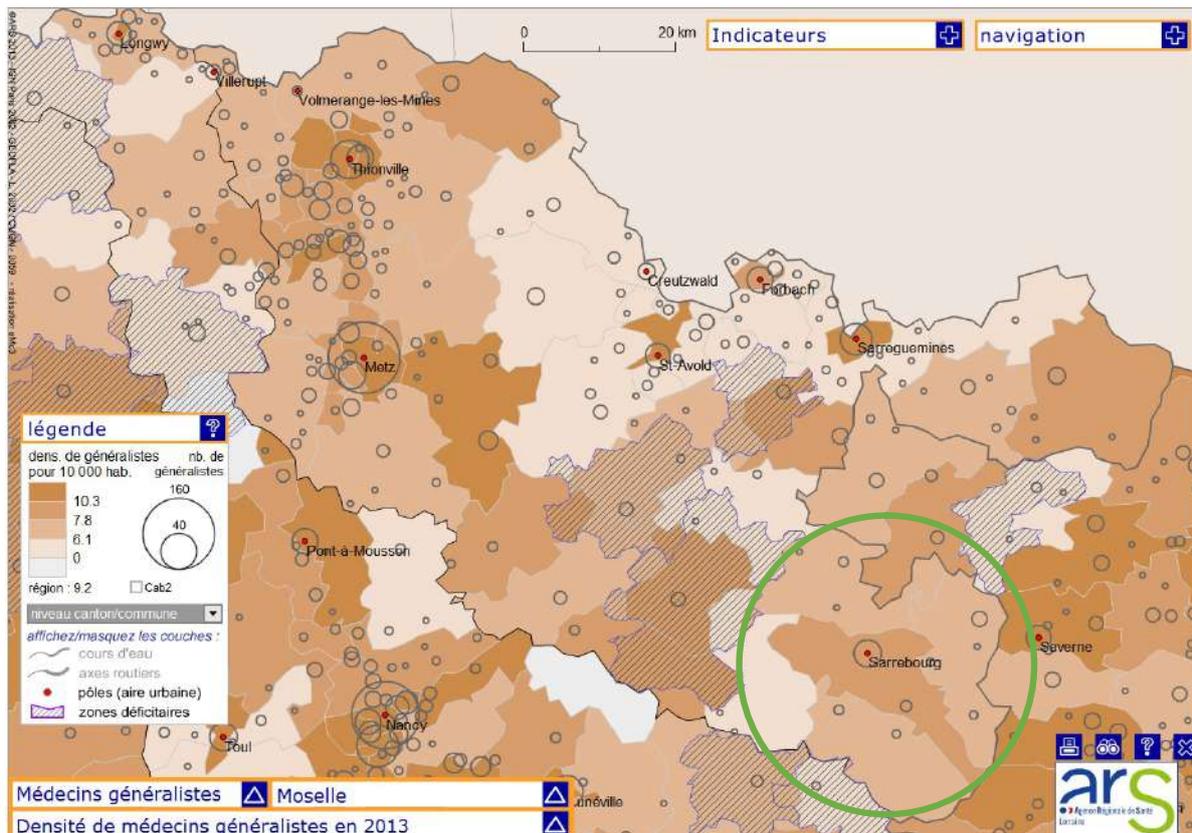


Tableau 53 et Carte 56 : Densité médicale par canton (Sources : c@rtosanté (ARS) 2013)



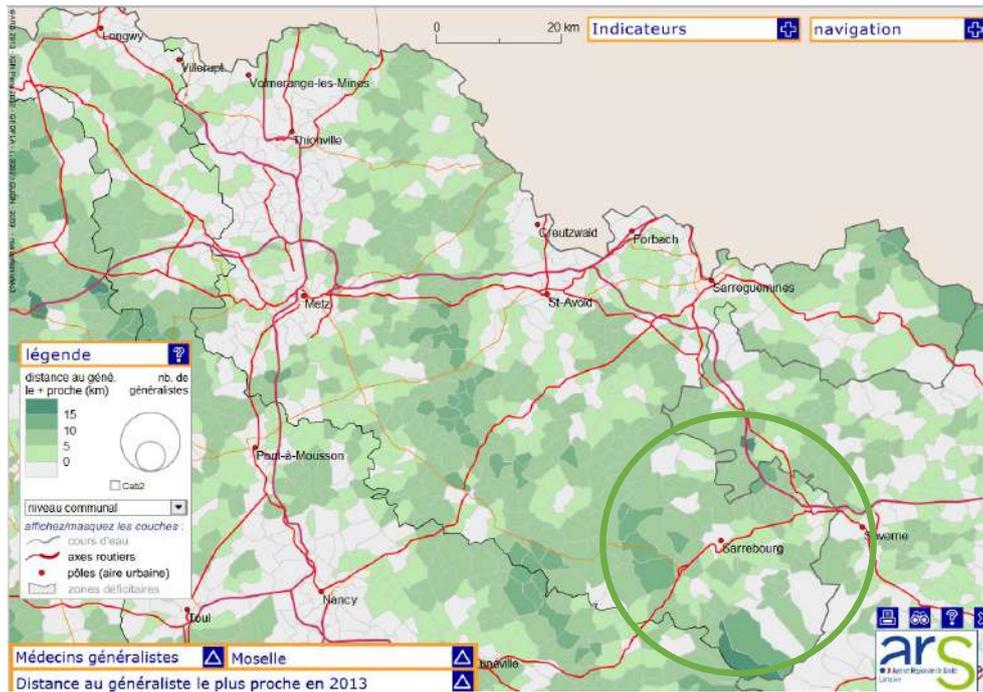
Carte 57 : Densité de médecins généralistes sur le département de Moselle (Source : ARS Alsace 2014)

Le territoire du Pays de Sarrebourg présente un nombre de médecins généralistes relativement faible en comparaison avec la région Lorraine. Au sein même du pays, c'est le secteur autour de Réchicourt-le-Château qui semble le moins bien doté avec seulement 51 médecins pour 100 000 habitants. Ce constat est à relativiser au regard de la faible population sur ce territoire (2 médecins généralistes pour 3 960 habitants).

La démographie médicale de proximité au Pays de Sarrebourg constitue ainsi **un point de fragilité à surveiller** : la proportion de médecins généralistes « âgés » (plus de 65 ans) étant relativement importante, leur remplacement doit être anticipé et inscrit dans une stratégie médicale sur le long terme.

L'accessibilité aux médecins généralistes est aussi dépendante de la géographie du territoire et de la structure viaire en place. La quasi-totalité du territoire du SCOT présente une accessibilité inférieure à 15 km excepté la commune de Turquestein-Blancrupt. Quelques communes sont éloignées de 10 à 15 km d'un médecin généraliste. C'est notamment le cas pour des communes telles que Gondrexange ou Saint-Quirin.

Il existe des initiatives de regroupement en maison médicale permettant de regrouper environ 5 médecins. La commune de Troisfontaines a notamment mené ce projet.



Carte 58 : Distance aux médecins généralistes (Source : ARS Alsace 2014)

Les offres de soins proposés par les **spécialistes** couvrent quant à eux la quasi-totalité des champs disciplinaires, avec une **surreprésentation** de masseurs-kinésithérapeutes et de chirurgiens-dentistes.

Hors infirmiers, le territoire regroupe près de 144 spécialistes, dont :

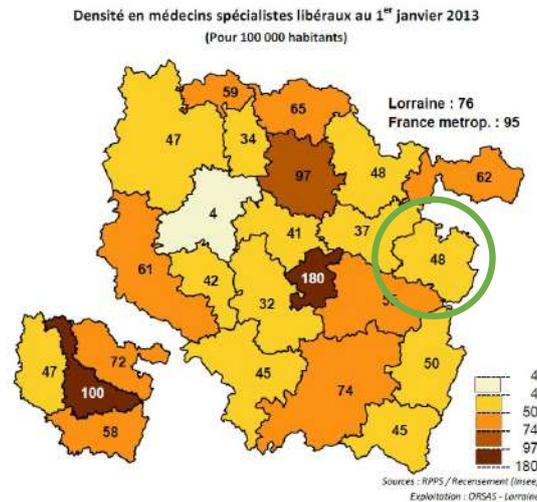
- **40% de masseurs-kinésithérapeutes ;**
- **41% chirurgiens-dentistes.**

Près de 110 infirmiers (164 pour 100 000 habitants, contre 1,5 en Moselle) sont présents sur le territoire, avec une concentration importante à Sarrebourg, Phalsbourg, Lutzelbourg et Fénétrange.

	Infirmiers		Dentistes		Masseurs kinésithérapeutes	
	Densité pour 100 000 hab.	Effectif	Densité pour 100 000 hab.	Effectif	Densité pour 100 000 hab.	Effectif
Ancien canton de Sarrebourg	165	46	75	21	97	27
Ancien canton de Fénétrange	193	15	26	2	39	3
Ancien canton de Phalsbourg	158	28	62	11	85	15
Ancien canton de Lorquin	196	14	14	1	56	4
Ancien canton de Réchicourt	101	40	25	1	51	2
TOTAL des 5 cantons (2014)	164	106	63	41	915	59

Tableau 54 : Densité médicale par canton (Sources : c@rtosanté, ARS, 2013)





Carte 59 : Densité de Médecins spécialistes libéraux en région Lorraine au 1^{er} janvier 2013 (Sources : RPPS, INSEE)

Pour l'accès aux gynécologues-obstétriciens en libéral, le territoire du Pays de Sarrebourg ne compte **qu'une maternité et trois spécialistes**. Ils sont tous présents et centralisés sur la commune de **Sarrebourg**.

On recense toutefois 5 sages-femmes sur le territoire, dont 3 à Fénétrange et 1 à Sarrebourg (*Source : Observatoire Régional de la Santé, 2011, BPE 2014*).

D'autres spécialistes sont néanmoins peu accessibles (pédiatres, dermatologues, etc, ...), ou totalement absents (pneumologues, stomatologues).

6.3.3 DES BESOINS CROISSANTS EN HEBERGEMENTS MEDICALISES

L'offre à destination des **personnes âgées et celle à destination des personnes handicapées** semble correcte dans l'ensemble, par rapport à la demande réelle. Mais elle dépend essentiellement du **secteur privé**.

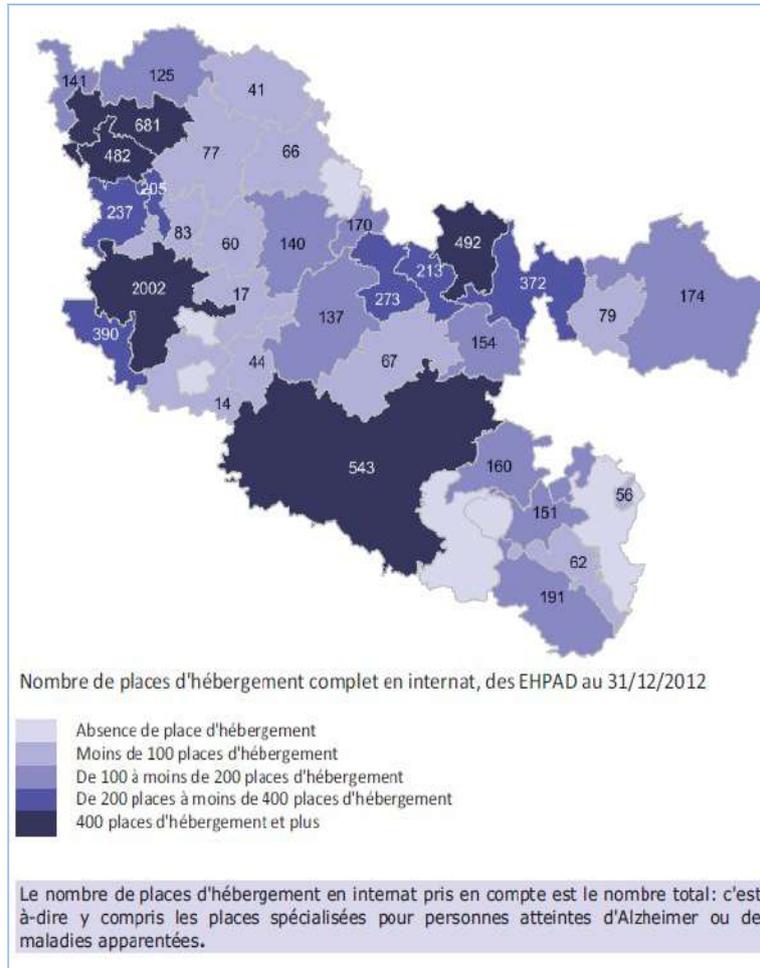
Les personnes âgées peuvent être accueillies au sein de **9 structures d'hébergement**. Elles peuvent par ailleurs bénéficier de soins à domicile (Sarrebourg et Troisfontaines) :

- **Sarrebourg** dispose ainsi de 2 structures d'hébergements (Résidence Erckmann Chatrian -86 lits, et Établissement Privé de Santé pour Personnes Agées Dépendantes « Associations Les Jardins -81 lits), ainsi que d'une SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) ;
- **Phalsbourg** : EHPAD Les Oliviers -56 lits ;
- **Abreschviller** : Maison de Retraite Sainte-Véronique, 63 lits ;
- **Fénétrange** (EHPAD Le Val Fleuri -61 lits) ;
- **Lorquin** (EHPAD Les Quatre Saisons 37 lits) ;
- **Saint Quirin** (Maison de retraite des Charmilles), etc, ...

L'arrondissement de Sarrebourg propose ainsi une offre de **615 places** (dont 45 en unités de soin longue durée à Sarrebourg et **62 places** en hébergement Alzheimer permanent. Avec 5 825 personnes âgées de 75 ans et plus, le taux d'équipement est de **105,6 pour 1 000**.

Ce taux est inférieur à celui de la Moselle qui présente un taux d'équipement en structures d'hébergement pour personnes âgées (nombre de places par habitant) d'environ 117 places pour 1 000 habitants, à comparer avec des territoires à dominante rurale comme le montre la carte ci-après.

La tendance marquée au vieillissement de la population sur le Pays de Sarrebourg pose la question de la suffisance de l'offre à l'avenir.



Carte 60 : Nombre de places d'hébergement complet en internat des EHPAD
(Sources : Atlas des EPCI 2013, Observatoire du Territoire de la Moselle CD 57)

Il y a aujourd'hui des besoins sur le territoire. Certaines communes ont conscience des besoins et de l'opportunité de développer ce genre d'équipements. C'est le cas de certaines communes touristiques (Langatte). Parfois, la requalification de friches donne lieu à des projets d'EHPAD (exemple à Walscheid).

Des communautés de communes ont mis en place des services de portage de repas à domicile pour les personnes âgées. Ce service permet le maintien à domicile de ces personnes le plus longtemps possible.



En ce qui concerne les personnes en situation de handicap, le territoire dispose de quelques équipements dédiés, dont notamment :

- A **Sarrebourg** : 5 structures d'hébergement (foyers de vie pour Adultes handicapés), dont 1 pour les enfants handicapés, ainsi que 3 unités de services à domicile pour les enfants en situation de handicap ;
- A **Saint-Quirin** : 1 structure d'hébergement pour les enfants handicapés ;
- A **Lorquin** et à **Walscheid** : 1 structure d'hébergement pour les adultes handicapés.

Tant pour les maisons d'accueil spécialisées que pour les foyers de vie, la densité d'offre lissée est relativement faible, et tout particulièrement pour les adultes handicapés (l'offre étant un peu plus étoffée pour les enfants) (*Source : Observatoire Régional de la Santé, 2011*).

6.3.4 UNE FAIBLESSE DES EQUIPEMENTS LIES A LA PETITE ENFANCE

6.3.4.1 Crèche, haltes garderies et relais assistance maternelle

L'offre en équipements liée à la petite enfance est limitée sur le territoire.

Seules 5 structures d'accueil d'enfants d'âge périscolaire sont présentes sur le territoire, dont :

- 2 à Phalsbourg,
- 1 à Sarrebourg,
- 1 à Réding,
- 1 à Troisfontaines.

Au total, ce sont 120 places pour les 5 haltes garderies (*source : BPE 2014*).

D'autres structures existent sur les communes du territoire (*sources : enquête commune juillet 2015*) : Assenoncourt, Vilsberg, Lutzelbourg, Hulthehouse, Lixheim, Mittelbronn, Oberstinzel, Réding, Saint-Louis, Sarraltroff, Saint-Quirin, Mousse. Il s'agit bien souvent de structures mutualisées avec des accueils périscolaires. Il y a également des « ententes » entre communes. L'offre est globalement faible sur le territoire malgré des demandes.

Il existe actuellement des projets de « maison d'assistantes maternelles » (MAM) à Lutzelbourg et à Abreschviller. Un projet de micro crèche avait été évoqué aussi à Lorquin.

Certains secteurs sont totalement dépourvus de structures dédiées à la petite enfance. Les communautés de communes se sont faiblement emparées de cette problématique. Il n'y a pas de vision globale des besoins et une stratégie et une programmation précise en la matière. Les équipements sont pour certains à l'initiative du secteur privé.

Le réseau d'assistantes maternelles est bien étoffé et vient compenser la faiblesse des structures dédiés à la petite enfance. Il existe trois Relais d'Assistantes Maternelles (Mousse, Sarrebourg, Phalsbourg).

La forte présence d'assistantes maternelles peut s'expliquer par la forte présence de familles de militaires où les femmes ont tendance à exercer ce métier. Ce constat est notamment perceptible à l'est du territoire (base militaire de référence situé à Phalsbourg).

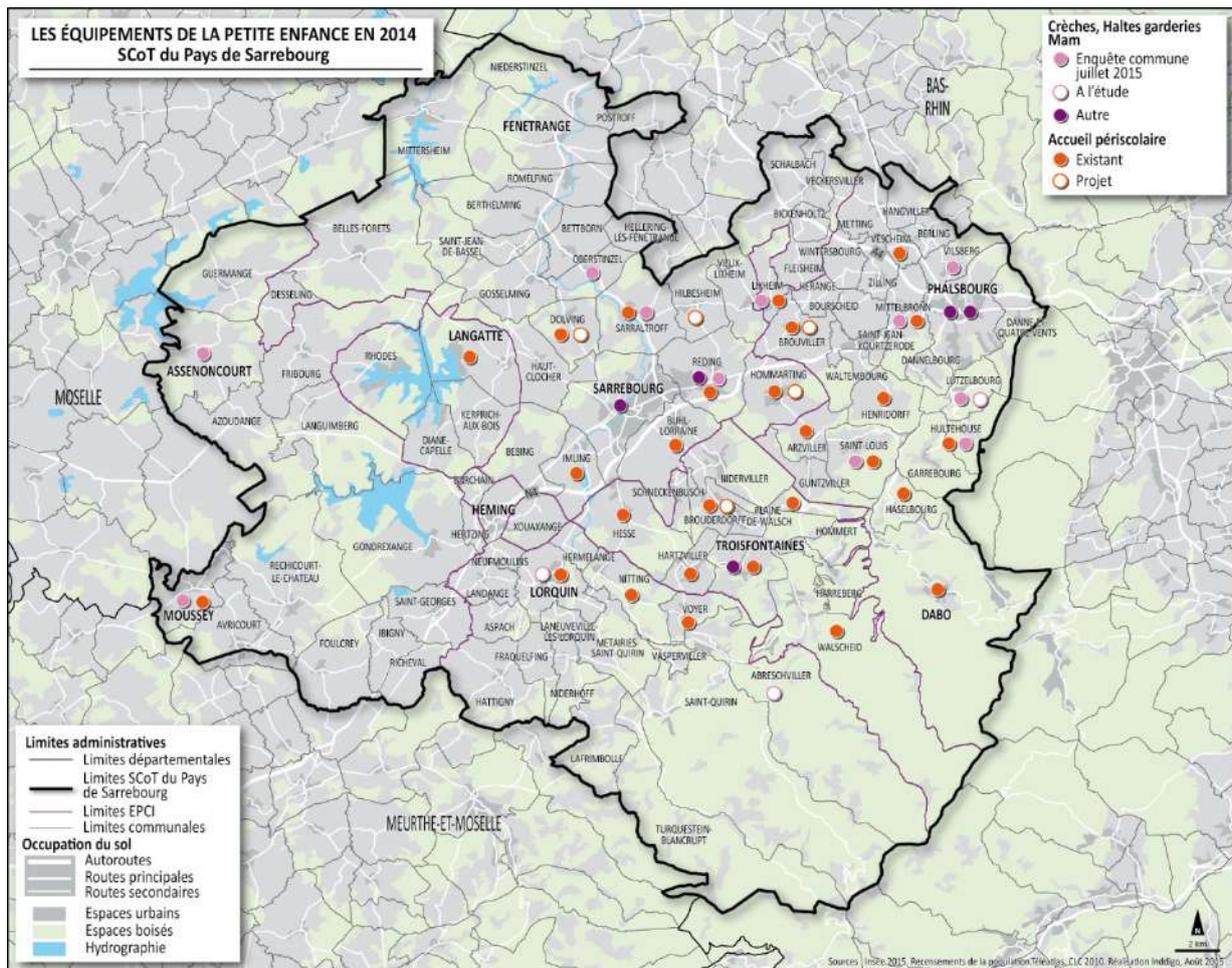
Globalement, la solidarité familiale est encore très forte sur ce territoire. Certaines communes ne disposent pas de cantine ni d'accueil périscolaire. Ce sont les grands parents et le réseau familial au sens général qui prend en charge la garde des enfants.

L'offre mériterait d'être mieux structurée, en raison de la forte demande mais aussi dans l'objectif d'un rajeunissement de la population. Aujourd'hui, les Communautés de Communes de la Vallée de la Bièvre et des Deux-Sarres sont les moins bien dotées en matière d'assistance maternelle.

6.3.4.2 Accueil périscolaire

D'après l'enquête adressée aux communes, 26 (26 sur 82 communes ayant répondu) disposent d'un accueil périscolaire offrant ainsi 665 places.

Il y a des projets d'agrandissements et de construction sur certaines communes permettant d'augmenter l'offre de 95 places.



Carte 61 : Offre d'équipements petite enfance et périscolaire (Source : enquête communes juillet 2015)

6.4 UNE OFFRE DE LOISIRS DIVERSIFIÉE

6.4.1 UN TERRITOIRE PROPICE AUX SPORTS DE PLEINE NATURE ET AU TOURISME VERT

Les petits équipements sportifs (gamme de proximité et intermédiaire) sont globalement bien répartis sur le territoire, avec les boulodromes et les tennis, les plateaux et terrains de jeux extérieurs, ainsi que les terrains de grands jeux.

En ce qui concerne les loisirs de la gamme supérieure, les équipements font par contre défaut. Seul 1 cinéma est présent sur l'ensemble du territoire à Sarrebourg. A Phalsbourg, une association organise un programme de projections cinématographiques. Le constat est le même pour les sports un peu plus spécialisés : bassins de natation, gymnases, athlétisme, salles spécialisées, etc.

Les équipements sportifs structurants sont ainsi **fortement polarisés** :

- **Sarrebourg** accueille les deux seuls bassins de natation du territoire par exemple. Sarrebourg est équipé de 2 pistes d'athlétisme, de 5 gymnases ou encore de 7 salles spécialisées et de 4 salles de combats, mais aussi d'équipements un peu plus diversifiés tels que 5 salles de remise en forme, un parcours sportif ou encore un terrain de golf.
- **Phalsbourg, Dabo, Réding, Abreschviller, Lorquin ou encore Mittersheim** regroupent les autres gymnases, équipements qui maillent relativement bien le territoire ;
- **Abreschviller, Saint-Quirin, Langatte et Mittersheim** possèdent ainsi plus de 10 équipements sportifs dans des gammes variées et diversifiées.

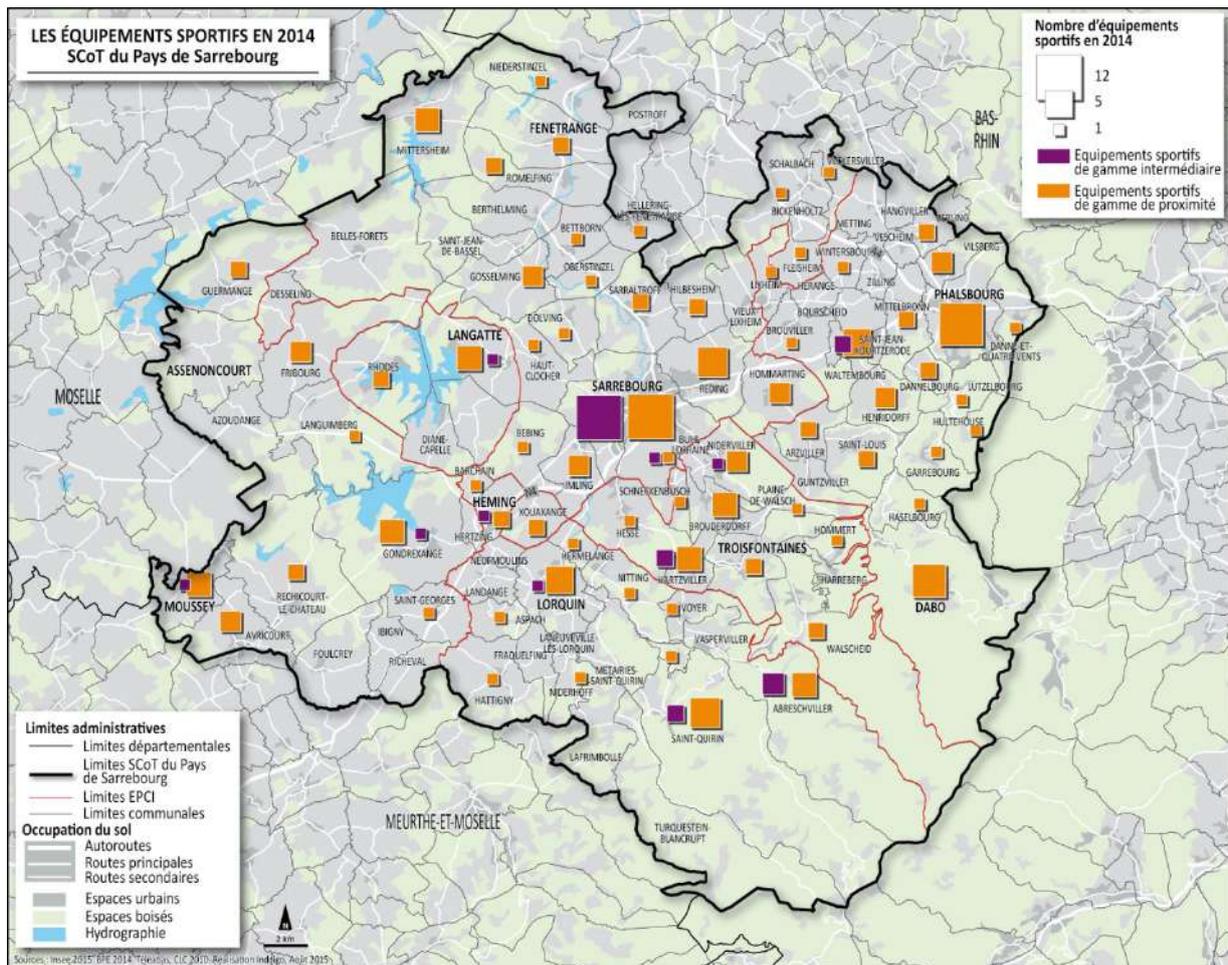


Photo 40 : Bowling à Langatte

Certaines communes importantes et structurantes dans le territoire ont une offre d'équipements sportifs assez faible (comme Troisfontaines et Fénétrange par exemple).

La géographie des équipements sportifs et de loisirs est donc sensiblement **différente de la géographie en termes d'équipements de manière générale**. Cela renvoie dans une certaine mesure à une forme de **complémentarité** des différentes communes qui composent le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg.

Globalement, le territoire est bien doté en équipement sportifs et ceux-ci sont généralement bien répartis. La vie sportive et associative rayonne sur l'ensemble du territoire du fait notamment du patrimoine naturel existant et des sports de plein air et de nature. Les sports nautiques demeurent également attractifs du fait aussi des caractéristiques géographiques du territoire.



Carte 62 : Offre sportive sur le territoire – équipements de la gamme intermédiaire et de proximité
(source : BPE – 2014 – INSEE)

L'offre de sports de pleine nature et de tourisme « vert » est relativement développée sur l'ensemble du territoire. Quatre secteurs bénéficient de circuits de randonnée pédestre protégés au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) : Saint-Quirin Center-Parcs (5 boucles pour un total de 35 km), Dabo (6 boucles pour un total de 57 km), Phalsbourg (5 boucles pour un total de 38 km) et Réchicourt-le-Château (2 boucles pour un total de 15 km).

L'offre de **ports de plaisance** (Lutzembourg, Nideviller, Mittersheim, Rhodes,...) structure d'autre part le territoire du SCoT, dans des espaces davantage ruraux et souvent moins équipés. Elle s'accompagne d'aires de baignade aménagées et d'équipements de sports nautiques (Abreschviller, Walscheid, Gondrexange, Réchicourt, etc.)

En ce qui concerne la pratique du **VTT**, ce sont aujourd'hui près de **392 km de circuits qui sont balisés**, avec les circuits de **Dabo** (106,5 km), de **Sarrebourg** (83km), de **Phalsbourg** (80km), de **Walsheid** (50km), **d'Abreschviller** (45km) et de **Réding** (28km). Ces circuits bénéficient d'une protection juridique au titre du (PDIPR).

Le Pays de Sarrebourg bénéficie de l'existence **d'environ 1 200 km de sentiers balisés** et entretenus par le Club Vosgien.

Le **tourisme équestre** se développe, mais l'offre ne couvre pas l'ensemble du territoire. 8 équipements équestres sont présents au total, et situés à Réding, Saint-Quirin, Hilbesheim ou encore Schneckbusch.

A noter par ailleurs que 6 structures du Pays de Sarrebourg répondent à la charte « Moselle Pleine Nature » et bénéficient du label départemental : centre de loisirs de Langatte, golf du Pays de Sarrebourg, base de loisirs de Sarrebourg, Dabo² le Plein d'Oxygène, ferme équestre des Balzanes. Ces structures sont en capacité d'accueillir une clientèle de passage individuelle ou groupe à la recherche de prestations de sports et de loisirs de pleine nature (accompagnement de randonnée, pêche, location de VTT, green fees, sports aériens, ...).

Si l'offre de sports de pleine nature est déjà bien développée, d'autres potentiels pourraient permettre de compléter l'éventail des activités, considérant que le territoire du Pays de Sarrebourg propose des espaces de nature attractifs pour une demande croissante de populations urbaines en recherche de nature et d'évasion à proximité des villes : développement de l'offre de randonnée pédestre et VTT, sites de baignade, activités d'accro-branche, découverte équestre du territoire, etc, ...

Circuit du ROSSKOPF

4

km	Distance 5,5 km
	Durée 0h45
	Dénivelé 100 m
	Difficulté parcours très facile

Carte IGN / Club Vosgien TOP 25
3715 OT Saverne - Sarrebourg

Au Col de la Schleif **P D**

Le circuit part du Col de la Schleif et passe au pied du rocher du *Bakofenfeisen* avec une très belle vue sur le Rocher de Dabo. Il emprunte un chemin forestier qui contourne le *Grand Rosskopf* qui culmine à 811m avant d'arriver au Col de la Wetzlach. Le retour se fait en passant à proximité du *Steinerne Maennel* (« petit bonhomme de pierre »), rocher remarquable qui émerge de la forêt tel une statue. Le circuit rejoint ensuite le point de départ au Col de la Schleif.

stade VTT

km	Distance 5 km
	Durée 0h45
	Dénivelé 180 m
	Difficulté parcours difficile

Carte IGN / Club Vosgien TOP 25
3715 OT Saverne - Sarrebourg

Le stade VTT est le « parcours de santé » du VTTiste. Cet itinéraire en forêt comprend plusieurs ateliers composés d'obstacles naturels ou artificiels de différents niveaux techniques : montées et descentes en épingle, sentiers étroits avec slalom entre les arbres, passages rapides, descente en escalier, passage sur une passerelle, villages jumeaux... Le passage aux ateliers n'est pas obligatoire et chacun pourra donc choisir les difficultés en fonction de sa maîtrise du VTT.

Circuit du SICKERT

3

km	Distance 9,5 km
	Durée 1h30
	Dénivelé 300 m
	Difficulté parcours difficile

Carte IGN / Club Vosgien TOP 25
3715 OT Saverne - Sarrebourg

Au Camping **P D**

Le circuit part du camping et emprunte un sentier en direction de *Rothenbühl* avant de bifurquer en direction du rocher du *Sickert*, magnifique piton de grès rose qui culmine à 508 m et à partir duquel on profite d'une vue superbe sur Dabo et son Rocher. Une descente assez technique mène ensuite aux abords de *Lochmuehl* et du *Kühberg*. Le retour se fait par une montée régulière jusqu'à Dabo et son camping.

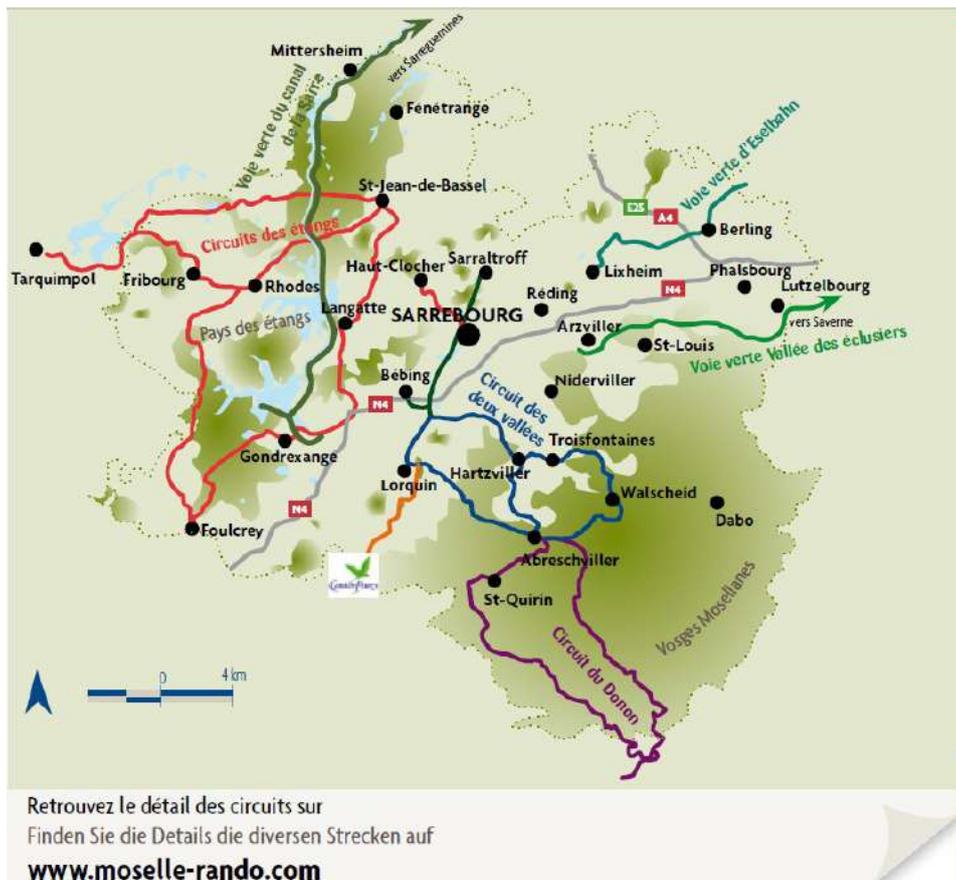
Circuit de liaison

km	Distance 4,5 km
	Durée 0h45
	Dénivelé 220 m
	Difficulté parcours difficile

Carte IGN / Club Vosgien TOP 25
3715 OT Saverne - Sarrebourg

Le circuit de liaison part de la Place de l'Eglise et permet de rejoindre le camping d'où partent les circuits N3 et N6 ou de continuer vers le Col de la Schleif pour prendre le départ des circuits N4, N5, N7 ainsi que du Stade VTT.

Fiche de promotion de circuits



Carte 63 : Les circuits de randonnées

En ce qui concerne les **principaux moteurs touristiques du Pays**, il est important de noter l'importance du parc résidentiel disponible pour l'offre en hébergement. La présence du Center Parcs structure et conditionne d'une certaine manière l'offre touristique du Pays, avec un taux d'occupation important (taux moyen d'occupation de 80 à 85 %), avec un projet d'agrandissement en cours de finalisation pour un millier de cottages au total.

L'offre « historique » se concentre sur le piémont des Vosges, en bordure des étangs et sur différentes polarités attractives :

- Parc animalier de Sainte-Croix, avec près de 220 000 visiteurs par an, qui a tendance à se développer ;
- Phalsbourg (Cité Vauban, musée historique et militaire) et Sarrebourg (musée du Pays de Sarrebourg, Espace Chagall avec notamment son vitrail) ;
- Le plan incliné de Saint-Louis – Arzviller, avec près de 120 000 visiteurs par an ;
- Le rocher de Dabo (55 000 visiteurs) ou encore le train forestier d'Abreschviller ou le centre de bien-être de Langatte ;
- Les ports fluviaux le long du canal de la Sarre et le canal de la Marne-au-Rhin (Mittersheim, Xouaxange, Hesse, Niderviller, Lutzelbourg) ;
- les bases de loisirs au bord des étangs : Mittersheim, Langatte, Rhodes, Gondrexange.

L'offre autour des étangs reste assez diffuse et essentiellement organisée en hôtellerie de plein air (« camping »). 5 campings sont présents autour des étangs, mais globalement l'offre est disparate et

peu qualitative (sauf Dabo et Henridorff). L'activité de pêche est aussi importante dans les étangs et le piémont, dans les rivières de catégories 1.

En termes de dynamique touristique, les projets de tourisme vert se multiplient mais des conflits d'intérêt peuvent se poser avec l'ONF : fermeture de routes forestières et blocage d'un projet de trail à Dabo. L'offre touristique s'organise par ailleurs autour de la randonnée, vélo et VTT, de l'escalade, avec plusieurs sites équipés (5 à 6 sites), mais aussi des activités de raquette.

En ce qui concerne les projets d'hébergement, il est intéressant de noter l'étoffement de l'offre avec le projet de création d'un village de 20 gîtes et de réhabilitation du camping à Dabo, la création d'un village de gîtes à Sarrebourg et la création de gîtes sur l'eau à Langatte et à Gondrexange.

Enfin, le projet de tourisme pour la Vallée des Eclusiers (ancien canal, avec le plan incliné notamment) par la Communauté de communes de Phalsbourg pourra constituer un projet structurant, avec aussi la finalisation de la véloroute européenne le long du canal de la Marne-au-Rhin.

Les principaux enjeux à l'égard du tourisme sont donc attachés à la fédération de l'ensemble des acteurs du tourisme, pour une véritable mise en cohérence de l'offre à cette échelle territoriale, qui demeure pertinente.

6.4.2 UNE VIE CULTURELLE PRESENTE MAIS LIMITEE DANS LE TERRITOIRE DU SCOT

De manière globale, les équipements et l'offre culturelle sont relativement limités sur le territoire du Pays de Sarrebourg.

Cependant, l'offre culturelle ne se résume pas aux seuls équipements dédiés que l'on peut trouver sur le territoire. Il s'agit d'un patrimoine vivant qui peut trouver son expression dans les lieux les plus simples et les plus multi-fonctionnels possibles. Les principaux pôles du territoire assurent un certain niveau d'offre. La plupart des domaines culturels disposent d'équipements ou de manifestations, voire de lieux d'enseignement, bien que ces locaux soient peu nombreux au total.

Le territoire possède ainsi quatre entités considérées comme patrimoine industriel (classé ou non), tel que :

- la chaussure Bata à Moussey ;
- le chemin de fer forestier d'Abreschviller ;
- l'ancienne faïencerie de Niderviller inscrite aux Monuments historiques ;
- le plan incliné de Saint-Louis – Arzviller.

D'autres éléments de patrimoine naturel et architectural sont aussi remarquables, tels que le Château de Romécourt à **Azoudange**, l'Abbatiale Saint Martin et Saint Laurent à **Hesse**, la Commune de **Saint-Quirin** labellisé « Plus beau village de France », le Château et la cité médiévale de **Fénétrange** ou encore la Maison Troglodytique à **Dabo**.

Deux musées sont également présents sur le territoire, à **Sarrebourg** (Musée du Pays de Sarrebourg – Parcours Chagall), à **Phalsbourg** (Musée historique militaire Erckmann et Chatrian). **Belles-Forêts** accueille la Maison du Clément qui reconstitue la maison traditionnelle à pans de bois typique du Pays des Etangs.

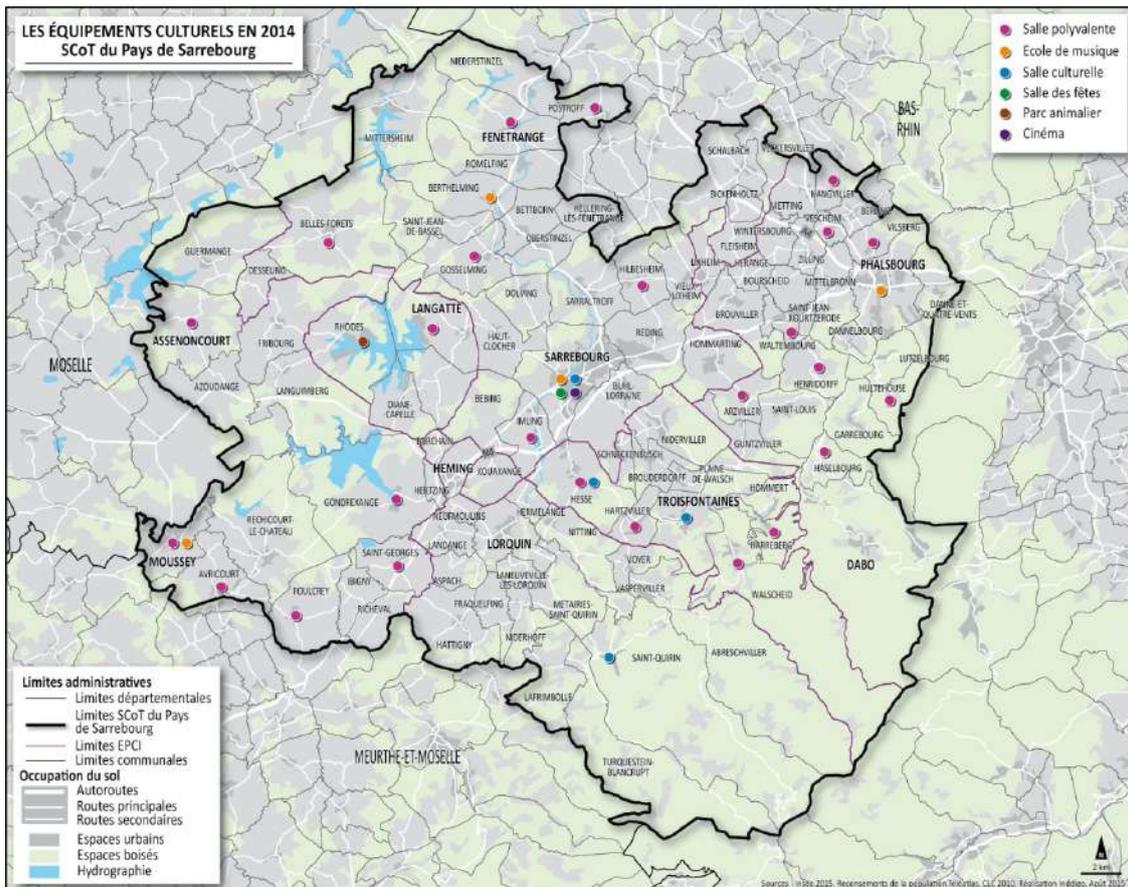


Photo 41 : Cinéma CinéSAR à Sarrebourg

Le théâtre est représenté grâce à l’existence de plusieurs troupes de théâtre, associatives au niveau communal ou encore professionnelles, sur le territoire et à proximité.

Toutefois, **l’absence de lieux de diffusion est notable**, d’autant qu’il existe de véritables attentes de la part de la population. Il existe toutefois deux événementiels :

- le Festival de Théâtre de Phalsbourg ;
- le festival de théâtre Sarrebourg en Scène (festival de théâtre amateurs).



Carte 65 : Offre culturelle sur le territoire du SCoT (Source : BPE 2014 – INSEE)



Dans le **domaine de la musique et de la danse**, seules 4 communes disposent d'écoles de musiques (Mousse, Sarrebourg, Berthelming et Phalsbourg) et l'on dénombre aujourd'hui 5 associations de danse dont 3 à Sarrebourg, une à Abreschviller ainsi qu'une à Troisfontaines. Il est néanmoins nécessaire de souligner l'existence **d'un pôle d'enseignement musical** qui rayonne sensiblement sur le territoire du Pays de Sarrebourg.

Dans le domaine des **musiques actuelles**, les acteurs sont **modestes** et de **dimension locale** (5 fanfares associatives – Réding, Garrebourg, Wintersbourg, Walscheid et Sarrebourg). Néanmoins, il existe des temps forts de l'agenda culturel :

- Festival International de Musique à Sarrebourg ;
- Festival « Rock en Kiosk » à Sarrebourg ;
- « Phals'art festival » de Phalsbourg.



D'autre part, seulement 14 communes disposent de bibliothèques, s'inscrivant dans un réseau maillé mais finalement peu dense, avec un large déséquilibre au nord et au sud du Pays.



Photos 42 : Médiathèque à Sarrebourg et Phalsbourg

Certaines communes ont créé des bibliothèques dans le passé mais faute de fréquentation, celles-ci ont dû se fermer (cas à Langatte).

Sur d'autres communes, ces équipements ne bénéficient pas d'une architecture attractive.





Photo 43 : Centre-socio culturel à Niderviller

6.5 LE COMMERCE : UNE PREPONDERANCE DES HYPERMARCHES

Sur un territoire, et encore plus en milieu rural, le commerce est structurant, et joue un rôle de centralité, de lien social. Il génère des lieux de vie, d'activités et d'échanges. Il est un élément d'animation urbaine très important mais il a également besoin d'un environnement urbain attractif pour se développer, d'un ensemble de services ou équipements « clés » ou minimum (une poste, une pharmacie, une supérette, une station service, une boulangerie, un vendeur de journaux, une boucherie, etc.).

Bien souvent, lorsque les commerces ferment, ils entraînent avec eux la fermeture d'autres commerces ou services, ce qui amène inéluctablement à une perte de dynamisme, voire de population. **Pour éviter cela, le commerce doit sans cesse se réinventer, répondre aux sollicitations des consommateurs qui appellent de nouveaux concepts commerciaux.**

La première spécificité du Pays de Sarrebourg est de présenter une densité commerciale largement supérieure à la moyenne départementale, même si cette structure a tendance à se fragilisée (émergence d'un risque de friches commerciales).

Le SCoT intègre les enjeux liés à l'activité commerciale. Ce rôle est renforcé dans le cadre de la Loi ALUR.

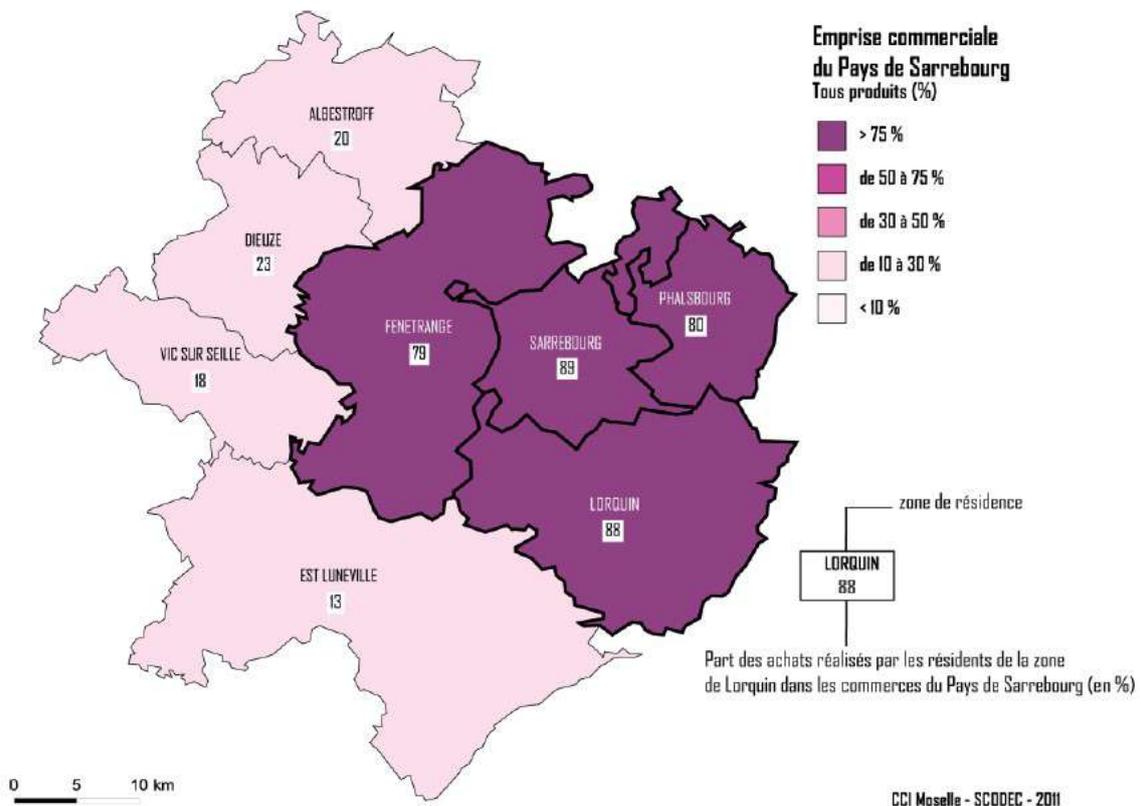
La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR », confirme le SCoT en tant que document clé de la politique d'aménagement commercial et artisanal. Le document d'aménagement commercial (DAC), instauré par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », est supprimé, au bénéfice du document d'orientation et d'objectifs, qui précise les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal. Il définit dès lors les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte les objectifs de revitalisation des centres-villes, de maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité, permettant de répondre aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre. "Ainsi, ces conditions d'implantation devront privilégier la consommation économe de l'espace, notamment en entrée de ville, par la compacité des formes bâties, l'utilisation prioritaire des surfaces commerciales vacantes et l'optimisation des surfaces dédiées au stationnement", souligne le ministère.

6.5.1 UNE OFFRE COMMERCIALE SATISFAISANTE QUI SE TRADUIT PAR UNE FAIBLE EVASION COMMERCIALE

Le territoire du Pays de Sarrebourg regroupe ainsi près de 290 commerces, et plus de 900 services (dont restauration, services du bâtiment, etc.), soit environ **près d'un commerce et service pour 55 habitants** (source : BPE 2014).

La part des dépenses réalisées à l'intérieur du Pays de Sarrebourg par ses ménages résidents est de 86 % en 2010. **L'évasion commerciale** des ménages du Pays de Sarrebourg atteint **14 % en 2010**, chiffre **relativement faible** comparé à d'autres territoires similaires de Moselle et de Lorraine (CCI Moselle 2014).

Cette évasion se dirige principalement **vers le Bas-Rhin (6%)** et vers **la vente à distance** (Internet et vente par correspondance) avec une part de 4 %. Le montant de l'évasion totale (tous produits – hors services) représente près de **48 millions d'€uros**.



Carte 66 : Emprise commerciale du Pays de Sarrebourg (Source : CCI Moselle, SCODEC 2011)

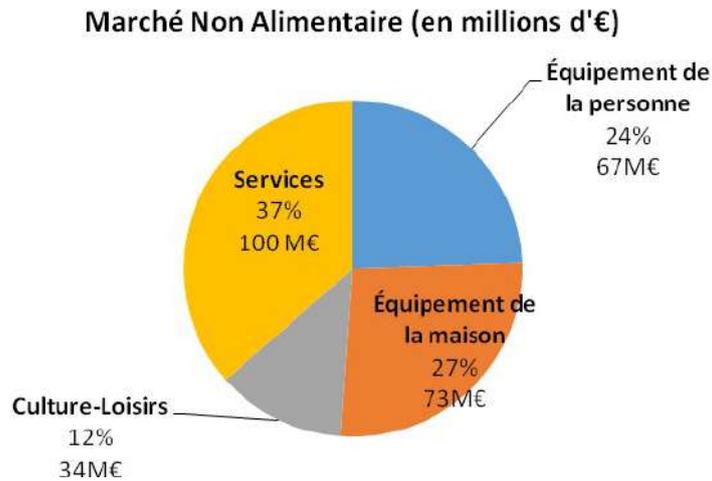
Le pôle de Sarrebourg est attractif auprès des territoires extérieurs avec 13 à 20 % des achats se faisant sur le pôle. Sarrebourg est notamment attractif pour ces territoires en raison d'une offre diversifiée dans la catégorie bricolage, jardin et fleurs.

Ainsi, il existe sur le Pays de Sarrebourg une offre commerciale intéressante qui répond globalement aux besoins de ses habitants. L'évasion commerciale est relativement faible aujourd'hui. Le développement récent de zones commerciales autour de Sarrebourg explique cette attractivité. En effet, il y a 10 ou 15 ans, l'évasion commerciale était bien plus forte.

6.5.2 LA STRUCTURE DE L’OFFRE COMMERCIALE : DES HYPERMARCHES DOMINANTS

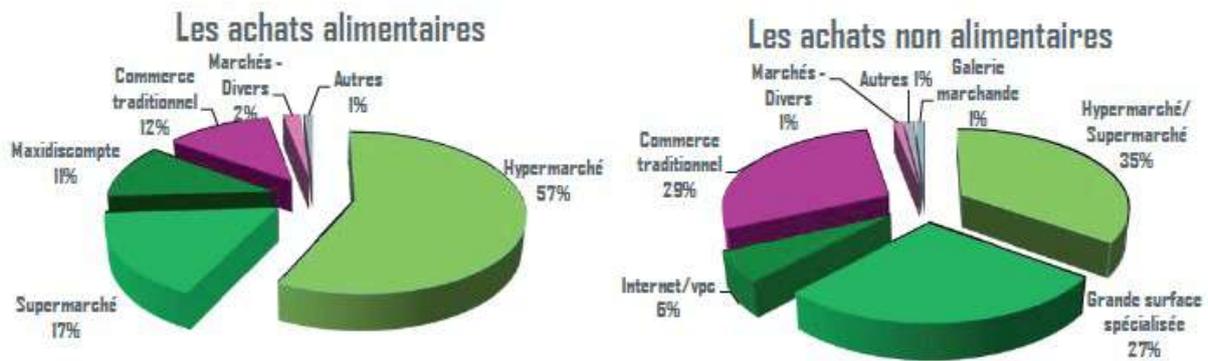
Le Pays de Sarrebourg représente près de 6 % des dépenses commerciales du département, pour un potentiel de consommation des ménages de près de **438 millions d’euros**, dont **37 % pour l’alimentaire** et le reste pour le non-alimentaire.

En 2011, le niveau moyen de dépenses annuelles par personne réalisées dans le commerce de détail atteint 6 885 €. Cette dépense est inférieure à celle observée en Moselle (7 149 €) et à celle de Lorraine (7 004€).



Graphique 42 : Répartition des dépenses par secteur du marché non alimentaire (Sources : CCI de Moselle 2014 et INSEE BPE 2014)

Les grandes surfaces (hypermarchés) ont des parts de marché très supérieures à la moyenne du département. Le commerce dit «traditionnel» (surface de vente inférieure à 300 m²) est cependant encore important dans le secteur non-alimentaire (Source : CCI-Moselle 2012).



Graphique 43 : les circuits de distribution fréquentés (Source : CCI Moselle 2012)

Concernant les achats alimentaires en 2009 :

- 74 % des achats alimentaires du territoire sont captés par les hypermarchés et supermarchés. Ce chiffre représente une part de marché supérieure à la moyenne du département (69 %) ;



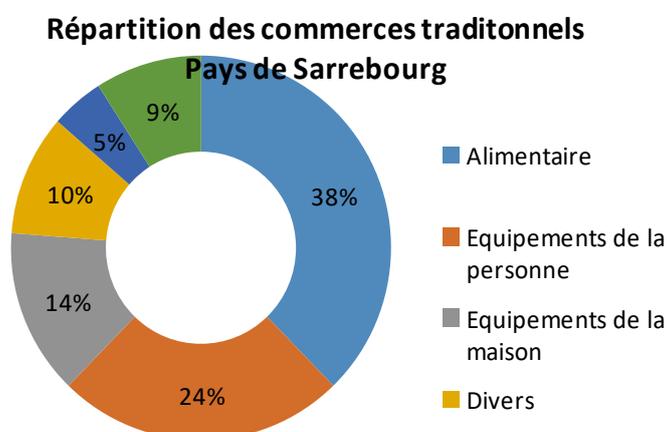
- La place du maxi discount (11 %) est très inférieure à la moyenne observée en Moselle (15 %) ;
- La place du petit commerce (commerce traditionnel et marché) avec 14 % se situe quant à elle au même niveau que celui du reste de la Moselle.

Concernant les achats non alimentaires en 2009 :

- La part des hypermarchés et des supermarchés est de 35 %, très largement supérieure à la part constatée en Moselle et en Lorraine (20 %) ;
- Les Grandes Surfaces Spécialisées (27 %) ont une part de marché très inférieure à celle observée en Moselle et en Lorraine (41 %) ;
- La part du commerce traditionnel, y compris les marchés, (30 %) est très supérieure à la moyenne du département (24 %) ;
- La part croissante de la vente à distance (internet et vente par correspondance) est croissante (6%) (Source : CCI de Moselle, 2012).

La forte prédominance des hypermarchés et supermarchés peut entraîner un mécanisme de concurrence pour les petits commerces. Un droit de préemption des commerces à ainsi été mis en œuvre à Sarrebourg (Source : CMA).

Parmi les commerces traditionnels, inférieurs à 300 m², les magasins d'alimentation sont les plus représentés (boucherie, boulangerie, superette...), suivis par ceux de la catégorie « équipement de la personne et « équipement de la maison ».



Graphique 44 : Répartition des commerces traditionnels et services avec une surface de moins de 300 m²
(Sources : CCI de Moselle 2014 et INSEE BPE 2014)

En nombre de magasins, la répartition est la suivante :

Alimentaire (boucherie, boulangerie, superette...)	100
Equipements de la personne (magasins de vêtements, magasins de chaussures...)	65
Equipements de la maison (Magasin d'électroménager et de mat. audio-vidéo, etc.)	37

Divers (Horlogerie Bijouterie, Parfumerie...)	27
Culture et loisirs (Librairie papeterie journaux, Magasins d'articles de sports et de loisirs...)	12
Bricolage, jardinage et fleurs...	24

Les commerces traditionnels d'équipement à la personne (habillement, optique...) et d'équipement de la maison sont concentrés sur Sarrebourg :

- 90 % des magasins de vêtements (47 sur 52) ;
- 77 % des magasins de chaussures ;
- 50 % des magasins de meubles.

Phalsbourg possède la moitié des magasins d'électroménager et de matériel audio-vidéo (5 magasins contre 1 seul à Sarrebourg, en raison de la concurrence des supermarchés et hypermarchés à cet égard).

6.5.3 L'ARMATURE COMMERCIALE DU TERRITOIRE

L'offre commerciale se répartit entre les principales polarités du territoire qui drainent la majeure partie du Pays de Sarrebourg.

Sur la commune de **Sarrebourg, 129 commerces sont recensés** (152 si l'on compte les hypermarchés, supermarchés et grandes surfaces) ainsi que 243 services aux particuliers, avec une surreprésentation de restaurants (48), de magasins de vêtements (47), de salons de coiffure (28) ou encore de réparateurs autos et de matériels agricoles (23) et de boulangeries (15) (*Source : CCI57, INSEE-BPE, 2014*).

Au regard de la seule population communale, l'équipement en grandes surfaces de Sarrebourg (hypermarchés et supermarchés) est important, mais le rayonnement de ces enseignes irrigue très largement le territoire.

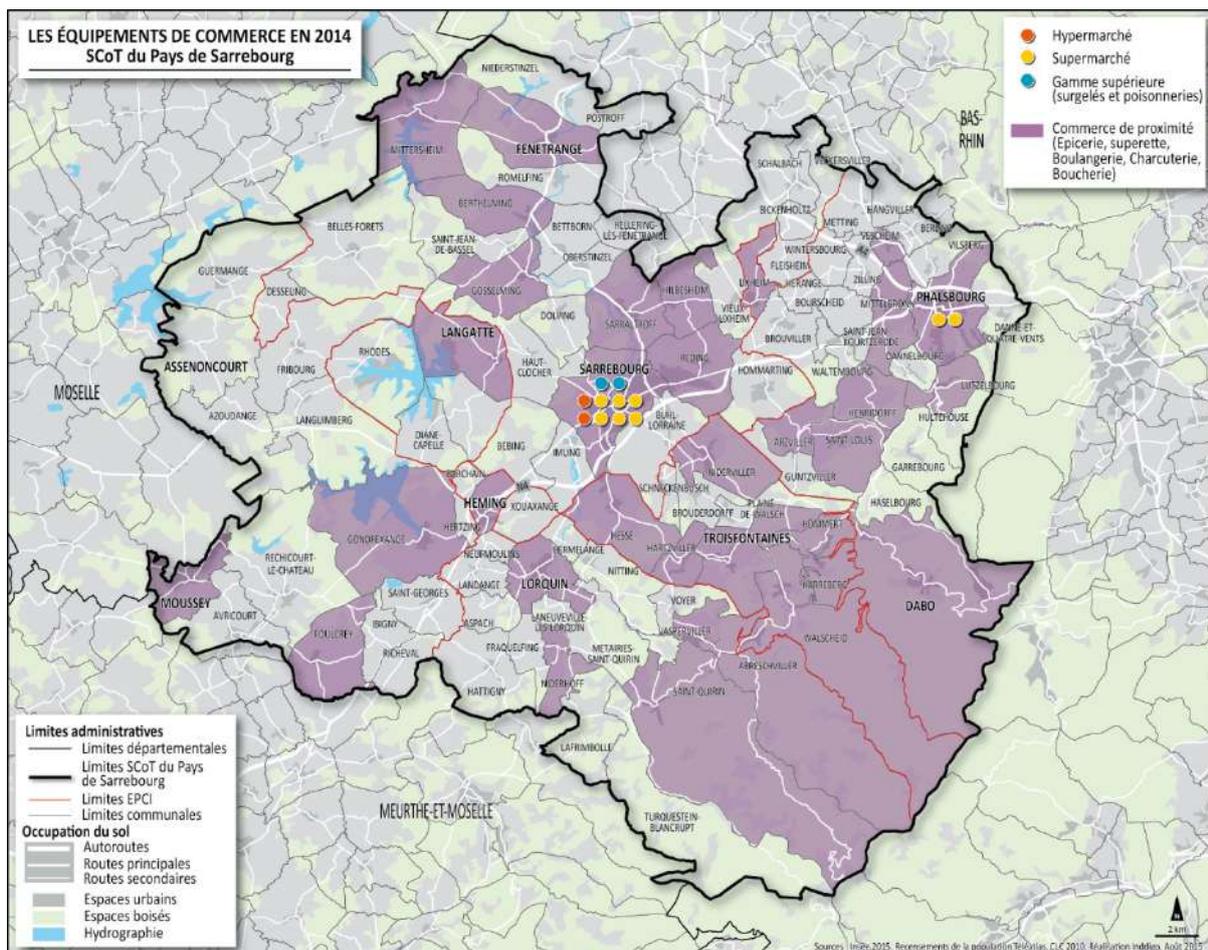
	Total	Sarrebourg	Phalsbourg	Troisfontaines	Abreschviller	Niderviller	Dabo	Reding
Alimentaire	100	30	8	3	6	3	8	3
Equipements de la personne	65	57	6	0	0	1	0	0
Equipements de la maison	37	12	7	1	0	1	1	2
Divers	27	16	4	1	0	0	0	0
Culture et loisirs	12	7	1	0	0	0	0	1
Bricolage, jardinage et fleurs	24	7	6	1	1	0	1	0
TOTAL	265	129	32	6	7	5	10	6

Tableau 55 : Répartition du nombre de commerces au sein du Pays de Sarrebourg
(Sources : CCI57, INSEE-BPE, 2014).

Sarrebourg concentre les 2 hypermarchés du territoire, 2 des 5 grandes surfaces de bricolage et 6 des 10 supermarchés.

Fort du pôle commercial de Sarrebourg, le territoire conserve en grande partie les dépenses de ses habitants et attire les consommateurs des zones limitrophes. **Sarrebourg se distingue en captant 73 % des dépenses du territoire.** Cette performance est liée à la présence d'une offre commerciale alimentaire adaptée, favorisant notamment un très bon taux d'attraction interne : **près de 88 % des résidents de Sarrebourg consomment dans leur zone.**

Phalsbourg capte 9 % des dépenses du bassin. 33 % des résidents de Phalsbourg et ses environs consomment sur leur zone, retenus par l'offre commerciale alimentaire existante. Ce sont 32 commerces (40 en considérant les moyennes et grandes surfaces) et près de 98 services (*Sources : CCI57, 2012 – INSEE-BPE 2014*). Les commerces sont diversifiés malgré le manque de commerces appartenant à la catégorie « culture, loisirs et sports ». Les commerces d'équipements à la personne sont nombreux : magasins de chaussures, de vêtements, etc. La ville possède deux supermarchés et deux grandes surfaces de bricolage, et quasiment autant de magasins d'équipements pour la personne (6) que pour la maison (7), 19 restaurants et près de 12 services de réparation du matériel agricole.



Carte 67 : Organisation de l'offre commerciale de proximité sur le territoire de SCoT
(Source : BPE – 2014 - INSEE)

D'autres pôles secondaires peuvent se distinguer, tels que Dabo, Abreschwiller, Troisfontaines, ainsi que Réding. Ces pôles relais ruraux maillent le territoire. Ils constituent des **polarités commerciales rurales, ou secondaires**, accueillant de **20 à 35 commerces et services** chacune (toute forme confondue). Le nombre de commerces n'excède pas la dizaine.

- **Dabo** (11 commerces / 37 services) se distingue notamment par un nombre élevé de boulangeries (5 pour 11 commerces), et par la présence d'une supérette, d'une station service, de 2 boucheries,

de 6 restaurants ainsi que de 2 banques et d'un bureau de poste (ensemble de services « clés »), ce qui fait de la commune **un pôle rural relais** important pour les environs.



Photo 44 : commerces de proximité à Dabo

- Le profil de **Réding** (6 commerces / 30 services) est sensiblement le même, mais la proximité immédiate de Sarrebourg implique un effet de concurrence beaucoup plus important, et un rôle moindre de relais ou de diffuseur.
- **Buhl-Lorraine** (4 commerces / 27 services) propose moins de commerces et davantage de « services » complémentaires pour le monde rural et agricole (services de réparation, services du bâtiment, etc.). Son importance doit ainsi être « relativisée » en ce qui concerne le fonctionnement « réel » de l'armature territoriale, la commune étant moins structurante en termes de services « clés » pour les territoires ruraux.
- Les communes de **Niderviller** (5 commerces / 18 services) et de **Lorquin** (3 commerces / 17 services) proposent également une offre intéressante, offre fragilisée toutefois par la proximité de Sarrebourg.
- **Troisfontaines** (6 commerce / 19 services), dispose également des services clés pour le milieu rural (épicerie, boulangerie, boucherie, bureau de poste, fleuriste, etc.), avec la particularité de disposer de 4 agences immobilières. La commune s'inscrit clairement comme un relais fonctionnel pour les communes rurales alentours, entre Sarrebourg et l'arrière pays.
- Au nord, **Fénétrange** (4 commerces / 16 services) constitue le seul pôle véritablement relais, mais avec un nombre de commerces et de services limité, avec une supérette, une boulangerie, une boucherie, 1 bureau de poste, 2 banques, 1 école de conduite et quelques restaurants. **Son rôle est essentiel** dans le rayonnement du secteur nord-nord-ouest.
- Dans une moindre mesure, **Moussey** qui possède **une situation stratégique** en termes de polarisation, ne possède seulement que 2 épiceries, 1 coiffeur et 1 agence postale communale.

Ces polarités secondaires permettent ainsi aux habitants de bénéficier **d'un premier niveau de services** ou de commerces de proximité et offrent un maillage du territoire complémentaire aux 2 principaux pôles (Sarrebourg et Phalsbourg), voire Dabo dans une moindre mesure.

A l'opposé, 60 communes ne possèdent aucun commerce et 9 communes ne disposent d'aucun service.

Il en ressort clairement un « vide » sur l'ensemble de la moitié ouest, qui ne présente pas de polarité véritablement commerçante, même de proximité.

6.5.4 UNE DEVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRE BOURGS

Le développement des grandes surfaces commerciales s’est opéré la plupart du temps en périphérie des villes, là où le foncier est disponible et où l’accessibilité en voiture est facilitée.

Ainsi sur Sarrebourg, se distinguent très nettement l’offre commerciale en centre-ville de celles des zones périphériques :

- le centre-ville où l’offre commerciale se localise dans les principales rues ;
- les zones commerciales (Terrasses de la Sarre, Leclerc, Cora, Decathlon, etc, ...).

La géographie commerciale a ainsi connue une nette évolution depuis plusieurs décennies distinguant l’offre des centres-villes et celle de la périphérie.

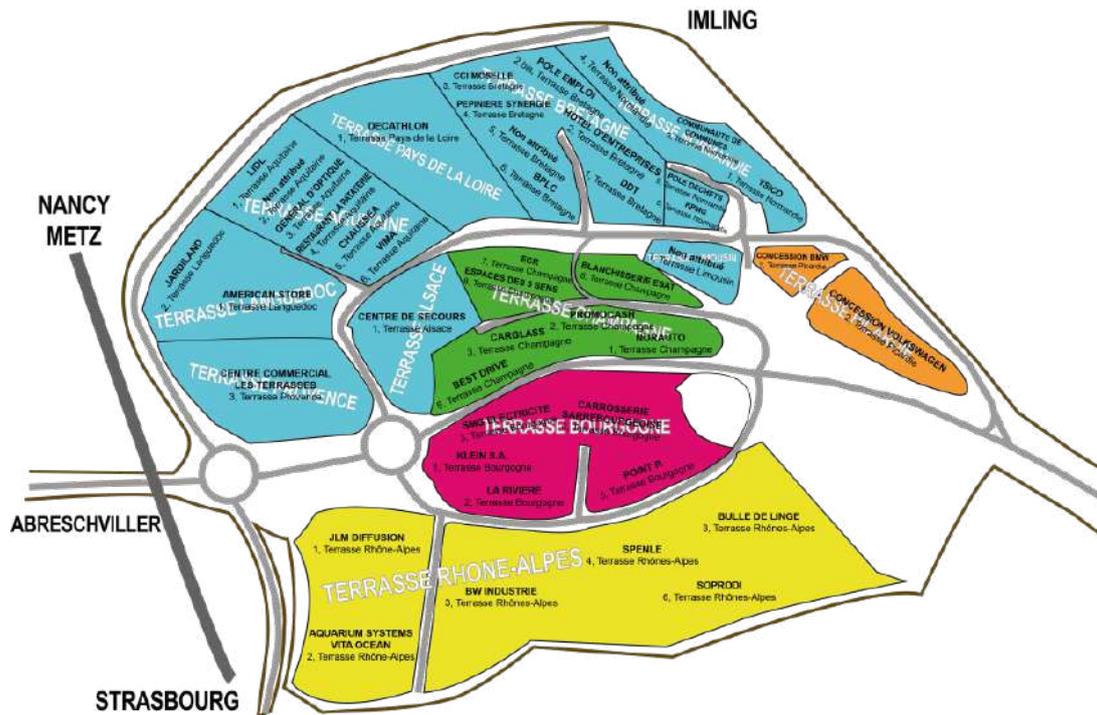


Figure 2 et Photo 45 : zone des Terrasses de la Sarre (Sarrebourg)

Le tissu commercial du centre-ville de Sarrebourg **tend à se maintenir** même s’il reste très fragile du fait de la concurrence de la zone commerciale périphérique. Le commerce est notamment présent dans la rue piétonne et aussi à proximité de la gare.



Photos 46 : Commerces rue piétonne à Sarrebourg

Le commerce de centre-ville semble davantage orienté vers les services et équipements de la personne. L'offre alimentaire semble réduite. Les moyennes surfaces alimentaires qui répondraient bien à une demande de centre-ville se localisent davantage en périphérie.



Photo 47 : moyenne surface commerciale sur la ZAE des Terrasses de la Sarre à Sarrebourg

En dehors des rues principales, la présence de locaux commerciaux vacants est visible dans le centre de Sarrebourg.

La présence de nombreuses copropriétés dégradées dévalorise l'image et l'attractivité du centre-ville.



Photo 48 : bâtiments vacants à Sarrebourg

Phalbourg, la deuxième polarité du territoire, présente des caractéristiques un peu similaires. Le centre-ville a une activité commerciale plutôt dynamique. La place centrale est plutôt bien dotée en activités de restauration. Il y a des linéaires commerciaux qui permettent la pratique commerciale déambulatoire (« lèche vitrine »). Cette dominante confirme la vocation économique de la ville de Phalbourg.



Photos 49 : commerces de centre-ville à Phalbourg

Les espaces commerciaux sur Phalbourg sont principalement :



- Rue du Champs de Mars – Intermarché ;
- Rue du Luxembourg – Irrijardin ;
- Place Erckmann Chatrian – zone commerçante.



Figure 3 : Répartition des commerces à Phalsbourg

Phalsbourg n'est pas épargnée par la présence de commerces vacants qui se sont soit fermés définitivement, soit se sont délocalisés en périphérie.

En effet, le bâti ancien ne répond plus forcément à certaines activités commerciales qui nécessitent un pré et post acheminement des marchandises de grandes dimensions.

La concurrence des franchises a aussi comme conséquence la fermeture des commerçants indépendants.



Photos 50 : Exemple de locaux vacants à Sarrebourg

Dans les communes plus petites, l'offre de commerce se fait beaucoup plus isolée. Les villages organisés en village rue ne permettent pas d'avoir une concentration des petits commerces autour d'une place par exemple. Certains commerces peuvent présenter des vitrines un peu désuètes nécessitant un peu plus de modernité pour retenir la clientèle.



Photos 51 : Boulangerie à Hesse et La Poste à Fénétrange

La vacance des locaux commerciaux est très présente dans les communes plus rurales. Souvent accompagnée de la vacance des logements, elle est le signe du phénomène de dévitalisation des centre-bourgs.



Photos 52 : locaux commerciaux vacants à Gondrexange et Fénétrange

Le commerce tend à se maintenir davantage dans les communes présentant un certain attrait touristique. Le commerce est très orienté « artisanat d'art ».



Photo 53 : Cristallerie de Dabo

6.5.5 UNE EVOLUTION DANS LES MODES DE CONSOMMATION

Le commerce est en perpétuelle mutation, il doit sans cesse s'adapter aux nouveaux modes de vie des individus. Il se doit d'être toujours innovant, à la recherche des dernières nouveautés. Les mutations sociétales qui sont en cours entraînent des changements dans les modes de consommation qui vont

inévitavelmente mener à la modification de la structure commerciale. Plusieurs signaux faibles et tendances lourdes sont à l'œuvre et amènent les professionnels et les chercheurs du monde économique à penser ce changement.

Les **tendances lourdes** se réfèrent davantage à des évolutions sociétales qui sont déjà à l'œuvre, qui sont inévitables et peuvent engendrer des changements dans la manière de consommer et dans la structure commerciale :

- La prise de conscience écologique (« produits bio, circuits courts », « limiter le gaspillage alimentaire et achats en petite quantité ») ;
- L'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC, « Consommer chez soi depuis chez soi ») ;
- La fragmentation socio-spatiale (« Consommer 24h/24 ») ;
- L'individualisation de la société ;
- La transition énergétique (« faire ses courses à vélo, accessibilité TC des zones commerciales ») ;
- Le vieillissement de la population.

La prise de conscience écologique amène inévitablement de nouvelles valeurs : consommation équitable, éthique et de qualité. La recherche de la qualité prône bien souvent sur la recherche de la quantité. Cette prise de conscience écologique amène à consommer autrement, de manière alternative. Elle a ainsi rendu possible l'émergence de la consommation alternative au même titre que la baisse du pouvoir d'achat qui pousse sans cesse les individus à chercher le meilleur rapport qualité prix en achetant d'occasions, en réalisant des achats groupés.

La question de la transition énergétique se pose dans le territoire du SCOT puisque de très nombreux déplacements s'effectuent en voiture.

La fragmentation socio-spatiale entraîne la fragmentation des temps sociaux, des activités et des espaces. De nombreuses personnes ont des emplois à horaires décalés, etc. Les heures d'ouvertures des commerces sont donc importantes.

Les commerces du Pays de Sarrebourg vont aussi devoir sur le long terme s'adapter à ces évolutions en termes d'horaires d'ouverture, de localisation et d'accessibilité, de qualité, des prix...

Quelques exemples de cette évolution sont visibles sur le Pays de Sarrebourg :



Photos 54 : Vente à la ferme et distributeur de lait à Sarrebourg (Source : INDDIGO)

6.6 SYNTHÈSE



Éléments clés

- 1 pôle de services de la gamme supérieure (Sarrebouurg)
- 1 pôle de services de la gamme intermédiaire (Phalsbourg)
- 8 pôles de services de proximité (Réding, Dabo, Troisfontaines, Abreschviller, Fénétrange, Lorquin, Niderviller, Walscheid)
- 8 collèges et 5 lycées
- 80 médecins généralistes/100 000 habitants
- 9 structures d'hébergement médicalisées
- 86 % des dépenses réalisées par les ménages dans le bassin de vie de Sarrebouurg
- 74 % des achats alimentaires réalisés en hypermarché et supermarché



Forces

- Une offre globale en équipements et services
- Un maillage de pôles structurants
- Une offre scolaire relativement complète mais une faible structuration en RPI
- Une offre de formation structurée jusqu'au 2nd degré
- Un territoire propice aux sports de nature et au tourisme vert
- Des équipements sportifs variés et nombreux
- Une offre médicale complète et variée
- Une offre commerciale complète



Faiblesses

- Des déséquilibres importants entre la moitié Ouest et la moitié Est, beaucoup plus dense et maillée
- Une offre plutôt faible en médecins généralistes et spécialistes
- Une faiblesse des équipements liés à la petite enfance
- Des équipements culturels encore trop peu diversifiés
- Des acteurs du tourisme trop peu coordonnés
- Une dévitalisation des centres-villes et des centres-bourgs



Enjeux

- Le renforcement des polarités du territoire
- La revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs
- Le renforcement de l'offre de santé
- L'adaptation des équipements et services à l'évolution de la population et des attentes : vieillissement, petite enfance...
- Le maintien du commerce et des services de proximité, en zone rurale particulièrement
- L'amélioration de l'accès aux équipements, commerces et services, dans un contexte de vieillissement et d'augmentation du prix des énergies
- La poursuite de la structuration des écoles en regroupement pédagogiques intercommunaux pour les espaces les plus ruraux (mutualisation des structures)
- La diversification de l'offre culturelle, notamment artistique et créative
- La fédération des acteurs du tourisme et mise en cohérence/structuration de l'offre

7. DES DYNAMIQUES ECONOMIQUES CONTRASTEES

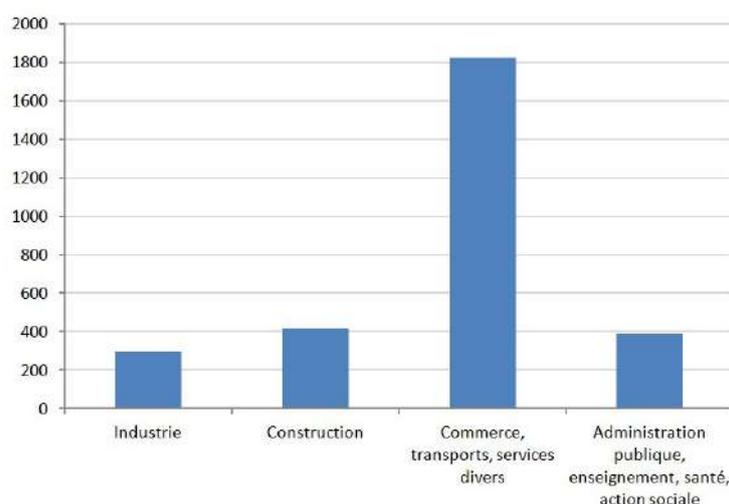
7.1 CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

7.1.1 LES ACTIVITES PRESENTES AU SEIN DU PAYS DE SARREBOURG

7.1.1.1 Une augmentation du nombre d'établissements

Le Pays de Sarrebourg compte 2 925 établissements actifs, répartis en 2 476 entreprises (Source : INSEE, 2013). La majorité des établissements provient du secteur du commerce, transports et services divers avec 1 825 établissements (soit 62 %).

L'industrie et l'administration publique présentent un nombre d'établissements nettement inférieur au secteur du commerce, transports et services divers, mais avec des effectifs par unité supérieurs.



Graphique 45 : Nombre d'établissements par secteur d'activité (Source : INSEE, RP2013)

Le nombre d'entreprises est en croissance puisqu'entre 2012 et 2013, le Pays de Sarrebourg compte 82 entreprises supplémentaires (soit + 3 %).

Les effectifs moyens des entreprises diffèrent selon le secteur d'activités :

- Industrie : 16,1 emplois par entreprise ;
- Construction : 4,9 emplois par entreprise ;
- Commerce/transport/services divers : 5,9 emplois par entreprise ;
- Administration publique, santé, enseignement : 25,6 emplois par entreprise.

Les secteurs de la construction et du commerce/transports/services divers se composent de petites entreprises de moins de 5,9 emplois chacune. Les entreprises dans le secteur de l'industrie emploient en moyenne 16 personnes.

Enfin, l'administration se compose d'établissements beaucoup plus importants puisqu'ils comprennent en moyenne chacun environ 25 emplois.

7.1.1.2 Un bassin peu pourvoyeur en emplois

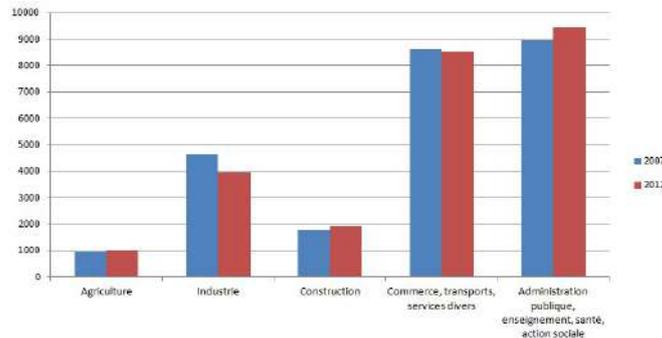
Le territoire propose 24 828 emplois en 2012 alors qu’il accueille 31 037 actifs (Source : INSEE, RP 2012). Il propose ainsi moins d’emplois qu’il n’y a d’actifs. Le solde déficitaire est de 6 209 emplois, soit 20 % des actifs du territoire. Au vu des flux domicile/travail, environ 23 % des actifs du Pays de Sarrebourg vont travailler en dehors du territoire.

Malgré la croissance de la population et l’augmentation du nombre d’entreprises, le nombre d’emplois n’a pas augmenté ces dernières années, il est quasi stable puisque le Pays comptait 24 941 emplois en 2007.

Les secteurs d’activités qui comptent le plus d’actifs sont :

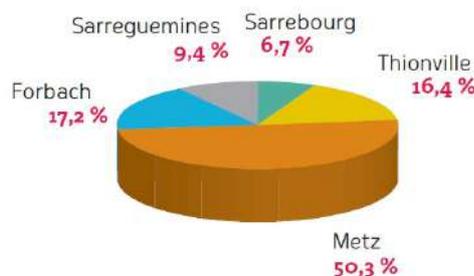
- L’administration publique (9 442 emplois) et le commerce, transports et services divers (8 523 emplois), ces deux secteurs représentant 72 % des emplois ;
- L’industrie est le troisième secteur d’activité, avec 3 941 emplois (soit 15,9 %) ;
- La construction concentre 1 923 emplois (7,7 %) ;
- L’agriculture regroupe 999 emplois (4 %).

L’un des éléments les plus marquants est la forte baisse d’emplois dans l’industrie, environ 700 postes en moins en 5 ans. Parallèlement, le nombre d’emplois dans l’administration publique, enseignement, santé, action sociale et dans la construction a légèrement augmenté (respectivement + 495 postes et + 143 postes).



Graphique 46 : Nombre d’emplois par secteur d’activité (Source : INSEE, RP2012 & RP2007)

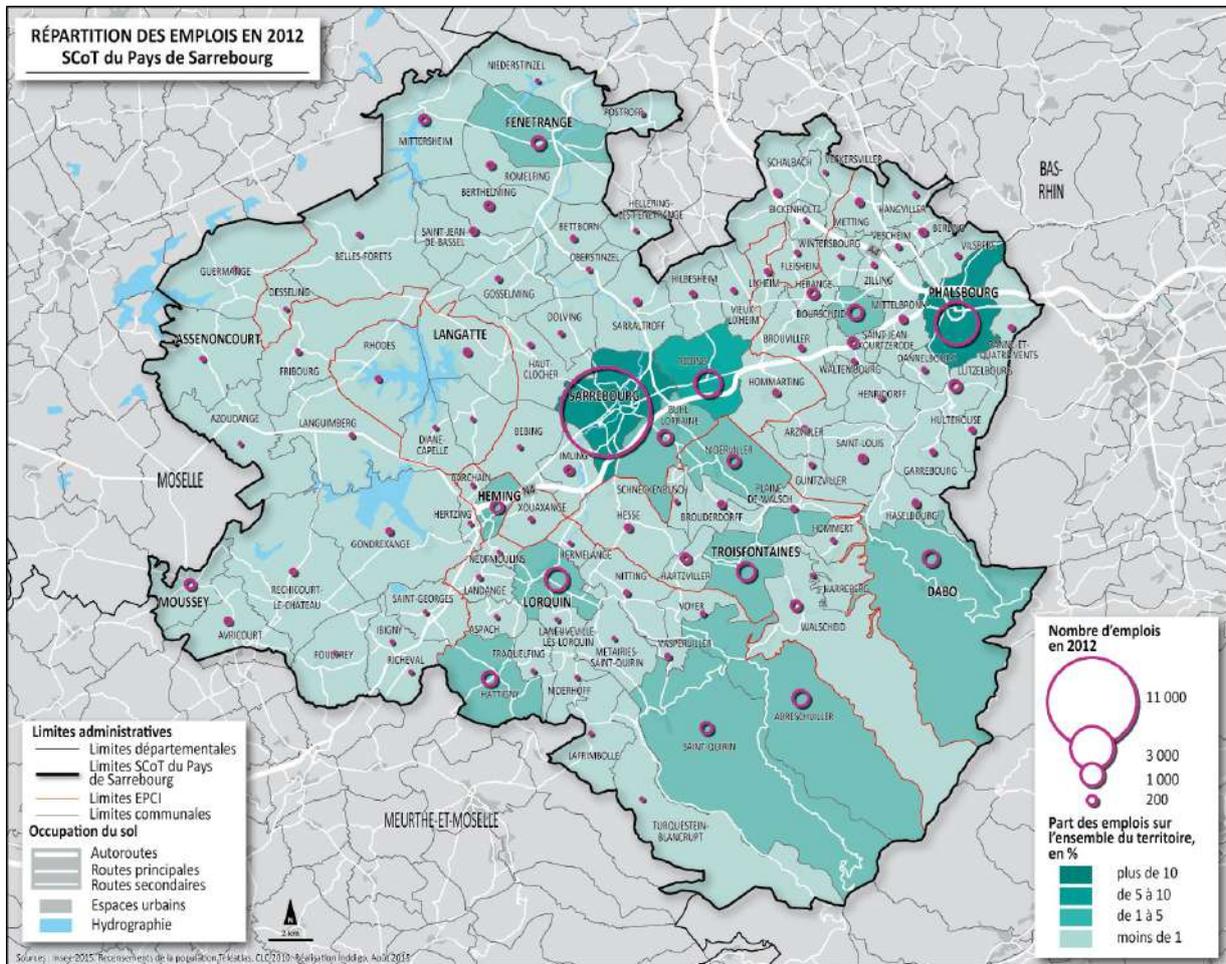
A l’échelle du département de la Moselle, le Pays de Sarrebourg représente un bassin d’emploi secondaire. En effet, l’aire métropolitaine de Metz représente 50,3 % des emplois et le bassin de Forbach et de Thionville regroupent à eux deux plus de 33,6 % des emplois sur la Moselle. La zone de Sarrebourg représente seulement 6,7 % des emplois du département.



Graphique 47 : Répartition des emplois par zone (Source : CCI Moselle, 2010)

7.1.1.3 Une concentration des emplois dans les pôles urbains.

Les emplois se concentrent principalement autour des pôles urbains sur le territoire du SCoT. En effet, Sarrebourg concentre 43,6 % des emplois et Phalsbourg 12,5 %. A eux deux, les deux principales centralités représentent 56,1 % des emplois du Pays. Cette situation s'explique par la concentration des administrations, services, commerces et activités dans ces pôles.

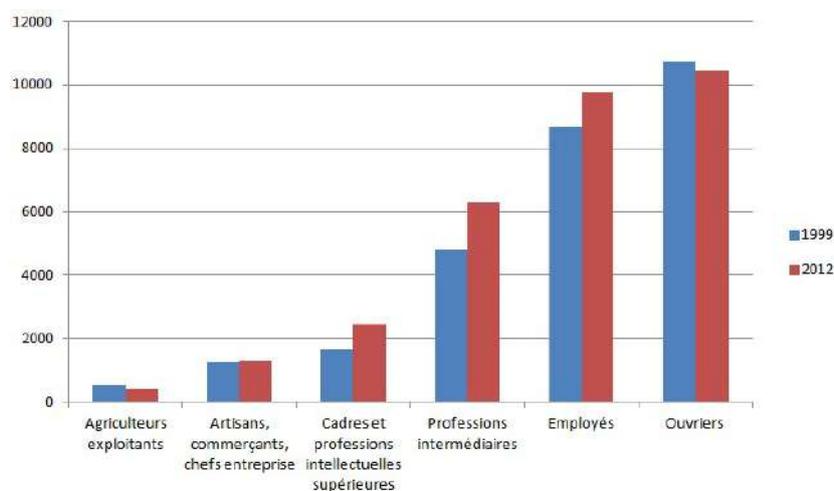


Carte 68 : Répartition des emplois dans le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, RP2012)

7.1.2 UNE POPULATION ACTIVE CROISSANTE

7.1.2.1 Le nombre d'actifs et évolution

En 2012, le territoire compte 31 037 actifs pour 24 828 emplois (Source : INSEE, RP 2012). Depuis 1990, la population active s'est accrue au sein du territoire du Pays de Sarrebourg. Sur la période récente, la population active a connu une légère augmentation (+ 3,2 %) de 2007 à 2012, passant ainsi de 30 061 à 31 037 actifs. Cette augmentation est notamment due à l'accroissement du nombre d'actifs dans les catégories « employés », « professions intermédiaires » ainsi que « cadres et professions intellectuelles supérieures ». Toutes les catégories ont vu leur nombre d'actifs augmenter, à l'exception des ouvriers et des agriculteurs exploitants, dont le nombre a légèrement diminué.

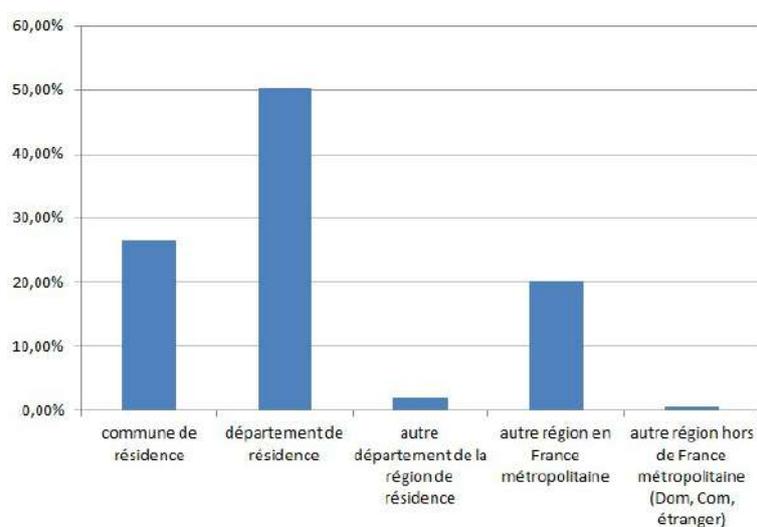


Graphique 48 : Nombre d'actifs par secteur d'activité (Source : INSEE, RP2012 & RP1999)

7.1.2.2 Des actifs ancrés sur leur territoire

De manière générale, les actifs résidant dans le Pays ont un emploi dans un périmètre local :

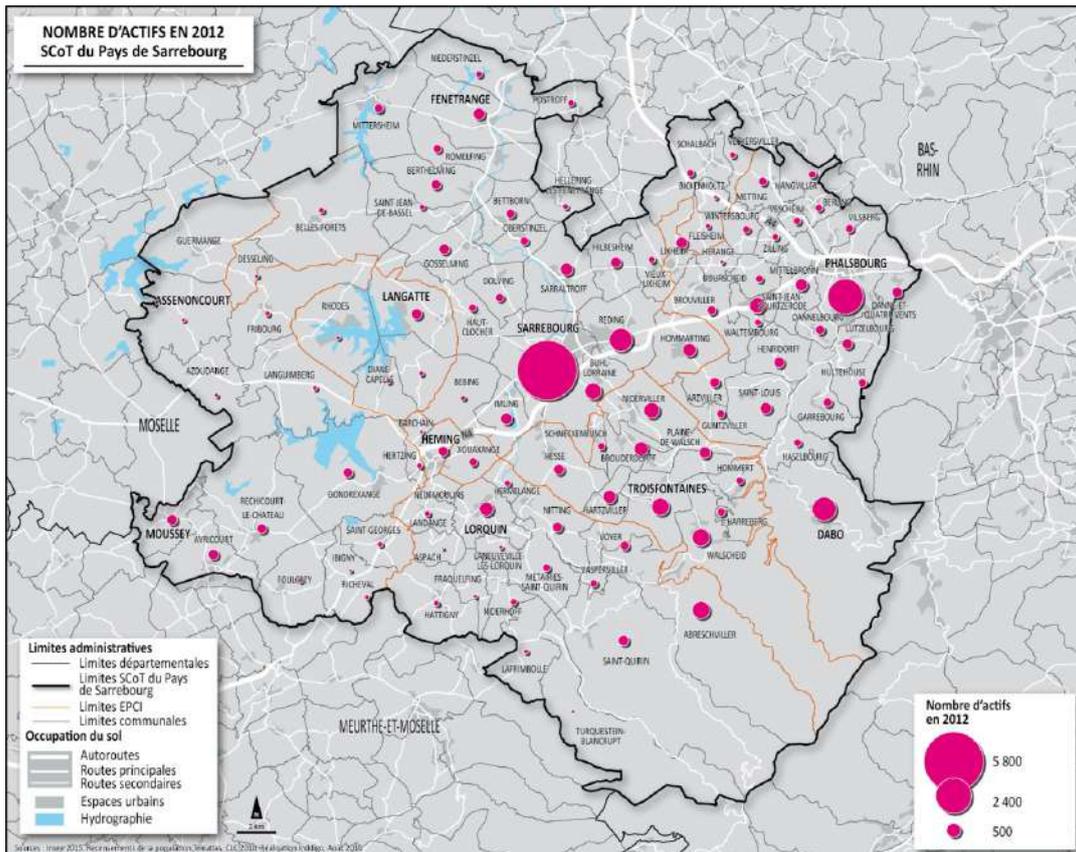
- 26,6 % des actifs du Pays de Sarrebourg travaillent dans leur commune de résidence ;
- 50,4 % travaillent dans une autre commune de la Moselle ;
- 2 % travaillent dans un autre département de la Lorraine ;
- 20,3 % des actifs vont travailler dans les régions voisines (principalement l'Alsace, dans le département voisin du Bas-Rhin). Ce sont principalement les communes à l'est du Pays, au sein de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, qui enregistrent des déplacements domicile-travail vers l'Alsace ;
- 0,7 % travaillent à l'étranger.



Graphique 49 : Lieu de travail des actifs du Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, RP2012)

Ces flux domicile/travail se réalisent majoritairement en voiture. En effet, la part modale de l'automobile est de 81,6 % pour ces déplacements. La marche et les transports en commun ne représentent respectivement que 8,2 % et 4,7 % de la part modale.

Au sein du Pays de Sarrebourg, les actifs se localisent principalement dans les pôles urbains. Sarrebourg et Phalsbourg comptent respectivement 5 847 et 2 359 actifs, soit 18,8 % et 7,6 % de l'ensemble des actifs du territoire, ce qui reste proportionnel à leurs poids démographiques. De manière générale, ils se situent dans la partie est du Pays, notamment le long de l'axe routier structurant (RN4).



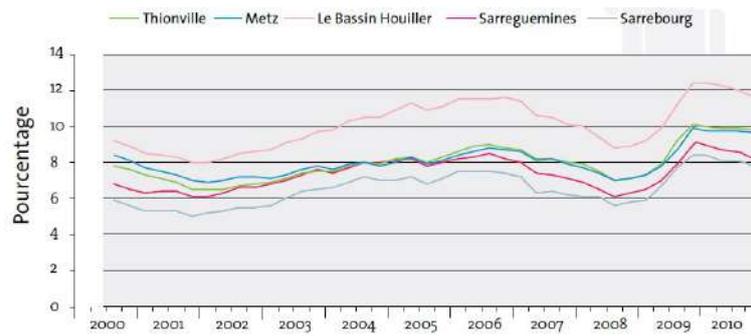
Carte 69 : Répartition des actifs dans le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, RP2012)

7.1.2.3 Un taux de chômage contenu

Le taux de chômage a augmenté de manière générale sur l'ensemble du département de la Moselle. En 2013, le taux de chômage était de 10,4 % au quatrième trimestre dans le département, soit légèrement supérieur par rapport à la moyenne française, qui était de 10,1 %.

Historiquement, la zone d'emploi de Sarrebourg a toujours affiché le taux de chômage le plus faible de la région. Cette situation demeure encore aujourd'hui avec un taux de chômage qui se maintient à un niveau relativement bas, et ce malgré un contexte économique difficile, marqué notamment par une perte significative d'emplois dans le secteur industriel.

Toutefois, le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté ces dernières années. Entre 2000 et 2010, le chômage fluctue entre 6 et 8 % sur le Pays de Sarrebourg.

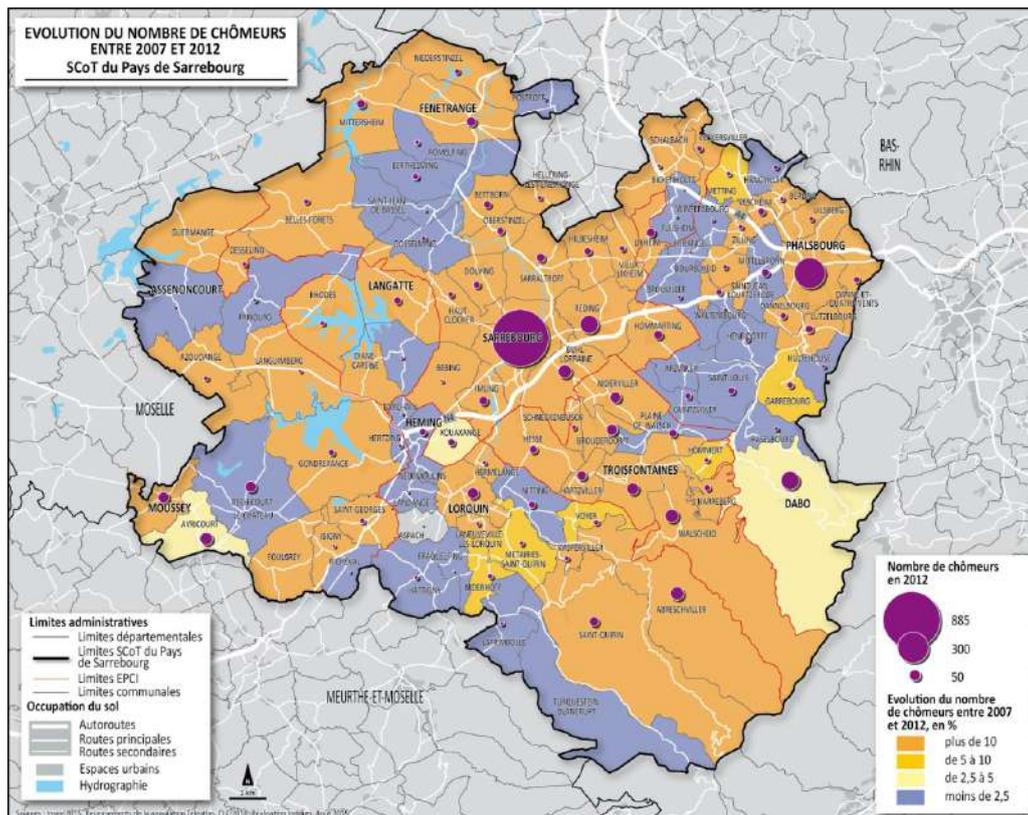


Graphique 50 : Courbe du chômage (Source : CCI Moselle, 2011)

La part des chômeurs de longue durée est, comparativement, faible dans le Pays de Sarrebourg : 18 % dans le Sud Mosellan, 22 % en Moselle et 25 % en Lorraine.

Par contre, les femmes représentent 53 % des chômeurs (contre 48 % en Moselle et en Lorraine). La reconversion ou le reclassement difficile des femmes, salariées de l'usine BATA, est une des explications fréquemment avancées. Il semblerait que les séniors soient, plus récemment, également touchés.

Les jeunes sont quant à eux proportionnellement plus affectés par le chômage dans la zone d'emploi de Sarrebourg que dans les autres zones d'emploi de la région (Source : Insee).



Carte 70 : Répartition des actifs dans le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, RP2012)

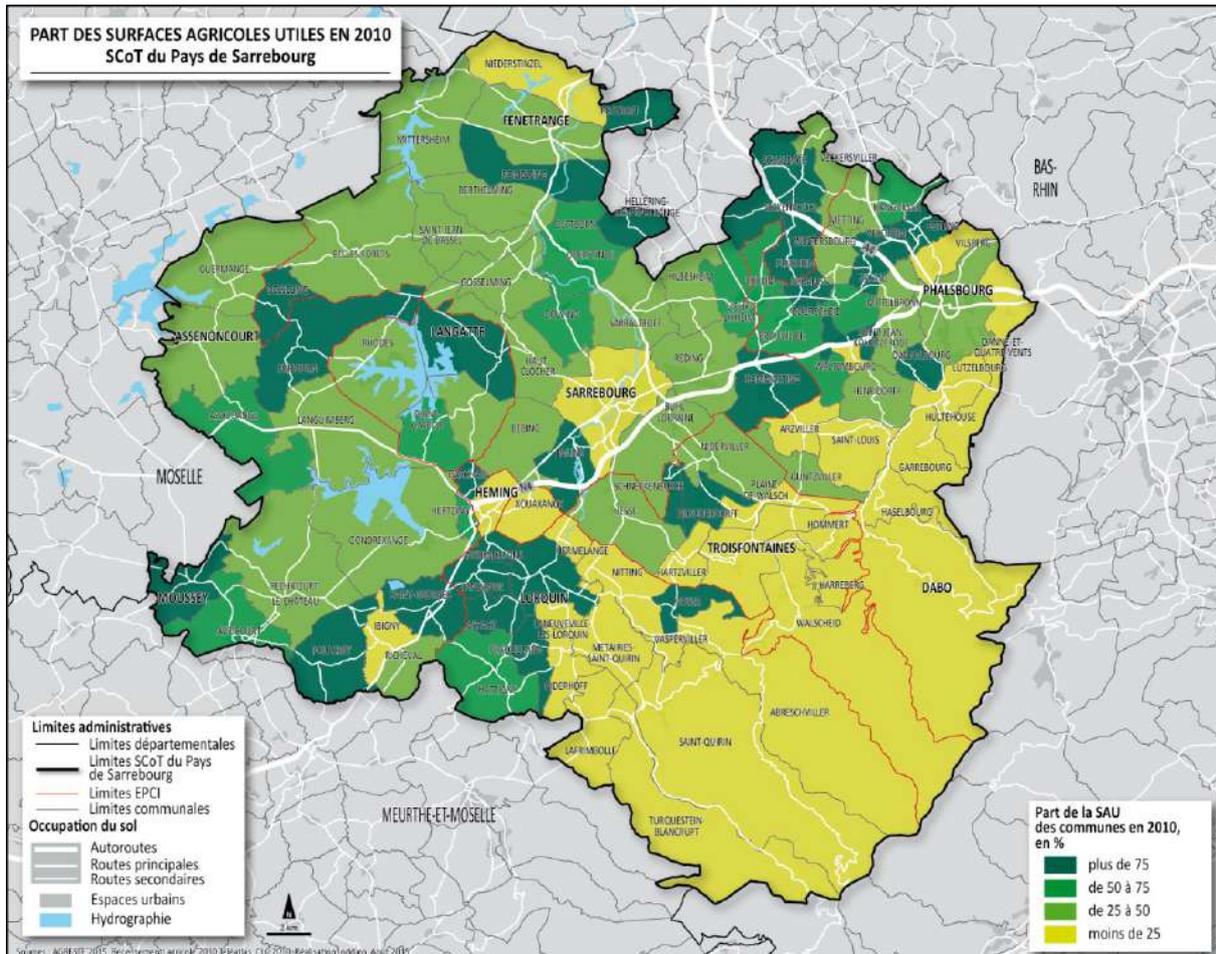
Sur le territoire du Pays de Sarrebourg, les demandeurs d'emploi se localisent principalement à Sarrebourg et Phalsbourg, qui comptent respectivement 886 et 301 chômeurs. De manière générale, le chômage augmente sur l'ensemble du Pays, seules 35 communes n'enregistrent pas un accroissement du nombre de chômeurs.

7.2 ZOOM SUR DES SECTEURS D'ACTIVITES

7.2.1 DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN RECLE

7.2.1.1 Un agrandissement des structures agricoles

La partie ouest du Pays de Sarrebourg se caractérise par un caractère agricole plutôt marqué. Les deux anciens cantons de Fénétrange et de Réchicourt-le-Château représentent 53 % des surfaces agricoles utiles sur un total de 40 858 hectares à l'échelle du Pays en 2010. La part de la surface agricole utile est particulièrement faible dans la partie sud-est du Pays, notamment à cause du caractère montagneux de ce territoire et de l'importance du couvert forestier.



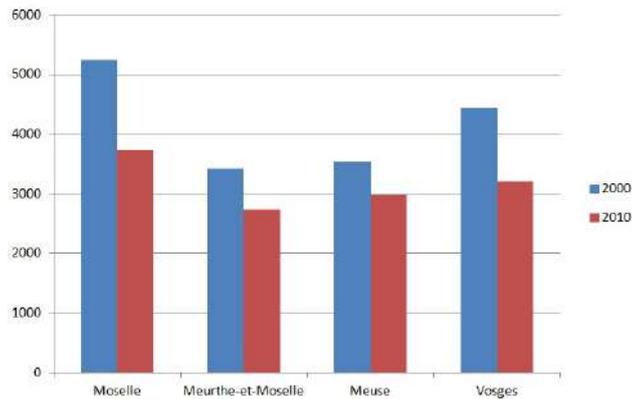
Carte 71 : Part des surfaces agricoles utiles en 2010 (Source : AGRESTE, 2015)



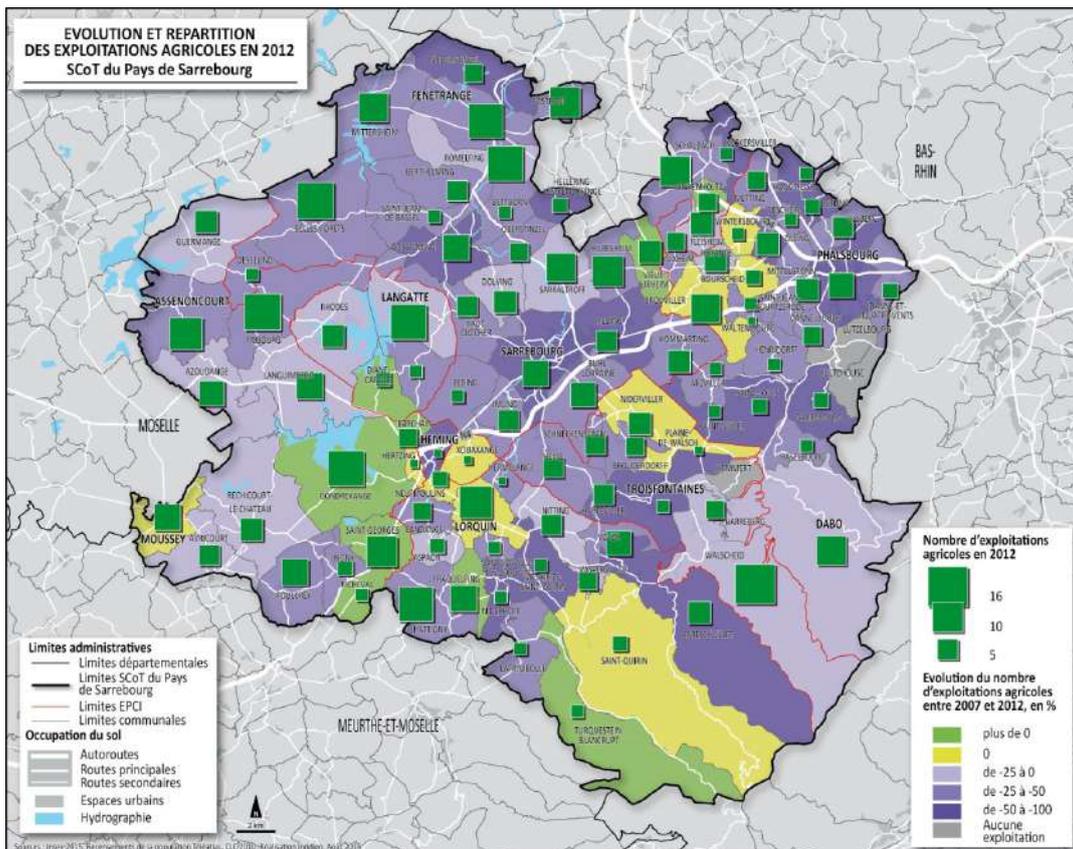
Depuis une dizaine d'année, le nombre d'exploitations et d'agriculteurs exploitants tend à diminuer.

- Nombre d'exploitations : 811 en 2000, 528 exploitations en 2010 ;
- Nombre d'agriculteurs : 545 agriculteurs exploitants en 2000, 424 agriculteurs exploitants en 2012.

Ce phénomène est dans la continuité de la tendance régionale. En effet, l'ensemble des départements de la Lorraine ont vu leur nombre d'exploitations agricoles fortement diminuer.



Graphique 51 : Nombre d'exploitations par département
(Source : Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine, 2012)



Carte 72 : Evolution et répartition des exploitations agricoles en 2012 (Source : AGRESTE, 2015)



A l'échelle du Pays de Sarrebourg, la majorité des communes enregistre une diminution du nombre d'exploitations agricoles. Seulement 19 d'entre elles ont vu le nombre d'exploitations agricoles se maintenir ou augmenter.

Cette dynamique représente une menace, notamment pour les petites exploitations qui tendent à disparaître. Les exploitations de moins de 100 hectares et de 100 à 200 hectares ont respectivement diminué de - 35 % et - 10 %. Parallèlement, les exploitations de plus de 200 hectares ont augmenté de + 39 %.

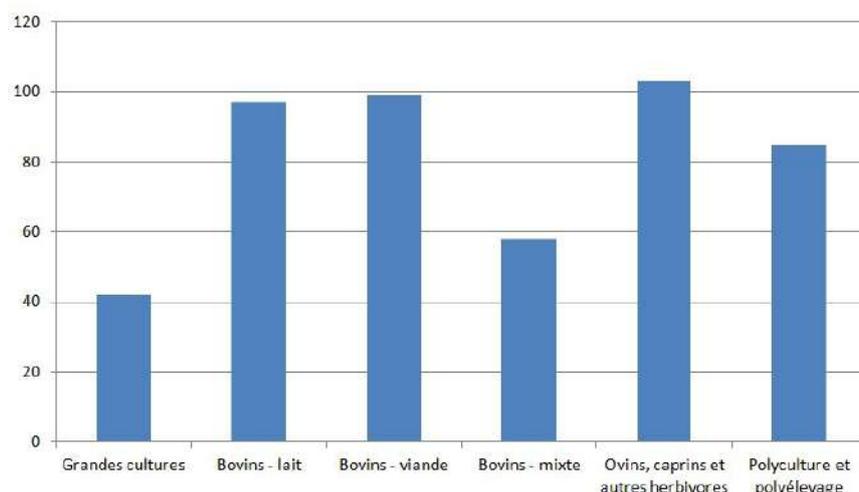
	< 100 ha	- 35 %
	de 100 à 200 ha	- 10 %
	> 200 ha	+ 39 %

Tableau 56 : Evolution du nombre d'exploitations en Lorraine
(Source : Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine, 2012)

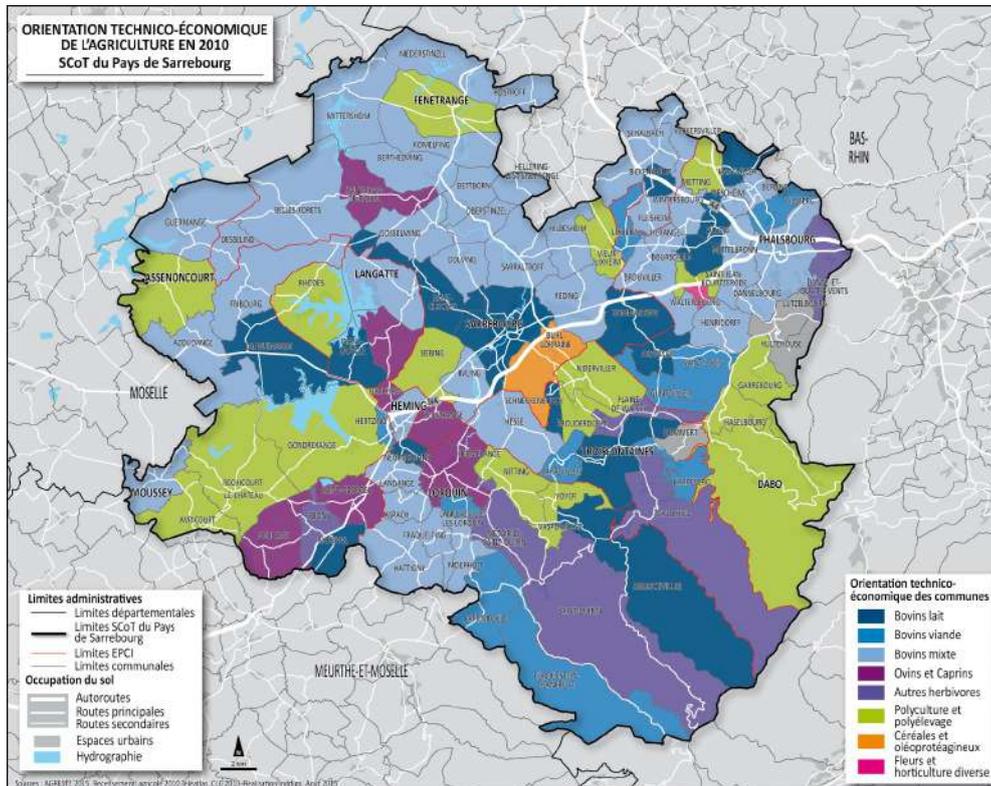
Néanmoins, la surface agricole utile (SAU) du territoire à légèrement augmenté, passant de 40 550 ha en 2000 à 40 858 ha en 2010. La taille moyenne des exploitations dans le périmètre du SCoT a augmenté, passant de 50 ha en 2000 à 77 ha en 2010, soit une évolution de + 54 %. Ce phénomène s'observe également à l'échelle régionale et nationale. En effet, la taille moyenne des exploitations lorraines et françaises ont respectivement augmenté de + 32 % et + 31 %.

7.2.1.2 Une prépondérance de l'élevage bovins

Le périmètre du SCoT porte une identité agricole bien différenciée du reste de la Moselle. Le Nord et l'Ouest de la Moselle sont majoritairement spécialisés dans la polyculture/polyélevage et dans les céréales et oléoprotéagineux, tandis que le Pays de Sarrebourg se caractérise par l'exploitation des bovins. Ainsi, l'identité agricole du Pays est plutôt proche du Sud de la Lorraine, où l'orientation technico-économique est principalement de l'élevage bovins mixte et la production de lait.



Graphique 52 : Nombre d'exploitations par orientation technico-économique dans le Pays de Sarrebourg
(Source : Agreste, 2010)



Carte 73 : Orientation technico économique de l'agriculture du Pays de Sarrebourg en 2010
(Source : Agreste, 2010)

Les principales productions du Pays de Sarrebourg sont les suivantes :

- Le lait : la filière est bien organisée, avec la présence de la laiterie coopérative Unicolait à Sarrebourg qui assure la collecte pour les producteurs, et une diversification dans le lait biologique ;
- Elevage bovins : sur les 254 exploitations élevant des bovins dans le Pays de Sarrebourg, 157 (soit 61 %) sont des éleveurs mixtes ou bovins viande. Le commune de Sarrebourg compte un abattoir ;
- Elevage ovins et caprins : 103 exploitations élèvent ovins et caprins, particulièrement au sud de l'arrondissement de Sarrebourg, sur le territoire de la Communauté de communes du Pays des Etangs et de la Communauté de Communes des Deux Sarres. Le Pays de Sarrebourg possède le plus important cheptel ovin de la Moselle.

Le Pays de Sarrebourg possède ainsi une place importante dans l'élevage en Moselle. Plus d'un tiers des exploitations du département en « bovins mixte », 26 % en « bovins lait » et 23 % en « bovins viande » se localisent dans le périmètre du Pays.

7.2.1.3 Une activité en recule malgré le maintien des surfaces

Entre 2000 et 2010, plusieurs indicateurs montrent que l'activité agricole tend à baisser. L'unité de travail annuel (UTA) est une mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. La diminution du nombre d'UTA (- 19 % en 10 ans),

est particulièrement liée au recul du nombre de chefs ou co-exploitants et de conjoints non exploitants. Parallèlement, l'effectif d'animaux élevés a diminué. Le nombre d'Unités Gros Bétail totales (UGB totales) permet d'agréger des effectifs d'animaux d'espèces ou de catégories différentes et permet ainsi de comparer les effectifs d'animaux à différentes dates. Sur le Pays de Sarrebourg, cet indicateur a diminué de 1,83 % entre 2000 et 2010.

Enfin, la Production Brute Standard (PBS), qui permet de classer les exploitations selon leur dimension économique, a également baissé (- 1,61 %).

	Nombre UTA totales	Nombre d'UGB totales	PBS en milliers d'euros
2010	727	49 163	47 359
2000	908	50 083	48 136

Tableau 57 : L'activité agricole sur le Pays de Sarrebourg en 2000 et 2010 (Source : Agreste, 2010)

7.2.1.4 La transmission des exploitations

L'agriculture va être confrontée au problème de la transmission, lié à la valeur de l'exploitation, aux contraintes de travail, à la rentabilité économique et à une part d'agriculteurs âgés de plus de 55 ans parfois importante dans certains secteurs. La moyenne d'âge des chefs d'exploitation se situe à 50 ans.

En Moselle, 2 162 exploitations sur 3 752 étaient concernées en 2010 par la question de succession (Source : Agreste 2010). La majeure partie d'entre elles est dans l'incertitude pour la succession de leur exploitation, seulement 38,3 % ont un successeur.

Cette dynamique concerne le Pays de Sarrebourg et peut participer à la fragilisation de l'activité agricole, et à la poursuite de la diminution du nombre des exploitations.

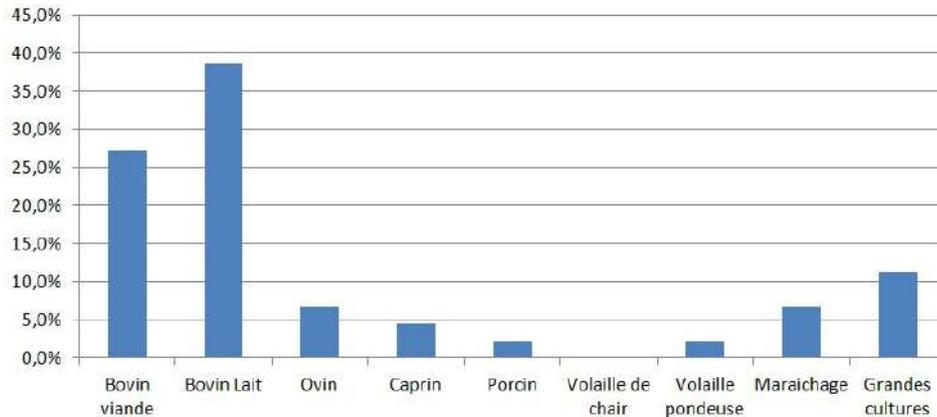
7.2.1.5 L'émergence de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique occupe dans le Pays de Sarrebourg 9 % de la surface agricole utile, bien au-delà de la moyenne régionale (4,1 %). Néanmoins, ce bon résultat est à relativiser par rapport au territoire voisin de l'Alsace Bossue qui possède 20 % de la SAU dédiée à l'agriculture biologique.

	SAU totale (ha)	SAU bio (ha)	%
Lorraine	1 139 363	46325	4,1
Pays de Sarrebourg	45335	4080	9,0

Tableau 58 : La surface agricole utile biologique en Lorraine et dans le Pays de Sarrebourg (Source : Centre des Groupements Agrobiologistes de Lorraine, 2015)

Dans une mesure moins élevée, le Pays de Sarrebourg possède néanmoins une part d'agriculteurs bio plus importante que la moyenne régionale. En 2015, le territoire compte 32 exploitants en agriculture biologique, soit 5,5 % des exploitants contre 4,8 % à l'échelle régionale.

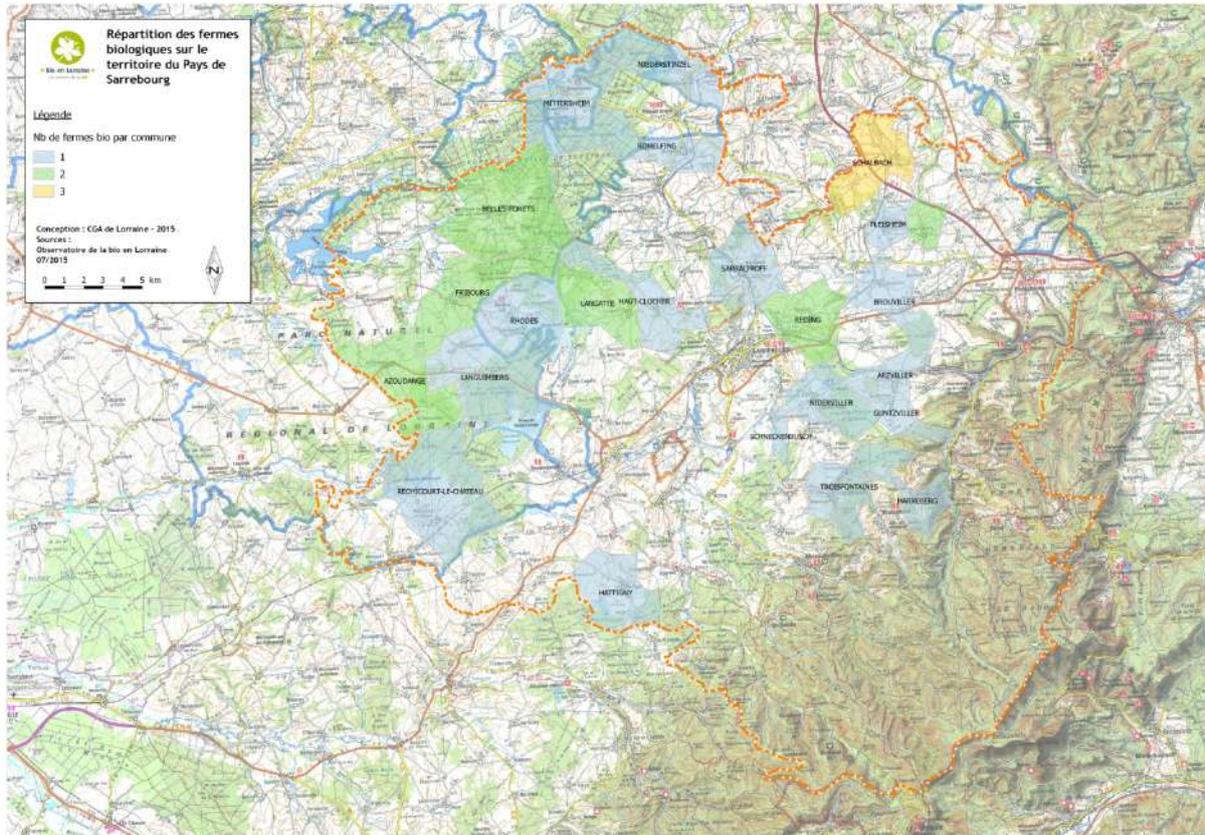


Graphique 53 : Orientation technico économique de l'agriculture biologique sur le Pays de Sarrebourg (Source : Centre des Groupements Agrobiologistes de Lorraine, 2015)

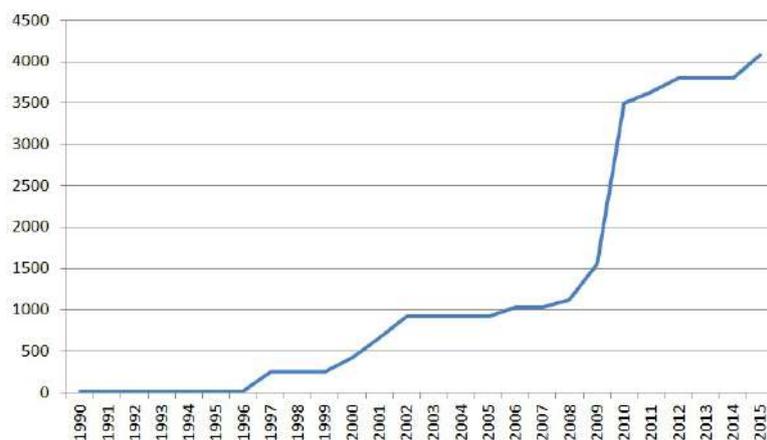
L'agriculture biologique sur l'arrondissement se caractérise par une production relativement peu diversifiées. La production est majoritairement en bovin lait (36,6 %) et bovin viande (27,3 %). Les autres productions sont peu représentées. Toutefois, deux exploitations biologiques se sont spécialisées dans l'élevage ovin en 2015. Il existe un potentiel non négligeable pour ces productions dans les années à venir, compte tenu des orientations technico-économiques du territoire.

Les exploitations biologiques se localisent principalement à l'ouest et au nord du Pays de Sarrebourg. Le sud-est, caractérisé par les communes montagneuses, est dépourvu d'agriculture biologique.

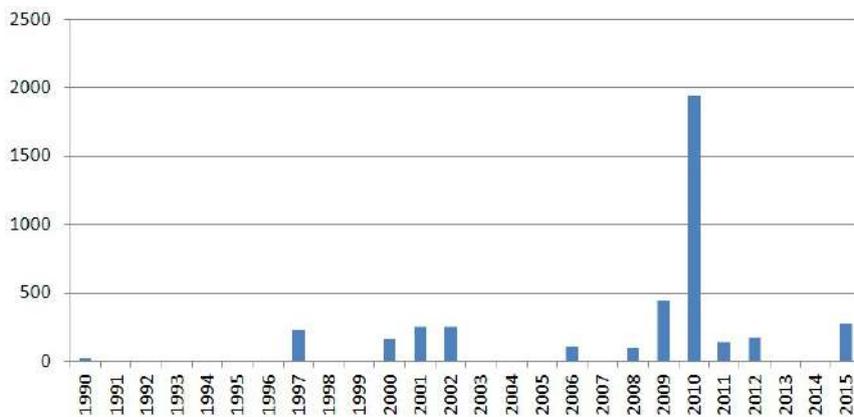
L'agriculture biologique a émergé à la fin des années 1990. Aux années 2000, le territoire comptait environ 1000 ha de SAU dédiée au biologique. C'est en 2010 que l'activité a connu une croissance très importante avec 2000 ha de SAU convertis en biologique cette année-là. En 2015, le Pays de Sarrebourg voit une augmentation de la SAU biologique, à la suite de 4 ans de stagnation.



Carte 74 Répartition des fermes biologiques au sein du Pays de Sarrebourg
 (Source : Observatoire de la bio en Lorraine)



Graphique 54 : Evolution de la SAU biologique en ha sur l'arrondissement du Pays de Sarrebourg
 (Source : Observatoire de la bio en Lorraine, 2015)



Graphique 55 : Augmentation annuelle de la SAU en ha sur l'arrondissement du Pays de Sarrebourg
(Source : Observatoire de la bio en Lorraine, 2015)

Les nouvelles aides PAC et quelques évolutions dans la filière (implantation d'un important opérateur de viande biologique en Lorraine) vont potentiellement maintenir l'augmentation de la SAU biologique jusqu'en 2017. Néanmoins, il est envisageable que le territoire connaisse ensuite une nouvelle stagnation pour cause d'un budget d'aide à la conversion épuisé.

7.2.2 L'EXPLOITATION DU BOIS EN PERTE D'ACTIVITE

Le territoire se caractérise par deux grandes entités forestières :

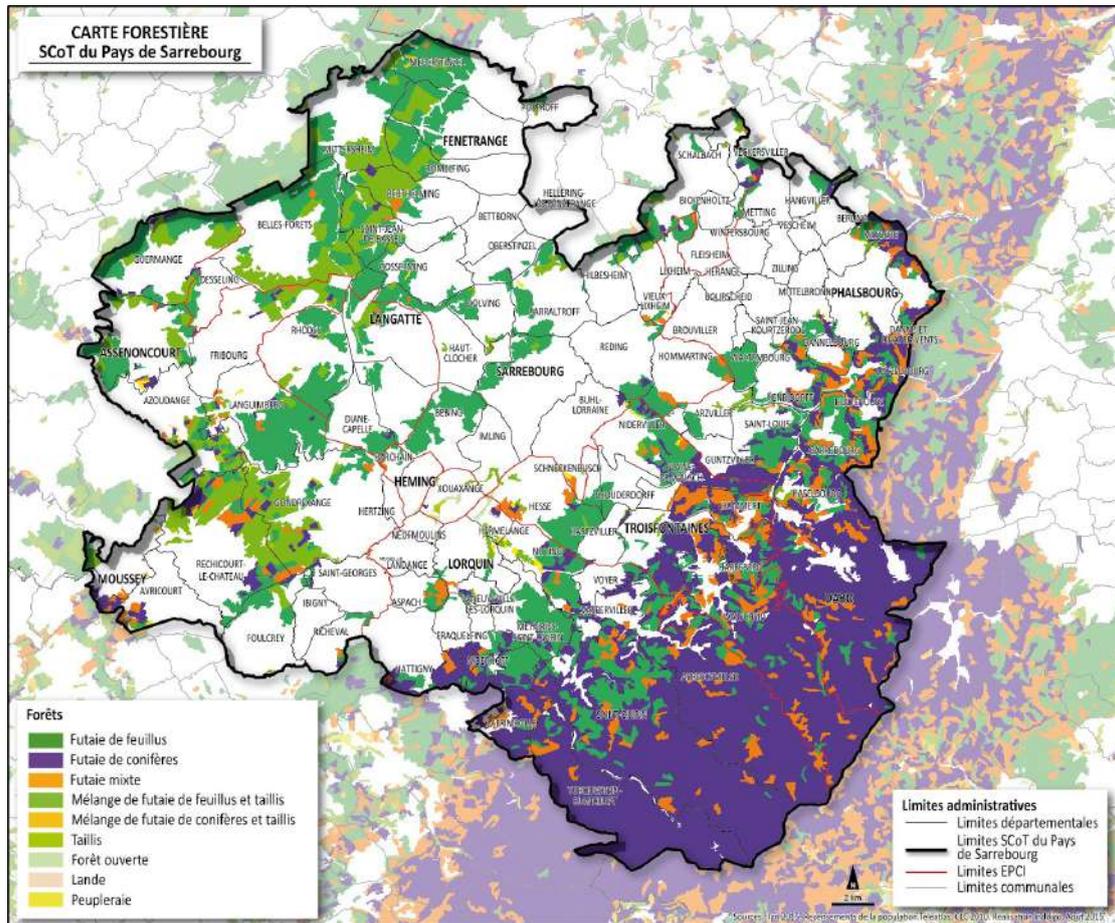
- le massif vosgien qui est à dominante résineuse (sapin et épicéa),
- le plateau lorrain, autour des étangs, est à dominante feuillus (chêne et hêtre).

Les forêts du Pays de Sarrebourg, comme le reste de la Lorraine, bénéficie d'une gestion publique prépondérante.

7.2.2.1 Une activité séculaire

L'exploitation du bois fut l'une des premières activités à se développer sur le territoire. Elle est une ressource naturellement importante, notamment à travers le massif des Vosges, qui constitue une grande réserve de forêt. Les scieries et les entreprises de première transformation se sont implantées, particulièrement dans la zone de montagne, allant de la Communauté du Pays de Phalsbourg jusqu'à la Communauté de Communes des Deux Sarres, en passant par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bièvre.

Dans ces territoires couverts en grande partie par la forêt, la sylviculture a tenu une place primordiale et constituait une part importante de l'activité.



Carte 75 : Carte forestière (Source : IGN 2015)



Photos 55 : Exploitation de la forêt au XIXe siècle à Abreschviller
(Source : <http://train-abreschviller.fr>)



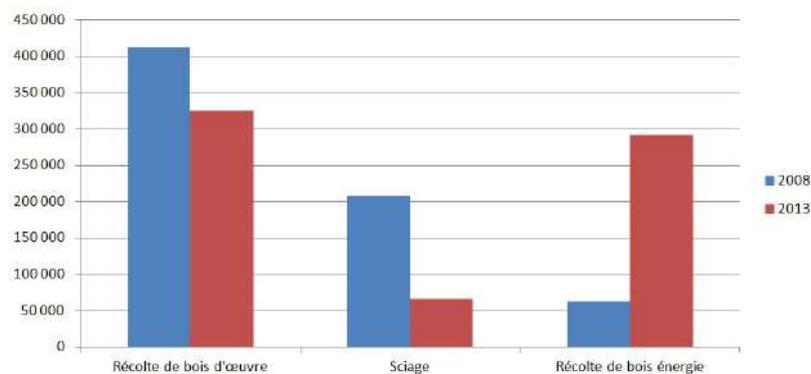
7.2.2.2 Une production et des emplois en baisse

Sur le Pays de Sarrebourg, 172 829 m³ de bois sont récoltés dans les forêts communales et domaniales (source : ONF, 2014). L'activité du bois connaît actuellement un contexte économique difficile.

En Moselle, le volume de bois d'œuvre récolté et de bois scié a fortement diminué entre 2008 et 2013 :

- La récolte de bois d'œuvre est passée de 412 179 m³ à 325 317 m³ (soit une baisse de 21 %) ;
- Le volume scié est passé de 207 812 m³ à 66 222 m³ (soit une baisse de 68,1 %).

Néanmoins, la récolte de bois énergie a très fortement augmentée, passant de 63 234 m³ à 291 955 m³, soit une croissance de +361 %.



Graphique 56 : Récolte et sciage du bois en Moselle en m³
(Source : DRAAF Lorraine 2008 & 2013)

Trois raisons principales expliquent la baisse d'activité de la sylviculture :

- Les entreprises dans le secteur de la sylviculture se caractérisent majoritairement par de petites structures familiales, employant quelques salariés. Face à la montée de la concurrence et notamment de grandes entreprises, cette organisation en petites structures n'est pas adaptée au contexte économique actuel.
- Parallèlement, depuis plusieurs dizaines d'années, le béton s'impose comme un matériau concurrentiel à celui du bois dans le domaine de la construction. Structurés en grandes entreprises, les producteurs de béton remplacent au fur et à mesure le secteur de la sylviculture.
- Les événements de fortes tempêtes, comme en 1999, mettent en difficulté l'activité du bois. En effet, suite à ces événements, d'importants volumes de bois sont commercialisés suite à la chute des arbres, et font ainsi baisser le prix du bois.

Depuis quelques années, les scieries ont d'importantes difficultés dans le Pays de Sarrebourg, engendrant des pertes d'emplois et la fermeture d'établissements. De grandes scieries ont fermé sur le territoire :

- Abreschviller Sciages : suite au redressement judiciaire des Scieries Réunies d'Abreschviller, les salariés ont décidé de sauvegarder leur emploi en reprenant l'ensemble de la société, renommé Abreschviller Sciages. Néanmoins, après 3 ans de difficultés structurelles et conjoncturelles, la plus

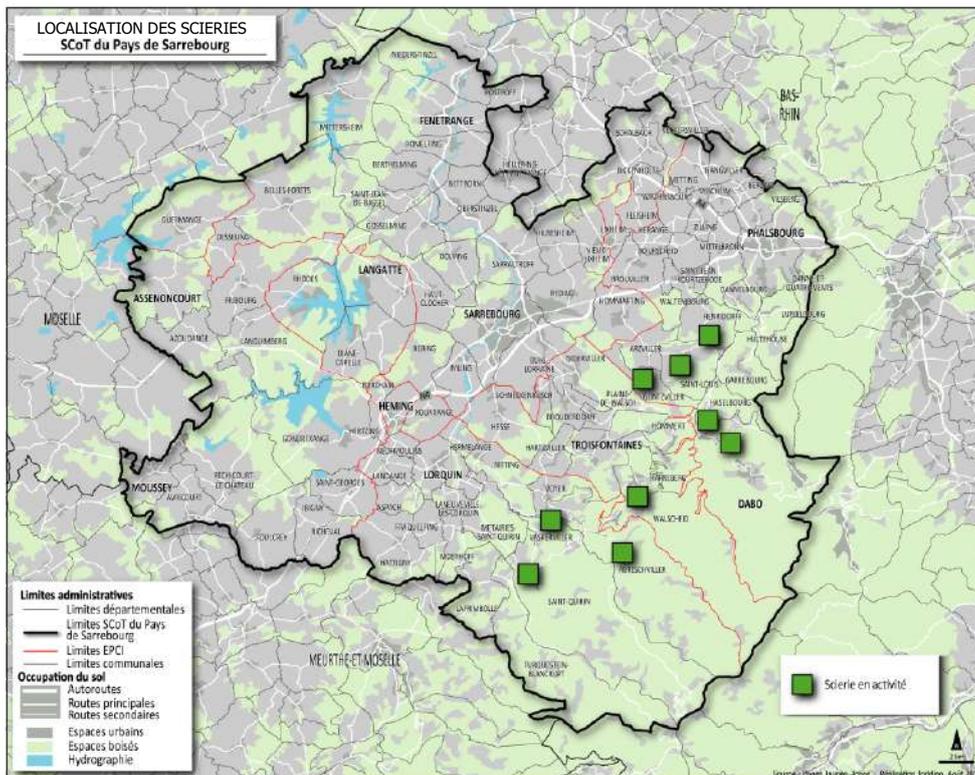
grande scierie de Moselle est déclarée en liquidation judiciaire et a fermé le 1^{er} août 2012, licenciant les 70 salariés.

- Cette même année, suite à la décision de la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Metz, la scierie Schenesse à Haselbourg fut placée en liquidation judiciaire. Après quarante années d'activité, cette entreprise historique du massif vosgien a fermé, licenciant quarante employés.

La fermeture de grandes scieries crée une dynamique entraînant les plus petites à fermer. En effet, le carnet de commande de certaines petites scieries est dépendant des plus grandes. De cette manière, la scierie Grosjean, dont l'unique client était Abreschwiller Sciages, a du également fermer en 2012.

7.2.2.3 Des implantations de scieries prépondérantes dans le massif vosgien

L'importance des massifs forestiers explique la présence historique de nombreuses scieries, notamment dans la zone de montagne. Malgré la fermeture d'établissements, en 2015, une dizaine de scieries sont encore en activité. Elles se répartissent dans le massif vosgien, de Saint Quirin à Henridorff.



Carte 76 : Localisation des scieries dans le Pays de Sarrebourg
(Source : Pages Jaunes, 2015)

7.2.2.4 Une multifonctionnalité des espaces forestiers

Les forêts de l'arrondissement de Sarrebourg présentent un intérêt pour la sylviculture mais également pour son caractère naturel et récréatif. En effet, ces espaces ont un intérêt majeur dans la conservation et la mise en valeur de la biodiversité, particulièrement pour l'avifaune.

Parallèlement, les forêts confèrent une qualité paysagère-sur le territoire et sont un atout touristique pour le Pays de Sarrebourg.

Néanmoins, des tensions s'exercent entre les espaces forestiers et les territoires artificialisés :

- Conflits en lisière de forêt : les communes, particulièrement dans le massif vosgien, s'insèrent dans un massif forestier dense. Espaces artificialisés et forêts sont contiguës, et cette morphologie est génératrice de tensions.

En effet, l'abattage d'arbres est régulièrement demandé en raison de désagréments (tels que la chute de feuilles mortes) ou par crainte de chute de branches ou d'arbres sur les toitures. Pour cette raison, l'ONF préconise une marge de recul de 30 mètres entre les zones constructibles et la forêt, comme il a été fait dans le SCoT des Vosges Centrales.

- Morcellement des massifs par des territoires artificialisés : la continuité des espaces naturels et la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité est essentielle pour le maintien et le développement des écosystèmes naturels. Le morcellement des massifs, notamment par de grandes infrastructures, représente un risque pour la biodiversité.

7.2.3 UNE INDUSTRIE EN FORTE DIMINUTION MAIS ENCORE PRESENTE

7.2.3.1 Le secteur industriel en difficulté

L'industrie a longtemps forgé le profil économique du Pays de Sarrebourg. A la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème}, l'industrie s'implante sur le territoire et se développe, employant un nombre important d'ouvriers. Des entreprises comme Bata (sur les communes de Moussey et Réchicourt-le-Château), la Verrerie de Troisfontaines (futur SCHOTT VTF) comptaient quelques milliers de personnes durant la première moitié du XX^e siècle.

Après la seconde guerre mondiale, de grandes entreprises ont continué de s'implanter dans l'arrondissement, telles que Ferco en 1953, Mephisto en 1965, Steelcase Strafor et Depalor dans les années 1970, formant ainsi un socle industriel important.

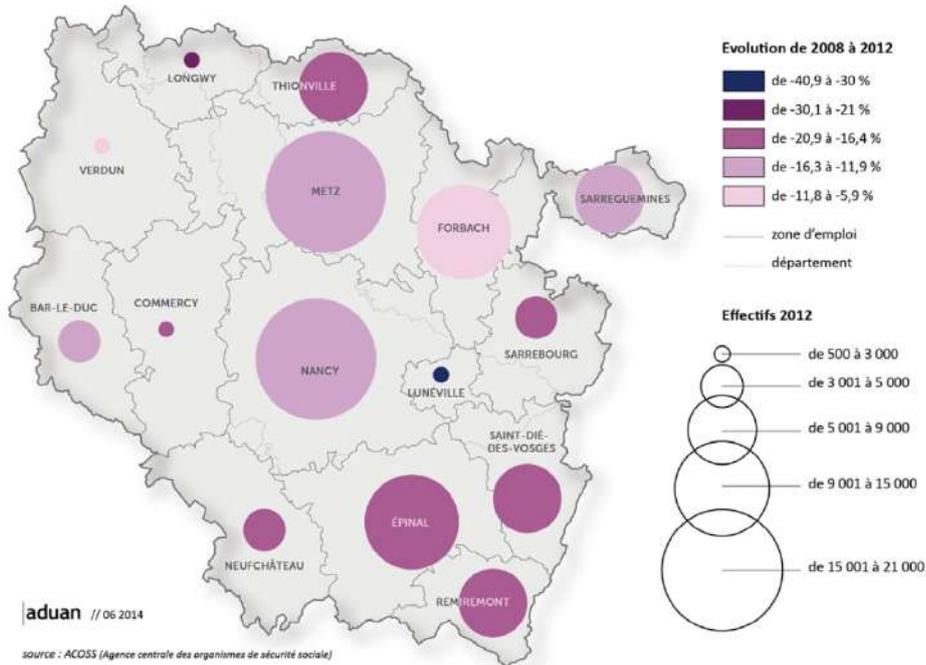
Cependant, le Pays de Sarrebourg, comme le reste de la Moselle, a beaucoup souffert de la crise économique à partir des années 1970. Le département comptait environ 352 700 emplois industriels en 1975, il n'en compte plus que 339 300 en 1990 (source : INSEE), soit une perte de 13 400 emplois. Certaines industries diminuent leurs effectifs telles que Bata, Rapid Staples ou encore la Cristallerie de Hartzviller.

Dans les années 2000, plusieurs d'entre elles ont fermé et licencié des centaines de personnes. Bata met en place des plans sociaux en 2001, menant vers le chômage plus de 800 personnes. Delapor et Rapid Staples ont fermé en 2013, licenciant respectivement 200 et 63 salariés. L'industrie en Moselle, qui représentait en 1990 plus de 30 % de l'emploi salarié, n'en représente plus que 22 % en 2006 (Source : INSEE). Sur le périmètre de l'arrondissement, les emplois industriels ont diminué de 22 % entre 2006 et 2011, soit environ 1 100 postes supprimés en moins en 5 ans.



Photos 56 : Friche industrielle à Hartzviller et ancien site industriel de Bata

Parallèlement, l'industrie est fragilisée par sa dépendance à des centres de décision externes. En effet, le Pays de Sarrebourg se compose de grands groupes industriels ayant leur centre décisionnel à l'international, tels que Schott VTF, Steelcase ou encore Ferco International. Dans un contexte économique difficile, les groupes internationaux peuvent être amenés à relocaliser leurs sites de production en fonction de leur stratégie économique et de développement. Cela concerne ainsi plus d'un millier d'emplois potentiellement relocalisables à l'extérieur de l'arrondissement du Pays de Sarrebourg.



Carte 77 : Emploi salarié de l'industrie manufacturière en 2012 et évolution depuis 2008 en Lorraine (Source : Aduan)

7.2.3.2 Une concentration de l'activité industrielle au sein du pôle de Sarrebourg

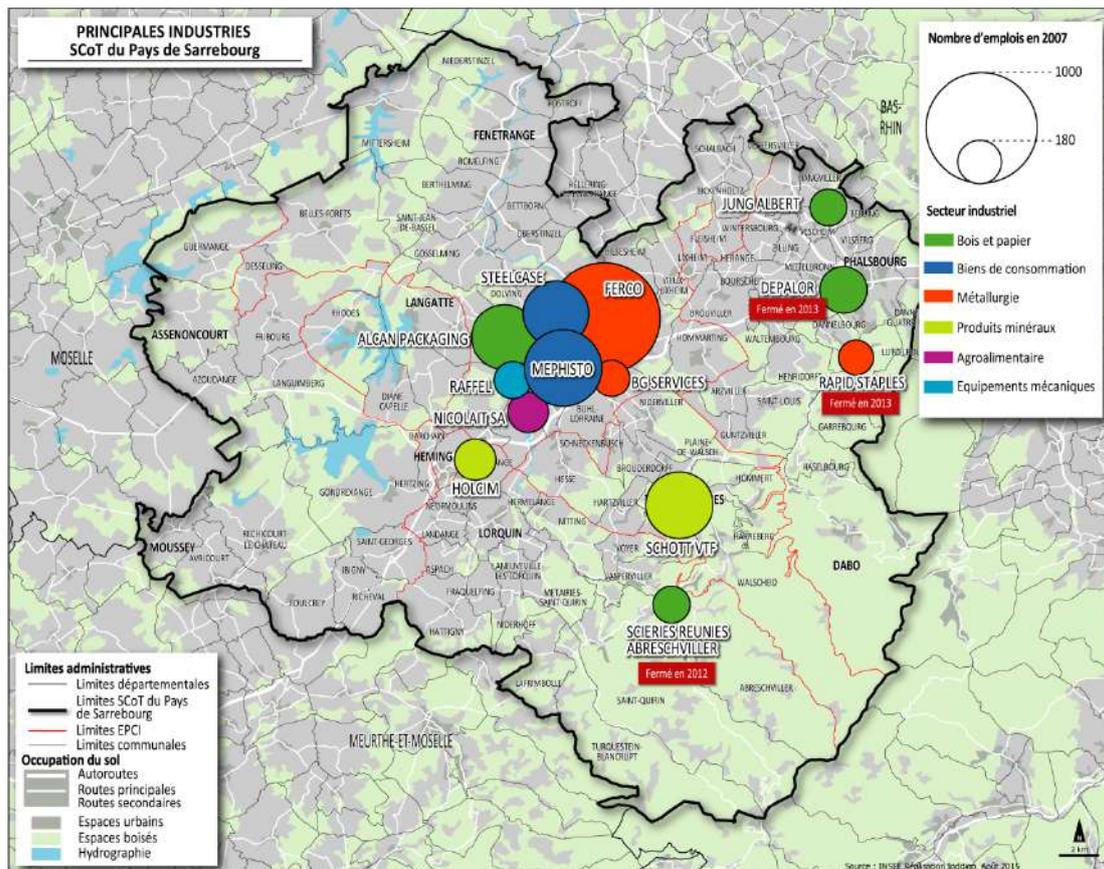
Malgré un secteur en difficulté, l'industrie reste encore présente sur le territoire. Le Pays de Sarrebourg compte encore 3 941 emplois industriels en 2012 (Source : Insee), ce qui représente 15,9 % des emplois dans l'arrondissement. L'un des éléments les plus marquants est la concentration de l'activité industrielle à Sarrebourg et ses alentours, avec la présence de grandes entreprises internationales, regroupant ainsi plusieurs milliers d'emplois sur le pôle urbain.

Les principales industries sont :

- Ferco International (entité du groupe allemand Gretsch-Unitas) est le plus gros employeur du Sud Mosellan et neuvième employeur privé de la région (source : INSEE). Il rassemble plus d'un millier d'emploi dans le secteur de la métallurgie.
- Mephisto et Steelcase sont deux importantes industries dans la production de biens de consommation. Mephisto, spécialisé dans la fabrication de chaussure moyenne et haute gamme, emploi 400-450 personnes (Source : Observatoire du Territoire de la Moselle CD 57, 2010) et « est aujourd'hui l'établissement le plus emblématique du territoire » (Source : INSEE). Le groupe américain Steelcase est un leader dans la production de mobiliers de bureau. Il emploie 300-350 personnes (Source : Observatoire du Territoire de la Moselle – CD 57, 2010).

- Alcan Packaging est le principal établissement dans le secteur du bois sur le Pays de Sarrebourg, spécialisé dans l'industrie du papier et du carton. Il rassemble entre 250 et 300 emplois (Source : Observatoire du Territoire de la Moselle – CD 57, 2010).
- D'autres industries, de tailles plus petites, sont implantées sur la commune de Sarrebourg telles que Raffel, BG Services ou encore Nicolait SA.

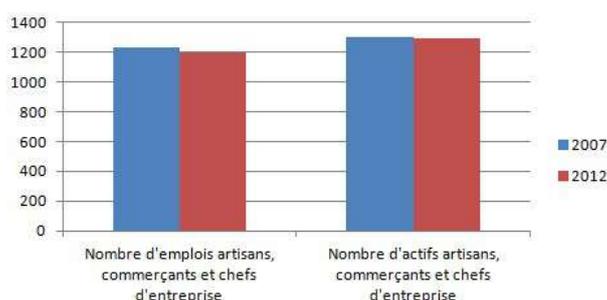
Sur le reste de l'arrondissement, les principales industries sont Orsima (ex-Holcim), Schott VTF et Jung Albert. Les deux premières sont spécialisées dans l'activité de minéraux. Holcim est une cimenterie implantée sur la commune de Héming et Schott VTF est une entreprise de transformation de verre plat, installée à Troisfontaines. Jung Albert, implantée à Berling, est une industrie du secteur du bois, produisant des palettes et des caisses de toute dimension.



Carte 78 : Les principales industries du Pays de Sarrebourg (Source : Insee 2015)

7.2.4 UNE ACTIVITE ARTISANALE DIFFUSE SUR LE TERRITOIRE

En 2013, la Moselle compte plus de 16 500 entreprises artisanales sur son territoire (source : INSEE 2013). Le Pays de Sarrebourg se compose de 1 306 actifs et de 1 199 emplois artisans, commerçants et chefs d'entreprises (Source : INSEE 2012). L'emploi dans ce secteur est stable. Le territoire enregistre une faible baisse du nombre d'emplois (- 36) et d'actifs (- 15) entre 2007 et 2012.

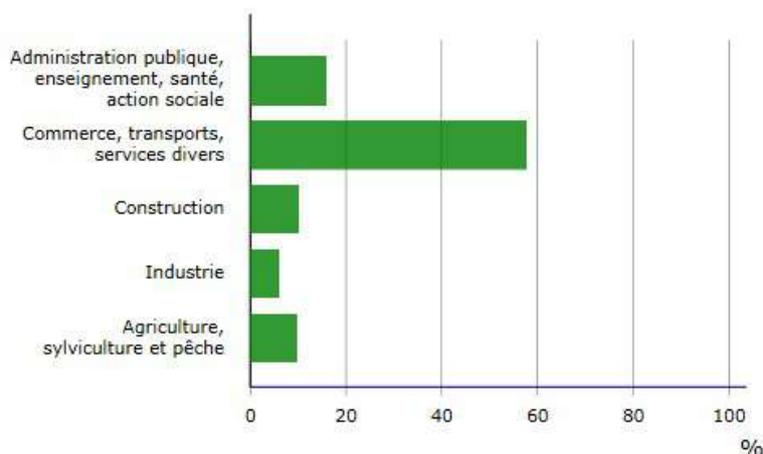


Graphique 57 : Le nombre d'emplois et d'actifs artisans, commerçants et chef d'entreprise
(Source : INSEE 2007 et 2012)

La construction est le secteur principalement représenté. En Moselle, plus de 6 000 entreprises exercent dans ce secteur d'activité, soit environ 37 % de l'ensemble des entreprises artisanales.

Dans le Pays de Sarrebourg, les entreprises dans le secteur de la construction représentent 423 entreprises, soit 16,1 % du nombre total d'entreprises sur le territoire (source : INSEE 2014). L'arrondissement connaît un nombre croissant d'entreprises dans la construction.

Entre 2012 et 2014, le territoire compte 33 entreprises supplémentaires dans ce secteur d'activité, soit une croissance de + 8,5 %.



Graphique 58 : La part des entreprises par secteur d'activité (Source : INSEE 2014)

Il est également important de noter le rôle de l'artisanat dans la production industrielle. En effet, l'industrie sous-traite une partie de leur production à des artisans. Certaines entreprises artisanales sont donc sensibles aux variations de l'activité industrielle sur le Pays de Sarrebourg.

7.2.5 L'ARMÉE ET LES SERVICES HOSPITALIERS : LES PLUS GRANDS EMPLOYEURS DU PAYS DE SARREBOURG

L'armée et les services hospitaliers occupent une place importante dans l'emploi au sein du Pays de Sarrebourg. Parmi les cinq plus grands employeurs du territoire, quatre d'entre eux exercent dans le secteur militaire ou hospitalier (source : INSEE, 2011) :

- Le 1^{er} Régiment d'Hélicoptères de Combat (RHC) basé à Phalsbourg : 1 237 emplois ;
- Le 1^{er} Régiment d'Infanterie de Sarrebourg : 1 117 emplois ;
- Le centre hospitalier de Lorquin : 780 emplois ;

- Le centre hospitalier Saint-Nicolas de Sarrebourg : 715 emplois.

La présence de l'armée est étroitement liée à l'histoire de la Moselle. Ancienne zone de conflits, de nombreux régiments militaires ont été implantés sur le territoire. Le 1^{er} Régiment d'Infanterie s'est implanté en 1968 à Sarrebourg et le 1^{er} Régiment d'Hélicoptères de Combat en 1977 à Phalsbourg, sur une ancienne base militaire américaine.

L'implantation de l'armée sur le territoire mosellan génère des retombées positives sur l'économie locale. En effet, elle est tout d'abord génératrice d'emplois.

Ce sont plus de 2 300 personnes qui travaillent pour l'armée dans le Pays de Sarrebourg en 2011.

Puis parallèlement, elle a une incidence non négligeable sur l'économie présenteielle, les services et commerces locaux. En effet, les soldats ainsi que leur famille, vivent et consomment sur le territoire.

Le plan national de restructuration de la Défense annoncé en 2008 a mis en péril certains territoires mosellans. En effet, ce plan prévoyait le transfert ou la dissolution de plusieurs unités, marquant le départ de plusieurs milliers de personnes.

Les impacts de ces restructurations sont multiples, avec en premier lieu des effets sur l'emploi direct. Pour un effectif avant réforme de 13 600 emplois (10 700 militaires et 2 900 civils), le département a enregistré une perte de 5 650 emplois (5 200 militaires et 450 civils), subie en très grande partie par Metz Métropole et la zone de Dieuze.

Le maintien des régiments à Sarrebourg et Phalsbourg présente donc un atout pour le Pays.

Néanmoins, le départ du 13^e Régiment de Dragons Parachutistes de la commune de Dieuze a des retombées négatives sur l'économie résidentielle, notamment sur les territoires limitrophes tels que la Communauté de Communes du Pays des Etangs.

Le secteur hospitalier est également fortement implanté dans le Pays de Sarrebourg. En effet, l'arrondissement dispose de 1 100 lits d'hôpital pour 100 000 habitants, contre 725 à l'échelle du département de la Moselle. La présence notamment du centre hospitalier Saint-Nicolas à Sarrebourg et du centre hospitalier de Lorquin explique cette situation.

Ces deux structures sont d'importants employeurs, regroupant à elles seules environ 1 500 employés (*source : INSEE, 2011*).

7.2.6 UNE ECONOMIE TOURISTIQUE EN DEVELOPPEMENT

7.2.6.1 De nombreux atouts pour le développement du tourisme

Le Pays de Sarrebourg présente un caractère rural marqué, avec de vastes espaces agricoles et forestiers ainsi que de nombreux étangs ou points d'eau. L'attractivité touristique s'appuie sur les richesses naturelles et patrimoniales du territoire, se déclinant à travers 4 champs complémentaires :

- **Le tourisme vert**

Le Pays de Sarrebourg possède un patrimoine naturel vert abondant. A l'est, le massif vosgien constitue un atout important du territoire. Les dénivelés, les vallées et les forêts dominées par les résineux constituent un terrain propice à la randonnée et au vélo, en offrant aux touristes le paysage des montagnes vosgiennes. De nombreux circuits touristiques existent au sein du massif vosgien.

A l'ouest, le territoire, moins vallonné, laisse place à des espaces ruraux ouverts, alternant entre agriculture, élevage et forêt. Cet espace permet l'émergence du tourisme rural, à la recherche d'un territoire agricole authentique et ressourçant.

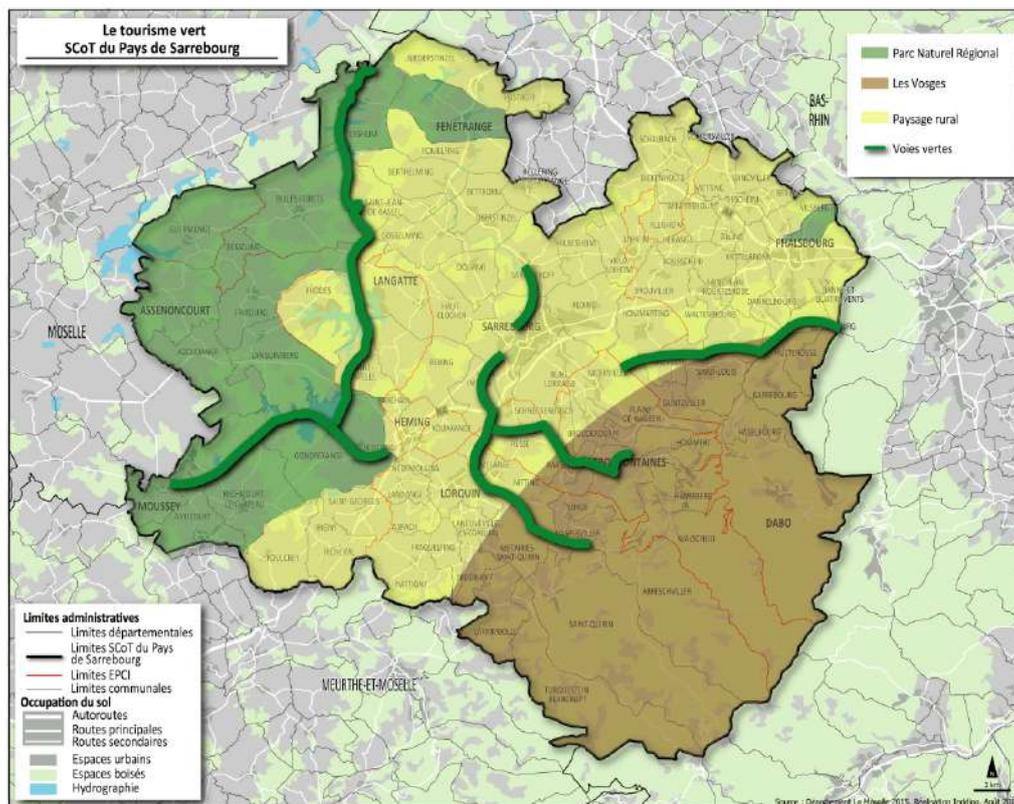
Enfin, deux secteurs du Pays de Sarrebourg s'inscrivent dans deux parcs naturels régionaux : le PNR des Vosges du Nord (pour la seule commune de Phalsbourg) et le PNR de Lorraine (pour 9 communes). Ce sont des espaces offrant une qualité exceptionnelle pour la faune, la flore et les paysages. Les PNR mettent en valeur et protègent les espaces ruraux habités.

Ainsi, le tourisme vert s'articule principalement autour de balades à vélo et de randonnées, connectées par un réseau d'itinéraires, de voies vertes et de vélo-routes qui s'étendent sur l'ensemble du Pays de Sarrebourg. Ce réseau est un atout du territoire, permettant de faire le lien entre ses différents sites touristiques et de créer une continuité entre les différents itinéraires cyclables.



Photos 57 : Paysage des Vosges mosellanes Voies vertes sur le territoire

Paysage rural



Carte 79 : Le tourisme vert (Source : Département Moselle 2015)

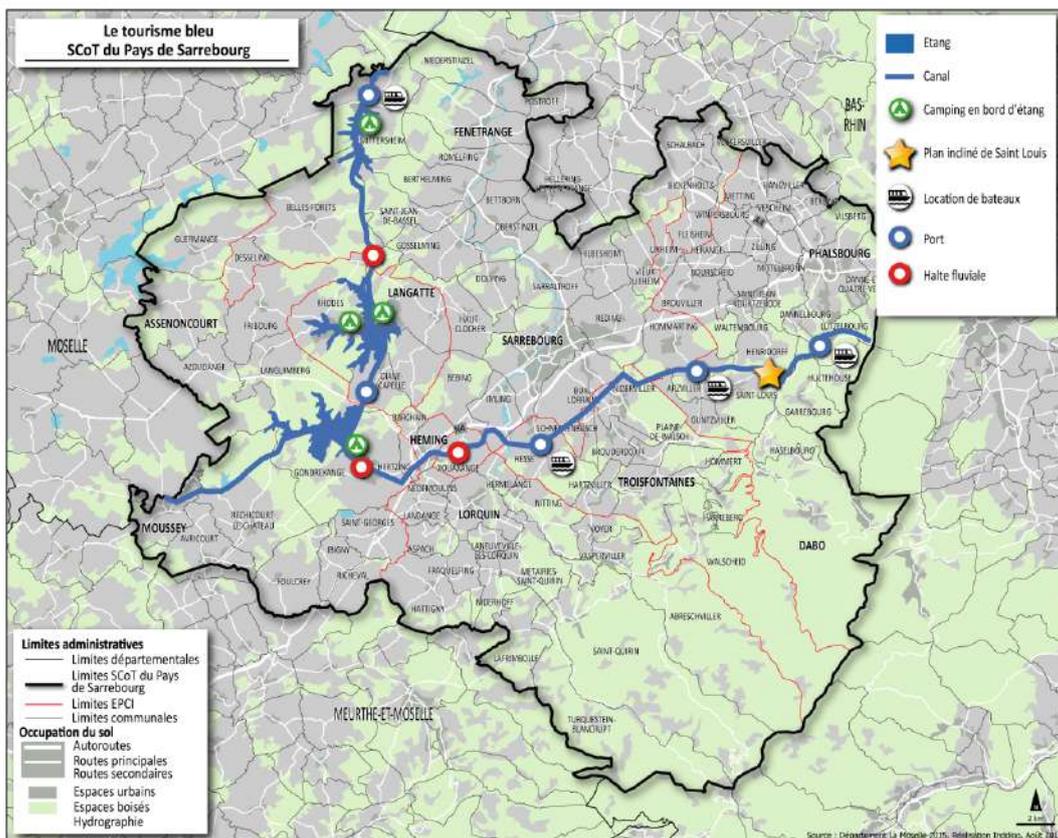


• **Le tourisme bleu**

L'importance des canaux, cours d'eau et étangs contribue au tourisme bleu du territoire. Deux canaux traversent l'arrondissement de Sarrebourg : le canal de la Marne au Rhin et le canal de la Sarre. Le long de ces axes se sont implantés cinq ports (Mittersheim, Houillon, Hesse, Niderviller et Lutzelbourg) ainsi que trois haltes fluviales (Albeschau, Gondrexange et Xouaxange). La location de bateaux à différents points du territoire (Lutzelbourg, Niderviller, Hesse et Mittersheim) permet aux touristes de naviguer et de parcourir le territoire.

Les canaux sont ponctués d'éléments touristiques, parmi lesquels le plan incliné de Saint-Louis Arzviller, le plus emblématique. Cet ouvrage spectaculaire est unique en son genre en Europe et accueille plus de 140 000 visiteurs par an. Il est l'ouvrage technique le plus visité en Lorraine. Néanmoins, suite à une panne, son utilisation a été arrêtée en juillet 2013 avant de rouvrir en été 2015. Le canal peut également se visiter à pied ou en vélo grâce à des itinéraires dédiés le long de ces axes.

C'est le cas de l'aménagement de la Vallée des Eclusiers sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Phalsbourg, permettant aux cyclistes et aux randonneurs de suivre le canal grâce à une voie verte qui la longe, dans un environnement naturel mis en valeur par la réhabilitation de passerelles.



Carte 80 : Le tourisme bleu (Source : Département Moselle 2015)



Photos 58 : Port de Niderviller



Etang du Stock à Langatte



Le plan incliné de St Louis - Arzwiller

Le Pays de Sarrebourg comprend également de nombreux étangs, dont les principaux sont l'Etang du Stock, l'Etang de Gondrexange et l'Etang de Mittersheim. Ces plans d'eau attirent les touristes pour la baignade et la pratique des sports nautiques dont la voile. L'offre touristique y est bien développée, plusieurs campings sont implantés au bord des étangs. Elle est particulièrement développée sur l'Etang du Stock, qui complète son offre touristique avec plusieurs activités telles qu'un centre de bien être et un bowling. La fréquentation est élevée, accueillant environ 70 000 personnes par an.

- **Le patrimoine architectural et culturel**

Le Pays de Sarrebourg est un territoire chargé d'histoire, se composant de villes anciennes et de monuments historiques remarquables. Des villages comme Fénétrange ou encore Saint Quirin possèdent une architecture sauvegardée et authentique.

Les pôles urbains, Phalsbourg et Sarrebourg, possèdent également des centres villes anciens, accueillant des commerces et des restaurants. Phalsbourg est notamment reconnue pour son patrimoine et sa morphologie urbaine héritée des villes fortifiées de Vauban. Des monuments historiques d'exception gérant de nombreuses visites sont implantés sur l'arrondissement de Sarrebourg, comme le Château de Lutzelbourg ou encore le Rocher de Dabo.

Le Pays de Sarrebourg accueille des touristes également pour son patrimoine culturel et son savoir faire. Le train forestier d'Abreschviller permet aux touristes d'effectuer un circuit dans une authentique locomotive à vapeur qui autrefois fonctionnait en lien avec l'activité sylvicole (transport de grumes). La réhabilitation de la faïencerie de Niderviller a permis d'implanter un musée, une salle d'exposition et un restaurant, invitant les touristes à découvrir cette activité industrielle ancestrale.

Enfin, de nombreux artisans d'art se répartissent sur le territoire, donnant à voir un savoir faire notamment dans la fabrication et le travail du verre et du cristal, mais aussi le bois.



Photos 59 : Artisan d'art à Saint Quirin



Rocher de Dabo



Centre ville de Fénétrange



- **Les grands établissements touristiques : Center Parcs et le Parc animalier de Sainte Croix**

Le 4 juin 2010 marque l'ouverture du Center Parcs du « Domaine des Trois Forêts » situé sur les communes de Hattigny (en grande partie), Fraquelfing et Niderhoff. Négocié avec le département de la Moselle, son implantation sur l'arrondissement de Sarrebourg devait permettre de créer des emplois à proximité de la zone sinistrée par la fermeture de l'industrie BATA.

Center Parcs marque un tournant majeur dans l'activité touristique de l'arrondissement. En effet, cet espace de loisirs représente près de 300 000 clients et plus d'un millions de nuitées chaque année. Cette fréquentation est très importante rapportée aux 1 400 000 nuitées enregistrées en Moselle en 2009.

Ce centre de loisirs a des retombées positives sur le tourisme de l'arrondissement.

Il profite également aux commerces et aux sites touristiques proches, tels que le Musée du Pays de Sarrebourg (+22 % de fréquentation de janvier à juillet 2010 par rapport à la même période en 2009), le Train forestier d'Abreschviller (+ 19 %) ou encore le Parc animalier de Sainte-Croix à Rhodes (*Source : INSEE*).

L'emploi touristique a ainsi fortement augmenté dans le Pays de Sarrebourg (+ 59 % entre 2009 et 2011) depuis l'implantation de ce complexe de loisirs.

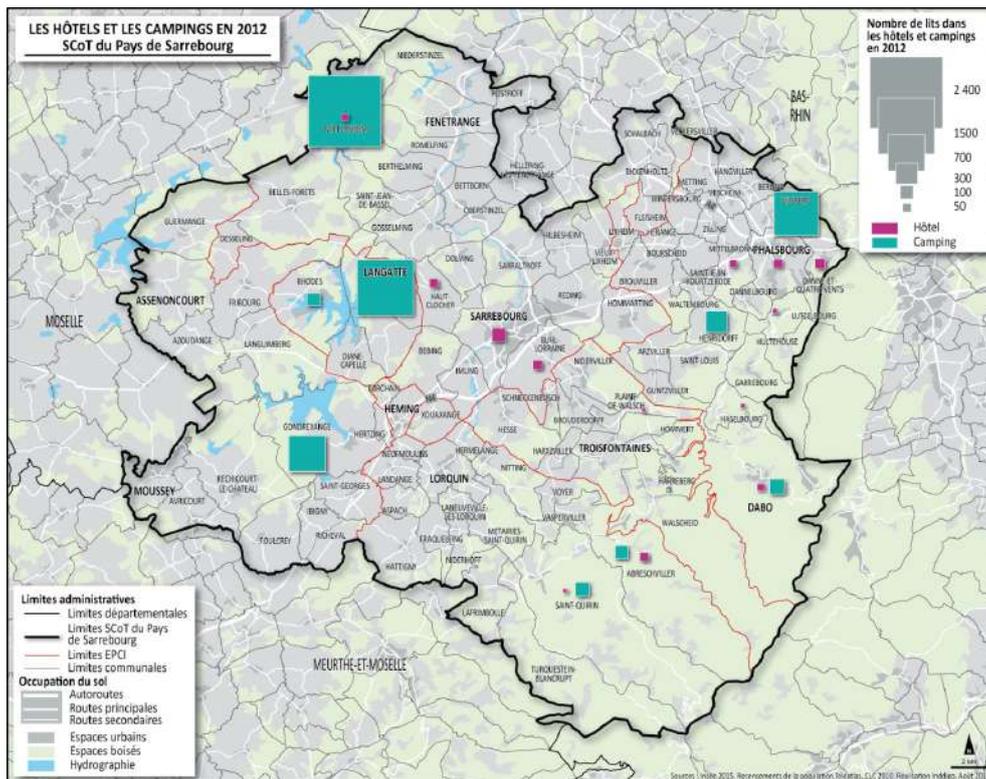
Le second établissement touristique majeur dans le Pays de Sarrebourg est le parc animalier de Sainte Croix. Implanté sur la commune de Rhodes, c'est le 6^e site le plus visité de Moselle avec 254 177 visiteurs en 2013. Ce parc permet de voir des animaux en semi liberté et propose également des nuits dans des hébergements insolites, au cœur de la nature et à proximité immédiate des animaux.



Photos 60 : center Parc à Hattigny

7.2.6.2 Une offre d'hébergement hétérogène

Pour accueillir les touristes, le territoire dispose de près d'une vingtaine d'hôtels dont les capacités d'accueil varient de 10 à 50 chambres et de 9 campings. Un nombre important des emplacements, bungalows ou mobil-homes loués à l'année, font partie des 3 900 résidences secondaires, fréquentés notamment par les touristes allemands et qui se concentrent principalement dans les communes de Mittersheim, 500 résidences secondaires recensées, Rhodes 400, Dabo 300, et Langatte 230.



Carte 81 : Les hébergements touristiques (Source : Insee 2012)

Le territoire du Pays de Sarrebourg propose également un grand nombre de gîtes et meublés de tourisme, ainsi qu’une trentaine de chambres d’hôtes et une quinzaine d’hébergements insolites (dont la plupart se situent au parc animalier de Sainte-Croix).

Pour les campings-caristes, 4 aires d’accueil sont recensées.

En termes d’hébergement, le territoire peut aussi compter sur les 5 000 lits disponibles à Center Parcs « *Domaine des Trois Forêts* ». Le domaine enregistre 1 187 210 nuitées en 2013, pour 267 616 clients, majoritairement français (55 %), mais également allemands (21 %), suisses (11 %), belges (7 %) et néerlandais (6 %).

L’offre d’hébergement reste cependant hétérogène et certains établissements ont aujourd’hui une offre en décalage avec les attentes touristiques.

7.2.6.3 Un secteur qui se structure mais une mise en tourisme encore nécessaire

Le territoire compte de nombreux acteurs du tourisme. Certaines communautés de communes ont adopté dans leurs statuts la compétence tourisme afin d’assurer le développement des activités de loisirs et de l’économie touristique sur leur territoire :

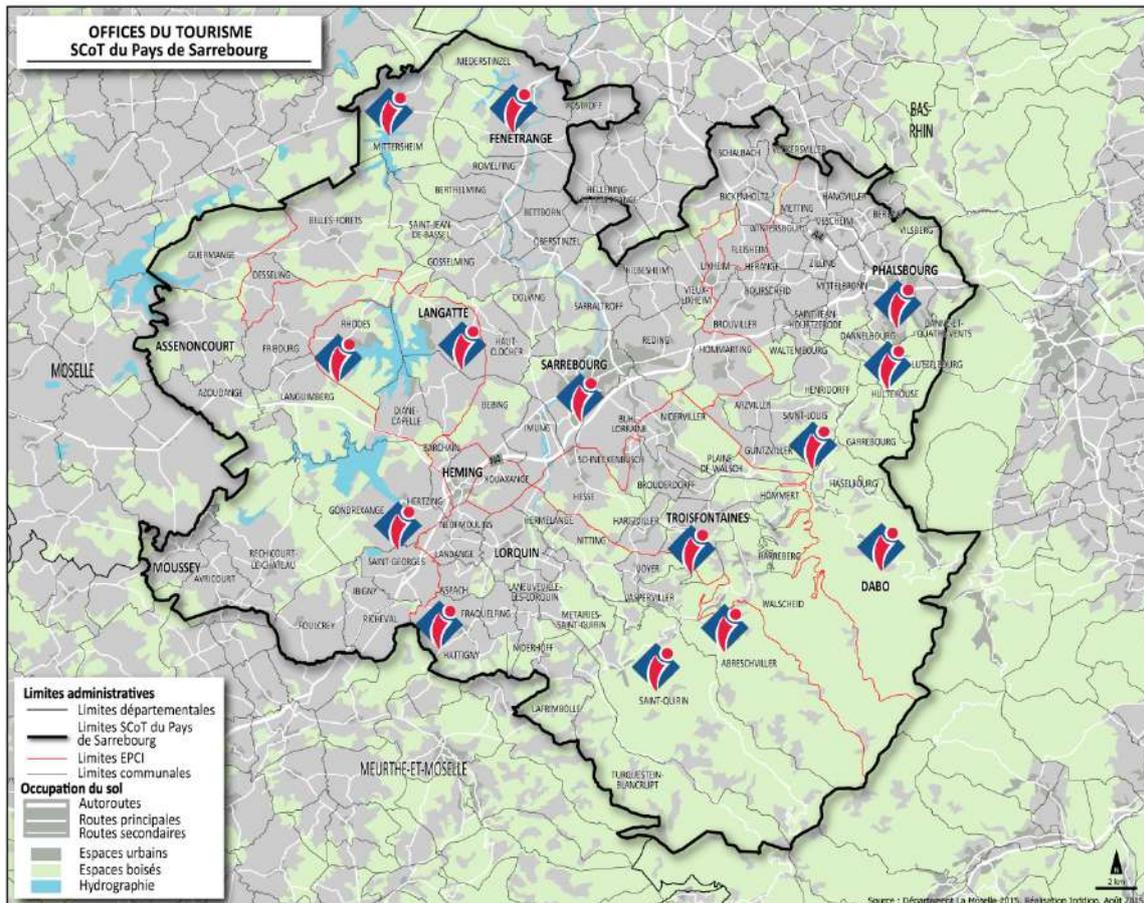
- Communauté de Communes des Deux Sarres ;
- Communauté de Communes de la Bièvre ;
- Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg ;
- Communauté de Communes du Pays des Etangs.

Le Conseil départemental, la Région et le PETR du Pays de Sarrebourg font également la promotion des atouts touristiques du territoire, par la réalisation et la diffusion de documents, tels que des cartographies, des catalogues, des fiches d'itinéraires touristiques, etc, ...

Sur le Pays de Sarrebourg, 14 offices du tourisme et syndicats d'initiatives se sont créés afin d'accueillir les touristes et relayer les informations. Ils se localisent sur les communes les plus touristiques du Pays.

Bien que le territoire possède des atouts touristiques, une mise en tourisme est encore nécessaire pour valoriser et exploiter pleinement le potentiel touristique. La gestion du tourisme sur le Pays de Sarrebourg est gérée par différents acteurs qui travaillent de manière indépendante. Les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière touristique développent l'activité sur leur territoire en mettant en œuvre des actions pour valoriser leurs atouts.

De la même manière, plusieurs offices du tourisme se sont développés sur le Pays de Sarrebourg. Malgré l'élaboration, en 2005, d'un schéma stratégique de développement du tourisme à l'échelle du Pays, une mise en cohérence est nécessaire pour créer du lien entre les acteurs, développer les synergies et mettre en place une dynamique touristique qui valorise davantage le potentiel du territoire.



Carte 82 : Les offices du tourisme (Source : Département Moselle 2015)

7.2.7 L'IMPORTANCE DE L'ECONOMIE RESIDENTIELLE

Les outils d'analyse de l'économie à l'échelle d'un territoire diffèrent de ceux utilisés à l'échelle nationale.

Alors qu'à l'échelle nationale, les analyses se concentrent essentiellement sur la création de richesse (exprimée à travers le Produit Intérieur Brut, le PIB), à l'échelle d'un territoire, l'importance des flux de revenus nécessite une approche spécifique (cf. ci-après).

En effet, le développement économique d'un territoire n'est pas lié uniquement à sa capacité à créer de la richesse par une partie des entreprises qui « exportent » des biens et services au-delà de son périmètre (base productive) ; il est aussi lié à sa capacité à « capter » des revenus créés à l'extérieur qui rentrent au sein de son périmètre.

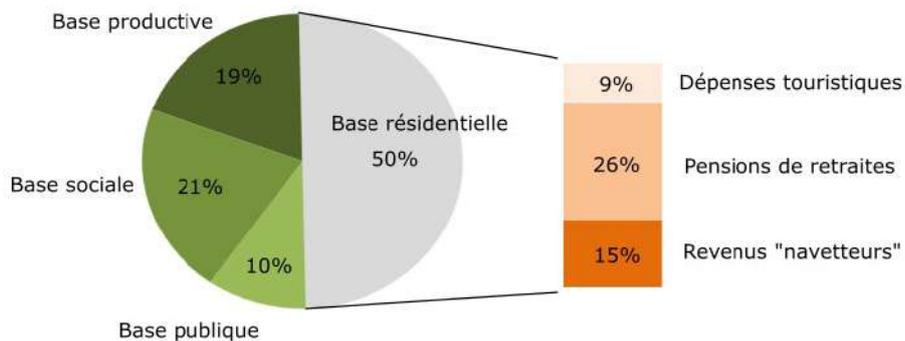
Or, vu du territoire, les flux issus de la base productive sont bien moindres que ceux apportés indépendamment de celle-ci par les navetteurs (c'est-à-dire les personnes résidant dans le territoire et travaillant à l'extérieur), les emplois publics, les retraités, les touristes.

➔ La théorie de la base économique

La théorie de la base économique explique le développement des territoires non par leur capacité à créer la richesse, mais par les flux de revenus extérieurs qui viennent les irriguer. Cette théorie est qualifiée par ses auteurs d'approche par les « moteurs du développement » et a permis la construction d'une nouvelle grille de lecture du développement territorial, au sein de laquelle la notion d'économie résidentielle a une place centrale. Ces moteurs sont au nombre de 4 :

- **Les bases productives** : revenus du capital et du travail liés à la vente à l'extérieur du territoire de biens et de services ;
- **La base publique** : salaires des trois fonctions publiques : d'Etat, Territoriale et Hospitalière ;
- **La base résidentielle** : salaires des navetteurs, pensions de retraite, revenus du tourisme ;
- **La base sociale** : toutes les prestations sociales et sanitaires.

Sans disposer des données spécifiques au territoire du SCOT de l'Arrondissement de Sarrebourg, l'analyse du poids des différentes bases à l'échelle du bassin d'emploi permet de tirer des premiers enseignements (cf. graphe ci-après).



Graphique 59 : Poids de différentes bases de la zone d'emploi de Sarrebourg
(Source : ADCF, CEIL 2006)

De l'analyse des différentes bases, il ressort que dans la zone d'emploi de Sarrebourg, malgré le poids de la filière industrielle, la base productive ne représenterait que 19 % de l'ensemble des revenus potentiels

de la zone d'emploi. Par contre, la base résidentielle est prépondérante, représentant à elle seule 50 % de l'ensemble. Dans le détail, le potentiel des pensions de retraites est le plus important, devant les revenus des navetteurs et les dépenses touristiques.

Ces revenus, dits « revenus basiques », alimentent alors une économie de proximité, constituée des commerces, des services à la personne, de la restauration et de l'hébergement.

Au regard de ce constat, l'enjeu est donc double :

- Etre attractif pour accueillir des résidents et touristes (avec leurs revenus), ou du moins maintenir ceux qui sont installés ;
- Permettre que ces revenus soient dépensés localement dans les entreprises du territoire.

Les moteurs économiques du Pays de Sarrebourg s'appuient tout autant sur un socle d'entreprises productives historiques, dont il importe de pérenniser l'avenir, que sur une base résidentielle.

La base résidentielle est plutôt bien valorisée localement du fait de l'importance du commerce et du développement du tourisme. Elle pourrait cependant prendre davantage de place dans les stratégies économiques locales dans le cadre d'une approche élargie.

7.2.8 UN POTENTIEL D'ACTIVITES A DEVELOPPER : LA MAITRISE ENERGETIQUE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES

La maîtrise énergétique, notamment la rénovation thermique des logements, ainsi que le développement des énergies renouvelables, offre un potentiel de développement économique pour le territoire, de diversification pour les entreprises, ainsi que de création d'activité et d'emploi (cf. Etat initial de l'environnement).

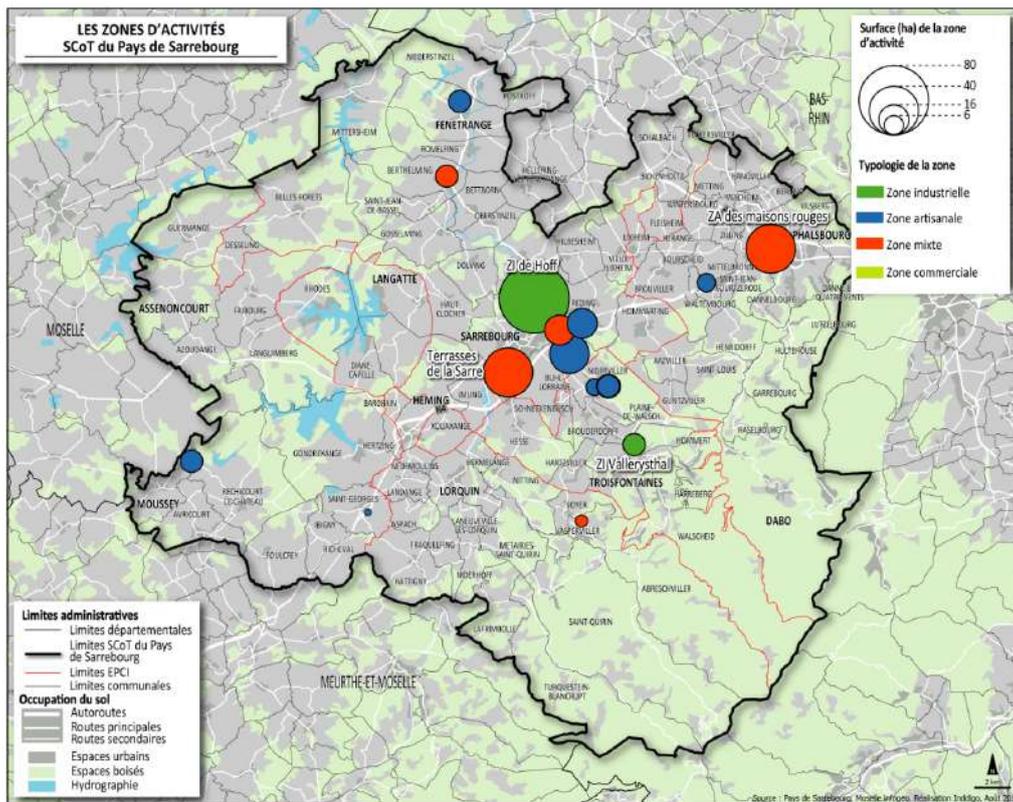
7.3 UNE VITALITE HETEROGENE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

7.3.1 UNE ATTRACTIVITE DES ENTREPRISES ET DE L'ACTIVITE LE LONG DE L'AXE RN4

Le foncier dédié aux entreprises du territoire se localise principalement le long de l'axe RN4 et se concentre majoritairement sur les pôles urbains, Sarrebourg et Phalsbourg. Au total, le territoire compte 15 zones d'activités économiques (ZAE) principales, sur une surface d'environ 240 ha.

Phalsbourg, Sarrebourg et ses communes limitrophes, Buhl Lorraine et Réding, rassemblent environ 191 ha de ZAE, soit 79 % de la surface totale. Elles rassemblent six grandes zones :

- Zone industrielle de Hoff à Sarrebourg ;
- Zone des Terrasses de la Sarre à Sarrebourg ;
- Zone d'activités Ariane à Buhl Lorraine ;
- Zone artisanale de la Bièvre à Sarrebourg ;
- Zone d'activité Horizon à Réding ;
- Zone d'activités de Maisons Rouges à Phalsbourg.



Carte 83 : Les principales zones d'activités
(Sources : Moselle InfoGéo, Pays de Sarrebourg 2015)

Les ZAE le long de la RN4 présentent une bonne attractivité des entreprises. La proximité de l'axe rapide et des échangeurs présentent des atouts forts pour certains établissements, qui favorisent ainsi leur implantation dans ces zones. De plus, une stratégie d'incitation économique est mise en place, à travers la commercialisation de terrains moins cher qu'en Alsace, afin d'attirer les entreprises exogènes.

A l'inverse, les ZAE excentrées de la RN4, situées à Fénétrange ou encore Nitting, présentent plus de difficulté à remplir leurs parcelles. Cette situation crée donc un développement économique à deux vitesses sur le territoire.

7.3.2 LA QUALITE D'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITE DES ENTREPRISES

Telle que l'accessibilité aux différents réseaux de transport, la qualité d'aménagement est un facteur participant à l'attractivité des ZAE. Selon les zones, la qualité d'aménagement est hétérogène dans le Pays de Sarrebourg. Les espaces verts, le paysage, l'enrobé, le mobilier urbain, le stationnement ou encore l'organisation de la voirie... sont des éléments définissant la qualité d'aménagement. Des ZAE telles que les Terrasses de la Sarre et la zone d'activités intercommunale de Berthelming intègrent certains de ces critères de qualité.



Photos 61 : Zone d'activités des Terrasses de la Sarre



Zone d'activités intercommunale Berthelming

D'autres ZAE, telles que la zone d'activité communale de Fénétrange ou la zone artisanale communale de Niderviller ne disposent pas d'un aménagement qualitatif. L'enrobé est dégradé, le stationnement n'est pas délimité, la qualité paysagère est absente, ...



Photos 62 : Zone d'activités communale de Fénétrange



Zone d'activités à Niderviller

En matière de flux (de matières, personnes...), malgré un contexte de raréfaction de certaines matières premières et d'impacts des activités sur l'environnement (impacts potentiellement d'autant plus importants que les entreprises sont concentrées au sein d'une zone d'activités), aucune zone ne semble engagée dans une démarche d'économie circulaire.

7.3.3 LE POTENTIEL D'ACCUEIL ECONOMIQUE

Les différentes ZAE possèdent des taux d'occupation très variables.

Certaines, telles qu'à Sarrebourg, sont remplies entre 95 % et 98 % tandis que d'autres sont vides, comme à Saint Georges ou à Vasperviller. Globalement, les ZAE du territoire sont bien remplies puisque 87,1 % de la surface totale est occupée. Il reste encore 31 ha disponibles pour accueillir des entreprises.



CC	Communes	Nom	surface totale (ha)	surface disponible (ha)	Taux d'occupation
CC Sarrebourg Moselle Sud	Sarrebourg	Zone d'activités des terrasses de la Sarre	35	1,5	95,7%
		Zone industrielle de Hoff	72	0,9	98,8%
		Zone artisanale de la Bièvre	13,5	0,25	98,1%
	Réding	Zone d'activités Horizon	13	5	61,5%
	Buhl Lorraine	Zone d'activités Ariane	20	5	75,0%
	Berthelming	Zone d'activité intercommunale de Berthelming	6	2,5	58,3%
	Fénétrange	Zone d'activités communale de Fénétrange	6	1,8	70,0%
CC du Pays de Phalsbourg	Phalsbourg	Zone d'activités des Maisons Rouges	38	8	78,9%
	Saint Jean Kourtzerode	Zone artisanale des Compagnons	4,5	0	100,0%
CC de la Vallée de la Bièvre	Niderviller	Zone artisanale communale de Niderviller	6,3	0,26	95,9%
		Zone artisanale intercommunale de la Vallée de la Bièvre	10,4	2,02	80,6%
	Troisfontaines	Zone industrielle de Vallerysthal	6,5	0,3	95,4%
CC du Pays des Etangs	Moussey	Zone d'activité d'Hellocourt	7,6	0,6	92,1%
	Saint Georges		0,7	0,7	0,0%
CC des Deux Sarres	Vasperviller		2,5	2,5	0,0%
Total			242	31,33	87,1%

Tableau 59 : Les zones d'activités sur l'arrondissement du Pays de Sarrebourg
(Source : Pays de Sarrebourg, www.moselleinfolgeo.fr)

Plusieurs projets d'agrandissement ou de création de ZAE sont en cours ou en projet, afin d'augmenter l'offre d'accueil, le long de l'axe structurant RN4 :

- La zone des Grands Horizons est un projet porté par la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud et la Communauté de communes du Pays de Phalsbourg. D'une emprise totale de 56 ha pour 40 ha cessibles, ce projet de ZAE d'envergure régionale a pour objectif d'une part, d'attirer de très grandes entreprises exogènes et, d'autre part, d'offrir des lots accessibles, neuf et de grande taille pour les entreprises locales. Localisée sur les communes de Hommaring et Brouviller, cette zone sera directement connectée à l'axe RN4 par la création d'un échangeur. Ce projet est prévu à l'horizon 2020.
- Les rives de la Bièvre : cette ZAE de 29 ha est en cours de réalisation à l'est de Sarrebourg, à proximité de la zone artisanale de la Bièvre, le long de la RN4. Elle se caractérise par un lotissement privé de 13 ha destiné à l'activité commerciale et un lotissement communal de 16 ha pour l'activité artisanale.
- En vis-à-vis de la zone de la Bièvre, au Sud de la RN 4, l'agrandissement de 16 ha de la ZAE Ariane à Buhl-Lorraine, destinée à l'accueil d'activités, avec une commercialisation prévue fin 2016-début 2017.
- Les Terrasses de la Sarre : deux scénarii d'agrandissement sont actuellement à l'étude pour effectuer une extension de cette ZAE. Ce projet prévu pour 2018-2019 doit permettre l'ouverture de 9 lots pour une opération totale de 15 à 18 ha.
- La création d'une aire de service (avec restauration et services de proximité) le long de la RN 4 à Richeval, sur une emprise de 6 ha.

7.3.4 DES LOCAUX D'ENTREPRISE VACANTS

Il existe sur le territoire de nombreux locaux vacants. Il s'agit de locaux commerciaux et d'activités industrielles.



Photos 63 : Exemples de locaux vacants à louer à Sarrebourg et Troisfontaines



Photo 64 : Exemple de locaux vacants à louer ou vendre à Lorquin

7.3.5 L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Un hôtel et une pépinière d'entreprises existent sur le territoire, tous les deux situés sur la commune de Sarrebourg dans la ZA des Terrasses de la Sarre.

L'hôtel d'entreprises permet de répondre aux besoins dans le domaine tertiaire. C'est une structure d'hébergement pour les entreprises, proposant des services mutualisés annexes. Elle se compose de 1 000 m² de locaux, loués ou vendus à des entreprises de services aux particuliers ou aux professionnels.

La pépinière d'entreprises favorise le développement de l'économie locale, en offrant un soutien aux entreprises de leur développement jusqu'à leur insertion dans le tissu économique. Elle est complète à 95 %.



Photos 65 : L'hôtel et la pépinière d'entreprises à Sarrebourg (Source : <http://cc-sarrebourg.fr>)



7.3.6 UN MANQUE DE STRATEGIE GLOBALE A L'ECHELLE DE L'ARRONDISSEMENT

L'implantation d'entreprises sur un territoire apporte certains avantages pour la collectivité, tels que des emplois et la contribution économique territoriale. Ainsi, les collectivités locales (communes ou EPCI) créent des zones d'activités en espérant notamment l'implantation d'entreprises exogènes. Néanmoins, ce développement économique est réalisé sans stratégie globale à l'échelle du Pays de Sarrebourg. L'implantation géographique, la typologie des zones, la gestion de l'immobilier d'entreprise ne sont pas pensées dans un schéma général de l'offre et du développement économique. Ceci crée un manque de cohérence entre les différentes offres en ZAE sur le territoire et les met en concurrence entre elles.

Au-delà du développement de l'offre foncière en quantité sur l'ensemble du Pays de Sarrebourg, l'enjeu principal réside dans la mise en cohérence de cette offre, sa montée en gamme et la requalification des secteurs vieillissants qui ne répondent plus aux attentes des entreprises.

7.4 SYNTHÈSE



Eléments clés

- 2 925 établissements
- 24 828 emplois
- 31 037 actifs
- 528 exploitations agricoles
- 40 858 ha de surface agricole utiles (SAU)
- 15,9 % des emplois dans l'industrie
- 15 ZAE principales sur 240 ha



Forces

- Un bassin pourvoyeur d'emploi
- Une bonne résistance des activités industrielles, bien qu'en recule
- Un taux de chômage contenu
- Une bonne structuration du territoire par les ZAE, mais des ZAE de qualité hétérogène
- L'émergence de l'agriculture biologique
- Une bonne valorisation du potentiel économique résidentiel
- La faible évasion commerciale
- Le développement de l'économie touristique
- Un potentiel d'activités à exploiter dans le secteur des énergies



Faiblesses

- Une augmentation du nombre d'actifs mais une stagnation du nombre d'emplois
- Un chômage qui affecte particulièrement les séniors, les jeunes et les femmes
- Des ZAE vieillissantes et un manque de cohérence de l'offre foncière
- Une perte de dynamisme du secteur agricole
- Une exploitation du bois en perte d'activité
- De nombreux locaux d'activité vacants et d'importantes friches
- Une faible structuration des acteurs du tourisme
- Une qualité hétérogène de l'hébergement touristique
- Une fragilisation des commerces de proximité



Enjeux

- Le développement des activités et la sécurisation des emplois
- Le maintien de l'attractivité pour les entreprises industrielles et artisanales, en cohérence avec les enjeux de mobilité et d'habitat
- Le renforcement des activités existantes et de leur maillage du territoire
- Le maintien du maillage des commerces de proximité et de l'attractivité commerciale
- Le maintien de l'agriculture et la valorisation des productions locales
- La valorisation des productions forestières et de la filière bois
- Le maintien du caractère multifonctionnel de l'agriculture et de la forêt
- La structuration des acteurs du tourisme au service d'une stratégie de développement touristique
- L'amélioration de l'hébergement touristique
- L'exploitation des potentiels liés à la maîtrise énergétique et aux énergies renouvelables
- La montée en gamme de l'offre foncière et sa mise en cohérence
- La valorisation des locaux d'activités vacants et des friches
- Le développement de l'économie circulaire

8. DES PROBLEMATIQUES DE MOBILITE CARACTERISTIQUES D'UN TERRITOIRE RURAL

La mobilité est une composante essentielle de l'aménagement du territoire et participe à son dynamisme économique et social. Elle impacte les enjeux transversaux de l'ensemble des thématiques (habitat, économie, tourisme, équipements, services, etc.) du SCoT et représente la base de l'organisation territoriale pour les prochaines décennies.

Face à la prédominance de l'utilisation de la voiture pour l'ensemble des motifs de déplacements et à la spécificité du positionnement géographique du Pays de Sarrebourg, à dominante rurale, un enjeu sous-jacent de vulnérabilité énergétique apparaît. La notion de vulnérabilité renvoie directement à celle de précarité des ménages tant le budget transport prend une place de plus en plus importante dans le budget des ménages.

Enfin, la mobilité, si elle est effectivement un facteur de vulnérabilité, est aussi un facteur d'insertion sociale mais surtout de désinsertion sociale lorsqu'on n'y a plus accès.

Les Autorités Organisatrices de Transports présentes sur le territoire du Pays de Sarrebourg sont, respectivement, les Conseils Régionaux d'Alsace et de Lorraine pour l'organisation des Trains Express Régionaux (TER) de voyageurs et le Conseil Départemental de la Moselle pour l'organisation des Transports en Commun Non Urbains (TCNU). Le Conseil Départemental et les intercommunalités mènent également une politique de développement du réseau cyclable local et départemental, qu'il soit à vocation touristique ou de pratique quotidienne.

Ajoutons au tableau, le réseau de transport public ISIBUS lancé en 2009 par l'ancienne Communauté de communes de l'Agglomération de Sarrebourg devenue après fusion la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud, ainsi que depuis 2015, une offre de location de 5 vélos à assistance électrique, dénommée ISIVélo, à l'agence située rue de la gare.

8.1 DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT LOURDES SUR LE TERRITOIRE

8.1.1 UN RESEAU ROUTIER ET AUTOROUTIER INEGALEMENT STRUCTURE

Le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg est pourvu d'infrastructures routières de différents niveaux hiérarchiques dont le maillage est contrasté selon les secteurs.

8.1.1.1 *Le maillage routier du territoire*

Le réseau routier est constitué d'une armature reposant principalement sur l'autoroute A4 dans sa partie est et la route nationale n°4 qui, connectée à l'A4, traverse le territoire du Scot selon une diagonale nord-est vers le sud-ouest.

- **Secteur est**

Le Pays de Sarrebourg est traversé dans sa partie nord-est, par **l'autoroute A4** qui relie Strasbourg à Paris en passant par Metz et Reims, mais permet aussi de rejoindre l'Allemagne.

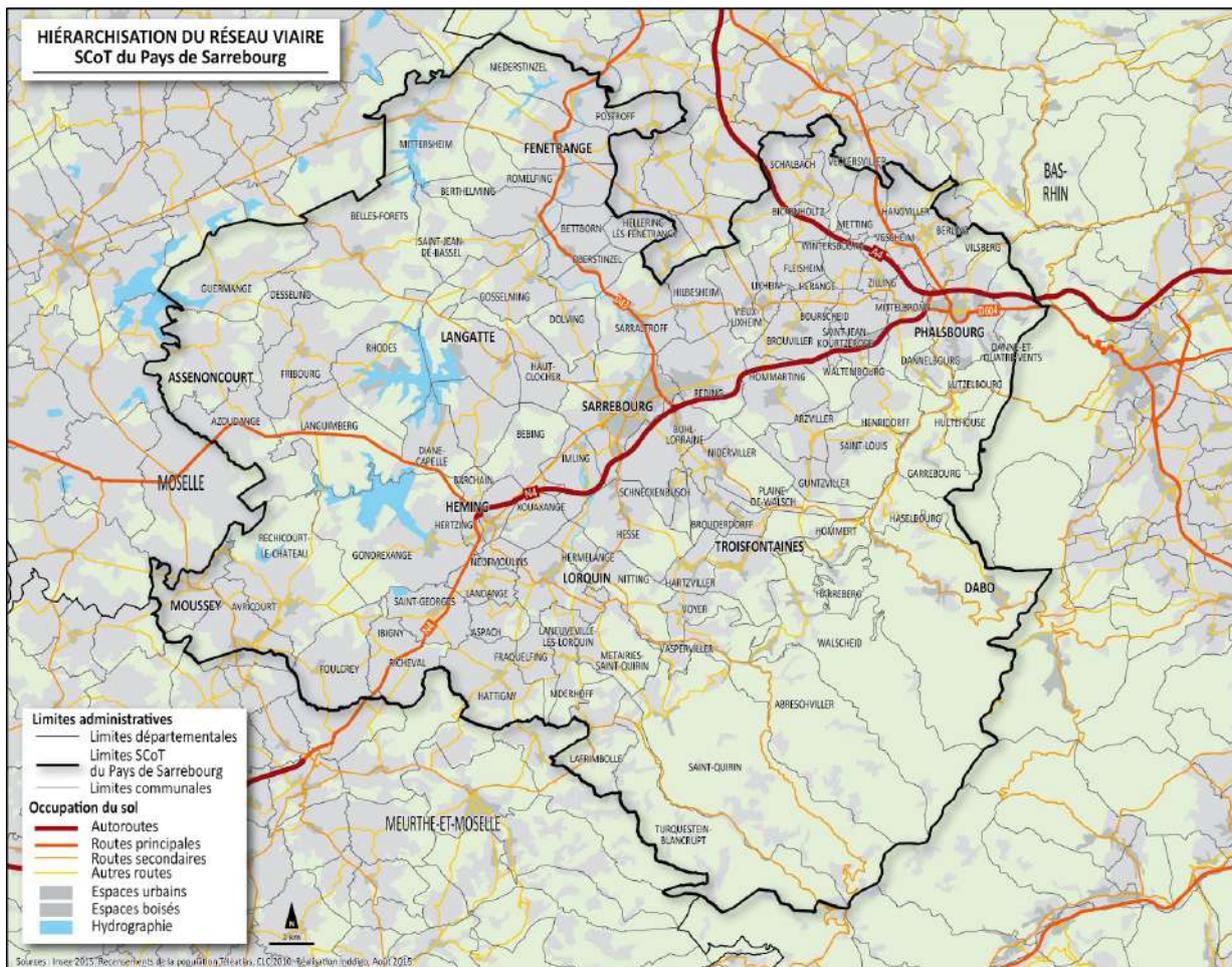
L'A4 procure une bonne accessibilité routière, néanmoins limitée au nord-est du territoire du Scot avec un seul échangeur à hauteur de Phalsbourg.

La portion concernée par le Pays de Sarrebourg, concédée à la SANEF, est toutefois soumise à péage. Son caractère payant ne permet pas à cette infrastructure d'être profitable pour des besoins d'échanges avec les territoires environnants mais plutôt pour des déplacements de longues distances. Bien que des tarifications préférentielles aient été mises en place (abonnements), elle pénalise les déplacements domicile-travail ou de consommation (surcoûts).

Néanmoins, sa présence capte la majeure partie du trafic de transit et de poids-lourds nord-sud. Dans une autre mesure, elle provoque un effet de coupure artificielle du territoire et des franchissements géographiquement contraints.

- **La route nationale n°4**, quand à elle, permet de rejoindre les agglomérations nancéenne (via la RN333 puis l'A33) et messine (via la RD955).

Une grande partie de son linéaire est aménagé en 2 x 2 voies hormis la section de 17 km entre Heming – St-Georges et Gogney (en 2 x 1 voie actuellement) qui fait l'objet d'un projet d'aménagement (et d'un classement en route express). Cette route nationale est classée « Grande liaison d'Aménagement du Territoire » au Schéma Directeur Routier National. Elle supporte un trafic quotidien de plus de 13.000 vh/jour avec un taux de poids-lourds de 27 % !



Carte 84 : Le réseau routier du Pays de Sarrebourg

- **Secteur sud : le réseau routier** est contrasté entre les moitiés nord et sud du territoire du SCoT, avec l'absence d'axes structurants sur cette dernière partie, adossée au massif des Vosges.
- **Secteur ouest :** outre la RN4 qui depuis Heming s'oriente au sud-ouest, le maillage de l'ouest du Pays de Sarrebourg est organisé autour de la voie structurante RD955 selon un axe sud-est – nord-ouest entre Heming, Château-Salins et Metz (avec un taux de poids-lourds situé entre 15 et 22 % suivant les sections).
 - Le **réseau d'itinéraire structurant** s'appuie sur une structure en T inversé depuis le pôle urbain de Sarrebourg avec, outre la RN4, la RD43, qui permet de relier Fénétrange au nord et Sarre-Union en suivant la vallée de la Sarre (avec un taux de poids-lourds d'environ 10 %) ;
 - Le **réseau secondaire** est essentiellement composé de la RD604, parallèle à l'A4 sur la partie nord-est du territoire du SCoT, desservant les communes de l'Alsace Bossue limitrophe ;
 - Le **réseau tertiaire** est composé des autres routes départementales qui permettent de réaliser des liaisons intercommunales permettant d'accéder à l'ensemble des communes du territoire.
 - Ce maillage structurant est complété par un réseau relativement dense de voies communales.
 - L'accessibilité au massif des Vosges s'effectue via les axes routiers des vallées et le passage de cols (Dabo, Donon,...).

8.1.1.2 Des charges de trafic peu évolutives

A priori, les charges de trafic du réseau départemental recensées sur le territoire du SCoT n'ont pas de caractères suffisamment préjudiciables pour être génératrices de nuisances importantes, hormis peut-être les sections avec des taux de poids lourds importants.

Les **3 types de trafic** sont représentés sur le réseau routier du Pays de Sarrebourg :

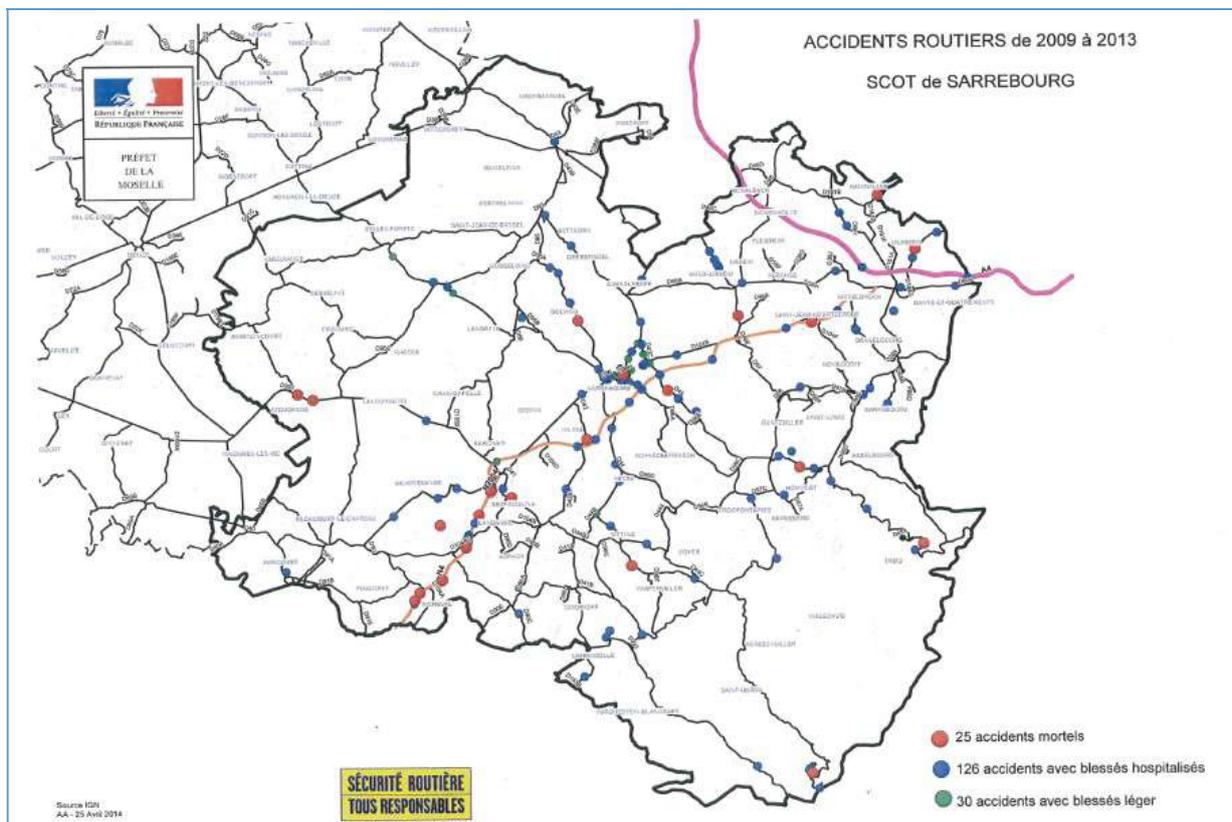
- Le **trafic interne** qui correspond aux échanges entre les communes du SCoT : concentration sur les 3 niveaux hiérarchiques du réseau départemental (réseau structurant, réseau secondaire de desserte importante et réseau secondaire de desserte ordinaire) ;
- Le **trafic d'échanges** qui représente les échanges avec les territoires avoisinants du SCoT : concentration sur les voies structurante du réseau départemental ;
- Le **trafic de transit** qui traverse le territoire du SCoT : concentration sur l'autoroute A4, la RN4 et les Rd955 et Rd43.

permettant de relier Strasbourg et l'Allemagne à Paris et au Nord de l'Europe, en direction des ports d'Anvers et d'Amsterdam.

Sur les autres routes départementales, le trafic est peu préjudiciable en termes de congestion, de saturation ou encore de nuisances inhérentes (pollution de l'air et sonore).

8.1.1.3 Sécurité routière : une concentration des accidents le long de la RN4

Les principaux axes concentrent les accidents mortels (RN4) ; on constate également une accumulation d'accidents sur les axes autour de l'agglomération de Sarrebourg.

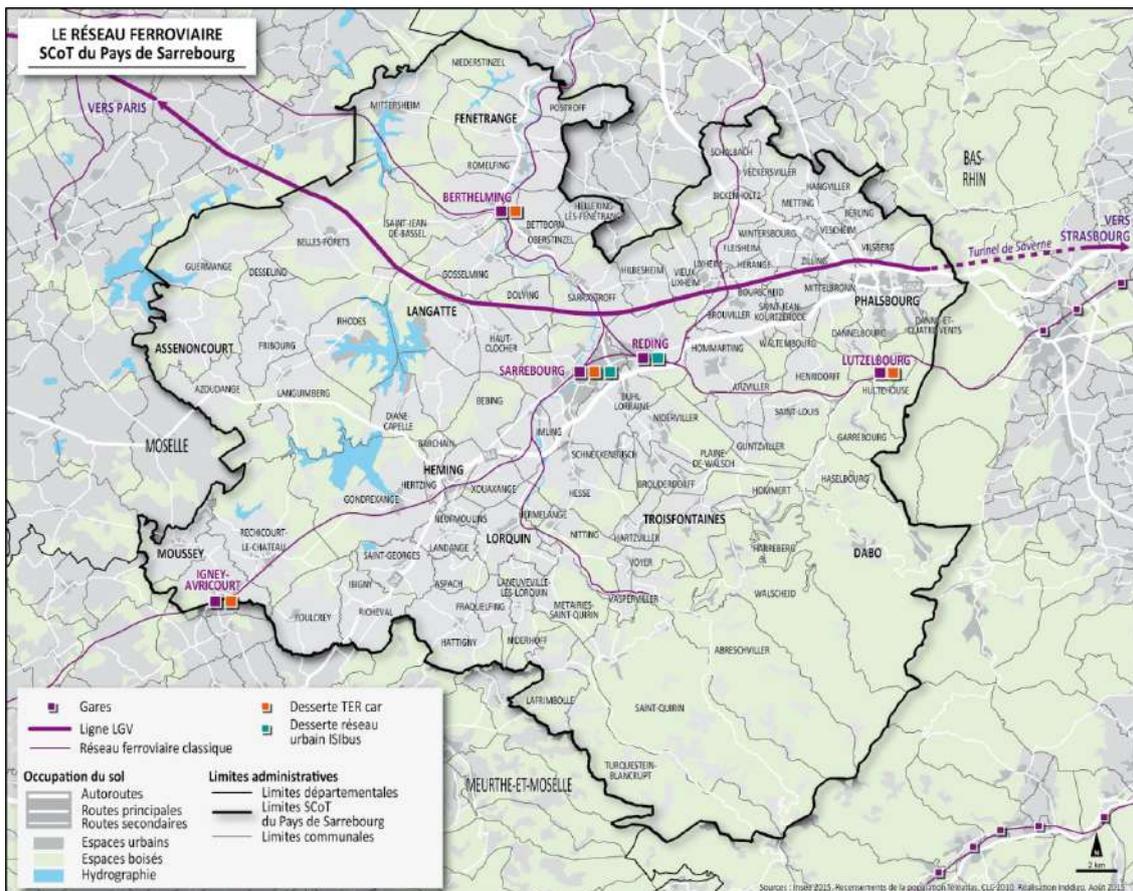


Carte 86 : Les accidents sur le réseau routier
(Source DEAT, CD57, années 2009 à 2013)

8.1.1.4 Les projets routiers (horizon 2015-2020)

Le principal projet du territoire concerne la **mise à 2 x 2 voies de la section de la RN4** entre Héming – St-Georges et Gogney : les travaux vont démarrer² en 2016 avec le doublement du pont de Héming au-dessus des voies SNCF, du canal de la Marne-au-Rhin et de la route de Hertzling. Le reste des travaux est programmé entre 2017 et 2020.

² Source : le Républicain lorrain, édition de Sarrebourg – Château-Salins du 05/12/2015



Carte 88 : Description de l'offre TER en 2015 (Source : Région Lorraine)

- **Qualité de la desserte**

- **La ligne TGV Paris – Strasbourg :** la gare de Sarrebourg est desservie³ avec le prolongement de la section à grande vitesse qui passe par Berthelming, Sarrebourg et Réding. Saverne est également desservie⁴ (2 arrêts en milieu d'après-midi dans le sens Paris – province), ce qui permet ensuite via le TER de rallier le territoire du Scot.
- **La ligne Nancy – Sarrebourg – Strasbourg :** 10 AR / jour, 1 train par heure en heure de pointe, sinon 1 train toutes les 2 h.
- **La ligne Metz – Sarrebourg – Strasbourg :** 10 AR / jour, 1 train par ½ à l'heure de pointe du matin entre 7 et 8 h ; 1 train / h en heure de pointe, 1 train toutes les 2 h le reste de la journée.

- **Cars TER (lignes routières)**

- Le territoire compte 3 lignes :
 - Sarrebourg – Sarre Union ;
 - Sarrebourg – Morhange, en renforcement de la desserte ferrée pour desservir les petites gares du parcours ;
 - Sarrebourg – Igney.

³ Un aller et retour vers Paris chaque jour qui seront néanmoins préservés avec le prolongement de la ligne à grande vitesse

⁴ Fiche horaire du 05/07/2015 au 12/12/2015

La gestion du réseau est assurée par Métrolor : la Région Lorraine gère en direct la ligne Sarrebourg – Lutzelbourg avec uniquement 2 AR / jour et rabattement sur la halte TER. La SNCF gère les 2 autres lignes, la Région définissant l’offre et le niveau de services.

La fréquentation du réseau est assurée à 90 % par des scolaires. L’ensemble de l’offre est accessible à toutes les clientèles.

- **Tarifification spécifique Métrolor**

La région Lorraine a mis en place une tarification attractive pour les déplacements via le réseau TER sur le territoire régional. Elle est accessible à toute personne accomplissant occasionnellement un trajet ayant comme origine et destination une gare, mais ne s’applique pas aux trajets interrégionaux ou TGV. La réduction est d’environ 40 % par rapport au plein tarif. Elle est utilisable à bord des trains ou des cars des lignes TER.

A noter que pour les deux lignes (hors TGV-Est), seule la gare de Sarrebourg dispose d’un guichet avec du personnel de vente et d’information. Dans la plupart des gares, l’achat des titres de transports se fait grâce à un distributeur ou à bord des trains au tarif normal.

- **Synthèse de la fréquentation des réseaux ferré et car TER**

- Réseau ferré TER : un trafic essentiellement pendulaire avec de nombreux scolaires et peu d’occasionnels ;
- Lignes routières TER : surtout des scolaires.

- **Spécificité de la ligne Metz - Strasbourg**

L’embranchement ferré situé à Réding impose la nécessité de rebrousser chemin pour desservir Sarrebourg en venant de Metz : cela se traduit par une rupture de charge pour les usagers et une gestion plus complexe de la circulation pour la SNCF.

Suite à une concertation entre la Région Lorraine et la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle sud, le réseau Isibus dessert en rabattement la gare de Réding, limitant ainsi la rupture de charge. Une tarification intégrée a été mise en place à cet effet.

- **Intermodalité**

- Concernant les lignes routières du **réseau Tim 57**, les horaires des lignes de cars desservant des haltes en gare ou à proximité, ne sont pas établis de façon à assurer une bonne correspondance avec la desserte TER. Par ailleurs, il n’y a pas de lignes effectuant un rabattement spécifique sur une gare.
- Des aménagements **d’abris vélos** sont présents près des gares au cas par cas mais pas systématiquement.

- **Projets d’aménagement de pôles d’échanges multimodaux (PEM)**

Dans le CPER 2007 – 2014, l’aménagement de PEM (Sarrebourg et Reding) étaient inscrits :

- Aujourd’hui, la Région relance le projet sur **Réding** avec une vocation de gare interrégionale : amélioration du stationnement, de l’accès et du stationnement des cars, des cheminements piétons, du stationnement vélo ;
- **Sarrebourg** : les études sont relancées, mais rien de concret pour le moment ; ce projet a été réinscrit dans le CPER 2015-2020 ;
- **Lutzelbourg** : de plus en plus de fréquentation, d’où la nécessité d’aménager un second parking ;

- **Berthelming** : peu de fréquentation (<20 voy/j) ; présence de lignes routières sur le secteur ; une réflexion est en cours concernant l'évolution de la desserte.
- **Des évolutions importantes à venir et leurs impacts sur la desserte du territoire**
 - **Au 01/01/2016**, mise en œuvre de la réforme territoriale avec la fusion des Régions ;
 - **Juillet 2016**, ouverture du prolongement de la LGV Paris – Strasbourg et amélioration de l'offre sur la ligne Metz – Strasbourg avec une correspondance à Réding pour rallier Sarrebourg. Subsistera à la demande des élus, 1 desserte par TGV / jour sur la voie actuelle :
 - 3 AR direct Metz – Strasbourg / jour avec arrêt à Réding et Saverne : temps de parcours de 1h30 ;
 - 2 AR direct en TGV entre Metz et Strasbourg (50 mn) ;
 - Au **01/01/2017**, transfert de compétences concernant la gestion des lignes régulières et scolaires des départements.



Photos 66 : Gare multimodale de Sarrebourg

8.1.2.2 Une inégale accessibilité des gares

D'un point de vue général, le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg est inégalement desservi par l'offre ferroviaire qui se concentre dans le quart est et à l'ouest à proximité d'Igney-Avrincourt pour l'essentiel.

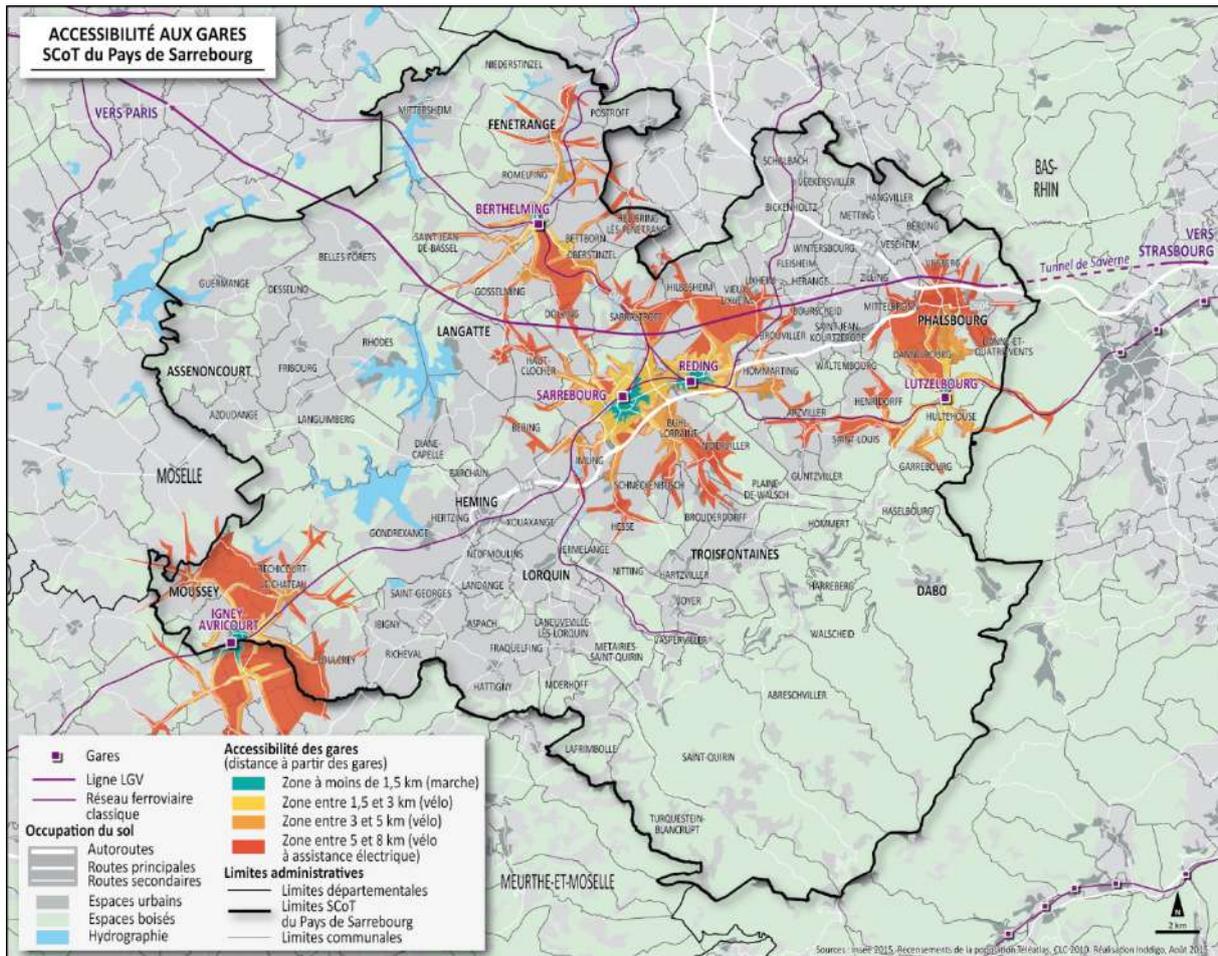
Ce décalage implique une différence de possibilité d'usage des transports en commun et un potentiel de report modal faible à inexistant sur le reste du territoire.

Notons également que les gares ne sont pas forcément localisées dans un pôle (hormis Sarrebourg), et qu'il n'existe actuellement que très peu de liens entre ces gares et les équipements à vocation touristique du territoire (exemple : navette privée pour desservir le Center Parcs depuis Sarrebourg).

La carte de l'accessibilité aux gares confirme cette analyse et montre que **les logiques de rabattement en modes doux (piétons, vélos et vélos à assistance électrique) répondent aux besoins de la population située à proximité des gares.**

Cependant, **les contraintes de relief** notamment au sud du territoire ne favorisent pas ce rabattement et peuvent être un frein à son développement. Des solutions pourraient être envisagées grâce au développement du vélo à assistance électrique (VAE), qui permet de franchir les pentes moyennes sans efforts importants (à mettre également en relation avec les niveaux de trafic et les infrastructures cyclables existantes).

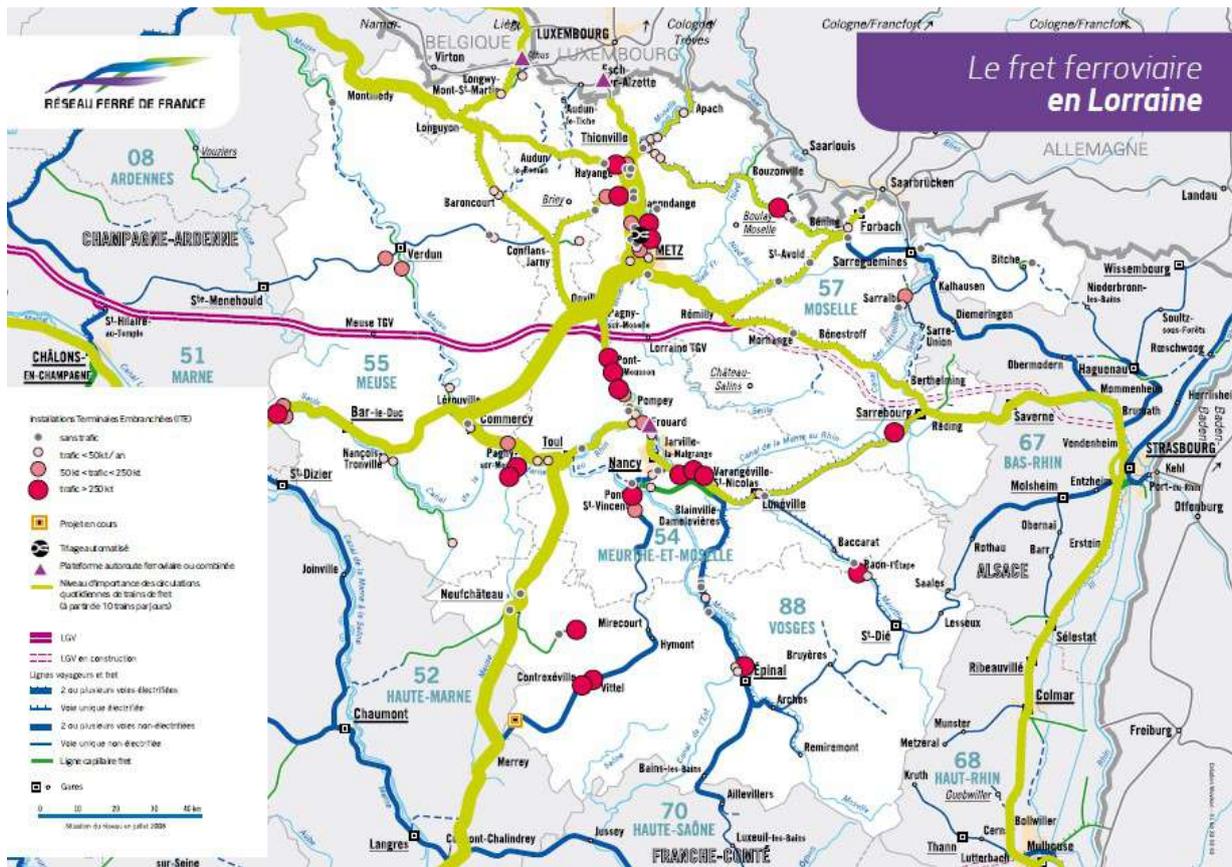




Carte 89 : Rabattement en modes doux sur les gares (Source : INDDIGO)

8.1.2.3 Le fret ferroviaire : un territoire de transit

La région Lorraine accueille un important trafic de transit national et international. Le secteur d'étude est surtout concerné par la ligne Metz-Réding-Strasbourg ainsi que par la ligne Nancy-Sarrebourg-Strasbourg avec, pour cette dernière, plus de 250 000 tonnes transportés.



Carte 90 : Fret ferroviaire en Lorraine (Source : RFF)

8.1.3 UN MAILLAGE HETEROGENE DE L’OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN ROUTIERS HORS TER

- **Données de cadrage**
 - Cette offre s’inscrit dans le cadre d’une convention tripartite entre le Conseil départemental de la Moselle (Autorité Organisatrice des Transports), la SNCF et les Rapides de Lorraine (l’opérateur privé du réseau, filiale de Transdev) ;
 - 630 communes sont desservies via 113 lignes interurbaines et 386 circuits spéciaux (collèges, lycées,...).

Les lignes régulières desservent les grands pôles et les communautés de communes. Les prises en charge du réseau se localisent principalement dans le Sillon mosellan, le Val de Rosselle et Sarreguemines. Les montées du matin se situent en milieu rural et celles de fin de journée en milieu urbain, suivant la logique des flux domicile – travail. Les lignes TIM 57 complètent le maillage du territoire avec d’une part les réseaux TER et Métrolor et d’autre part, les réseaux de transports urbains (le MET, Forbus, Isibus...).

L’organisation et la gestion du transport scolaire est une compétence obligatoire du Conseil départemental de la Moselle pour la desserte des établissements scolaires de l’enseignement secondaire.

La fréquentation globale du réseau est assurée majoritairement par les scolaires (près de 50 000 voyages), les lignes du Sillon lorrain étant à vocation plus commerciales.

- **Organisation du réseau global**

Le réseau de transport en commun du Conseil départemental de la Moselle « TIM 57 » est hiérarchisé selon la fonction et la vocation de chaque ligne :

- Lignes structurantes ;
 - Lignes secondaires ;
 - Lignes en rabattement ;
 - Lignes touristiques ;
 - Lignes scolaires.
-
- **Les lignes du réseau TIM 57 sur le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg**
 - Nombre lignes : 13.

Détails des dessertes par ligne :

- 33 : Château-Salins à Sarrebourg ;
- 39 : Dieuze – Sarrebourg ;
- 84 : Blâmont – Sarrebourg ;
- 142 : Niderhoff – Sarrebourg ;
- 143 : Dabo – Phalsbourg ;
- 147 : Bataville – Sarrebourg ;
- 149 : Hommert – Sarrebourg ;
- 150 : Sarrebourg – Dannelbourg ;
- 154 : Drulingen – Sarrebourg ;
- 155 : Abreschviller – Sarrebourg ;
- 156 : Vallerysthal – Sarrebourg ;
- 160 : Haselbourg – Sarrebourg ;
- 166 : Walscheid – Sarrebourg.



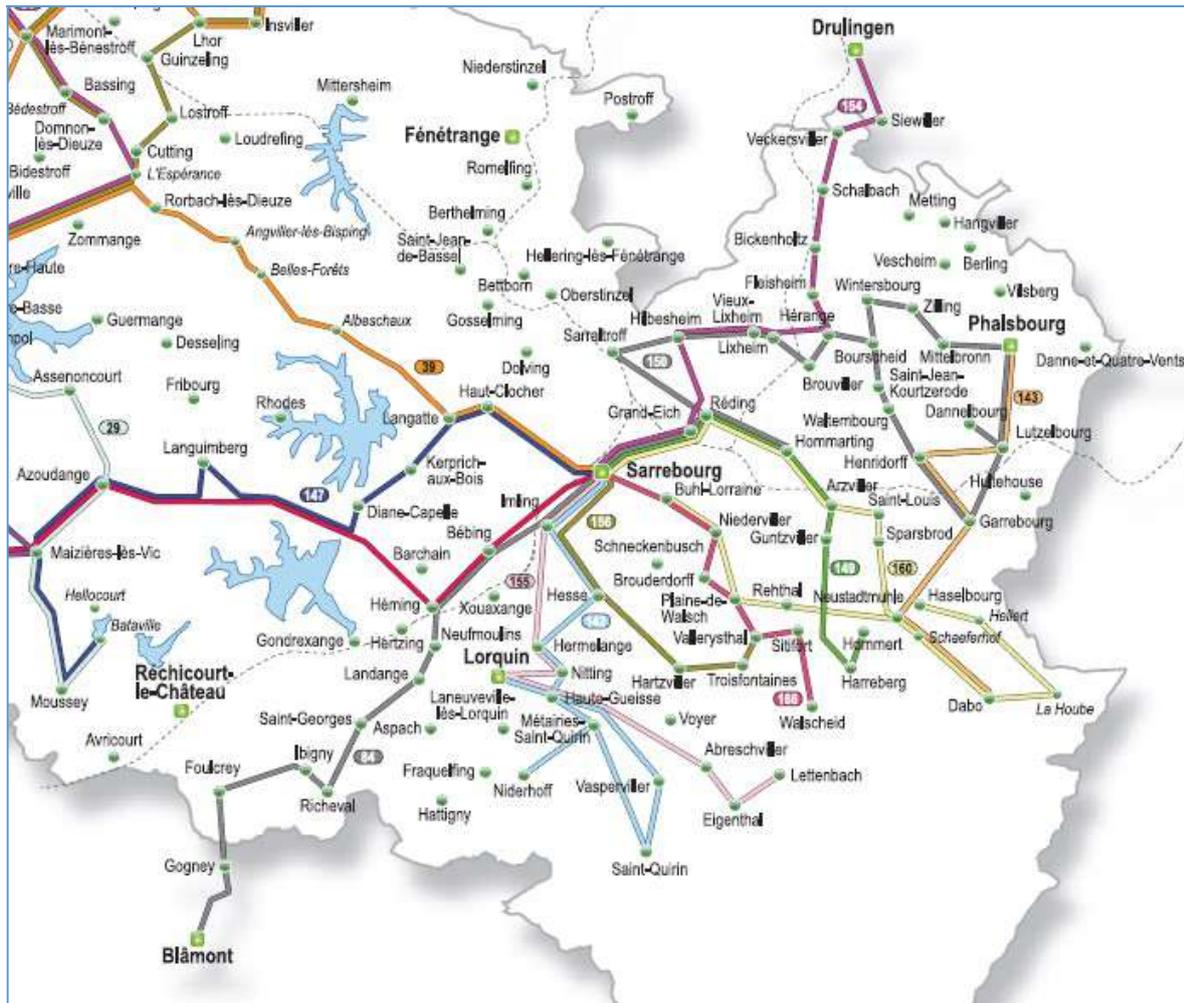


Figure 4 : Réseau TIM 57

• **Analyse de l'offre**

La carte du Réseau Tim 57 met en évidence un déficit d'offre sur le secteur nord du territoire (Fénétrange) qui est desservi par une ligne routière du réseau TER.

La desserte de l'ouest est moins maillée que le reste du territoire du SCoT : cela s'explique par une densité de population nettement plus faible (cf. carte population au chapitre démographie).



Figure 5 : extrait du réseau TER Lorraine



- **Tarifification**

Le prix des tickets varient selon la longueur du trajet réalisé, par tranches de distances :

- De 0 à 15 km : 1,5 € ;
- De 15 à 25 km : 2,5 € ;
- De 25 à 35 km : 3,5 € ;
- Plus de 35 km : 4,5 €.

- **Information sur l'offre**

L'ensemble des informations est disponible sur le site www.tim57.com ainsi que sur l'application mobile dédiée. Par contre ces données ne sont pas intégrées sur la plateforme web multimodale régionale SIMPLICIM.....

- **Intermodalité avec le réseau TER**

Les horaires des lignes du réseau Tim 57 desservant des haltes ou gares TER ou à proximité, ne sont pas établis de façon à assurer une bonne correspondance avec la desserte TER. Par ailleurs il n'y a pas de lignes effectuant un rabattement spécifique sur une gare.

- **Evolutions envisagées**

La réforme territoriale prévoit que les réseaux de cars départementaux (ainsi que les lignes scolaires) soient gérés par les Régions ; le transfert de gestion des lignes régulières devra être effectif en 2017, pour autant la DSP court encore jusqu'en 2019.

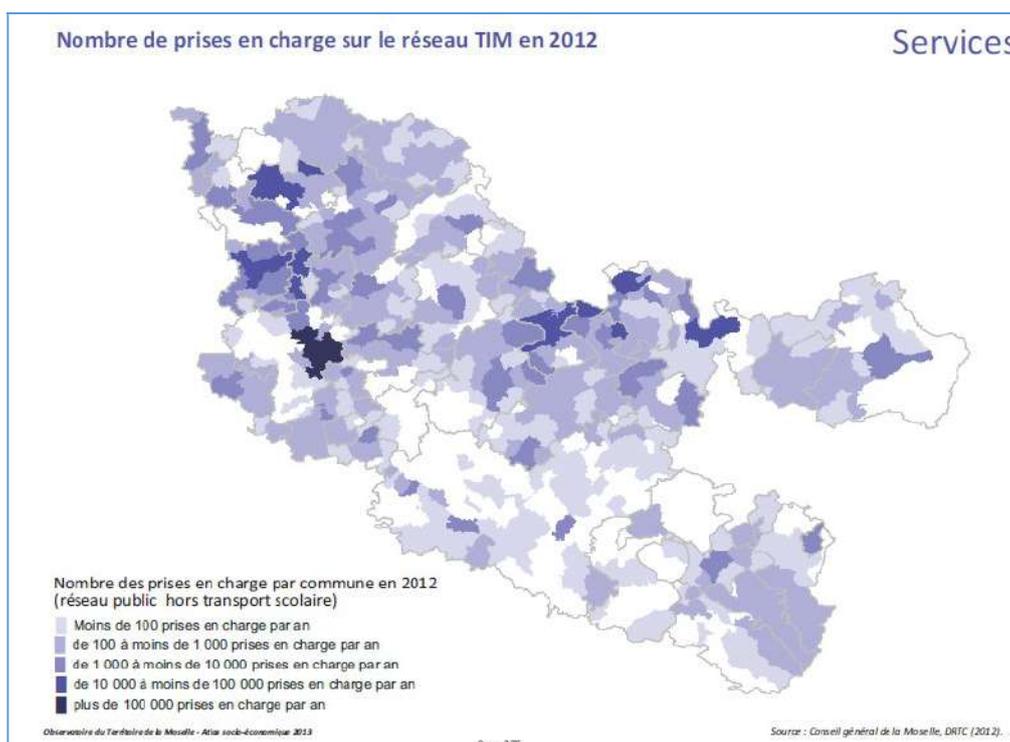
- **Lignes touristiques**

Il n'y a pas d'offre de lignes touristiques malgré les enjeux importants sur le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg, notamment pour le développement du tourisme « vert » et « bleu ».

- **Synthèse**

La carte ci-après, du nombre de prise en charge par commune sur le réseau TIM en 2012, met en évidence la relativement faible fréquentation des lignes du secteur d'étude comparativement à d'autres territoires ruraux mosellans.





Carte 91 : Nombre de prises en charge sur le réseau TIM57

8.1.4 UNE STRUCTURATION DE L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN DANS L'AGGLOMERATION DE SARREBOURG

L'agglomération a connu la création d'un réseau urbain en 2009 par la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle sud qui le gère en tant qu'autorité organisatrice des transports de seconde zone (par convention avec le Conseil départemental de la Moselle).

Ce réseau est structuré en 3 lignes régulières :

- Création en 2010 d'un réseau de transport à la demande « IsiTad » sur les secteurs non desservis par les lignes régulières, ainsi que la gare de Réding et certains arrêts sur Sarrebourg ;
- Prix du billet : 1 € (tarif réduit à 0,5 €) valable pour un trajet pendant 1h maximum ;
- Abonnement mensuel (24 €) et annuel (200 €) tout public et scolaire, étudiant (115 €) ;
- Titre combiné scolaire Pass'Duo Isi/Tim57 à 115 € pour certaines communes ;
- En 2015, mise en place d'un service de location de 5 Vélos à Assistance Electrique à l'agence de Sarrebourg ;
- Informations en ligne sur le site www.isibus.fr.

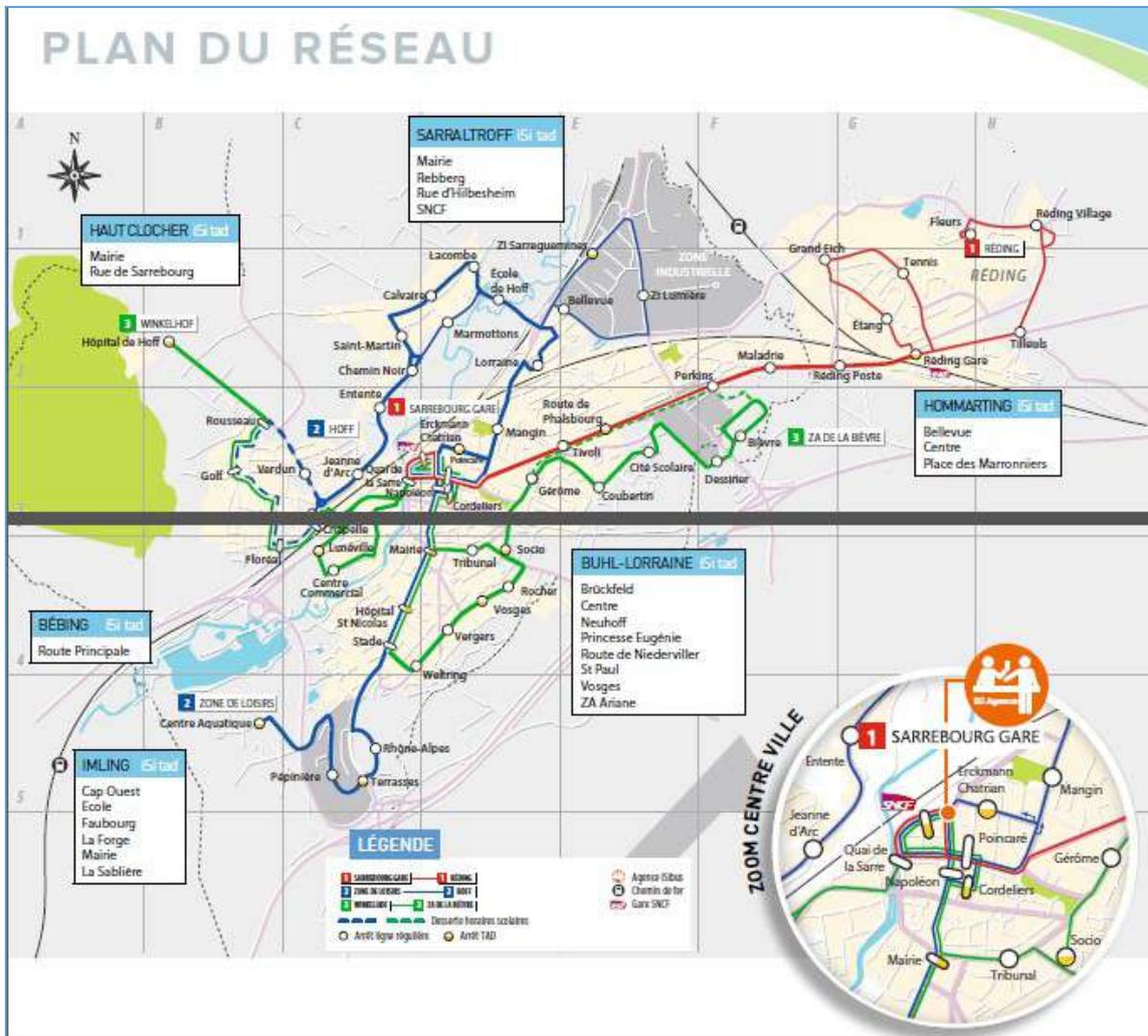


Figure 6 : plan de desserte des lignes du réseau urbain Isibus

8.1.5 D'AUTRES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE LIMITEES

8.1.5.1 Peu de transport à la Demande (TAD)

Le Transport à la Demande peut être un maillon complémentaire au système global de transport collectif qui permet de répondre de manière fine à des besoins de déplacements particuliers, notamment en zone rurale. En général, il est orienté vers les usagers captifs des transports en commun (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes à faibles ressources, jeunes,...) mais il peut être aussi organisé pour répondre à une logique de rabattement sur une ligne structurante de transport en commun pour les usagers pendulaires et scolaires.

L'organisation du TAD relève de la compétence du Conseil départemental de la Moselle qui délègue sa compétence aux Communauté de Communes qui deviennent Autorités Organisatrices des Transports de second rang (AO2). La Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud organise un TAD dans le cadre du réseau IsiBus sur des secteurs plus ruraux ainsi que sur la gare de Réding.



Présentation du service iSiTad (Source : plaquette réseau iSibus)

8.1.5.2 Un covoiturage peu structuré

- L'action au niveau régional est plutôt ciblée sur le nord de la Lorraine dans le cadre d'un schéma de mobilité transfrontalière avec le Luxembourg, mais il y a des possibilités d'accompagnement des projets via la politique d'appui aux territoires.
- Il n'y a pas d'aires de covoiturage aménagées par le Conseil départemental de la Moselle sur le secteur d'étude... contrairement à ce qui existe en Meurthe-et-Moselle ou en Alsace voisines.

A noter que le Conseil départemental soutient, à travers plusieurs programmes, le développement de l'électromobilité incitant à la réflexion sur l'utilisation de véhicules électriques en autopartage.

8.1.6 UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES MODES DOUX

La pratique du vélo sur le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg est principalement à vocation touristique et de loisirs. La pratique quotidienne est contrainte par des distances importantes à parcourir, des infrastructures à franchir et un relief préjudiciable à son développement sur le sud en particulier

On recense quelques aménagements cyclables structurants sur le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg :

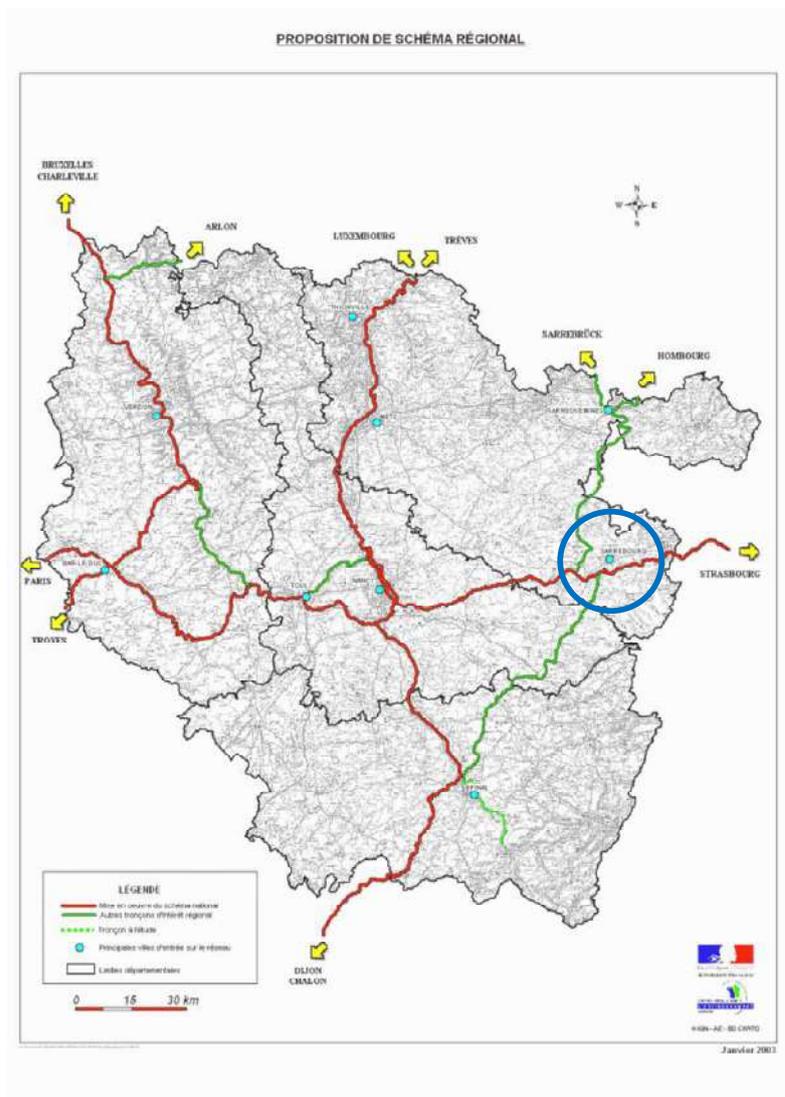
- **L'Eurowéloroute 5** : cet itinéraire cyclable européen longe le canal de la Marne au Rhin en venant d'Alsace, puis emprunte des voies partagées faiblement circulées jusqu'aux étangs de Gondrexange. Ensuite il remonte au nord le long du canal des Houillères de la Sarre.
- **La véloroute nationale Paris – Strasbourg (V52)** qui longe le canal de la Marne-au-Rhin ; ce parcours est aménagée de façon discontinue et ne constitue pas aujourd'hui un axe structurant est-ouest permettant de développer une offre d'itinérance à vélo. Il est également le support de l'itinéraire de « la Paneuropéenne » (qui à terme doit relier Londres – Paris – Strasbourg – Prague).

- **Politique de la Région Lorraine**

La Région a validé en 2003 un schéma régional des véloroutes et voies vertes comprenant les 2 axes structurants évoqués ci-avant. La Région a mis en place un dispositif d'accompagnement financier des maîtres d'ouvrage locaux pour la réalisation des itinéraires inscrits à ce schéma régional.

- **Politique vélo du Conseil Départemental 57**

Il n'y a pas de planification sous forme de schéma directeur vélo ; l'institution met en œuvre et accompagne des boucles cyclables jalonnées de découverte du territoire.



Carte 92 : Carte du schéma régional des véloroutes et voies vertes de Lorraine



Carte 93 : Carte des parcours de la « Moselle à vélo »

- **Le réseau cyclable de l'agglomération de Sarrebourg**

La Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud s'est vue transférer la compétence « itinéraires cyclables d'intérêt communautaire » par arrêté préfectoral du 30 décembre 2003. Elle développe un réseau structurant sur la base des objectifs suivants :

- Intégrer Sarrebourg, chef-lieu de l'arrondissement, dans le schéma national d'itinéraires cyclables ;
- Améliorer la communication et les échanges touristiques entre les territoires (CCVB et CC2S) ;
- Renforcer la pertinence des réseaux municipaux, qui restent de la compétence des communes – membres ;
- Développer la pratique des activités physiques de plein air.

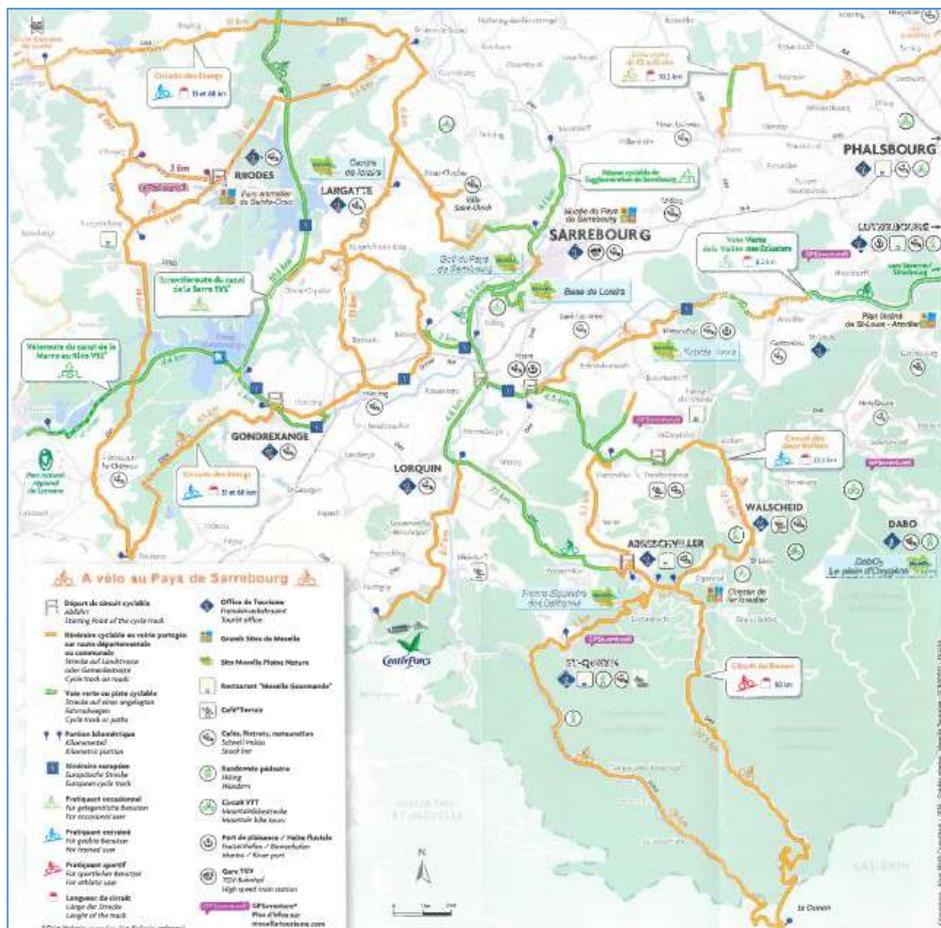
A cette fin, elle a déjà été réalisés 2 itinéraires :

- L'itinéraire cyclable Sarrebourg – Imling, d'une longueur de 3 400 mètres en réutilisant principalement des emprises déjà stabilisées de l'ancienne voie ferrée Abreschviller – Sarrebourg (vers le sud du territoire) ;
- L'itinéraire Sarrebourg - Sarraltroff, d'une longueur de 2 700 mètres qui emprunte un chemin rural situé entre Sarrebourg (Hoff) et Sarraltroff.



Photos 67 : Itinéraires cyclables de l'agglomération de Sarrebourg (source : Sarrebourg sud Moselle)

Ces liaisons sont complétées par les bandes et pistes cyclables aménagées par la Ville de Sarrebourg sur son ban communal (itinéraires intra-muros) et par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bièvre sur le ban communal de Hesse.



Carte 94 : Carte de l'offre de parcours du Pays de Sarrebourg à vélo



• **Services vélo**

La Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, a mis en place un service de location de Vélo à Assistance Electrique (VAE) dénommé IsiVélo. Elle dispose d'un parc de 5 VAE que les abonnés au réseau de transport urbain IsiBus peuvent louer à un coût⁵ préférentiel de 2,5€ / jour (contre 5 € pour les non-abonnés). Ces VAE permettent de limiter les efforts sur un territoire vallonné.

Comment louer un isiVélo ?

C'est très simple, il suffit de vous rendre à l'agence **iSibus**, **1, rue de la Gare 57400 Sarrebourg**, pour établir un contrat de location.

Munissez-vous :

- d'une pièce d'identité,
- d'une caution de 150 €.

Tarifs	Abonné iSibus	Non-abonné iSibus
1 journée	2,5 €	5 €
1 semaine	10 €	20 €
1 mois	20 €	40 €

Voir conditions de location en agence

3 solutions de mobilité alternative à Sarrebourg

- isiBus** : Le réseau de bus et ses 3 lignes à horaires réguliers
- isiTad** : Le service de transport à la demande sur réservation
- isiVélo** : La mobilité douce avec les vélos à assistance électrique en location

Service de location de vélos à assistance électrique

Informations et renseignements
0 800 71 06 36
 Appel gratuit depuis un poste fixe.
www.isibus.fr

ESSAYEZ isiVélo GRATUITEMENT

Rendez-vous à l'agence iSibus
 1, rue de la Gare 57400 SARREBOURG
 et bénéficiez d'un **ESSAI GRATUIT** (valable pendant une semaine).

Keolis Sarrebourg Moselle Sud

• **Synthèse**

Le Conseil départemental n'assurant pas la maîtrise d'ouvrage du réseau structurant, les initiatives sont laissées aux intercommunalités : certaines agissent, d'autres non...

Ces aménagements et itinéraires cyclables, discontinus, ne constituent actuellement pas un réseau permettant des déplacements doux, pour accéder aux gares, aux établissements scolaires et plus généralement aux pôles générateurs de déplacements dans la mesure du possible (contraintes de relief, de trafic...).

L'élaboration d'un schéma directeur à l'échelle du SCoT permettrait d'avoir une vision globale et cohérente, de définir collectivement des priorités d'aménagement et de services à développer.

⁵ Respectivement 20 € / mois et 40 € pour les non-abonnés.

8.1.7 UN TRANSPORT FLUVIAL ESSENTIELLEMENT TOURISTIQUE

Le territoire du SCoT est traversé par 2 canaux :

- D'est en ouest par le canal de la Marne au Rhin entre Lutzelbourg et Moussey ;
- Du sud vers le nord par le canal de la Sarre (anciennement appelé canal des Houillères de la Sarre) entre Gondrexange et Mittersheim.

Ces canaux, construits au 19^{ème} siècle, servaient à acheminer des matériaux (charbon lorrain vers l'Alsace et l'Allemagne pour le canal de la Sarre). Il s'agit de canaux à gabarit Freycinet qui peuvent accueillir des péniches de 38 m de longueur et de 280 tonnes maximum. L'essentiel de leur activité est orientée vers le tourisme fluvial aujourd'hui avec l'aménagement de haltes et ports nautiques.

Sur le canal **de la Sarre**, on ne compte plus que 500 péniches par an pour le transport de marchandises. Sa fonction principale concerne aujourd'hui le tourisme fluvial. En 2010, 1 985 bateaux de plaisance ont passé l'écluse de Mittersheim, surtout pendant la période estivale (de mai à septembre).

Sur le territoire du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg, le port de plaisance de Mittersheim a été magnifiquement aménagé avec la possibilité de louer des bateaux habitables. Outre les adeptes de la plaisance privée, des randonneurs et des cyclistes profitent du faible dénivelé le long de ces canaux sur les anciens chemins de halage aménagés en voie verte. Par ailleurs, la véloroute EV5 Londres-Brindisi longe le canal.



Photo 68 : Passerelle réaménagée sur le canal de la Marne au Rhin

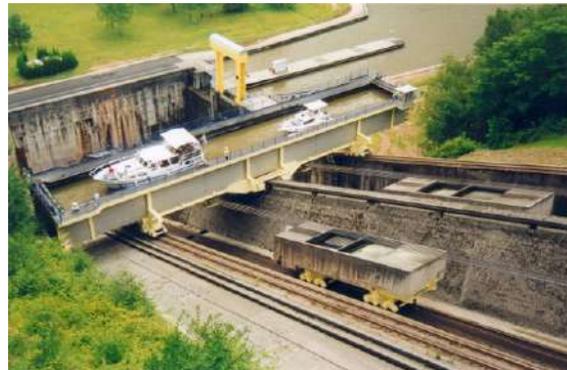


Photo 69 : Plan incliné de St Louis-Arzwiller (source Wikipédia)

En juillet 2013, un accident au plan incliné de Saint-Louis Arzwiller, situé sur le canal du la Marne au Rhin, a eu pour conséquence une baisse considérable du tourisme fluvial sur toutes les voies dans la région. Il vient seulement d'être remis en fonction durant l'été 2015.

Notons également qu'une étude menée par Voies navigables de France (VNF) est en cours pour l'identification des entreprises intéressées par le transport fluvial de fret le long du canal de la Sarre.

Par ailleurs, la question du transport de marchandises devrait être prochainement étudiée par le Pays de Saverne en lien avec les deux SCoTs d'Alsace Bossue et de la Région de Saverne.

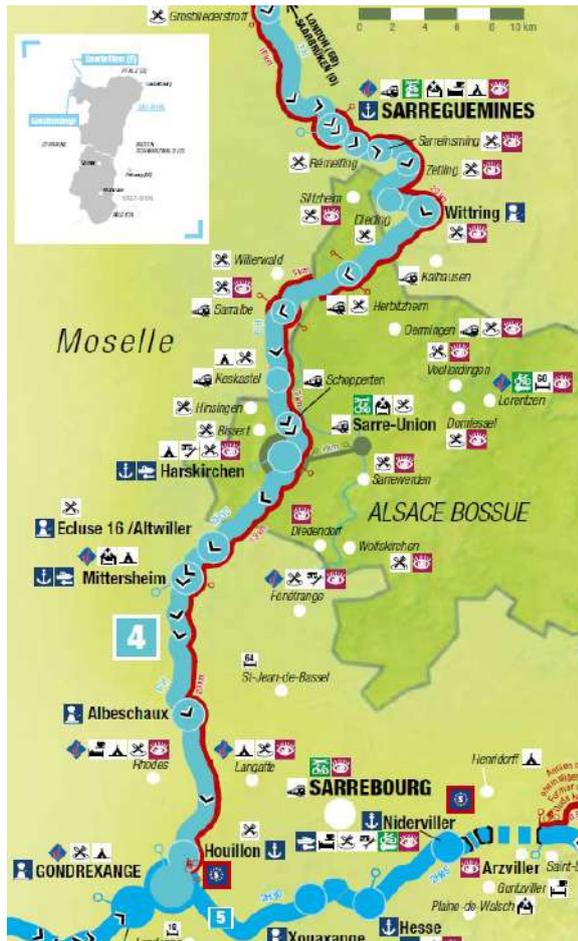


Figure 7 : Carte touristique du Canal de la Sarre
(Source : www.tourisme-alsace.com)

Données de fréquentation pour 2014 au passage de l'écluse de Kerprich :

Période	Nombre de passages par jour	% / 2013
mai	250	-15,6%
Juin	390	+4%
juillet	500	-6,5%
Août	567	-6,3%
septembre	397	+12,8%
octobre	199	-1,5%
Total année	2570	+6,6%

Tableau 60 : Fréquentation au passage de l'écluse de Kerprich pour l'année 2014
(Source : VNF, direction territoriale de Strasbourg)

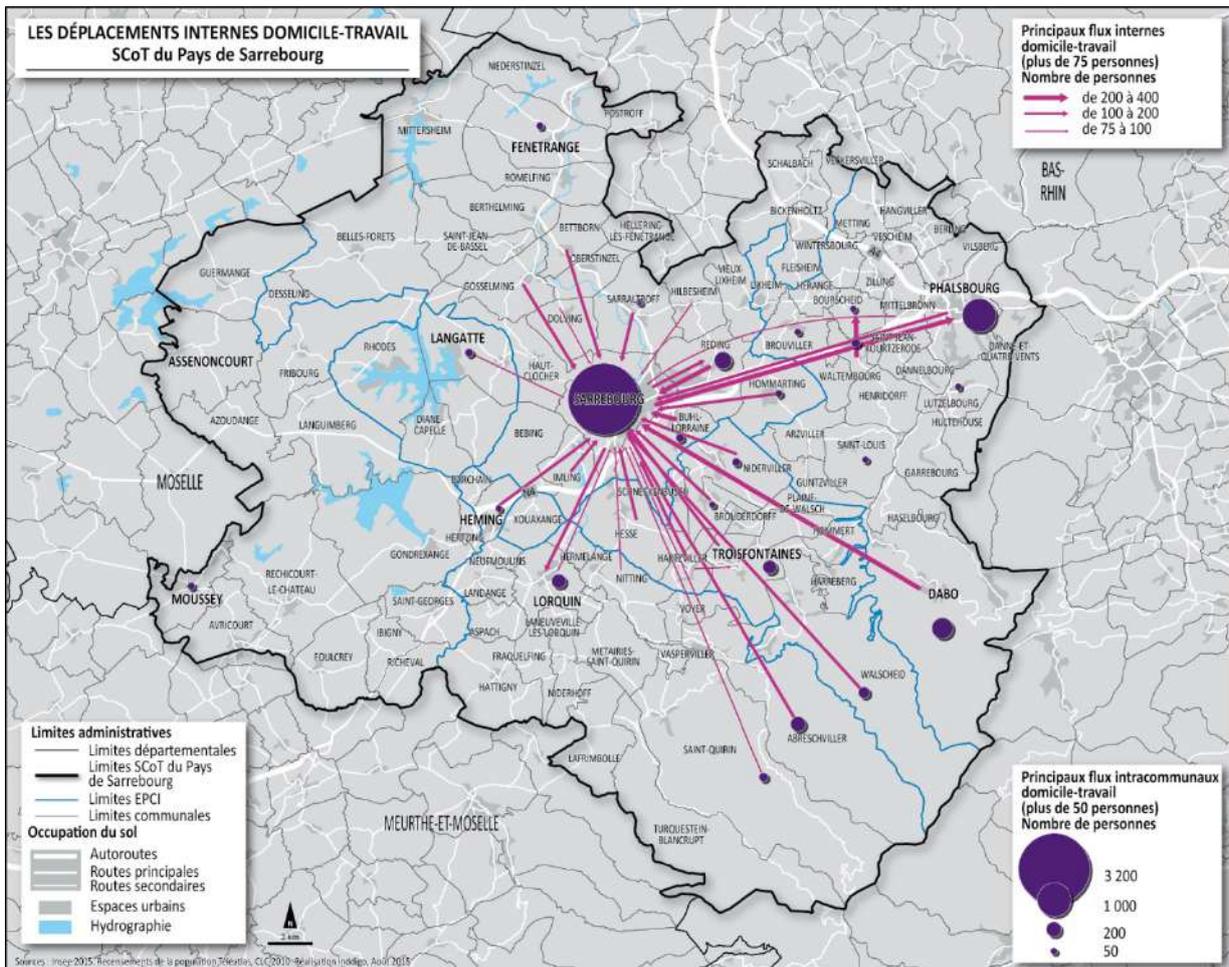
Le trafic est composé essentiellement de bateaux privés et de location, avec une hausse globale de la fréquentation sur l'année.

8.2 DES DYNAMIQUES DE DEPLACEMENTS S'APPUYANT SUR L'UTILISATION DE LA VOITURE

8.2.1 UNE MOBILITE PRINCIPALEMENT ORIENTEE VERS L'EST DU TERRITOIRE

8.2.1.1 Des flux domicile-travail internes au territoire du SCoT polarisés par Sarrebourg

Ces flux se répartissent majoritairement vers l'est et le sud-est du territoire et sont polarisés par Sarrebourg.

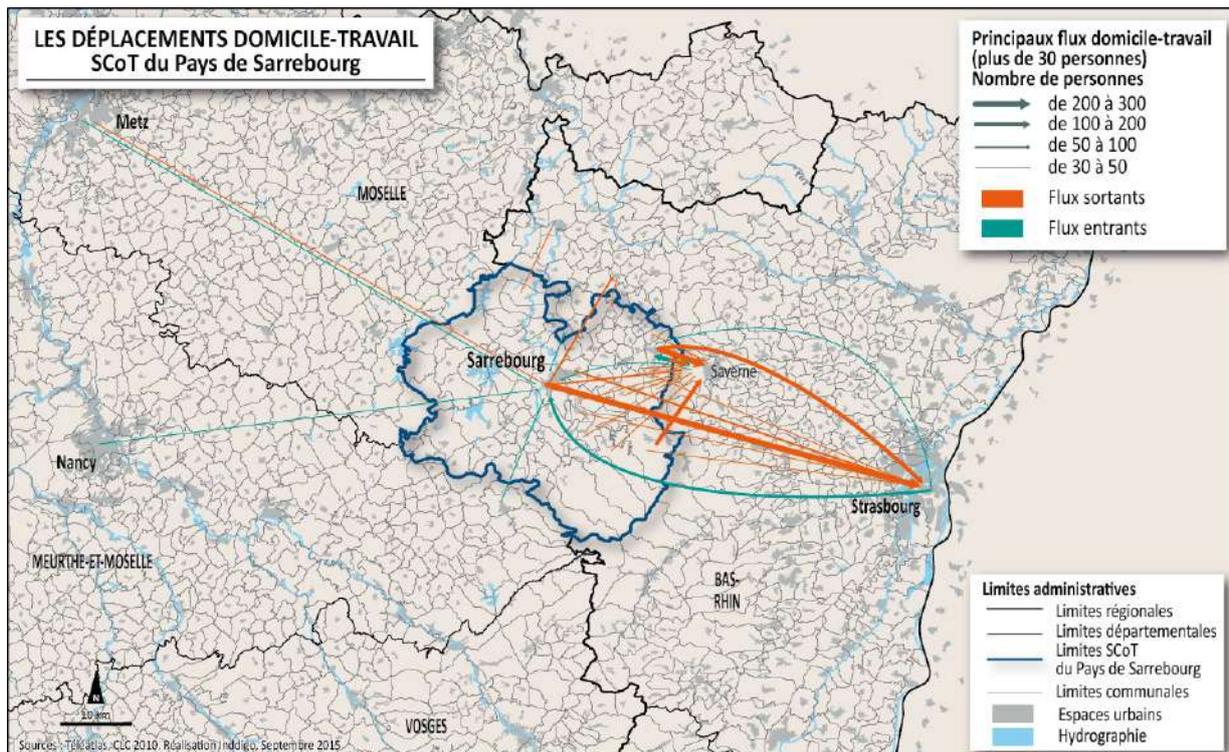


Carte 95 : Flux internes au Territoire du SCoT

8.2.1.2 Des flux domicile-travail sortant et entrant sur le territoire du SCoT principalement orientés vers l'Alsace

Ces flux se répartissent majoritairement vers les communes situées à l'est du territoire (Saverne, Strasbourg).

A noter le nombre non négligeable de flux entrants venant de Strasbourg.



Carte 96 : Flux entrants et sortants sur le territoire du SCoT

L'analyse des flux domicile-travail permet de caractériser et de détailler les relations avec les territoires environnants et de caractériser le cas échéant le degré de dépendance du territoire en matière d'emploi.

- **Répartition globale des flux domicile-travail**

Flux domicile-travail internes au Scot	20575	63,8%
Flux domicile-travail sortants du Scot	7374	22,9%
Flux domicile-travail entrants sur le Scot	4308	13,4%
Total :	32256	

Globalement les flux internes représentent près de 2/3 du volume total, mettant en évidence la relative autonomie du territoire en termes d'emploi comparativement à d'autres SCoTs : pour mémoire sur le SCoT voisin d'Alsace Bossue, les déplacements domicile-travail internes représentaient 53 % du total.

- **Répartition des flux domicile-travail sortants et entrants par départements voisins**

Flux /Départements :	"54"	"67"	"88"	"57" hors Scot	Autres
Flux domicile-travail sortants du Scot	6,70%	67,30%	1%	17,60%	7,40%
Flux domicile-travail entrants sur le Scot	19,20%	43%	2%	24%	11,80%

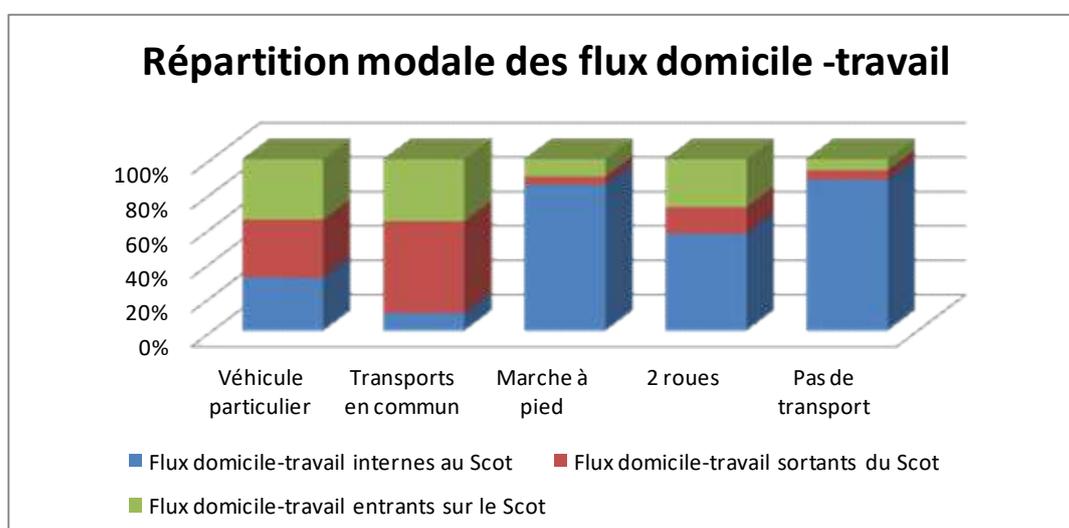
Le Département du Bas-Rhin est bien la principale destination des flux domicile-travail sortants, suivi par les communes mosellanes hors périmètre du Scot, puis la Meurthe-et-Moselle.

En ce qui concerne les flux entrants, le Bas-Rhin reste en tête suivi par les communes mosellanes hors périmètre du Scot et la Meurthe-et-Moselle ;

Les échanges avec le Département des Vosges sont marginaux.

8.2.2 REPARTITION MODALE DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL: UNE TRES FORTE PROPENSION A L'UTILISATION DE L'AUTOMOBILE

La part d'utilisation de l'automobile pour les déplacements domicile-travail varie entre 80 et 89 % (respectivement flux internes et flux entrants). Elle est proche des moyennes rencontrées en général sur d'autres territoires ruraux (autour de 90 %).



Graphique 61 : Répartition modale des flux domicile-travail

- **Analyse**

- La part modale de la voiture est globalement équivalente pour l'ensemble des flux domicile-travail ;
- L'utilisation des transports en commun est plus importante pour les flux domicile-travail sortants que pour les entrants (respectivement 12 et 8 %) ;
- Sans surprise l'utilisation des 2 roues et la marche à pied s'effectuent principalement pour les flux internes au Scot.

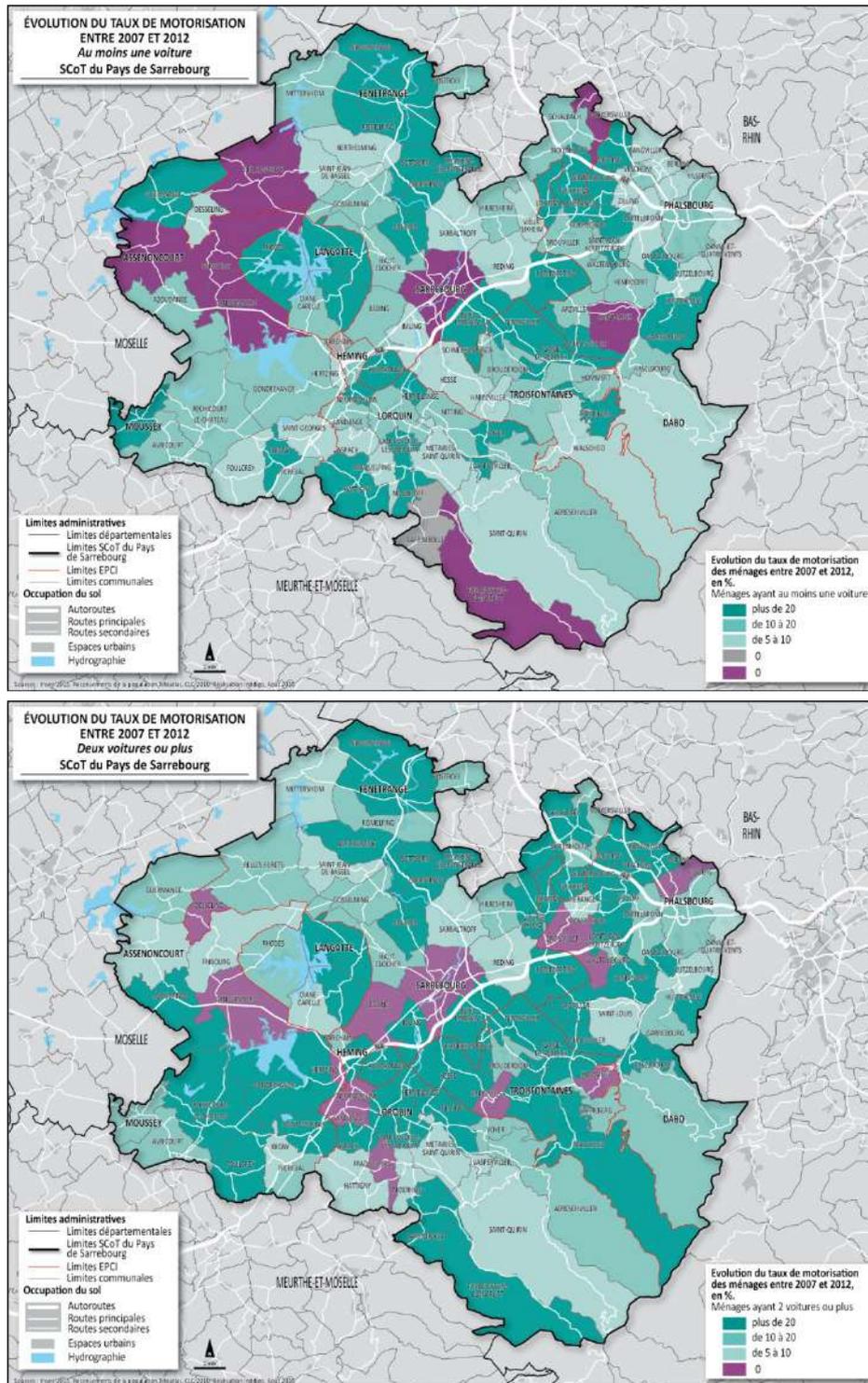
Marquée par l'évolution de l'aménagement du territoire, en termes de spécification des fonctions territoriales et de rapport sociologique évident à l'automobile, cette dépendance croissante à l'automobile engendre une forme de vulnérabilité à la mobilité selon les distances à parcourir et le coût du budget de déplacements des ménages. Cette vulnérabilité implique le développement d'une forme de précarité énergétique des ménages.

8.2.3 UNE AUGMENTATION DU TAUX DE MOTORISATION DES MENAGES ENTRE 2007 ET 2012

Globalement le taux de motorisation est largement lié au revenu, à l'âge du chef de ménage, à la catégorie socioprofessionnelle, aux zones d'habitation et aux nombres de personnes composant le ménage (Insee). En 2012 au niveau national, plus de 90 % des ménages habitant les zones rurales possèdent un véhicule, contre moins des deux tiers des ménages vivant en région parisienne (65 % en 2011). Le taux de ménages multi-motorisés est de l'ordre de 36 % (1/3).

Les enseignements des cartes ci-après nous montrent que :

- La part des ménages ayant au moins une ou 2 voitures n'est pas forcément corrélé avec l'offre de transport public (cf. cartes réseau TER et Tim57) sur les secteurs à priori desservis ;
- Les ménages des secteurs les plus ruraux sont bien à très bien équipés (multi-motorisation) ;
- A contrario, en cas de surenchérissement du coût de l'énergie et du prix des carburants, l'impact économique se fera prioritairement sentir sur les ménages de ces secteurs ayant les plus faibles revenus.



Carte 97 et Carte 98 : Evolution du taux de motorisation des ménages (resp. au moins 1 vl et 2 vl. et plus)



8.2.4 DES DISTANCES DE DEPLACEMENTS FACTEURS D'ACCROISSEMENT DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Afin de mieux appréhender la vulnérabilité des ménages à la mobilité et dans un objectif pédagogique, une méthodologie d'analyse a été mise en œuvre afin d'évaluer le risque encouru par les ménages en fonction de l'augmentation inexorable du coût des transports motorisés utilisant les énergies fossiles.

L'augmentation du prix des carburants est précurseur du développement du risque de précarité énergétique des ménages, selon leur localisation géographique, leurs ressources financières et leur capacité d'adaptation au changement. Cette capacité d'adaptation au changement se traduit par la présence ou non d'une solution de déplacement alternative à l'utilisation individuelle de la voiture particulière (transport en commun, modes doux, covoiturage,...) ou encore de solutions de limitation de la mobilité par le biais du télétravail par exemple.

Le coût réel de la voiture est généralement sous évalué par la population. En plus des coûts directs (dépenses liées à la possession et à l'usage), l'usage de la voiture au sein d'un foyer ou d'un établissement employeur génère des coûts indirects parfois plus importants : accidents de travail (trajets domicile-travail ou en mission), stress,... Au-delà de ce constat, le rapport des ménages à l'automobile, voire leur dépendance, est également, dans une autre mesure, sous évalué lors de l'achat d'un bien immobilier.

La méthodologie d'analyse de la vulnérabilité consiste à caractériser la population vulnérable, le territoire (en fonction de la présence ou l'absence de services et d'équipements) et les distances à parcourir pour les déplacements pendulaires et en direction des pôles définis par l'armature urbaine. Cette analyse donne lieu à la génération d'un score pour chaque dimension que l'on agrège pour obtenir un score global par commune.

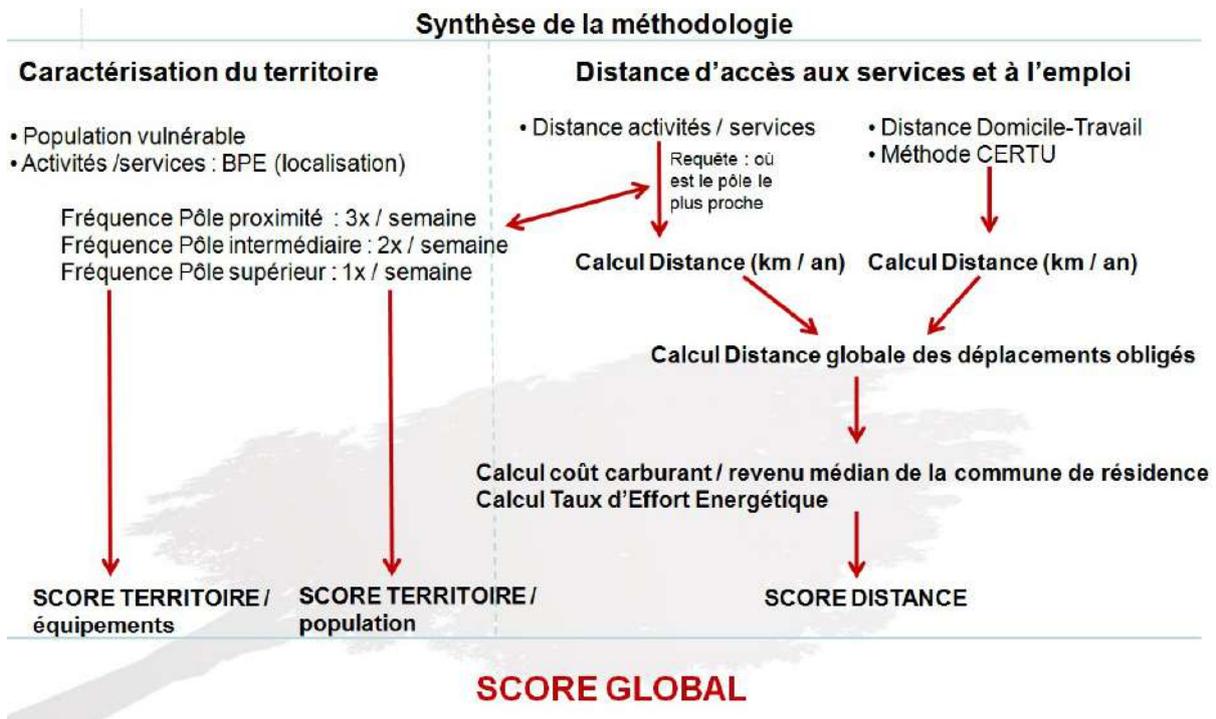


Figure 8 : Synthèse de la méthodologie d'analyse de la vulnérabilité à la mobilité (Source : Inddigo)

Concernant la caractérisation du territoire et notamment la définition de la vulnérabilité de la population, les critères suivants ont été sélectionnés. Précisons que cette liste n'est pas exhaustive et que d'autres critères de définition peuvent être intégrés au calcul du score « population ».

- Ecart significatif de la part des plus de 75 ans avec la moyenne régionale ;
- Ecart significatif de la part de ménages de plus de 5 personnes ou plus avec la moyenne régionale ;
- Ecart significatif du taux de motorisation avec la moyenne régionale ;
- Ecart significatif du taux de famille monoparentale avec la moyenne régionale ;
- Ecart significatif du revenu médian des ménages par unité de consommation avec la moyenne régionale ;
- Ecart significatif du ratio emploi/actifs avec la moyenne régionale.

Suite aux traitements des différentes données, le calcul des scores est réalisé selon le schéma ci-dessous avec l'application d'un coefficient spécifique au score « distances » et « équipements » pour ne pas surreprésenter la dimension « population ».

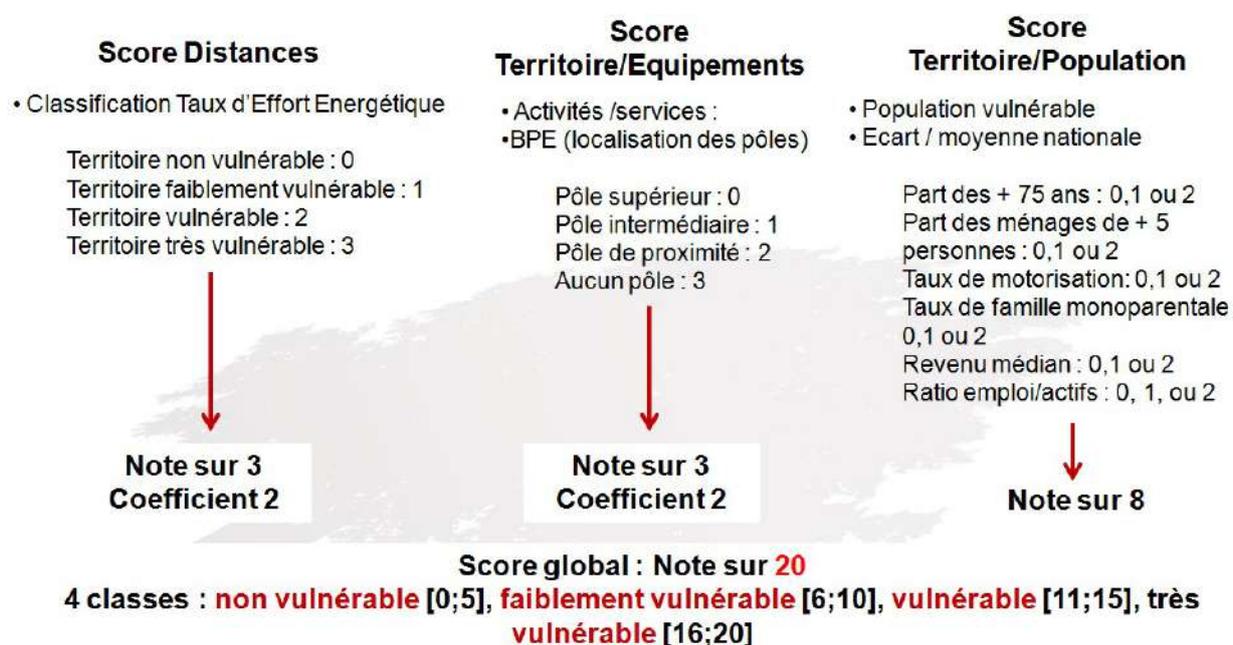
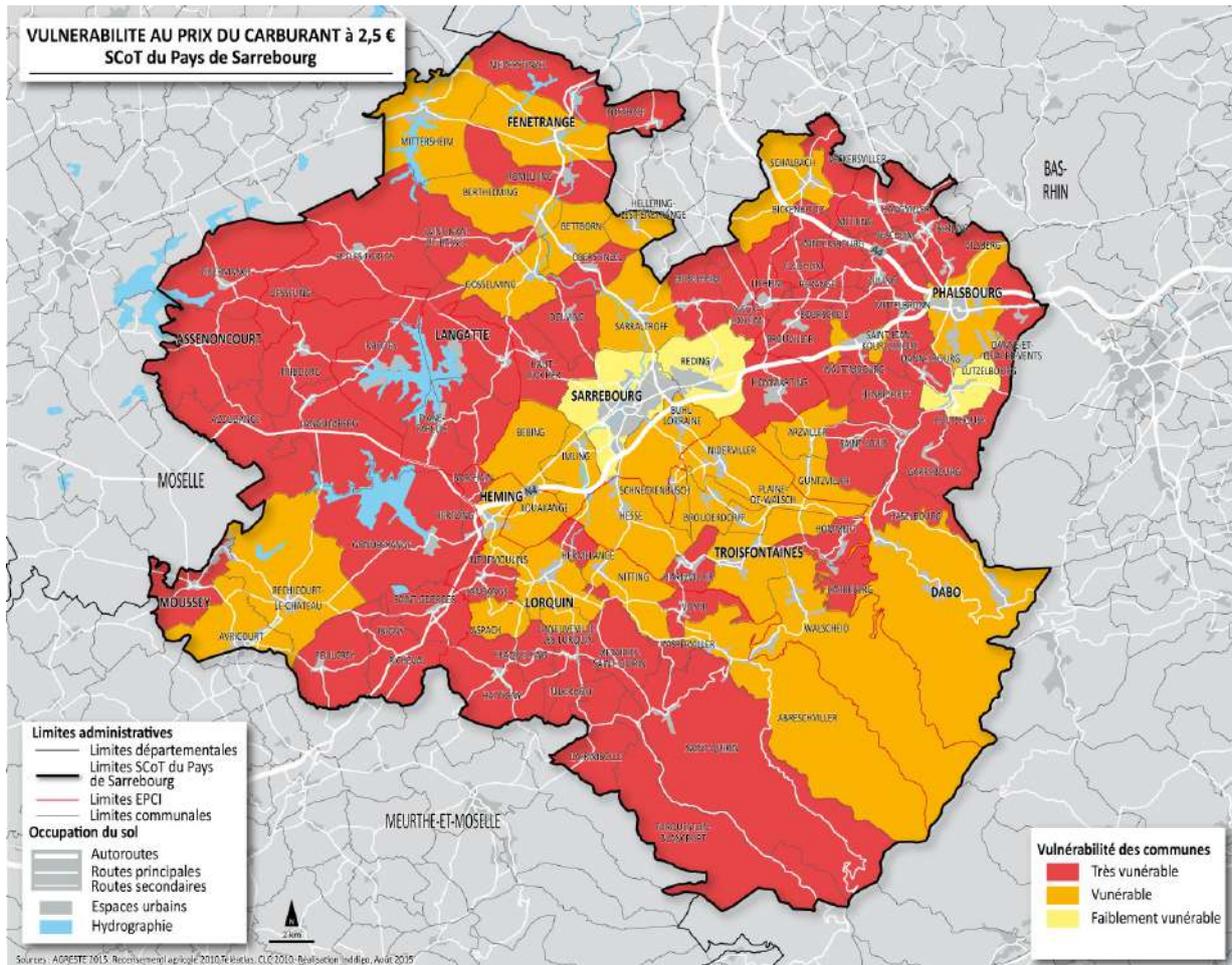


Figure 9 : Schéma de synthèse de la génération des scores (Source : Inddigo)

Le score global est exprimé à partir d'une note sur 20 et définit 4 classes de vulnérabilité :

- 1. Territoire non vulnérable ;**
- 2. Territoire faiblement vulnérable ;**
- 3. Territoire vulnérable ;**
- 4. Territoire très vulnérable.**

L'analyse prend également en considération la capacité d'adaptation des ménages en fonction de la présence d'une porte d'entrée sur les réseaux de transports en commun (TER et TIM 57) en affectant un coefficient de réduction de la vulnérabilité lorsqu'une commune est dotée d'une gare ou d'un point d'arrêt.



Carte 100 : Vulnérabilité des communes face aux déplacements, hypothèse prix du carburant à 2,5 €

	Vulnérabilité actuelle (1,5 €/l de carburant)	Vulnérabilité potentielle (2,5 €/l de carburant)
Communes non vulnérables et/ou faiblement (vert foncé / jaune)	5 (5%)	3 (0%)
Communes vulnérables (orange)	62 (61,4%)	33 (32,7%)
Communes très vulnérables (rouge)	34 (33,7%)	65 (64,4%)

Tableau 61 : Evolution de la vulnérabilité des communes

Avec une augmentation moyenne de 1 € par litre de carburant, les communes très vulnérables à la mobilité progressent de près de 50 % et sont essentiellement situées au sud, à l'ouest et à l'est du territoire du Scot du Pays de Sarrebourg.



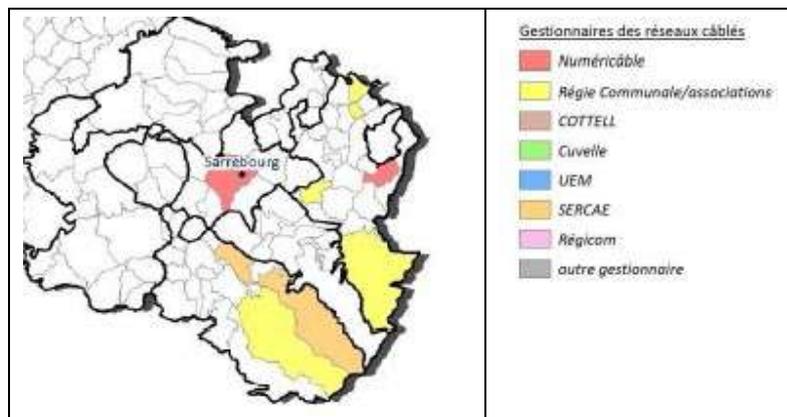
8.3 UN DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES⁶

L'accès aux moyens de communication numérique – au réseau Internet et à la téléphonie mobile – est devenu indispensable dans la vie quotidienne des particuliers et pour le fonctionnement des entreprises et des services publics. La qualité de l'offre est extrêmement variable en fonction du lieu d'implantation, et pour les territoires, les enjeux en matière d'attractivité économique et de qualité de vie des habitants sont considérables.

8.3.1 RESEAU INTERNET

Le standard actuel, l'ADSL, utilise les câbles téléphoniques existants et permet un débit jusqu'à 20 Mbit/s environ. Les câbles en cuivre présentent un affaiblissement du débit en fonction de la distance au nœud de raccordement d'abonnés (NRA) et le débit montant est jusqu'à dix fois moins important que le débit descendant.

La ville de Sarrebourg, ainsi que plusieurs secteurs ruraux, sont équipés avec le câble qui permet le « triple play⁷ » et un débit pour internet allant jusqu'à 30 Mbits.



Carte 101 : Réseaux câblés et des opérateurs sur le territoire du SCoT

La fibre optique devance l'ADSL sur tous les critères : il n'y a pas d'affaiblissement du débit, le débit est symétrique en atteignant 1 Gbit/s, voire plus, en cas de FTTH (fiber to the home = fibre optique jusqu'à la maison).

Cette évolution vers des connexions à très haut débit peut engendrer et accompagner des changements d'usage des technologies de la part des particuliers et des professionnels. Elle peut être à l'origine d'une société de plus en plus dématérialisée, réduisant les déplacements physiques de personnes et de biens.

⁶ Les informations ci-après émanent principalement du Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique de Moselle (ACTIS/Seban&associés)

⁷ Télévision + téléphone + internet

Supports physiques de transmission	Temps nécessaire pour transmettre ... avec...	100 photos 0,3 Go	2 heures de vidéo standard 4,5 Go	2 heures de vidéo HD ou une IRM 25 Go
Sur fibre optique	le FTTH 100 Mbit/s débit symétrique	24 s	6 mn	33 mn
Sur câble coaxial, débit selon l'affaiblissement de la ligne	le câble TV 50 Mbit/s descendant 5 Mbit/s montant	48 s 8 mn	12 mn 2 heures	1 h 06 mn
Sur câble cuivre filaire, débit selon l'affaiblissement de la ligne cuivre	l'ADSL 10 Mbit/s descendant 1 Mbit/s montant	4 mn 40 mn	1 heure 10 heures (très difficile)	5 h 25 mn 55 heures (impossible)

Go : gigaoctet soit un milliard d'octets

Le très haut débit (THD) peut augmenter la compétitivité des entreprises via le FTTO (fiber to the office), notamment par la possibilité de visio-conférence et de télétravail, de cloud-computing, d'interconnexion de sites distants et de la téléphonie sur IP.

Sur le territoire du SCOT, sont présentes quelques grosses entreprises qui, en partie, ont des implantations nationales et/ou internationales : pour elles, la connexion au THD devient essentielle pour maintenir leur activité sur le territoire.

Le télétravail, à la maison ou dans des espaces de coworking, donne la possibilité aux salariés de réduire le nombre de jours qu'ils doivent utiliser la voiture pour se rendre à l'entreprise. Un réseau Internet performant peut contribuer également à l'attractivité des zones d'activité économique (ZAE).

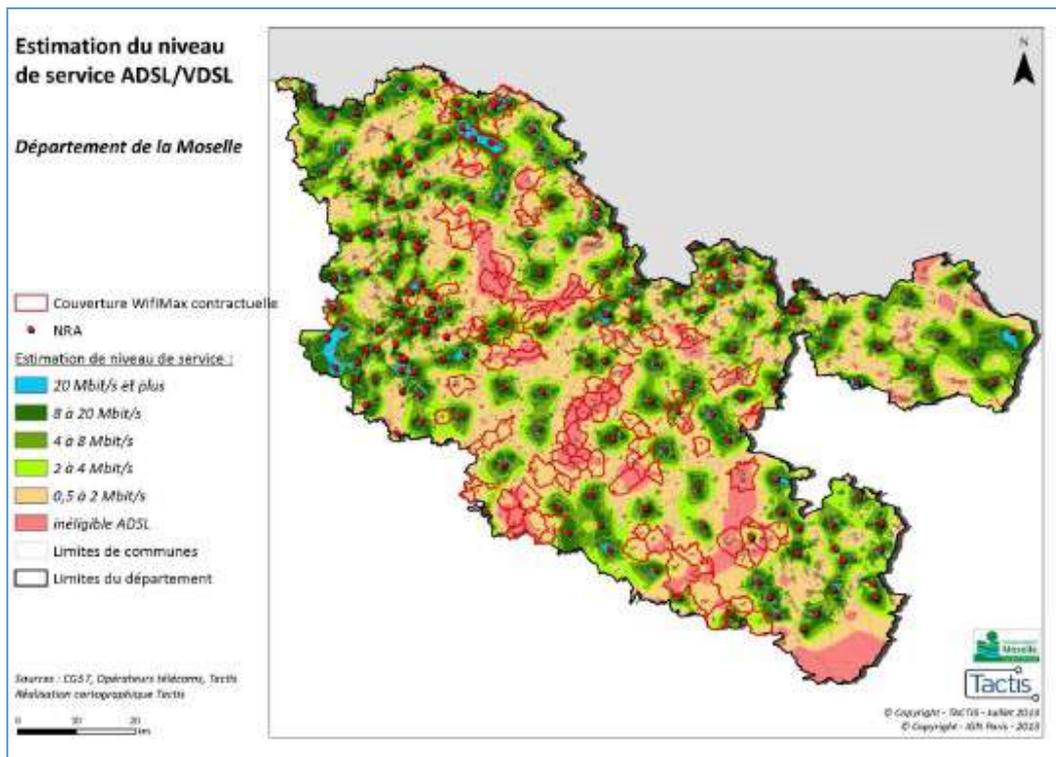
Dans les foyers, le très haut débit permet, par exemple, la télévision à très haute définition, le triple-play, la connexion de nombreux terminaux au même réseau, l'échange instantané de photos et vidéos et le stockage de données dans des clouds.

Les services publics pourraient évoluer vers de la télémédecine, le maintien à domicile de personnes âgées, la surveillance vidéo du trafic etc.

Une évolution des réseaux numériques peut être particulièrement bénéfique dans un territoire rural comme le Pays de Sarrebourg puisque les longues distances à parcourir pour accéder aux lieux de travail, de formation, de services locaux et de soin pèsent lourds sur le budget des foyers.

Dépendante de la voiture et des prix de carburant croissants, la population est soumise à une grande vulnérabilité énergétique que le THD a le potentiel d'amoinrir.





Carte 102 : SDTAN 57 : estimation du niveau de service ADSL

L'installation de la fibre optique nécessite d'importants investissements. Comme pour l'ADSL, les opérateurs privés ne couvrent que les zones avec une population très dense parce que les coûts d'installation de la fibre sont rentabilisés par le nombre élevé d'abonnés.

Présentant des coûts de desserte FTTH très élevés comparé au reste du département, nombre de communes du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg ne sont pas concernées par les activités des opérateurs privés et dépendent, comme d'autres territoires ruraux, de l'initiative publique.

Fruit d'une concertation menée par le Conseil Régional de Lorraine et la Préfecture de Lorraine, en étroite collaboration avec les Conseils Départementaux, les Agglomérations, la Caisse des Dépôts et les acteurs du numérique en Lorraine, l'actualisation de la Stratégie de Cohérence Régionale sur l'Aménagement Numérique des Territoires Lorrains (**SCORANT**) s'inscrit en parfaite adéquation avec les orientations du Plan France Très Haut Débit.

Ce document, conforme à la loi « Pintat » contre la fracture numérique, décrit la situation à atteindre en matière de couverture numérique de la région, détaille le chemin pour y parvenir (feuille de route) et analyse les participations prévisibles des opérateurs privés ainsi que les moyens publics à mobiliser. Il prévoit une couverture intégrale du territoire en très haut débit à l'horizon 2030 et fixe quatre enjeux clés pour y parvenir :

- Enjeu n° 1 : Permettre l'accès au Haut et au Très Haut Débit pour tous les lorrains ;
- Enjeu n° 2 : Rechercher une articulation optimale entre initiatives publiques et privées ;
- Enjeu n° 3 : Assurer la cohérence des Schémas Départementaux à l'échelle régionale ;
- Enjeu n° 4 : Accompagner les projets d'aménagement numérique des collectivités locales.

Plus précisément, la SCORANT établit l'objectif d'un déploiement complet du très haut débit à une échéance de 20 ans, dont le coût public et privé est estimé entre un et deux milliards d'euros.

- **Synthèse de l'équipement internet sur l'ensemble des foyers de Moselle**

- 29 % des foyers mosellans dispose d'un accès Triple Play THD⁸ ;
- 50 % d'un accès de type Triple Play ;
- 13 % d'un accès Internet supérieur à 2Mbit/s ;
- 7 % d'un accès Internet inférieur à 2Mbit/s.

Un observatoire a été mis en place : <http://observatoire.francethd.fr/> permettant de visualiser les débits disponibles.

- **Evolution de l'offre**

Début juin 2015, le Président du Conseil départemental de la Moselle, également président du syndicat mixte ouvert d'aménagement numérique de la Moselle (SMOAN57) et le directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts, ont signé un protocole de partenariat en faveur du déploiement du Très Haut Débit (THD) en Moselle.

Ce Syndicat mixte ouvert d'aménagement numérique de la Moselle qui regroupe 18 intercommunalités, couvre ainsi près de 500 communes. Ce dernier a pour rôle, en tant qu'opérateur public unique, de financer les projets de création des réseaux en fibre optique, de réaliser la maîtrise d'ouvrage des travaux, l'exploitation et la maintenance des infrastructures et réseaux, ainsi que de commercialiser les services.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts s'engage à mobiliser pour le financement du projet de déploiement du THD en Moselle, sous réserve de l'obtention également d'un financement du "Fonds national pour la Société Numérique" du Programme d'Investissements d'Avenir, son enveloppe de 20 millions d'euros de prêts sur fonds d'épargne mise à disposition du secteur public local, sur la période 2013-2017, pour le financement de projets structurants des territoires.

⁸ Triple Play Très Haute Définition : offres de service (télévision, téléphone et internet) avec des débits supérieurs à 30Mbit/s

8.3.2 UNE COUVERTURE QUASI INTEGRALE POUR LA TELEPHONIE MOBILE

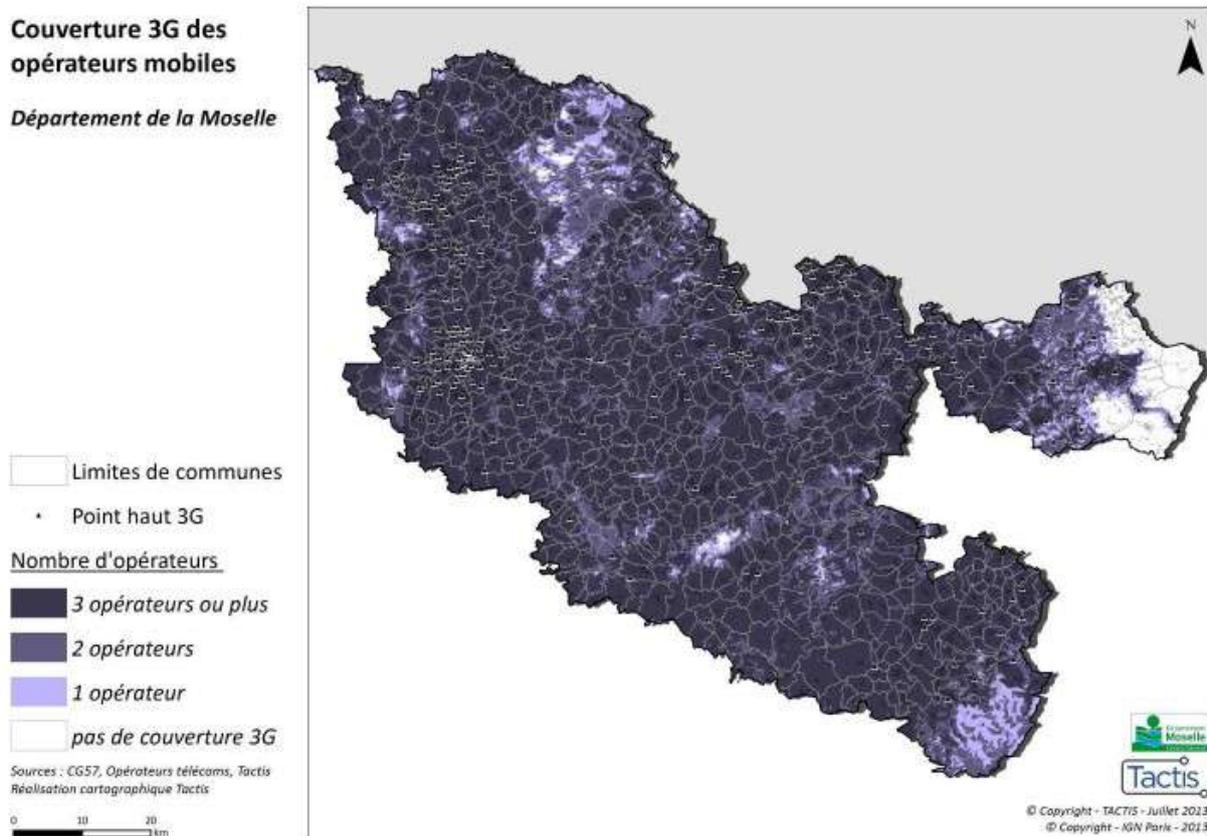
La couverture surfacique de téléphonie mobile du territoire du SCoT du Pays de Sarrebourg est quasiment intégrale, hormis quelques très petites zones dans la Communauté de communes du Pays des Etangs à l'ouest et les secteurs sud des CC des deux Sarres et de la vallée de la Bièvre.

La majeure partie du territoire est couvert par les quatre titulaires d'autorisation d'utilisation de fréquences 3G (Orange, Free, SFR Mobile, et Bouygues Telecom). A l'est et au sud-ouest du territoire se trouvent des zones couvertes par deux opérateurs ou par Orange uniquement.

Le réseau 3G (UMTS) rend possible l'accès à Internet à haut débit via un téléphone mobile ou une tablette, par exemple. Il existe d'importantes « zones blanches » en 3G au sud du territoire.

Couverture 3G des opérateurs mobiles

Département de la Moselle



Carte 103 : couverture 3G des opérateurs mobiles du département de la Moselle (Source SDTAN 57)



Couverture 3G au 1er juillet 2012		
	Couverture surfacique	Couverture de la population
4 réseaux mobiles 3G	16,37%	40,38%
3 réseaux mobiles 3G	55,48%	51,31%
2 réseaux mobiles 3G	17,17%	6,37%
1 réseau mobile 3G	5,98%	1,34%
Aucun réseau mobile 3G	5,00%	0,61%

Tableau 62 : Tableau de couverture 3G de la population et du département de la Moselle (Source SDTAN 57)

- **Synthèse**

La partie sud du territoire, la moins dense en population (vallées vosgiennes), est la moins bien couverte. Le réseau 3G ne couvre qu'un peu plus de la moitié de la population (et de la moitié de la surface du territoire).



8.4 SYNTHÈSE

**Éléments clés**

- 50 % des actifs quittent leur commune de résidence pour travailler
- 19 % des actifs sortent du SCoT pour travailler
- Le total des flux sortants est de 2/3 supérieur au total des flux entrants
- 80 à 90 % d'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-travail
- Entre 8 et 12 % d'utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile-travail sortants et entrants du territoire
- +50 % d'augmentation de communes très vulnérables à la mobilité en cas d'augmentation d'1 € par litre du prix des carburants

**Forces**

- Une certaine autonomie du territoire en matière d'emploi
- Un fonctionnement interne du territoire à consolider : des déplacements de courtes distances favorisent le report modal vers les solutions alternatives à l'utilisation individuelle à la voiture particulière
- Un potentiel important de développement des réseaux de transport public avec le cadencement TER
- Une offre de desserte en car (TIM57 + TER) assurant une bonne couverture du territoire
- La présence d'un axe cyclable structurant et touristique de qualité : l'Eurovéloroute 5

**Faiblesses**

- Une certaine dépendance vis-à-vis des territoires environnants et de leur dynamisme économique : des liaisons importantes avec le Bas-Rhin
- Un risque majeur de vulnérabilité des ménages à la mobilité en rapport avec les distances parcourues, les équipements et la population du territoire
- Des aménagements numériques qui peinent à se développer
- Une offre alternative à la voiture individuelle à encourager (transports publics et intermodalité entre les réseaux) et organiser (covoiturage, modes actifs)
- Des discontinuités d'itinéraires cyclables : peu d'effet réseau

**Enjeux**

- L'amélioration de la cohérence de l'espace vécu en renforçant la concertation des acteurs du transport pour favoriser l'intermodalité et les échanges avec les territoires environnants : gouvernance, harmonisation des horaires, correspondances...
- La réduction de la fracture rurale en matière de transport
- L'organisation des communes-gares comme lieux stratégiques de l'interface urbanisme-transport
- La prise en considération la vulnérabilité des ménages à la mobilité dans le cadre des projets de développement (urbain, activités...)
- La réflexion sur la définition de la chaîne de mobilité et des logiques de rabattement
- Le renforcement du lien urbanisme/activités/transport dans les espaces jugés stratégiques
- Le développement du report modal vers des solutions alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture particulière, favorisé par des déplacements de courtes distances
- L'extension du réseau continu d'itinéraires cyclables : élaboration et mise en œuvre d'un schéma cyclable à l'échelle du Scot en priorisant notamment les rabattements vers les réseaux de transports publics et les pôles d'intermodalité
- L'accompagnement local du développement des infrastructures numériques intégrant les usages

9. ANNEXES

9.1 TABLE DES CARTES

Carte 1 : Situation du Pays de Sarrebourg	9
Carte 2 : Armature urbaine de la région lorraine (2011) – DREAL LORRAINE.....	10
Carte 3 : Grande accessibilité de Sarrebourg	11
Carte 4 : la géographie de la Moselle francophone et dialectophone (source : internet).....	13
Carte 5 : Influence urbaine des communes, graphisme d'après INSEE (aires urbaines de 2010)	14
Carte 6 : Bassins de vie (RGP INSEE 2012)	16
Tableau 1 et Carte 7 : Les démarches SCOT autour du Pays de Sarrebourg	17
Carte 8 : Les démarches SCOT en Lorraine (Source : DREAL Lorraine).....	18
Carte 9 : Localisation des PNR Vosges du Nord et PNR Lorraine.....	19
Carte 10 : Les cantons de Moselle avant et après le redécoupage de 2014.....	21
Carte 11 : Les EPCI au sein du Pays de Sarrebourg	22
Carte 12 : Les communes en zone de montagne (source : observatoire des territoires)	23
Carte 13 : répartition de la population sur le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE RP 2012)	25
Carte 14 : Taux d'évolution de la population par communes entre 1990 et 1999 (Source : INSEE, RP1990 RP1999).....	28
Carte 15 : Taux d'évolution de la population entre 1999 et 2012 (Source : INSEE, RP1999 RP2012)	30
Carte 16 : Variation de la population liée aux entrées/sorties entre 1999/2007 (Source : INSEE)	32
Carte 17 : Variation de la population liée aux entrées/sorties entre 2007/2012 (Source : INSEE)	33
Carte 18 : Densité de population par commune (Source : INSEE, RP2012).....	34
Carte 19 : Part des familles monoparentales en 2012 (Source : INSEE, RP2012).....	37
Carte 20 : Indice de vieillissement par commune en 2012 (Source : INSEE, RP2012)	38
Carte 21 : Variation de la population liée au solde naturel par commune entre 2007 et 2012 (Source : INSEE, RP2012)	40
Carte 22 : Revenus fiscaux en 2011(Source : INSEE, 2012).....	44
Carte 23 : Répartition du parc de logements (Source : RGP INSEE 2012).....	51
Carte 24 : Répartition des logements individuels et collectifs par commune (Source : RGP INSEE 2012)	52
Carte 25 : Répartition des logements par commune selon le nombre de pièces (Source : RGP INSEE 2012)	57
Carte 26 : Part des logements vacants dans le parc communal (Source : RGP INSEE 2012)	62
Carte 27 : Part des logements sans confort en Moselle (Source : Extrait de l'Observatoire Départemental de l'Habitat – données FILOCOM 2011).....	65
Carte 28 : Répartition des logements labellisés en Moselle- Observatoire départemental de l'Habitat (Source : ADEME 2014).	68
Carte 29 : Répartition des logements potentiellement indignes- Observatoire départemental de l'Habitat (Source : FILOCOM 2011).	70

Carte 30 : Répartition des projets ayant bénéficié des aides « Habiter Mieux » en 2012 et 2013 - Observatoire départemental de l'Habitat (Source : ANAH 2012 et 2013).	72
Carte 31 : Statuts d'occupation des logements en 2012 (Source : RGP INSEE 2012)	76
Carte 32 : Taux de locataire par commune (Source : RGP INSEE 2012)	77
Carte 33 : Part des ménages percevant des aides au logement (Source : Observatoire départemental de l'Habitat)	81
Carte 34 : Offre en CHRS Insertion en Moselle par bassin (décembre 2013) (Source : Observatoire départemental de l'Habitat, données DDCCS, 2013)	82
Carte 35 : Offre en résidences sociales en Moselle par bassin (décembre 2013) (Source : Observatoire départemental de l'Habitat, données DDCCS, 2013)	82
Carte 36 : Surfaces artificialisées et évolution de 1990 à 2006 (Source : Corinlandcover).....	88
Carte 37 : Part des surfaces artificialisées par territoire communal (Source : données Majic DGFIP janvier 2013).....	89
Carte 38 : Les surfaces artificialisées de 2003 à 2012 par commune (Source : données Majic DGFIP janvier 2013)	90
Carte 39 : Part des surfaces artificialisées par le logement individuel dans les surfaces artificialisées en 2012 par type de logement (Source : données Majic DGFIP janvier 2013).....	93
Carte 40 : Répartition de la population (Source : RGP INSEE 2012).....	95
Carte 41 : Localisation des opérations d'aménagement sur le territoire en 2015 (Source : Observatoire DDT ZAC et lotissements+ enquêtes communes).....	110
Carte 42 : Les documents d'urbanisme en vigueur en juin 2015 (Source : DDT Moselle).....	115
Carte 43 : Potentialités urbaine au sein de l'enveloppe bâtie (Source : Conseil départemental 57)	118
Carte 44 : Surfaces de parcelles bâties avec un Cos<0.1 (Source : Conseil départemental 57)	118
Carte 45 : Localisation du foncier potentiellement mobilisable sur la ville de Sarrebourg en 2015 (Réalisation : CD 57/DEAT/SPOT – source : Cadastre DGFIP)	120
Carte 46 : Localisation du foncier potentiellement mobilisable sur la ville de Phalsbourg en 2015 (Réalisation : CD 57/DEAT/SPOT – source : Cadastre DGFIP)	121
Carte 47 : Localisation des friches sur le territoire du Pays de Sarrebourg (Sources : CD 57 et enquête adressée aux communautés de communes en juillet 2015)	123
Carte 48 : Répartition des communes par nombre d'équipements et services de la gamme supérieure	127
Carte 49 : Répartition des communes par nombre d'équipements et services de la gamme intermédiaires	128
Carte 50 : Répartition des communes par nombre d'équipements et services de la gamme de proximité	129
Carte 51 : Degré d'accessibilité spatiales aux équipements de proximité (Source : INSEE)	130
Carte 52 : Répartition des équipements par communes (Source : INSEE - BPE).....	132
Carte 53 : Enseignement et regroupements scolaires	135
Carte 54 : Distribution des équipements de santé et des praticiens (Source : INSEE / BPE 2014).....	137
Carte 55 : Accessibilité des bassins de vie aux équipements de santé, en minutes (Source : ARS Alsace 2009).....	138
Tableau 53 et Carte 56 : Densité médicale par canton (Sources : c@rtosanté (ARS) 2013)	139
Carte 57 : Densité de médecins généralistes sur le département de Moselle (Source : ARS Alsace 2014)	140

Carte 58 : Distance aux médecins généralistes (Source : ARS Alsace 2014).....	141
Carte 59 : Densité de Médecins spécialistes libéraux en région Lorraine au 1 ^{er} janvier 2013 (Sources : RPPS, INSEE).....	142
Carte 60 : Nombre de places d'hébergement complet en internat des EHPAD (Sources : Atlas des EPCI 2013, Observatoire du Territoire de la Moselle CD 57)	143
Carte 61 : Offre d'équipements petite enfance et périscolaire (Source : enquête communes juillet 2015)	145
Carte 62 : Offre sportive sur le territoire – équipements de la gamme intermédiaire et de proximité (source : BPE – 2014 – INSEE)	147
Carte 63 : Les circuits de randonnées	149
Carte 64 : Offre touristique et localisation des éléments de patrimoine sur le territoire (Source : BPE – 2014 – INSEE)	151
Carte 65 : Offre culturelle sur le territoire du SCoT (Source : BPE 2014 – INSEE).....	152
Carte 66 : Emprise commerciale du Pays de Sarrebourg (Source : CCI Moselle, SCODEC 2011).....	155
Carte 67 : Organisation de l'offre commerciale de proximité sur le territoire de SCoT (Source : BPE – 2014 - INSEE).....	159
Carte 68 : Répartition des emplois dans le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, RP2012)	169
Carte 69 : Répartition des actifs dans le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, RP2012).....	171
Carte 70 : Répartition des actifs dans le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, RP2012).....	172
Carte 71 : Part des surfaces agricoles utiles en 2010 (Source : AGRESTE, 2015).....	173
Carte 72 : Evolution et répartition des exploitations agricoles en 2012 (Source : AGRESTE, 2015)	174
Carte 73 : Orientation technico économique de l'agriculture du Pays de Sarrebourg en 2010 (Source : Agreste, 2010)	176
Carte 74 Répartition des fermes biologiques au sein du Pays de Sarrebourg (Source : Observatoire de la bio en Lorraine)	179
Carte 75 : Carte forestière (Source : IGN 2015)	181
Carte 76 : Localisation des scieries dans le Pays de Sarrebourg (Source : Pages Jaunes, 2015)	183
Carte 77 : Emploi salarié de l'industrie manufacturière en 2012 et évolution depuis 2008 en Lorraine (Source : Aduan).....	185
Carte 78 : Les principales industries du Pays de Sarrebourg (Source : Insee 2015)	186
Carte 79 : Le tourisme vert (Source : Département Moselle 2015)	189
Carte 80 : Le tourisme bleu (Source : Département Moselle 2015)	190
Carte 81 : Les hébergements touristiques (Source : Insee 2012)	193
Carte 82 : Les offices du tourisme (Source : Département Moselle 2015).....	194
Carte 83 : Les principales zones d'activités (Sources : Moselle InfoGéo, Pays de Sarrebourg 2015)	197
Carte 84 : Le réseau routier du Pays de Sarrebourg	204
Carte 85 : Le trafic routier (Source : DEAT, CD57, années 2009 à 2014).....	206
Carte 86 : Les accidents sur le réseau routier (Source DEAT, CD57, années 2009 à 2013)	207
Carte 87 : Projet d'aménagement de la RN 4 (Source : « transvosges.wordpress.com »).....	208
Carte 88 : Description de l'offre TER en 2015 (Source : Région Lorraine).....	209
Carte 89 : Rabattement en modes doux sur les gares (Source : INDDIGO)	212
Carte 90 : Fret ferroviaire en Lorraine (Source : RFF)	213



Carte 91 : Nombre de prises en charge sur le réseau TIM57.....	217
Carte 92 : Carte du schéma régional des véloroutes et voies vertes de Lorraine	220
Carte 93 : Carte des parcours de la « Moselle à vélo ».....	221
Carte 94 : Carte de l'offre de parcours du Pays de Sarrebourg à vélo	222
Carte 95 : Flux internes au Territoire du SCoT	226
Carte 96 : Flux entrants et sortants sur le territoire du SCoT	227
Carte 97 et Carte 98 : Evolution du taux de motorisation des ménages (resp. au moins 1 vl et 2 vl. et plus).....	230
Carte 99 : Vulnérabilité des communes face aux déplacements, prix actuel du carburant.....	233
Carte 100 : Vulnérabilité des communes face aux déplacements, hypothèse prix du carburant à 2,5 €..	234
Carte 101 : Réseaux câblés et des opérateurs sur le territoire du SCoT.....	235
Carte 102 : SDTAN 57 : estimation du niveau de service ADSL	237
Carte 103 : couverture 3G des opérateurs mobiles du département de la Moselle (Source SDTAN 57)...	239

9.2 TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Densité de la population en 2012 (Source : INSEE).....	26
Graphique 2 : Progression de la population et attractivité du Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, RP 2012).....	27
Graphique 3 : Taux d'évolution de la population par Communautés de communes entre 1990 et 1999 (Source : INSEE, RP1990 RP1999)	29
Graphique 4 : Taux d'évolution de la population entre 1999 et 2012 (Source : INSEE, RP1999 RP2012) .	31
Graphique 5 : Projection de la croissance démographique de 2015 à 2030 sur le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, projections horizon 2030)	34
Graphique 6 : Projection de l'évolution des ménages et de la population dans le Pays de Sarrebourg sur une base 100 (Source : INSEE, projections - horizon 2030).....	35
Graphique 7 : Projection du nombre de personne par ménage entre 2009 et 2030 sur le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, projections - horizon 2030)	36
Graphique 8 : Projection de l'évolution de la structure familiale entre 2009 et 2030 sur le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, projections - horizon 2030)	37
Graphique 9 : Population par tranche d'âge dans le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, RP2007 & RP2012).....	38
Graphique 10 : Indice de vieillissement en Moselle (Source : INSEE, RP 2012)	39
Graphique 11 : Evolution des tranches d'âge sur le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, projections horizon 2030)	40
Graphique 12 : Structuration de la population active par catégorie socioprofessionnelle en 2012 (Source : INSEE, RP2012)	41
Graphique 13 : Répartition des actifs par CSP (Source : INSEE, RP2012)	42
Graphique 14 : Niveau de formation dans le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, RP2012).....	43
Graphique 15 : Part des ménages sous le seuil de pauvreté (Source : DDT - FILOCOM, 2011)	43
Graphique 16 : Evolution comparée du nombre de logements et des ménages (Source : RGP INSEE 2012)	48

Graphique 17 : Répartition des logements au sein du Pays de Sarrebourg et des territoires élargis (source : RGP INSEE 2012)	49
Graphique 18 : Evolution de la répartition des logements au sein du Pays de Sarrebourg entre 1968 et 2012 (Source : RGP INSEE 2012)	50
Graphique 19 : Taille des résidences principales à l'échelle du Pays de Sarrebourg (Source : RGP INSEE 2012).....	54
Graphique 20 : Taille des résidences principales à l'échelle du Pays de Sarrebourg et autres territoires (Source : RGP INSEE 2012)	55
Graphique 21 : Nombre de logements commencés sur le Pays de Sarrebourg par années (Source : SITADEL)	58
Graphique 22 : Nombre de logements commencés sur le Pays de Sarrebourg selon la typologie (Source : SITADEL)	59
Graphique 23 : Répartition en % par typologie des logements commencés de janvier 2012 à juin 2015 selon la typologie (Source : SITADEL).....	59
Graphique 24 : Répartition en % des logements selon la date d'achèvement (Source : RGP INSEE 2012).....	61
Graphique 25 : Répartition des logements vacants selon le nombre de pièce au sein du Pays de Sarrebourg (Source : RGP INSEE 2012)	64
Graphique 26 : Répartition des logements vacants selon la date de construction au sein du Pays de Sarrebourg (Source : RGP INSEE 2012)	64
Graphique 27 : Part des logements avec salle de bain (douche ou baignoire) (Source : INSEE 2010)	65
Graphique 28 : Mode de chauffage des logements (Source : RGP INSEE 2012)	66
Graphique 29 : Répartition des logements selon l'étiquette énergétique en Moselle (Source DPE ADEME 2014).....	66
Graphique 30 : Répartition des logements selon l'étiquette énergétique et la date de construction (Source : DPE ADEME 2014).....	67
Graphique 31 : Ancienneté d'emménagement des ménages (Source : RGP 2012).....	74
Graphique 32 : Statut d'occupation des résidences principales (Source : RGP 2012).....	75
Graphique 33 : Répartition des logements locatifs selon leur taille (Source : RGP 2012)	79
Graphique 34 : Consommation foncière de 1960 à 2011 au sein du Pays de Sarrebourg (Source : Observatoire des Territoires et Prospectives- DDT 57)	85
Graphique 35 : Evolution des surfaces artificialisées sur le Pays de Sarrebourg (Source : données Majic DGFIP janvier 2013)	86
Graphique 36 : les surfaces artificialisées au sein du Pays de Sarrebourg (Source : données Majic DGFIP janvier 2013)	87
Graphique 37 : les surfaces artificialisées bâties au sein du Pays de Sarrebourg (Source : données Majic DGFIP janvier 2013)	87
Graphique 38 : Surfaces consommées par années entre 2004 et 2012 par type de logement (Source : données Majic DGFIP janvier 2013).....	91
Graphique 39 : Surfaces artificialisées bâties destinées à l'habitat (Source : données Majic DGFIP janvier 2013).....	91
Graphique 40 : Surfaces consommées par années entre 2004 et 2012 par type de logement (Source : données Majic DGFIP janvier 2013).....	92
Graphique 41 : Répartition des communes selon leur superficie (Source : Téléalas)	95



Graphique 42 : Répartition des dépenses par secteur du marché non alimentaire (Sources : CCI de Moselle 2014 et INSEE BPE 2014)	156
Graphique 43 : les circuits de distribution fréquentés (Source : CCI Moselle 2012).....	156
Graphique 44 : Répartition des commerces traditionnels et services avec une surface de moins de 300 m ² (Sources : CCI de Moselle 2014 et INSEE BPE 2014)	157
Graphique 45 : Nombre d'établissements par secteur d'activité (Source : INSEE, RP2013)	167
Graphique 46 : Nombre d'emplois par secteur d'activité (Source : INSEE, RP2012 & RP2007)	168
Graphique 47 : Répartition des emplois par zone (Source : CCI Moselle, 2010).....	168
Graphique 48 : Nombre d'actifs par secteur d'activité (Source : INSEE, RP2012 & RP1999).....	170
Graphique 49 : Lieu de travail des actifs du Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, RP2012).....	170
Graphique 50 : Courbe du chômage (Source : CCI Moselle, 2011)	172
Graphique 51 : Nombre d'exploitations par département (Source : Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine, 2012)	174
Graphique 52 : Nombre d'exploitations par orientation technico-économique dans le Pays de Sarrebourg (Source : Agreste, 2010).....	175
Graphique 53 : Orientation technico économique de l'agriculture biologique sur le Pays de Sarrebourg (Source : Centre des Groupements Agrobiologistes de Lorraine, 2015)	178
Graphique 54 : Evolution de la SAU biologique en ha sur l'arrondissement du Pays de Sarrebourg (Source : Observatoire de la bio en Lorraine, 2015).....	179
Graphique 55 : Augmentation annuelle de la SAU en ha sur l'arrondissement du Pays de Sarrebourg (Source : Observatoire de la bio en Lorraine, 2015).....	180
Graphique 56 : Récolte et sciage du bois en Moselle en m ³ (Source : DRAAF Lorraine 2008 & 2013) ...	182
Graphique 57 : Le nombre d'emplois et d'actifs artisans, commerçants et chef d'entreprise (Source : INSEE 2007 et 2012)	187
Graphique 58 : La part des entreprises par secteur d'activité (Source : INSEE 2014).....	187
Graphique 59 : Poids de différentes bases de la zone d'emploi de Sarrebourg (Source : ADCF, CEIL 2006)	195
Graphique 60 : Charge de trafic sur l'A4 en nombre de véhicules par an (Source : Dir-Est, DREAL Alsace)	206
Graphique 61 : Répartition modale des flux domicile-travail.....	228

9.3 TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 et Carte 7 : Les démarches SCOT autour du Pays de Sarrebourg	17
Tableau 2 : Chiffres-clés des six communautés de communes dans le SCOT (Source : INSEE RGP 2012)	21
Tableau 3 : Evolution de la population depuis 1968 (Source : INSEE, RP 2012)	26
Tableau 4 : Taux d'évolution annuel projeté entre 2015 et 2030 sur le Pays de Sarrebourg (Source : INSEE, projections – horizon 2030)	35
Tableau 5 : Le parc de logement de 1968 à 2012 (Source : RGP INSEE 2012).....	46
Tableau 6 : Evolution du parc de logement de 1968 à 2012 au sein du Pays de Sarrebourg et les territoires élargis (Source : RGP INSEE 2012)	46
Tableau 7 : Evolution du parc de logement de 1968 à 2012 par période intercensitaires au sein du Pays de Sarrebourg et les territoires élargis (Source : RGP INSEE 2012).....	47

Tableau 8 : Parc de logements sur les principales communes du Pays de Sarrebourg (Source : RGP INSEE 2012).....	47
Tableau 9 : Nombre de personnes moyen par logements (source : RGP INSEE)	48
Tableau 10 : Répartition des logements au sein du Pays de Sarrebourg (source : RGP INSEE 2012)	49
Tableau 11 : Les résidences secondaires au sein du Pays de Sarrebourg en 2012 (Source : RGP INSEE 2012).....	50
Tableau 12 : Les différents types d'habitat sur le territoire du SCOT (Source : RGP INSEE 2012).....	52
Tableau 13 : La part des logements individuels sur certaines communes (Source : RGP INSEE 2012)...	53
Tableau 14 : Ancienneté des appartements (Source : RGP INSEE 2012)	53
Tableau 15 : Répartition des logements par commune selon le nombre de pièces (Source : RGP INSEE 2012).....	57
Tableau 16 : Communes avec une grande part de grands logements au sein du Pays de Sarrebourg (Source : RGP INSEE 2012).....	58
Tableau 17 : Surface moyenne par logement commencés de janvier 2012 à juin 2015 selon la typologie (Source : Données SITADEL).....	60
Tableau 18 : Origine des acquéreurs sur le territoire (Source : Données SITADEL)	60
Tableau 19 : Evolution de la vacance sur le Pays de Sarrebourg entre 1968 et 2012 (Source : RGP INSEE 2012).....	61
Tableau 20 : Taux de vacance en 2012 sur le Pays de Sarrebourg et territoires élargis (Source : RGP INSEE 2012).....	62
Tableau 21 : Taux de vacance sur les principales communes du Pays de Sarrebourg (Source : RGP INSEE 2012).....	63
Tableau 22 : Logements bénéficiaires des aides en 2012/2013 (Source : Observatoire départemental de l'habitat)	71
Tableau 23 : Ancienneté d'emménagement moyennes des ménages selon le statut d'occupation (Source : RGP 2012).....	74
Tableau 24 : Statut d'occupation des résidences principales (Source : RGP 2012).....	74
Tableau 25 : Prix de vente terrains à bâtir et logements, prix correspondant aux transactions réelles enregistrées du 01/05/2014 au 30/04/2015 (Source : Notaires de France).....	75
Tableau 26 : Part des propriétaires occupants sur les principales communes du Pays de Sarrebourg (Source : RGP INSEE 2012)	76
Tableau 27 : Répartition des logements locatifs selon leur taille (Source : RGP INSEE 2012)	78
Tableau 28 : Répartition des logements locatifs selon leur taille (Source : RGP INSEE 2012).....	78
Tableau 29 : Evolution du nombre de logement social entre 2007 et 2012 et part dans le parc total (hors résidences secondaires et logements vacants) (Source : RGP 2012).....	79
Tableau 30 : Part de logement social dans le parc de logement (hors résidences secondaires et logements vacants) (Source : RGP 2012).....	79
Tableau 31 : Le logement social au sein des principales communes du Pays de Sarrebourg (Source : RGP 2012).....	80
Tableau 32 : Evolution des surfaces artificialisées sur le Pays de Sarrebourg (Source : données Majic DGFIP janvier 2013)	86
Tableau 33 : Communes ayant plus de 130 hectares de surfaces artificialisées (Source : données Majic DGFIP janvier 2013)	89



Tableau 34 : Communes ayant le plus consommé d'espace entre 2003 et 2012 (Source : données Majic DGFIP janvier 2013)	90
Tableau 35 : Surfaces artificialisées bâties destinées à l'habitat (Source : données Majic DGFIP janvier 2013).....	92
Tableau 36 : Superficie moyenne des communes dans le Pays de Sarrebourg (Source : Téléalas)	94
Tableau 37 : Communes de plus grandes et plus petites superficie (Source : Téléalas).....	94
Tableau 38 : Les ZAC (Source : Observatoire des ZAC en Moselle, 2013)	111
Tableau 39 : Les lotissements (Source : Observatoire DDT Moselle la commercialisation des parcelles en lotissements)	111
Tableau 40 : Les futures opérations d'aménagement à vocation logement avec un début de commercialisation prévu de 2015 à 2018 (Source : enquêtes communes- taux de réponse des communes 85/102).....	112
Tableau 41 : Les futures opérations d'aménagement à vocation activités avec un début de commercialisation prévu de 2016 à 2020 (Source : enquêtes communes- taux de réponse des communes 85/102).....	113
Tableau 42 : Les documents d'urbanisme en vigueur en juin 2015 (Source : DDT Moselle).....	114
Tableau 43 : PADD du PLU de la ville de Sarrebourg (Source : internet- ville de Sarrebourg)	115
Tableau 44 : foncier mobilisable sur 32 communes du Pays de Sarrebourg (Source : Conseil départemental 57).....	117
Tableau 45 : Calculs du foncier mobilisable à l'échelle du pays (par extrapolation).....	119
Tableau 46 : Estimation des constructibilités et capacité d'accueil sur les parcelles non bâties.....	119
Tableau 47 : Estimation des constructibilités et capacité d'accueil sur les parcelles à faible COS	119
Tableau 48 : Friches sur le territoire du Pays de Sarrebourg (Sources : CD 57, et enquête adressée aux communautés de communes en juillet 2015)	122
Tableau 49 : composition des gammes d'équipements (Source : INSEE).....	127
Tableau 50 : Equipements selon le domaine et pourcentage des équipements présents des trois gammes (Source : INSEE 2014, BPE)	133
Tableau 51 : Répartition des équipements par catégorie (Source : INSEE 2014, BPE).....	134
Tableau 52 : Nombre et densité de médecins libéraux pour 100 000 habitants (Source : INSEE ; BPE 2014 ; Observatoire du territoire de la Moselle 2013 ; c@rtosanté (ARS) 2013)	139
Tableau 53 et Carte 56 : Densité médicale par canton (Sources : c@rtosanté (ARS) 2013)	139
Tableau 54 : Densité médicale par canton (Sources : c@rtosanté, ARS, 2013)	141
Tableau 55 : Répartition du nombre de commerces au sein du Pays de Sarrebourg (Sources : CCI57, INSEE-BPE, 2014).	158
Tableau 56 : Evolution du nombre d'exploitations en Lorraine (Source : Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine, 2012).....	175
Tableau 57 : L'activité agricole sur le Pays de Sarrebourg en 2000 et 2010 (Source : Agreste, 2010)	177
Tableau 58 : La surface agricole utile biologique en Lorraine et dans le Pays de Sarrebourg (Source : Centre des Groupements Agrobiologistes de Lorraine, 2015)	177
Tableau 59 : Les zones d'activités sur l'arrondissement du Pays de Sarrebourg (Source : Pays de Sarrebourg, moselleinfogeo).....	199
Tableau 60 : Fréquentation au passage de l'écluse de Kerprich pour l'année 2014 (Source : VNF, direction territoriale de Strasbourg)	225
Tableau 61 : Evolution de la vulnérabilité des communes.....	234

Tableau 62 : Tableau de couverture 3G de la population et du département de la Moselle (Source SDTAN 57)	240
--	-----

9.4 TABLE DES PHOTOS

Photos 1 : Logements collectifs à Sarrebourg	54
Photos 2 : Maisons à Brouderdorff et à Saint Quirin.....	55
Photos 3 : Maisons à Fénétrange et Fleisheim.....	56
Photos 4 : Maison à St Quirin et Lorquin	56
Photos 5 : Pavillons –années 80/90 -	56
Photos 6 : Logements vacants à Fénétrange.....	63
Photos 7 : Immeubles vacants à Phalsbourg.....	64
Photos 8 : Logements sociaux à Sarrebourg	80
Photo 9 : Rue à Saint Quirin (source : INDDIGO)	96
Photo 10 : Village-rue de Henridorff (Source : internet- carte France info)	96
Photos 11 : Exemples de villages en fonde de vallée (Walscheid, Lutzelbourg) (Source : Googlemap)	97
Photos 12 : Village de Saint-Quirin (Source : INDDIGO).....	97
Photos 13 : Lutzelbourg et Walscheid (Sources : Internet site du Pays de Sarrebourg et MapFrance).....	97
Photos 14 : Vue aérienne de Dabo (Sources : Googlemap et INDDIGO).....	98
Photos 15 : Village Schaefferhof Dabo (hameau de Dabo) (Source : Internet Moselle Tourisme)	98
Photos 16 : Village de Haselbourg (Sources : Googlemap et internet carte france).....	98
Photos 17 : Vues aériennes de Fénétrange et de Hattigny (Sources : Googlemap)	99
Photo 18 : Village de Fénétrange (Sources : Internet Moselle Tourisme).....	99
Photo 19 : Commune de Harreberg (Source : INDDIGO).....	99
Photos 20 : exemple de villages tas (Gondrexange et Réchicourt-le-Château) (Source : Googlemap)	100
Photos 21 : Exemple de villages tas (Lixheim) (Source : Googlemap)	100
Photos 22 : Vue aérienne ville de Phalsbourg (Sources : internet site Pinterest- Googlemap)	101
Photos 23 : Ville de Phalsbourg (Source ; INDDIGO)	101
Photo 24 : Ville de Phalsbourg (Source : Internet Moselle Tourisme).....	102
Photos 25 : Vue aérienne et caserne de Sarrebourg (Sources : Googlemap, INDDIGO)	103
Photo 26 : Ville de Sarrebourg - casernes militaires (Source : internet site delcampe.net).....	103
Photos 27 : Vue aérienne Moussey- Cité jardin Bataville (Sources : François caillat « Bienvenue à Bataville » et Googlemap)	104
Photo 28 : Rhodes (Source : Internet Moselle Tourisme)	104
Photo 29 : Mittersheim (Source :: internet- site hausboot-vermietung.com)	105
Photo 30 : Langatte (Source : Internet Moselle Tourisme)	105
Photos 31 : Bourg de Brouviller et Niderviller (Source : INDDIGO)	106
Photo 32 : Commune de Hesse (Source : INDDIGO)	106
Photo 33 : Urbanisation sur les coteaux à Troisfontaines (Source : INDDIGO)	106
Photos 34 : extensions urbaines (lotissement à Trois Fontaines et Zones d'activités des Terrasses à Sarrebourg) (Source : INDDIGO)	107

Photo 35 : Lotissement Les Terrasses de la Bièvre à Troisfontaines (Source : INDDIGO)	107
Photo 36 : Lotissement à Nitting (Source : INDDIGO).....	108
Photos 37 : Les Terrasses de la Sarre à Sarrebourg (Source : INDDIGO)	108
Photos 38 : Etablissements scolaires supérieurs à Phalsbourg.....	136
Photo 39 : Centre hospitalier de Sarrebourg	137
Photo 40 : Bowling à Langatte.....	146
Photo 41 : Cinéma CinéSAr à Sarrebourg	152
Photos 42 : Médiathèque à Sarrebourg et Phalsbourg.....	153
Photo 43 : Centre-socio culturel à Niderviller	154
Photo 44 : commerces de proximité à Dabo	160
Figure 2 et Photo 45 : zone des Terrasses de la Sarre (Sarrebourg)	161
Photos 46 : Commerces rue piétonne à Sarrebourg.....	162
Photo 47 : moyenne surface commerciale sur la ZAE des Terrasses de la Sarre à Sarrebourg.....	162
Photo 48 : bâtiments vacants à Sarrebourg	162
<i>Photos 49 : commerces de centre-ville à Phalsbourg</i>	<i>162</i>
Photos 50 : Exemple de locaux vacants à Sarrebourg	163
Photos 51 : Boulangerie à Hesse et La Poste à Fénétrange.....	164
Photos 52 : locaux commerciaux vacants à Gondrexange et Fénétrange	164
Photo 53 : Cristallerie de Dabo.....	164
Photos 54 : Vente à la ferme et distributeur de lait à Sarrebourg (Source : INDDIGO).....	165
Photos 55 : Exploitation de la forêt au XIXe siècle à Abreschviller (Source : http://train-abreschviller.fr)	181
Photos 56 : Friche industrielle à Hartzviller et ancien site industriel de Bata	184
Photos 57 : Paysage des Vosges mosellanes Voies vertes sur le territoire Paysage rural	189
Photos 58 : Port de Niderviller Etang du Stock à Langatte Le plan incliné de St Louis - Arzviller.....	191
Photos 59 : Artisan d'art à Saint Quirin Rocher de Dabo Centre ville de Fénétrange.....	191
Photos 60 : center Parc à Hattigny	192
Photos 61 : Zone d'activités des Terrasses de la Sarre Zone d'activités intercommunale Berthelming	198
Photos 62 : Zone d'activités communale de Fénétrange Zone d'activités à Niderviller	198
Photos 63 : Exemples de locaux vacants à louer à Sarrebourg et Troisfontaines	200
Photo 64 : Exemple de locaux vacants à louer ou vendre à Lorquin.....	200
Photos 65 : L'hôtel et la pépinière d'entreprises à Sarrebourg (Source : http://cc-sarrebourg.fr).....	200
Photos 66 : Gare multimodale de Sarrebourg	211
Photos 67 : Itinéraires cyclables de l'agglomération de Sarrebourg (source : Sarrebourg sud Moselle) ..	222
Photo 68 : Passerelle réaménagée sur le canal de la Marne au Rhin	224
Photo 69 : Plan incliné de St Louis-Arzviller (source Wikipédia)	224



9.5 TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Nombre de personnes moyen par logements (source : RGP INSEE).....	48
Figure 2 et Photo 45 : zone des Terrasses de la Sarre (Sarrebouurg)	161
Figure 3 : Répartition des commerces à Phalsbourg	163
Figure 4 : Réseau TIM 57.....	215
Figure 5 : extrait du réseau TER Lorraine	215
Figure 6 : plan de desserte des lignes du réseau urbain Isibus	218
Figure 7 : Carte touristique du Canal de la Sarre (Source : www.tourisme-alsace.com).....	225
Figure 8 : Synthèse de la méthodologie d'analyse de la vulnérabilité à la mobilité (Source : Inddigo)	231
Figure 9 : Schéma de synthèse de la génération des scores (Source : Inddigo)	232

